This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 49562 4

Digitized by Google

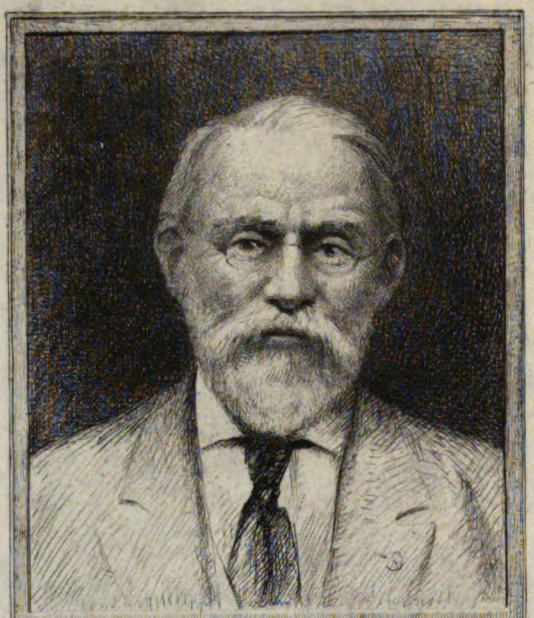

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Wm Rickell 1930

Digitized by Google

DC
610
.A31
R45

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE HISTORIQUE
DE METZ
ET DE LA LORRAINE ALLEMANDE

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE HISTORIQUE

DE METZ

ET DE LA LORRAINE ALLEMANDE

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE HISTORIQUE
DE METZ
ET DE LA LORRAINE ALLEMANDE

« Et pius est patriae facta referre labor. »
(Ovide.)

TOME PREMIER

METZ
Imprimerie Lorraine, Rue des Clercs, 14
1904

Digitized by Google

Digitized by Google

6-12-35
26766

L'AMPHITHÉÂTRE GALLO-ROMAIN
DE METZ
L'ÉGLISE DE SAINT-PIERRE-AUX-ARÈNES
ET
LA LÉGENDE DU GRAOULY

I. INTRODUCTION

Après la conquête de la Gaule par Jules César et la pacification de l'empire sous le règne d'Auguste, les nouveaux maîtres du monde, loin d'appesantir lourdement leur main sur la nation vaincue, ne songèrent plus qu'à lui faire accepter les bienfaits de la civilisation en échange de la liberté et de l'indépendance. Bientôt la Gaule, réparant tous les maux dont elle avait souffert, devint la province la plus riche et la plus florissante de l'empire ; et cette nation si fière et si entreprenante, dont les nombreux émigrants n'avaient pu fonder aucun établissement durable ; ces peuplades à demi-barbares, qui n'avaient aucun monument public, aucun temple, aucune notion de l'art ou de l'architecture, montrèrent une merveilleuse aptitude à s'approprier les mœurs, les arts et même la langue des Romains.

Tandis que les légions étaient campées sur la frontière du Rhin et assuraient la paix à l'intérieur du pays, on vit s'élever, comme par enchantement, sur presque tous les points de la Gaule, ces routes militaires, ces canaux, ces ponts, ces travaux gigantesques, en un mot, qui ont su

Digitized by Google

braver les injures de dix-huit siècles et dont les ruines majestueuses attestent encore à la postérité la puissance et le génie du peuple qui les a conçus. Les grandes cités se formèrent à l'image de Rome : elles eurent des temples, de vastes palais, des cirques, des théâtres et des arènes ; des aqueducs et des thermes ou maisons de bains publics ; des arcs de triomphe, des obélisques et des édifices décorés de superbes portiques.

Moins riches en antiquités que le midi de la France, nos contrées ont conservé cependant des vestiges remarquables de la civilisation romaine. Par sa position au confluent de deux rivières tributaires du Rhin, un peu en arrière des camps permanents échelonnés le long des deux Germanies, *Divodurum* (Metz) était un centre important digne d'attirer l'attention des conquérants. Ce n'était pas une ville de garnison, comme on s'est plu à le répéter sans preuve, mais un vaste entrepôt, un magasin général de munitions, de subsistances et d'habillements, destiné à approvisionner les légions. La capitale des Médiomatriciens fut mise de bonne heure en communication avec les autres cités de la Gaule par des voies magnifiques qui y convergeaient de cinq côtés différents ; et la cité gallo-romaine, franchissant l'enceinte étroite et escarpée de l'antique *oppidum* gaulois, ne tarda pas à s'avancer dans la plaine, du côté du midi, et à être décorée d'un grand nombre d'édifices publics, dont on retrouve partout les substructions et les vestiges en creusant les fondations des maisons ou en fouillant le sous-sol des rues. D'anciens récits légendaires rapportent que trois petits-fils de Noé vinrent se fixer au confluent de la Moselle et de la Seille et se construisirent en ce lieu, où Metz devait s'élever un jour, trois hautes maisons ou trois châteaux, l'un au sommet de la montagne de Jurue, sur l'emplacement occupé aujourd'hui par le couvent des Carmélites ; l'autre au bas de la colline, sur le mamelon occupé depuis par la cour épiscopale ; le troisième, sur le bord de la Moselle, au lieu où fut depuis l'église de Saint-Jean-en-Chambre, et

Digitized by Google

plus tard l'abbaye de Sainte-Marie. Ces récits étaient accueillis avec confiance par nos anciens chroniqueurs et mis hors de doute pour eux par cette circonstance, très significative à leurs yeux, que dans ces antiques édifices ils reconnaissaient le système de construction employé à la tour de Babel et aux murs fameux de Babylone (1). Plus tard, deux Troyens fugitifs, Serpanus et Arenus, son frère, auraient élevé au sud de la ville, et à une certaine distance de la première enceinte, deux nouveaux châteaux appelés de leurs noms, lesquels furent donnés aussi à deux nouvelles portes de la cité agrandie, la porte de Serpanus ou Serpenoise, et la porte d'Arenus, ou la porte aux Arènes (2). Il y a lieu de penser que ces légendes ne présentent que le reflet des préjugés enfantés au moyen-âge par la vue des anciens édifices romains, qui, par leur caractère grandiose, leur structure singulière, avec leurs cordons de briques et leur revêtement en petit appareil, offraient un contraste si frappant avec les édifices tout différents du moyen-âge. L'histoire ne faisant rien connaître, ni de leur origine, ni de leur destination, la légende se chargea du soin d'en révéler le secret.

Meurisse, l'historien de nos évêques, dit que, à en juger par les ruines que l'on voyait encore de son temps dans la ville et aux environs, « Metz doit avoir esté autrefois une des plus grandes et des plus superbes villes de toutes les Gaules ». Il cite, en dehors de la ville, les vestiges d'un amphithéâtre, des thermes, une naumachie et l'aqueduc de Jouy. « Il y a trois choses à considérer dans la ville. Premièrement, les restes de ces belles pièces, qui se voyent les unes dans la maison Episcopale, les autres dans la Citadelle, les autres à la Haute pierre, les autres en quelques places publiques, et les autres dans

---

(1) A. Prost, *Études sur l'histoire de Metz. — Les Légendes*, p. 123.

(2) A. Prost, *ibidem*, p. 127. Les deux amphithéâtres de Metz figurent dans ces légendes sous les noms de château d'Arenus et de château de Zelech.

Digitized by Google

des maisons particulières. Ce sont ou colonnes de marbres, ou carreaux, ou chapiteaux d'œuvre de Corinthe, ou fragments de grandes et grosses pierres qui font assez recognoistre à ceux qui les considèrent l'immense grandeur des édifices auxquels elles ont autrefois esté employées. Secondement, les reliques de quelques-uns de ces plus anciens bastiments qui subsistent encor, et qui ont résisté depuis tant de siècles aux injures du temps, par la bonté et la solidité de leurs matériaux. *Les Abbayes de Sainte-Glossinde et de Sainte-Marie, la maison des Religieux de la Trinité, une maison Canoniale où le Siège Présidial se tenoit cy-devant : mais sur toutes, la maison Episcopale* conservent encor tout plein de beaux restes de ces superbes chef-d'œuvres, desquels les bastiments que l'on fait à present, n'approchent nullement, ny pour la hauteur, ny pour la grandeur, ny pour l'ordre de l'Architecture, ny pour les dimensions, la cuite et la liaison des briques, ny pour la bonté du ciment, ny pour beaucoup d'autres perfections que l'œil et le jugement y peuvent observer (1). »

Après toutes les découvertes faites depuis deux siècles, on peut dire que le sol archéologique de l'ancienne cité est formé d'une couche de cinq à huit mètres de substructions et de ruines romaines. Ces débris antiques, qui ont déjà fait l'objet d'un grand nombre de notices particulières, attendent encore qu'un archéologue, leur servant d'interprète et les embrassant dans une étude d'ensemble, restitue le plan et la configuration des monuments auxquels ils ont appartenu ; assigne à chacun son emplacement, son âge approximatif et sa destination, nous retrace enfin le vrai portrait de la cité romaine, avec ses édifices, ses palais, ses maisons, ses murailles d'enceinte ; avec la belle ordonnance, l'appareil régulier et la splendeur de ses constructions. Les *Ruines de Metz,* dessinées par l'ingénieur français Chastillon, en 1614, fourniraient des in-

(1) Meurisse, *Histoire des Evesques de Metz*, préface, p. 7-8.

Digitized by Google

dications précieuses et serviraient à illustrer ce travail de restitution topographique (1).

Le célèbre aqueduc de Jouy, dont il reste encore des vestiges imposants, a passé pendant longtemps pour le monument le plus remarquable de l'architecture romaine dans nos contrées. Nous savons aujourd'hui qu'il y avait un monument plus grandiose encore aux portes de la cité. L'*illustration archéologique* de Metz, c'est l'Amphithéâtre, dont la masse gigantesque se dressait dans la plaine du Sablon, sur les bords de la Seille. Ruiné depuis longtemps, moins encore par les injures du temps que par le vandalisme des hommes, ce colosse d'un autre âge gisait enseveli sous la redoute du Pâté, qui en défendait l'approche, et semblait voué à l'oubli dans la tradition populaire ; c'est à peine si quelques savants avaient conservé le souvenir de son existence et de son emplacement. Dans son *Précis de l'Histoire de Metz*, publié en 1817, Viville disait, après avoir parlé de l'aqueduc de Gorze : « Les bains ou thermes étaient situés dans un lieu appelé la *Fosse-aux-Serpents*, entre les portes de Mazelle et de Saint-Thiébault. La naumachie était au-dessous des thermes. Plus haut, sur l'emplacement de la redoute du Pâté, était un vaste amphithéâtre, dont les ruines imposantes se montraient encore au commencement du dix-septième siècle. » Bégin (2), Simon (3) et d'autres archéologues se contentèrent de reproduire cette phrase stéréotypée, sans entreprendre des recherches personnelles ou locales, auxquelles l'accès difficile du terrain opposait d'ailleurs un sérieux obstacle. Il se trouva même un jésuite sceptique et incrédule, qui émit l'opinion que l'Amphitheâtre n'avait pas plus d'authenticité

(1) *Topographie française, ou Représentation de plusieurs villes, châteaux, ruines et vestiges d'antiquités du royaume de France, dessinés par Chastillon*, Paris, 1614. — La Bibliothèque de Metz possède un exemplaire dessiné à la main de cet ouvrage devenu rare.

(2) *Histoire des Lettres, des Sciences et des Arts dans le P. M.*, p. 50.

(3) *Mémoires de l'Académie de Metz*, passim.

Digitized by Google

que la prétendue naumachie (1). Abel releva le défi ainsi jeté à notre ancien monument, et, dans une notice documentée et qui n'était pas sans mérite à l'époque où elle parut, il démontra l'existence de l'Amphithéâtre, en fixa l'emplacement dans l'avant-fossé de la redoute du Pâté, retraça les vicissitudes par lesquelles il avait passé et essaya d'en déterminer les dimensions et la configuration.

La question en était là, lorsque, par suite des travaux d'agrandissement de la ville, la redoute du Pâté fut condamnée à disparaître, pour faire place aux dépendances de la future gare. Dès le mois de mai 1902, des fouilles purent être entreprises sous les auspices de la Société d'Archéologie, et poussées à fond, grâce aux subventions venues de différents côtés. Les premières découvertes excitèrent un intérêt général, non seulement dans les rangs de la population messine, mais encore dans le monde savant, et attirèrent une foule de visiteurs sur les lieux. On était stupéfait à la vue de ces vastes substructions, de ces murailles épaisses, de la perfection de l'appareil, des proportions gigantesques du monument que personne n'avait soupçonnées jusqu'alors. *Quales lapides et quales structurae !* Quelles pierres et quelle construction ! était-on tenté de s'écrier avec les apôtres, à l'aspect du temple de Jérusalem (3), et l'on cherchait à reconstruire par la pensée ce colossal témoin de tant de bouleversements, et l'on espérait arracher à ses ruines les secrets des temps passés. En même temps, des vœux s'élevaient de tous côtés pour la conservation de ses derniers vestiges.

Le résultat des fouilles et des trouvailles récentes sera publié dans l'annuaire de la Société. J'aurais laissé volontiers à d'autres, plus compétents et mieux placés que moi, le soin de nous renseigner sur des recherches qu'ils ont dirigées et dont ils ont pu suivre tous les jours les progrès. Mais j'ai pensé qu'après toutes les conférences et

(1) *Mémoires de la Société d'archéologie de la Moselle*, 1863.
(2) *Bulletin de la Société d'archéologie de la Moselle*, 1864.
(3) Marc. XIII, 1.

Digitized by Google

les publications faites en langue allemande, beaucoup de lecteurs me sauraient gré de les tenir au courant en leur parlant la vieille langue des Messins. Il m'a semblé aussi que le clergé ne devait pas rester indifférent à des questions qui touchent à nos traditions locales et qui offrent une connexion étroite avec les origines de l'Église de Metz. Et puis, l'arène étant ouverte, le champ n'est-il pas libre aux discussions? S'il faut dire un mot de plus pour justifier mon entreprise, je m'approprierai la fière réponse que nos chroniques mettent dans la bouche des vieux Messins à l'adresse du chevalier Métius, venu de dehors pour les régenter :

Nous sommes sur nos heritaiges,
De par nos anciens parentaiges,
C'est nostre ; si on nous fait tort,
Nous les tiendrons jusqu'à la mort.

Digitized by Google

Digitized by Google

II

APERÇU SOMMAIRE

SUR LES

AMPHITHÉÂTRES ROMAINS

Les fouilles récentes permettront de restituer, avec toute la précision désirable, le plan de l'Amphithéâtre de Metz. Pour nous faire une idée de sa configuration, de la disposition de ses parties et des combats sanglants qui se livraient dans l'arène, il faut recourir aux données générales et interroger les monuments similaires qui ont mieux échappé à la destruction. Un aperçu sommaire sur les amphithéâtres romains et sur ceux de la Gaule en particulier ne paraîtra donc pas déplacé ici : c'est un préambule obligé qui apportera un peu de vie et d'intérêt dans la sécheresse d'une étude purement topographique et locale, et qui servira d'orientation pour résoudre les questions soulevées par la découverte faite à Metz.

Digitized by Google

§ I.

Origine des amphithéâtres. — Plan et configuration générale. — Description des parties.

Les Romains avaient, pour leurs jeux et leurs divertissements publics, quatre sortes de monuments, que l'on a confondus quelquefois, mais qui se distinguaient par leur forme et leur destination : le *stade*, où l'on assistait aux assauts des athlètes ; — le *cirque*, réservé aux courses de chars et de chevaux ; — le *théâtre*, destiné aux représentations scéniques, aux chœurs de danse, aux pantomimes ; — l'*amphithéâtre* enfin où se donnaient les combats sanglants des gladiateurs et les chasses de bêtes.

Les Romains ont appris des Grecs l'art de construire des théâtres ; ils inventèrent eux-mêmes l'amphithéâtre qui s'adaptait mieux à leurs jeux favoris. Le théâtre avait généralement la forme d'un hémicycle ou d'un demi cercle parfait, au diamètre duquel s'adossait une scène rectangulaire ; quant à l'amphithéâtre, l'étymologie même du mot indique la configuration du monument, qu'on peut se représenter par deux théâtres réunis sur la ligne de leurs diamètres, avec un écart pourtant plus ou moins sensible, de manière à obtenir une figure ovale. Ce sont les Etrusques, dit-on, qui ont donné aux Romains l'idée de ce genre d'édifices. Pour éviter les substructions, ils creusaient dans le sol de vastes fossés environnés de gradins en gazon, ou bien ils choisissaient une gorge étroite, un ancien cratère de volcan, dont le sol en pente formait des places naturelles pour les spectateurs. On a retrouvé deux amphithéâtres de ce genre, l'un à Poestum, l'autre à Sutrium ou Sutri. La même disposition fut observée dans

Digitized by Google

plusieurs amphithéâtres des Gaules, qui étaient adossés au versant d'une colline. Sur les bords de la Loire, non loin de Pont-de-Cé, on voit encore les vestiges d'un de ces monuments dont l'arène et les gradins étaient entièrement creusés dans une roche souterraine.

A Rome, il n'y eut d'abord que des amphithéâtres de charpente, construits temporairement pour la durée des jeux. Le plus ancien monument de ce genre date de César. On le doit à la munificence de Caïus Scribonius Curion, qui, pour célébrer dignement les funérailles de son père, donna de grandes fêtes au peuple. Cet édifice singulier se composait de deux théâtres en bois, réunis suivant leurs diamètres, et tournant horizontalement sur des pivots avec tous les spectateurs en place (1). Frappé des inconvénients et des dangers de cette promenade aérienne, César fit construire en bois un édifice de forme circulaire, analogue aux deux théâtres de Curion (2). Un édifice du même genre, construit à Fidènes par un affranchi, s'écroula pendant une représentation, et cinquante mille hommes furent tués ou blessés à la suite de cet accident.

Il fallait au génie pratique des Romains des monuments plus solides et plus durables. Ce fut en l'an 724 de Rome, l'an 28 ou 29 avant Jésus-Christ, sous le quatrième consulat d'Auguste et à son instigation, que Statilius Taurus bâtit, dans le Champ-de-Mars, le premier amphithéâtre en pierre dont l'histoire fasse mention (3). Ce monument, dont les gradins n'étaient que de bois, fut incendié sous Néron, puis restauré, pour disparaître dans la suite devant le Colisée. Mais déjà plusieurs villes de l'Italie et des provinces avaient des monuments conçus sur le même

(1) Pline, livre XXXVI. Un savant allemand, Winbrenner, de Carlsruhe, passe pour avoir donné une solution satisfaisante du mécanisme de ce monument qui a paru longtemps une énigme aux archéologues.

(2) Dion Cassius, livre XLIII. Visorium quoddam e tabulis et materie compegit, quod et amphitheatrum appellatum est.

(3) Dion Cassius, livre LI : Statilius Taurus in campo Martio theatrum quoddam venatorium, lapideum extruxit suis impensis et dedicavit.

Digitized by Google

plan. L'historien Josèphe nous apprend qu'Hérode le grand, l'ami personnel d'Auguste et le protégé des Romains, fit construire, au grand scandale des Juifs, un amphithéâtre hors des murs de Jérusalem, avant même d'entreprendre la restauration du Temple, qu'on place en l'an 19 avant Jésus-Christ. Il fonda ensuite, en l'honneur d'Auguste, la ville de Césarée en Phénicie et y fit aussi bâtir un théâtre en pierre et un amphithéâtre superbe qu'il inaugura par des combats de gladiateurs et de bêtes, en la cent quatre-vingt-douzième olympiade, environ douze ans avant Jésus-Christ (1). Il n'est pas téméraire de faire remonter l'origine des plus anciens amphithéâtres au commencement ou au milieu du premier siècle. Nous savons du moins, par le témoignage authentique de Tacite (2), qu'Autun avait le sien dès l'an 69 de l'ère vulgaire, puisque l'empereur Vitellius y condamna un rebelle à être dévoré par les bêtes.

L'amphithéâtre était un monument de forme elliptique, ou plutôt d'une figure ovale, obtenue par le raccordement de deux hémicycles réguliers (3). Il se composait de deux parties principales, de l'arène et du *visorium*, c'est-à-dire de l'ensemble des gradins élevés les uns au-dessus des autres et destinés aux spectateurs.

L'ensemble des gradins reposait sur un plan incliné, formé par plusieurs étages de voûtes superposées. Ces voûtes, rétrécies vers l'arène, allaient en s'élargissant et

---

(1) Josèphe, *Histoire des Juifs*, l. XV, 11, 13; l. XVI, 9.

(2) Tacite, *Histoires*, l. II, 61.

(3) Juste-Lipse, *de Amphitheatro*, c. VIII, donne la règle suivante pour le tracé d'un amphithéâtre : Ex integro circuli ambitu quartam partem si abscindis, quod majus ejus reliquum est, scito theatrum id fuisse. Atqui ex iis duo si jungis, ita tamen ut flexas lineas circa abscisionem dirigas, vel potiùs extra leviter flectas, amphitheatrum habebis. Ce qui revient à cette formule : Tracez deux circonférences égales qui se coupent de manière que la distance des centres soit égale au rayon et raccordez leurs sommets par des arcs convenables. Mais la divergence des figures fait voir qu'on n'observait pas toujours les mêmes proportions.

Digitized by Google

en s'élevant à mesure qu'elles s'approchaient du sommet ou de l'attique formant le contour de l'édifice. Inclinées vers le centre, elles formaient en s'élevant autant d'étages qu'il y avait de précinctions. Tout le massif de maçonnerie reposait, au niveau du sol ou à la hauteur de l'arène, sur cinq ou six grosses murailles circulaires et parallèles, plus ou moins espacées, et coupées, à des distances symétriques, par 60 ou 80 murs de refend, disposés comme des rayons autour de l'édifice et convergeant vers l'arène. Ces murs de refend s'élevaient avec les voûtes auxquelles ils servaient de murs de soutènement, constituaient par leur écartement des *caveae* (1), des salles voûtées, des loges à forme trapézoïdale, partageaient le monument en 60 ou 80 travées et déterminaient autant d'arcades sur la façade extérieure (*cfr. le plan d'un amphithéâtre, planche* II, fig. 1).

L'arène était un espace vide, au centre du monument, et de figure également ovale. On l'appelait ainsi parce qu'elle était couverte d'une couche de sable destinée à affermir le pied des combattants et à absorber le sang des hommes et des animaux. L'arène était circonscrite par un premier mur d'enceinte qui s'élevait à une hauteur de 12 à 15 pieds au-dessus du sol. Ce mur, qui soutenait le *podium*, était garni en outre d'un parapet ou d'une grille de fer, pour mettre les spectateurs à l'abri des surprises ou des irruptions des bêtes féroces. Pour plus de sûreté, Juste-Lipse admettait encore un *euripe* (2). « Je dois réfuter, dit de Caumont, l'assertion suivant laquelle les arènes auraient été entourées d'un canal rempli d'eau,

---

(1) Le mot *cavea* servait à désigner : 1° les antres souterrains où l'on enfermait les bêtes : leonem redigit in caveam (Sénèque) ; — 2° l'arène elle-même : cavea in quâ tauri pugnare solent (Varron) ; — 3° les gradins des spectateurs (cavea ima, media, summa) : verba ad summam caveam spectantia (Sénèque) ; — et, 4° par extension, l'amphithéâtre tout entier que Tertullien réunit avec le théâtre sous le nom de *utraque cavea*.

(2) Juste-Lipse, *de Amphitheatro*, c. XII.

Digitized by Google

euripus, comme celles des cirques (1). Lorsque des arènes ont été déblayées, on a retrouvé parfois autour, et à peu de distance du podium, un ruisseau de un pied ou deux de profondeur sur une largeur moindre, et toujours recouvert de dalles, de manière à demeurer invisible aux spectateurs. Evidemment, un pareil canal, qui n'avait pour but que de recevoir les eaux pluviales, n'offrait aucun rapport avec ce que l'on peut appeler un *euripus*. D'ailleurs, on ne conçoit pas l'utilité de ce canal. N'aurait-il pas rétréci considérablement l'arène, obstrué les passages par lesquels on y arrivait du dehors, et formé un précipice où les animaux auraient pu tomber (2). »

On entrait dans l'arène par deux portes placées aux extrémités du grand axe ; généralement deux autres entrées, aux extrémités du petit axe, donnaient accès dans le visorium ou servaient pour l'introduction des gladiateurs. Ces portes étaient grillées et fermées pendant les représentations. Autour de l'arène, et par dessous les gradins inférieurs, s'étendaient des cavités voûtées (*caveae ferarum*), loges provisoires dans lesquelles on enfermait les bêtes destinées aux combats, et qui s'ouvraient également sur l'arène par des portes grillées. Ces portes, au nombre de huit dans les arènes d'Arles, au nombre de seize dans l'amphithéâtre de Vérone, étaient plus petites et plus basses que les grandes portes d'entrée.

Juste-Lipse rappelle la tradition qui admettait des égouts sous l'arène du Colisée pour l'écoulement des eaux et l'assainissement d'un terrain fangeux ; et il se demande s'il n'y avait pas plutôt des canaux destinés à alimenter une naumachie, et des antres souterrains où l'on enfermait provisoirement les bêtes qui devaient prendre part aux combats (3). Sans exclure les deux premières hypo-

(1) Pline (l. VIII) rapporte que Jules César avait fait entourer le grand Cirque d'un canal rempli d'eau, de 12 pieds de largeur et autant de profondeur. Euripis arenam circumdedit, quos Nero Caesar sustulit.

(2) De Caumont, *Abécédaire*, p. 361.

(3) Lipse, *de Amphitheatro*, c. VIII. Ambigam, fuerintne reipsâ cloa-

Digitized by Google

thèses, il se prononce assez catégoriquement pour la dernière supposition qui s'est d'ailleurs trouvée justifiée par des fouilles et des découvertes récentes. Sous le sol de l'arène de Capoue, on a mis à découvert plusieurs galeries droites et parallèles, disposées régulièrement des deux côtés du petit axe, et deux autres galeries suivant les contours de l'arène, à peu de distance du mur du podium ; ces galeries donnaient accès, par des portes ceintrées placées sur leurs parois latérales, à une série de cages voûtées qui servaient évidemment de loges pour les animaux (1). Des fouilles exécutées vers 1880 au Colisée ont révélé également, sous le niveau actuel de l'arène, l'existence de tout un étage de constructions souterraines, sur la destination desquelles les archéologues ne sont pas tombés d'accord, les uns tenant toujours pour l'hypothèse d'une naumachie, les autres ne voyant là que des canaux pour l'écoulement des eaux pluviales, des loges pour les animaux ou des caveaux propres à improviser des scènes de surprises, à changer subitement l'arène en forêt, en jardin, etc.

On appelait *podium* la galerie voisine de l'arène qui s'élevait au-dessus du premier mur d'enceinte. C'est là que prenaient place les sénateurs, les magistrats et les citoyens les plus illustres de la cité. On y voyait aussi la loge impériale, *suggestus*, et le siège de l'édile ou du duumvir qui donnait les jeux. Suétone rapporte qu'Auguste avait assigné aux vestales des sièges distincts derrière le tribunal du préteur. A la mort de Germanicus, il fut décidé qu'à tous les spectacles sa chaire curule resterait vide à la place réservée pour les prêtres augustales (2).

Du podium jusqu'au sommet de l'édifice, sur tout le

---

cae ad exsugendum educendumque humorem illum stagnorum providé structae, an potiùs camerae quaedam et specus subterranei, ad custodiendum et receptum ferarum... sive etiam ad usum aquarum, quas in arenam occulté et subito inducebant atque educebant, *ad Naumachias*.

(1) V. Duruy, *Histoire des Romains*, I, 585.

(2) Tacite, *Annales*, l. II, c. 83.

Digitized by Google

pourtour et même au-dessus des portes d'entrée, s'élevaient les uns au-dessus des autres, des gradins portés par les voûtes intérieures, et disposés de telle sorte que de tous les côtés les spectateurs pouvaient suivre des yeux les combats de l'arène ; ils présentaient, par leur développement, l'aspect d'un tronc de cône renversé, largement évasé et à bases également ovales. Vitruve nous donne les dimensions des gradins du théâtre : les gradins où sont disposés les sièges doivent être hauts d'un pied et demi environ, et profonds de deux pieds ou deux pieds et demi au plus (1). Les mêmes mesures étaient sans doute observées dans l'amphithéâtre.

Les gradins étaient divisés horizontalement en plusieurs étages (*cavea ima, media, summa*), par autant de précinctions (*praecinctiones, baltei, moeniana*), sortes de paliers qui faisaient le tour de l'édifice ; et verticalement par des escaliers qui desservaient chaque rang de gradins et formaient, par leur écartement, ces sections cunéiformes qu'on a appelées coins (*cunei*). Vitruve indique que le mur de ceinture de chaque précinction devait égaler en hauteur la largeur du palier qu'il dominait ; il ne devait pas avoir moins de cinq ou six pieds (2). Le même auteur donne aussi cette règle, généralement suivie, que les escaliers séparant les coins ne devaient pas être disposés sur la même ligne, mais alterner d'un étage à l'autre (3). Au-dessus des derniers gradins régnait une galerie supérieure, qui présentait parfois à l'intérieur un superbe portique, orné de colonnes, et se terminait le plus souvent, à hauteur d'appui, par un attique.

A l'origine, les spectateurs se pressaient indistinctement sur tous les gradins. Suétone nous apprend qu'Auguste

(1) Gradus, ubi subsellia componantur, ne minus alti sint palmopede, et digitis sex, Latitudines eorum, ne plus pedes duo semis, ne minus pedes duo constituantur (Vitruv). Le pied romain contenait 4 palmes, le palme 4 doigts ; le *palmopes* était un pied plus un palme.

(2) Vitruve, *de Architecturâ*, l. V, c. 3.

(3) Vitruve, *op. cit.* c. VIII.

Digitized by Google

n'existe pas

PLANCHE II.

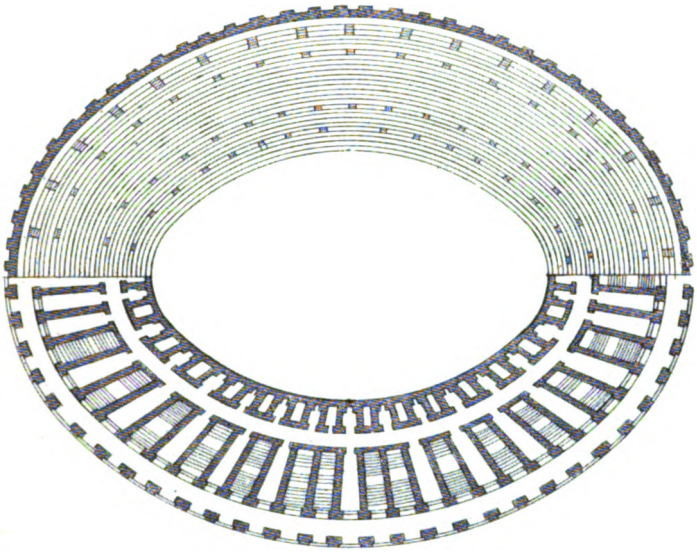

1. Plan d'un amphithéâtre.

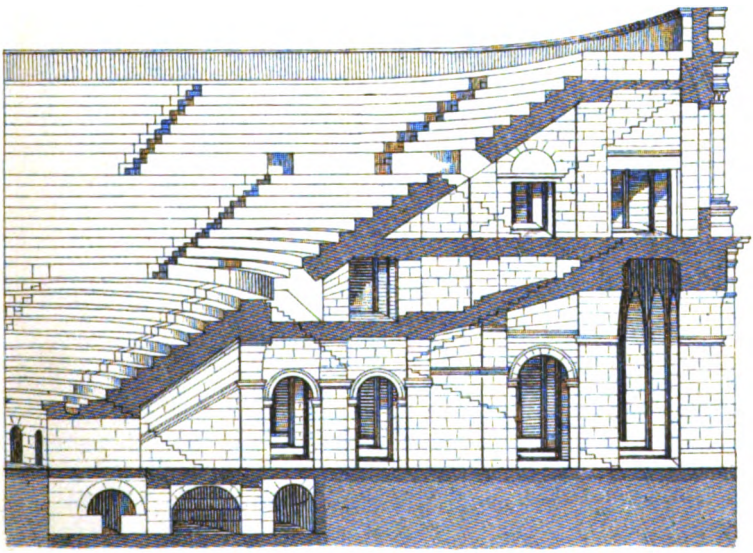

2. Coupe des arènes d'Arles.

Digitized by Google

Digitized by Google

s'occupa de distribuer les places par ordres et par classes. Il décida que dans tous les spectacles les premières places seraient réservées aux sénateurs ; les quatorze gradins suivants furent assignés aux chevaliers ; les étages supérieurs étaient abandonnés au peuple ; ceux qui étaient revêtus de la toge prétexte, les précepteurs et les pédagogues avaient leur coin particulier ; la toge brune des pauvres était exclue de la *cavea media ;* les femmes étaient réléguées au paradis, sous le portique de la galerie supérieure (1). Sur chaque gradin, les places étaient numérotées et indiquées par des lignes de séparation. Un officier, préposé à chaque coin et désigné sous le nom de *cunearius*, était chargé de distribuer les places et de maintenir l'ordre dans sa section. A l'origine, on était assis sur des sièges en bois ou en pierre ; Caligula permit d'y étendre des coussins ou des tapis.

La façade extérieure du monument, qui présentait une hauteur variable de 25 à 50 mètres, se composait de deux ou trois étages d'arcades superposées, décorées de pilastres, de colonnes et de statues, et se terminait par un attique formé d'un portique ou d'un mur à hauteur d'appui. Des consoles en pierre, placées au sommet de la façade intérieure, étaient destinées à fixer le voile *(velum, velarium)* qu'on étendait au-dessus des spectateurs pour les protéger contre les ardeurs du soleil ; ce voile était tendu au moyen de câbles et rattaché à des mâts disposés autour de l'arène. Martial nous apprend que les spectateurs se munissaient déjà d'ombrelles.

Les issues étaient nombreuses et bien aménagées, de manière à faciliter l'entrée et la sortie et à éviter l'en-

---

(1) Suétone, *in Aug.* c. XLIV : Factum decretum Patrum est... primus subselliorum ordo senatoribus vacaret... Militem secrevit a populo, maritis e plebe proprios ordines adsignavit ; praetextatis cuneum suum, et proximum paedagogis ; sanxitque ne quis pullatorum medià caveà sederet. Foeminis ne gladiatores quidem, nisi ex loco superiore spectare concessit.

Digitized by Google

combrement si fatal dans nos théâtres (1). A Bordeaux comme à Arles, soixante arcades donnaient accès à la galerie extérieure du rez-de-chaussée, qui permettait de circuler librement autour de tout l'édifice. Sur ces soixante arcades, il y en avait trente qui correspondaient à des passages se prolongeant jusqu'à une galerie intérieure, pratiquée entre le troisième et le quatrième mur d'enceinte, où ils s'arrêtaient. Dix seulement traversaient cette galerie pour se rendre, soit directement au podium, soit à une troisième galerie plus rapprochée de l'arène. Presque tous les amphithéâtres nous offrent la même disposition (2). On accédait aux étages supérieurs par de nombreux escaliers qui, partant des galeries du rez-de-chaussée, conduisaient, les uns à de nouvelles galeries, les autres directement sur les paliers des précinctions, où ils débouchaient par des portes appelées *vomitoires*, en face des escaliers extérieurs qui desservaient les gradins (3).

La coupe de l'amphithéâtre d'Arles, que nous reproduisons (*planche* II, *fig.* 2), nous montre clairement la disposition d'un grand amphithéâtre, ses précinctions, la division de la *cavea* en trois étages, le système d'escaliers conduisant des galeries intérieures à chaque palier et jusqu'au sommet de l'édifice ; enfin, l'effet produit au milieu des gradins par les vomitoires.

Les spectacles étaient annoncés par des affiches. Une

---

(1) Nos architectes feraient bien de s'inspirer de cette règle pratique donnée par Vitruve : Aditus complures et spatiosos oportet disponere, nec conjunctos superiores inferioribus, sed ex omnibus locis perpetuos et directos, sine inversuris faciendos : uti cum populus dimittitur de spectaculis, ne comprimatur, sed habeat ex omnibus locis exitus separatos sine impeditione. Mais voilà ! les spectacles romains étaient gratuits et le guichet de nos théâtres a ses exigences. Comment exercer le contrôle en multipliant les issues ?

(2) De Caumont, *Abécédaire*, p. 339.

(3) Macrobe, *Saturnal*, l. VI, c. 4. Ad illud Virgilii : *totis vomit ædibus undam*. Pulchrè et antiquè. Unde et nunc *vomitoria* in spectaculis dicimus, unde homines glomeratim ingredientes in sedilia se fundunt.

Digitized by Google

de ces affiches, retrouvée dans les ruines de Pompéi, annonce un combat de gladiateurs. Elle est conçue en ces termes : *A. Ssuettii. Cerii. aedilis. familia. gladiatoria. pugnabit. Pompeis. pr. k. junias. venatio et vela erunt.* Traduction : La troupe de gladiateurs d'Aulus Suettius Cerius, édile, combattra à Pompéi le dernier jour de mai. Il y aura chasse et le voile sera tendu.

Il y avait aussi des billets d'amphithéâtre que l'on distribuait à l'avance et qui indiquaient à chaque spectateur sa place. On a retrouvé à Arles un de ces billets, *tessera amphitheatri,* sorte de tablette en métal, qui portait écrit sur une de ses faces : *cav. II. cun. V. grad. X. gladiatotes. vela erunt ;* ce qui veut dire : 2me cavée, coin 5me, gradin 10me ; spectacle de gladiateurs ; le velum sera tendu. Inutile par conséquent d'apporter des ombrelles.

Digitized by Google

§ II.

Distribution géographique. — Amphithéâtres de Rome ; le Colisée. — Amphithéâtres de l'Italie et des provinces. — Amphithéâtres des Gaules. — Arènes de Nîmes, d'Arles et de Trêves.

La capitale du monde ne compta pas moins de quatre ou cinq amphithéâtres. Le plus ancien était celui de Statilius Taurus, qui datait de l'an 28 avant Jésus-Christ, et sur les ruines duquel s'élève aujourd'hui le palais de Montecitorio. L'amphithéâtre *Castrense,* attribué à Tibère, était construit tout entier en briques et n'avait que deux étages. On l'appelait ainsi parce qu'il était destiné aux jeux militaires, *ludi castrenses*, où les soldats s'exerçaient à combattre contre les bêtes féroces. A l'origine, cet amphithéâtre était situé hors des murs anciens ; sous l'empereur Honorius, on en mura les arcades et on le renferma dans la nouvelle enceinte. Tacite nous apprend que Néron fit construire un vaste amphithéâtre dans le Champ-de-Mars, sous son deuxième consulat, c'est-à-dire en l'an 57 de Jésus-Christ ; les expressions dont se sert l'annaliste font voir que si les fondations étaient en pierre, la charpente de l'édifice n'était encore que de bois (1).

Mais le plus célèbre de tous, le plus grand amphithéâtre de Rome et de tout l'univers, fut le *Colisée*, ainsi appelé par corruption de *colosseum ;* son vrai nom était *amphithéâtre Flavien.* Il fut commencé par Vespasien et achevé par Titus, qui en fit la dédicace en l'an 80 de l'ère chré-

---

(1) Tacite, *Annal.*, XIII, 31. Pauca memoriâ digni, nisi cui libeat, laudandis fundamentis et trabibus, quis molem amphitheatri apud campum Martis Caesar exstruxerat, volumina implere.

Digitized by Google

tienne. Chose incroyable! ce monument colossal fut achevé en deux ans et neuf mois! D'après les calculs de Fontana, cent neuf mille spectateurs pouvaient y voir à l'aise les jeux et les combats de l'arène. Ce vaste édifice mesure environ 190 mètres de longueur sur son grand axe, 157 mètres sur son petit axe, 50 mètres de hauteur et 527 de périmètre extérieur. A l'intérieur, une arène de 91 mètres sur 58, était entourée d'un *podium*, haut de 6 mètres, et percé de plusieurs portes fermées par des grilles de bronze, qui correspondaient aux loges des animaux. Du podium partaient 50 rangs de gradins divisés en trois étages ou précinctions; le premier étage avait 24 gradins, le second 16, le troisième 10; ce dernier se terminait par une galerie couverte, qui pouvait recevoir vingt mille personnes, et qui présentait à l'intérieur, sur tout le pourtour du monument, un superbe portique orné de 80 colonnes. La façade extérieure offrait trois étages, chacun de 80 arcades, entremêlées de demi-colonnes pour soutenir leur entablement; on y voyait les trois ordres d'architecture superposés : le dorique, l'inonique et le corinthien. L'édifice se terminait par un quatrième ordre ou attique, sans arcades, mais orné de pilastres et percé de fenêtres. Le Colisée fut endommagé au cinquième siècle par les tremblements de terre, et restauré en 437 et en 485 par Lampadius et Basile, préfets de Rome. On y donna encore, en l'an 523, des combats de bêtes féroces. En 1084, le Normand Robert Guiscard, craignant qu'il ne servît de citadelle à l'armée impériale, en fit démolir la moitié. L'autre moitié fournit plus tard des matériaux pour construire les plus grands palais de Rome. Il ne reste plus du Colisée que 33 arcades au nord-est, dans toute la hauteur de la muraille extérieure, et, à l'intérieur, des parties importantes des diverses galeries. Pour mettre cet édifice à l'abri des dégradations des hommes, le pape Benoît XIV l'a consacré au culte catholique, en mémoire des martyrs qui y ont versé leur sang. Ses successeurs n'ont rien négligé pour assurer la conservation du monu-

Digitized by Google

ment. C'est encore aujourd'hui la ruine la plus imposante de Rome.

Les Romains construisirent en Italie un grand nombre d'amphithéâtres ; ils en dotèrent aussi les principales villes des provinces.

On ne compte pas moins de soixante-dix villes d'Italie, où l'on a retrouvé les vestiges de ces monuments (1). Les plus anciens dont l'histoire fasse mention sont ceux de Crémone, de Plaisance et de Pompéi. L'amphithéâtre de Crémone était en construction ou en réparation après la mort de Néron, en l'an 69 de Jésus-Christ (2). Celui de Pompéi, où s'étaient livrés des combats de gladiateurs dès l'an 59 (3), fut endommagé par un tremblement de terre quatre ans plus tard (4) ; en 79, il partagea le sort de cette malheureuse cité et fut enseveli sous un déluge de cendres et de matières volcaniques. Tacite rapporte que dans un combat livré entre Othoniens et Vitelliens sous les murs de Plaisance, « un superbe amphithéâtre, situé en dehors de cette ville, fut entièrement consumé, soit que les assiégeants eussent mis le feu en lançant des torches, des traits enflammés et des feux volants sur les assiégés, soit que les assiégés l'eussent incendié eux-mèmes en y répondant. Le peuple de Plaisance, ardent à soupçonner, comme on l'est dans les petites villes, crut que des colonies voisines, jalouses de ce monument, le plus vaste de l'Italie, avaient fomenté l'embrasement » (5). Le fait de l'incendie prouve que ce bâtiment avait encore des gradins et des sièges en bois ; mais le gros œuvre

(1) On cite, outre le Colisée, les amphithéâtres d'Albano, d'Aquilée, de Bologne, de Bresse, de Canusium (Canossa), de Capoue, de Crémone, de Cumes, de Garigliano, de Milan, d'Otricoli, de Pérouse, de Pompéi, de Pouzzoles, de Rimini, de Sutrium, de Todi, de Vérone, etc., etc.

(2) Tacite, *Hist.*, l. III, c. 32.

(3) Tacite, *Annal.*, l. XV, c. 17.

(4) Tacite, *Annal.*, l. XVI, c. 22.

(5) Tacite, *Histor.*, l. II, c. 21.

Digitized by Google

devait être en pierre. Il résulte aussi de ce texte que beaucoup d'autres villes d'Italie avaient déjà des édifices pareils. L'amphithéâtre de Capoue, un des plus vastes et des plus anciens, était entièrement construit en marbre, et ne mesurait pas moins de 170 mètres de longueur sur son grand axe. On croit qu'il fut restauré par Adrien, mais on ne peut fixer la date de sa première construction.

L'amphithéâtre de Vérone est un des mieux conservés ; il est aussi par ses dimensions, 153 mètres sur 123, le monument dont celui de Metz approche le plus. Pline le jeune marque, dans une de ses lettres, qu'on y donnait fréquemment de son temps des combats de gladiateurs et des chasses de bêtes féroces (1). Cyriaque d'Ancône, un écrivain du quinzième siècle, en reporte la construction à la trente-neuvième année du règne d'Auguste. La façade extérieure présente trois ordres ou trois étages, contenant chacun 72 arcades, et surmontés d'un attique percé également de 72 fenêtres carrées. La hauteur des trois étages, moins l'attique, se déduit des mesures suivantes en pieds modernes :

	Colonnes.	Entablement.
Premier étage. . .	27	8 ½
Deuxième étage . .	27 ½	9 ½
Troisième étage . .	20 ½	5
	75	23

Les colonnes du deuxième étage sont comptées avec leur piédestal ; elles sont en réalité plus petites et plus légères que celles des deux autres étages ; celles du troisième portent encore les traces des statues qui les décoraient. En ajoutant 27 pieds pour l'attique, on obtient une hauteur totale de 125 pieds = 40 mètres.

Le plan de l'édifice présente 7 murailles d'enceinte. Une coupe découvre les trois galeries qui permettaient de circuler à l'intérieur du monument. La galerie extérieure a 13 pieds de large ; la galerie intermédiaire, placée

(1) Pline, *Epistolae*, l. VI.

Digitized by Google

entre la quatrième et la cinquième muraille circulaire, mesure 9 pieds et demi ; la galerie la plus voisine de l'arène, placée entre la deuxième et la troisième muraille, n'a que 8 pieds et demi. De cette dernière galerie, on accédait dans l'arène par 18 couloirs, dont deux plus grands, placés dans la direction du grand axe, répondaient aux deux entrées principales.

L'arène a 234 pieds sur son grand diamètre, et 132 sur son petit axe. Les gradins, au nombre de 42, hauts de 1 pied et 2 pouces, larges de 2 pieds, étaient divisés en trois zones ou précinctions. Au-dessus de la troisième régnait une galerie supérieure, circonscrite extérieurement par le troisième étage de la façade, et intérieurement par un portique de 72 arcades, d'où l'on pouvait assister aux spectacles. Sur le toit de cette galerie, il y avait encore place pour un grand nombre de personnes. Torelli a calculé que l'amphithéâtre de Vérone pouvait contenir 23.000 spectateurs ; mais ce chiffre a paru à d'autres bien inférieur à la vérité.

Les Romains introduisirent les amphithéâtres dans toutes leurs conquêtes, à commencer par les colonies romaines ; les royaumes tributaires, les cités alliées et les municipes libres ne tardèrent pas à se laisser gagner par la contagion. C'était, comme on dirait aujourd'hui, un puissant moyen de *romanisation,* qui, sous forme de jeux et même sans intention préconçue, devait exercer une attraction fatale sur les masses avides de nouveautés et de spectacles, et accélérer l'assimiliation des pays conquis en familiarisant les vaincus avec la langue, les mœurs, les habitudes et les vices du peuple conquérant. Aussi ces monuments peuvent être considérés comme des jalons qui marquent le passage de la domination romaine dans toutes les contrées où l'on en retrouve des vestiges ; leur rareté ou leur fréquence donnent la mesure exacte de l'intensité de la vie romaine et du degré d'assimilation.

La plus ancienne mention d'un amphithéâtre en dehors de Rome, est assez remarquable quant au temps et au

Digitized by Google

lieu, et à la distance de la capitale. C'est Hérode-le-Grand qui fit construire un monument de ce genre à Jérusalem, et un autre, plus spendide, à Césarée sur la mer, environ l'an 12 avant Jésus-Christ (1); ce prince obéissait soit à son goût personnel pour les jeux, soit plutôt au désir de flatter Auguste et de plaire au peuple romain.

L'Asie Mineure et la Syrie eurent des amphithéâtres à Antioche, Pergame, Nicomédie, Smyrne, Tarse, Cyzique, etc., villles peuplées en partie par des colonies romaines. Venaient ensuite l'Afrique propre et la Numidie, où l'on a retrouvé trace d'une vingtaine d'amphithéâtres, parmi lesquels celui de Carthage était le plus considérable. L'Espagne, la terre classique des toréadors, avait les siens à Tarragone, Séville, etc.; on a retrouvé les restes d'un amphithéâtre jusqu'au fond de la baie de Gibraltar, dans un lieu appelé El Rocadillo, habité autrefois par une colonie romaine. La Sicile en possédait à Agrigente, Catane, Syracuse. La Dalmatie avait celui de Pola, au sud de Trieste, parfaitement conservé, et offrant encore une hauteur de 75 pieds, une longeur de 366 pieds sur le grand diamètre et une largeur de 292 pieds sur le petit.

Dans la Grèce, on ne cite que celui de Corinthe, ville ruinée et repeuplée par les Romains. Les Grecs n'aimaient pas les combats de bêtes féroces et de gladiateurs. Leur esprit, fait pour les arts, les lettres et les sciences, trouvait de la répugnance dans ces jeux cruels. Aimables encore et gracieux jusque dans leurs plaisirs, ils recherchaient pour leurs fêtes, des chants, des fleurs, toutes les splendeurs du luxe et de la nature, mais ils ne voulaient pas du sang. Aussi Athènes, l'inventrice des beaux-arts et la reine intellectuelle du monde, ne consentit jamais à admettre un amphithéâtre dans ses murs. Comme on proposait aux Athéniens d'introduire chez eux les combats de gladiateurs, pour ne pas céder en ce point à ceux de Corinthe, un homme sage (2), nommé Démonax, élevant

(1) Josèphe, *Histoire des Juifs*.

(2) Lucien, *Vita Demonact*, p. 1014.

Digitized by Google

la voix du milieu de l'assemblée, répondit par ces mots qui font honneur à la conscience humaine : « Renversez donc auparavant, s'écria-t-il, renversez l'autel que nos pères, il y a plus de mille ans, ont érigé à la Pitié. »

Il en fut bien autrement dans les Gaules (1). On a relevé dans ce pays plus de 50 amphithéâtres, aujourd'hui presque tous détruits ; les mieux conservés sont ceux d'Arles et de Nîmes.

Quant à l'origine de tous ces monuments et à l'époque de leur construction, on manque généralement de renseignements pour leur assigner une date certaine, et l'on est réduit à de simples conjectures. Aussi ne faut-il pas s'étonner si les opinions les plus contradictoires ont été émises à ce sujet. Les uns font remonter les amphithéâtres des Gaules jusqu'au règne d'Auguste ; les autres les attribuent à Adrien, qui parcourut les provinces de l'empire et embellit un grand nombre de cités d'édifices publics (2). Les arènes de Bordeaux et de Poitiers ayant été désignées par la tradition sous le nom de Palais Gallien, parce qu'on y a trouvé un grand nombre de médailles de cet empereur, l'on a été amené à penser que ces monuments ne dataient que du commencement du troisième siècle. Chose remarquable et coïncidence au moins singulière! L'archéologie se trouve ici en présence d'une difficulté chronologique, qui n'est pas sans analogie, ni parfois sans connexion, avec la question, si vivement débattue, de

(1) Il a existé des amphithéâtres à Agen, Angers, Arles, Autun ; à Bavay, dans le Nord ; à Beauvais, Besançon, Béziers, Bordeaux, Bourges, Clermont ; à Cimiès, près de Nice ; à Cormier, Fréjus, Gran ; à Levroux, près d'Issoudun ; à Limoges, Lyon ; au Mans, à Metz ; à Nasium, dans les Vosges ; à Nimes, Orange, Paris, Périgueux, Poitiers, Reims, Rodez ; à Saint-Bertrand, dans les Pyrénées ; à Saint-Michel-de-Touch, près de Toulouse ; à Saintes, Senlis ; à Tintiniac, près de Tulle ; à Tours, à Trèves et à Vienne.

(2) Dio Cassius, *Hist.*, l. LXIX : Socias urbes atque subditas imperio Romano, ex quibus multo plures quam ullus unquam imperator vidit, magnificè juvit, easque aquis, portubus, frumento, operibus publicis, pecuniâ, honoribus, cæterisque rebus auxit atque ornavit.

Digitized by Google

l'origine des Églises des Gaules, que les uns font remonter avec la tradition jusqu'aux temps apostoliques, et que les autres reculent jusqu'au milieu du troisième siècle. La portée des arguments que l'on apporte dans l'une de ces discussions, trouve même sa contre-épreuve logique dans la valeur qu'on leur attribue dans l'autre. Or, je le demande en passant, quel est l'archéologue ou le savant qui se croirait autorisé à mettre en doute l'existence antérieure d'un amphithéâtre, uniquement parce que l'histoire n'en fait mention qu'au troisième siècle, ou parce que la première médaille découverte présente l'effigie de Postume ou de Gallien?

L'amphithéâtre de Nîmes est un des plus complets et des plus intéressants que possède la France. « On ne connaît pas l'époque où il a été construit. Quelques auteurs le font dater du règne de Vespasien ou de Titus; d'autres l'attribuent à Agrippa; enfin certains critiques veulent qu'il soit de l'époque des Antonins » (1). Il est de forme ovale, comme la plupart des monuments de ce genre. Le grand diamètre, qui s'étend de l'orient à l'occident, est de 405 pieds; le petit, de 317 pieds; le grand axe de l'arène est de 229 pieds; le petit, de 142. Deux entrées, à l'extrémité du grand axe, conduisent directement dans l'arène; deux autres entrées, à l'extrémité du petit axe, donnent accès dans le visorium, suivant Batissier, et dans l'arène, d'après M. de Caumont. La porte du nord, qui faisait face à la ville, est ornée de deux figures de taureaux, qui ont le genoux plié. L'entrée, qui s'ouvre à l'extrémité méridionale du petit axe, est plus étroite que celle qui lui est opposée. En pénétrant à l'intérieur de l'édifice, on ne tarde pas à distinguer, malgré son état de dégradation, l'ordre et la symétrie de ses parties. Le *podium* était formé d'une muraille qui régnait tout le long de l'arène et s'élevait, au-dessus d'elle, d'environ 12 pieds. Trente-cinq gradins, de 40 à 50 centimètres de haut,

(1) Batissier, *Histoire de l'Art monumental.*

Digitized by Google

s'élevaient les uns au-dessus des autres, à partir du podium jusqu'à l'attique. Ces gradins formaient quatre ceintures ou *précinctions*, ayant chacune leurs escaliers et leurs *vomitoires*. D'après le calcul fait par Pelet, le nombre des spectateurs que pouvait contenir cet amphithéâtre, s'élevait à vingt-quatre mille deux cents. La façade extérieure présente un rez-de-chaussée, un premier étage et un attique, qui sert de couronnement. Le rez-de-chaussée et l'étage supérieur offrent chacun un portique ouvert, composé de 60 arcades, placées à égale distance les unes des autres et séparées par des pilastres de deux pieds de front et d'épaisseur. L'attique est assez bien conservé et peu orné. On y voit encore cent vingt consoles, placées deux à deux entre les pilastres, et destinées à soutenir le *velarium*. Ce vaste monument est construit avec d'énormes pierres de taille, assemblées sans mortier ni ciment, mais reliées entre elles au moyen de crampons de fer. C'est l'amphithéâtre antique le mieux conservé, après ceux de Pola et de Vérone.

Voici, d'après M. de Caumont, la description des arènes d'Arles. « Cet amphithéâtre est assis sur une petite colline, à peu de distance du théâtre. Il offrait à l'extérieur, comme celui de Nîmes, deux ordres superposés, surmontés d'un attique. Le premier ordre était orné de pilastres doriques, et le second de colonnes corinthiennes en demi-relief. — L'attique est maintenant détruit, ainsi que l'entablement du second ordre. Chacun des deux étages qui restent était percé de soixante arcades, et quatre de ces arcades, placées aux extrémités des deux axes de l'ellipse, faisaient saillie sur les autres et servaient d'entrées principales. Les soixante arcades de chaque étage ne sont pas d'égale largeur, irrégularité commune à la plupart des monuments romains. — La longueur du grand axe de l'édifice est de 420 pieds, du nord au sud ; celle du petit axe, de 309, de l'est à l'ouest. L'arène offre, pour son grand diamètre, 209 pieds, et, pour le petit diamètre, 119 pieds. — Une chose particulière à l'amphithéâtre d'Arles, c'est que les

Digitized by Google

galeries souterraines, destinées probablement à régulariser les mouvements du sol, régnaient au-dessous et à l'entour du podium, à un niveau plus bas que l'arène. — Le *podium* est à 14 pieds environ au-dessus du sol de l'arène. Le mur de soutènement, qui l'élève à cette hauteur, est percé, dans sa partie inférieure, de huit issues conduisant des galeries souterraines dans l'arène, et, dans la partie supérieure, de quatre portes correspondant aux quatre grandes issues qui partent de la galerie extérieure. La partie supérieure des murs du podium est aussi revêtue de grandes dalles, placées verticalement, et qui ont été autrefois couvertes d'inscriptions. Au-dessous de ces dalles, dont la hauteur peut être d'environ 7 pieds, et qui étaient couronnées par des accoudoirs arrondis, on remarque une double plinthe, sur laquelle s'appuyent les dalles, puis trois assises de pierres jusqu'au sol de l'arène. — Une partie des gradins de la première *précinction* existe encore; quelques-uns portent des inscriptions constatant le nombre de places appartenant aux familles et aux corporations qui avaient droit de s'y asseoir. Sur un de ces gradins on lit : LOCA DATA XXV ; sur un autre, qui était destiné, à ce que l'on croit, au chœur des trompettes: HOROR T. I. Des chiffres isolés se voient sur plusieurs autres pierres. — Les inscriptions les plus importantes étaient sur les dalles du podium, et l'on doit vivement regretter que le mauvais état de la plupart de ces dalles et la destruction complète de plusieurs d'entre elles, qui ont anciennement été remplacées par des pierres unies, occasionnent tant de lacunes dans les parties qui subsistent encore de ces inscriptions. M. Artaud croit cependant être parvenu à en deviner une partie. M. Henry pense, de son côté, qu'elles sont inaugurales, et que la même légende se trouvait répétée des deux côtés de l'arène. Selon lui, elles indiqueraient qu'un certain *C. Junius Priscus*, *Duumvir*, et un autre personnage dont le prénom est *Quintus*, consacrèrent et inaugurèrent le monument en invoquant la divinité d'Arles. — L'amphithéâtre

Digitized by Google

d'Arles était construit en belles pierres de grand appareil, posées sans ciment, comme celui de Nîmes. Ces deux amphithéâtres sont, je crois, les seuls qui nous restent en France, formés de si beaux matériaux » (1).

La première Belgique, dont notre pays faisait partie et dont les Médiomatriciens occupaient le centre, ne comptait pas moins de cinq amphithéâtres. Il y en avait deux sur le territoire des Leucquois, à Gran (2) et à Nasium (3); deux à Metz, l'un en dehors de la porte Saint-Thiébault, l'autre dans l'emplacement de l'ancienne abbaye de Sainte-Marie, sur les bords de la Moselle; le cinquième enfin, dans la future métropole de la province, à Trèves.

A Gran, les Romains avaient profité de la pente d'une colline, comme d'un remblai naturel, pour y asseoir les gradins d'un édifice, qui avait la forme d'un hémicycle ou plutôt d'une ellipse de 137 mètres de diamètre. « Je n'ai pu décider d'abord, dit l'ingénieur Jallois, si j'avais devant moi les restes d'un théâtre ou d'un amphithéâtre; il a fallu que les déblais me révélassent la double destination du monument. » Le premier mur d'enceinte qui supportait le podium, suivait une courbe elliptique dont le grand axe était de 50 mètres et la moitié du petit axe 17 mètres. Le mur extérieur, qui formait la quatrième enceinte, était percé de huit cages d'escaliers par lesquels on accédait du dehors au sommet des gradins. Une terrasse, soutenue par un mur épais, régnait autour de l'édifice, à la hauteur des premières marches de ces escaliers. Du côté de la plaine, le monument se terminait, sur ses deux ailes, au-delà de la ligne du grand axe, par deux façades rectangulaires, qui encadraient la scène. Les angles intérieurs de ces façades étaient reliés par un mur ovale, qui formait le prolongement de la seconde muraille d'en-

(1) De Caumont, *Abécédaire, Ère gallo-romaine*, p. 336-339.

(2) Gran ou Grand, canton de Neufchâteau, département des Vosges; c'est aujourd'hui une commune de 1182 âmes.

(3) Naix-aux-Forges, simple hameau de 350 habitants, canton de Ligny, département de la Meuse.

Digitized by Google

ceinte et permettait de transformer la scène en arène. Des monnaies de Néron et de Vespasien, retrouvées dans les fouilles, accusent l'antiquité de ce monument.

L'amphithéâtre de Trèves présentait une disposition analogue. On l'avait établi dans une vaste tranchée creusée au pied d'un côteau schisteux ; mais les gradins, au lieu d'occuper seulement un versant, se développaient sur tout le périmètre. L'un des grands côtés de la *cavea* se trouvait, comme à Saintes et à Fréjus, dominé par le côteau sur lequel on avait tracé des allées, qui devaient fournir un accès facile pour les gradins supérieurs. Du côté opposé, le terrain, quoique moins élevé, fournissait encore une éminence pour l'établissement des sièges. Il ne reste plus de la *cavea* que la pente artificielle sur laquelle s'étageaient les gradins ; l'enceinte extérieure de l'édifice n'est plus visible. L'arène, qui a été complètement déblayée, est de forme ovale et mesure 70 mètres sur son grand axe et 49 mètres sur le petit. Le mur du *podium* est conservé jusqu'à la moitié de sa hauteur ; on y voit encore les ouvertures des cages voûtées destinées aux bêtes féroces. Un ruisseau, creusé dans le roc, circonscrivait l'arène et se déversait dans un couloir souterrain, qui passait sous la colline et débouchait du côté de l'ouest. Les deux grandes entrées, placées aux extrémités du grand axe, l'une au sud, l'autre au nord, forment un évasement sensible à l'extérieur ; elles se composaient chacune d'une grande porte voûtée, avec deux passages latéraux plus étroits et plus élevés, sortes de vomitoires, qui conduisaient à la galerie du podium et aux gradins du premier étage. D'après les conjectures du chanoine Wilmousky, la construction de ce monument peut être placée entre l'an 50 et l'an 80 après Jésus-Christ. Maxime, empereur d'Occident, qui établit son siège à Trèves en l'an 381, y assista encore aux combats de l'amphithéâtre (1). Lors de

(1) Quàdam die Maximus imperator ad spectandos circenses ludos ad amphitheatrum egressus est. (*Annal. Trevir.* Cfr. D. Calmet, *Hist. de Lorr.*, I, pr. col. 10.)

Digitized by Google

l'invasion des Huns, en 451, les habitants de Trèves se réfugièrent dans l'arène et s'y retranchèrent comme dans une forteresse, en barricadant les deux portes d'entrée (1).

Il y avait encore des amphithéâtres dans les deux Germanies, à Mayence, à Cologne et à Xanten, dans la Germanie inférieure ; à Augst, l'ancienne Augusta Rauracorum, près de Bâle ; et à Avenches, dans le pays de Vaud, en Suisse. On n'en cite aucun dans les pays situés au-delà du Rhin, qui, durant plusieurs siècles encore, restèrent plongés dans la barbarie.

---

(1) Civium pars aliquanta in harenâ civitatis, id est in amphitheatro, quam munierant, liberata est. (*Annal. Trevir.* D. Calmet, I, pr. col. 12.)

Digitized by Google

§ III.

Combats livrés dans l'arène. — Combats de gladiateurs, « munera ». — Combats de bêtes fauves, « venationes ». — Nouveau genre de supplice ; condamnation aux bêtes, « bestiarii ». — Batailles en champ clos. — Naumachies ou représentations navales.

On assistait, à l'origine, à trois sortes de combats dans l'arène : les combats de gladiateurs, désignés sous le nom de *munera ;* les combats d'animaux entre eux ; les chasses aux animaux, *venationes*, auxquelles viendra s'ajouter la chasse à l'homme.

C'était l'usage, chez les anciens, d'immoler les prisonniers sur les tombeaux des guerriers illustres, et les esclaves sur la sépulture de leurs maîtres. Nous voyons dans l'*Iliade* qu'Achille immola, sur le bûcher de son ami Patrocle, douze jeunes gens issus du sang troyen. Virgile fait tenir la même conduite au pieux Énée, dans la célébration des funérailles de Pallas (1). Ce rite horrible et superstitieux, par lequel les hommes se flattaient d'apaiser les mânes des défunts et de satisfaire aux dieux infernaux (2), n'est qu'un souvenir altéré et mystérieux du dogme universel de la rédemption par le sang, qui a été certifié, purifié et consacré par le Christianisme (3).

---

(1) Virgile, *Énéide*, X, 517-521.

Sulmone creatos
Quatuor hic juvenes ; totidem, quos educat Ufens
Viventes rapit, inferias quos immolet umbris,
Captivoque rogi perfundat sanguine flammas.

(2) *Ut sanguine ostenso inferis satisfiat.* Varro.

(3) Saint Paul, *Épître aux Hébreux*, IX, 22 : *Sine sanguine non fit redemptio.*

Digitized by Google

Pour atténuer l'atrocité de ces boucheries inhumaines, on eut l'idée d'armer les victimes les unes contre les autres, et d'accorder la vie et la liberté aux vainqueurs. De là, les combats de gladiateurs (1).

Ce fut, sous les derniers temps de la République, l'an de Rome 490, que l'on commença à voir ces sortes de combats à Rome, mais seulement aux funérailles des guerriers et des hommes les plus illustres. Les frères Marcus et Décius Brutus firent combattre trois paires de gladiateurs pour célébrer les funérailles de leur père, autour d'un bûcher dressé dans le forum (2). Cinquante ans plus tard, vingt-deux paires de gladiateurs furent produits aux funérailles d'Emilius Lepidus, célébrées par ses trois fils, et les combats durèrent trois jours (3). L'an de Rome 580, c'étaient déjà trente-sept paires (4). Scipion, le second Africain, produisit trois cents gladiateurs aux funérailles de son père et de son oncle, qu'il fit célébrer dans les champs de Murcie, en Espagne, l'an 133 avant Jésus-Christ. Ces premiers gladiateurs avaient un nom (*bustiarii*), « qu'on pourrait représenter par celui de *bûchériens,* parce qu'ils étaient destinés à verser leur sang autour des bûchers » (5).

Ce qui n'était d'abord que l'accessoire d'une cérémonie funèbre, devint un jeu, que le peuple rechercha avec

---

(1) Tertullien, dans son traité *de Spectaculis*, c. XII, explique ainsi l'origine des combats de gladiateurs : Munus dictum est ab officio. Officium autem mortuis hoc spectaculo facere se veteres arbitrabantur, posteaquam illud humaniore atrocitate temperaverunt. Nam olim, quoniam animas defunctorum humano sanguine propitiari creditum erat, captivos vel malo ingenio servos mercati in exequiis immolabant. Postea placuit impietatem voluptate adumbrare. Itaque, quos paraverant armis quibus tunc et qualiter poterant eruditos, tantum ut occidi discerent: mox edicto die inferarum apud tumulos erogabant. Ita mortem homicidiis consolabantur. Haec muneris origo.

(2) Tite-Live, *Epitome*, libr. XVI.

(3) Tite-Live. *Epitome*, libr. XXIII, XXIX, XXXI.

(4) Ibid.

(5) De Maistre, *Soirées de Saint-Pétersbourg*, II, 354.

Digitized by Google

passion, un spectacle qui flattait la vanité des vivants. Les particuliers cherchèrent à se distinguer par des funérailles splendides, et fixaient par testament le nombre de gladiateurs qu'ils souhaitaient autour de leurs bûchers (1). Horace nous rapporte la clause d'un testament qui condamne les héritiers infidèles à fournir cent paires de gladiateurs (2). Bientôt la mort ne suffit plus pour pourvoir aux plaisirs des mortels. Les combats de gladiateurs furent donnés en dehors des funérailles, en l'honneur des vivants et dans la vue de briguer la faveur du peuple et de payer la servilité de ses suffrages; c'était un moyen souvent dispendieux de se frayer le chemin pour arriver aux fonctions publiques. Les édiles, les préteurs, les questeurs, les pontifes eux-mêmes (3) furent autorisés à indiquer des spectacles. Pompée donna des jeux splendides à l'occasion de son second consulat. Les empereurs en donnèrent à l'anniversaire de leur naissance, aux fêtes quinquennales, décennales, vicennales, à la dédicace des monuments publics, en célébrant leur triomphe, et en beaucoup d'autres occasions. En province, ce soin incombait aux préteurs, aux proconsuls, aux présidents ou procurateurs, aux premiers magistrats des cités, et particulièrement aux duumvirs. Depuis le temps de César, ce n'était plus autour du bûcher, mais dans l'arène que se livraient les combats.

On entretenait les gladiateurs à Rome dans plusieurs écoles appelées *ludi*. Ils étaient placés sous la discipline de maîtres nommés lanistes, qui les exerçaient par principes à leur vil métier et avaient soin de les choisir de grande et belle taille, de les bien nourrir, de les bien

---

(1) Sénèque, *De Brevitate vitae : Quidam disponunt etiam illa quae ultra vitam sunt, moles magnas sepulchrorum, et operum publicorum dedicationes, et ad rogum munera, et ambitiosas exsequias.*

(2) *Ni si fecissent, gladiatorum dare centum*
Damnati paria.

(3) Tertullien, *De Spectaculis : Hoc genus editionis ab honoribus mortuorum ad honores viventium, quaesturas dico et magistratus, et flaminia et sacerdotia.*

Digitized by Google

dresser, pour les vendre un meilleur prix aux magistrats qui donnaient les jeux. Les gladiateurs étaient recrutés parmi les prisonniers de guerre, les repris de justice, à qui on laissait cette chance d'échapper à la mort, et les esclaves vendus ou condamnés souvent pour des fautes légères. On vit encore des hommes libres et des industriels d'une espèce particulière, qui firent leur état de ce vil métier et se louèrent pour l'arène, soit en vue d'un gain sordide, soit pour goûter les applaudissements de la foule. A leur réception, ils devaient s'engager par serment (1) à se dévouer à leur maître corps et âme, à souffrir le feu, les chaînes, les étrivières, à tendre le cou au glaive et à mourir avec grâce, comme il convient à de vrais gladiateurs. Il n'était pas rare de rencontrer dans cette catégorie des jeunes gens issus des meilleures familles, qu'une vie débauchée, unie à de folles dépenses, avait précipités dans l'arène. Sénèque nous présente un de ces jeunes déclassés au moment où il se demande s'il se décidera pour l'arme des gladiateurs ou pour le coutelas des bestiaires (2), Enfin, Tacite nous apprend qu'on vit des personnes de premier rang, des chevaliers, des sénateurs et même des femmes descendre dans l'arène (3).

On distinguait plusieurs classes de gladiateurs, suivant les armes qu'ils employaient pour l'attaque ou la défense. Le combat du *sécuteur* et du *rétiaire* formait une des scènes les plus émouvantes de ces jeux sanglants. Le sécuteur était armé d'un casque, d'une épée, d'un bou-

---

(1) Pétrone (*Satyr.* 117) nous a conservé la formule de ce serment: In verba Eumolpi sacramentum juravimus uri, vinciri, verberari, ferroque necari, et quidquid aliud Eumolpus jussisset, tanquam legitimi gladiatores domino corpora animosque religiosissimé addicimus.

(2) Sénèque, *Epistola* C: Aspice illos juvenes quos ex nobilissimis domibus in arenam luxuria conjecit. — *Epistola* LXXXVIII: O quam vellem Catoni nunc occurrere aliquem ex his trossulis... hic qui inter illos apparatus delicatus cum maxime dubitat, utrum se ad gladium locet an ad cultrum.

(3) Tacite, *Annales*, libr. XV: Feminarum senatorumque illustrium plures per arenam foedati sunt.

Digitized by Google

cier, quelquefois d'une massue plombée, et poursuivait le rétiaire (1) ; celui-ci avait la tête nue, le corps recouvert d'une tunique, un plastron spongieux sur la poitrine ; il portait d'une main un trident et, de l'autre, un filet qu'il lançait de manière à embarrasser la tête et le casque de son adversaire ; si le coup manquait, il détalait avec prestesse autour de l'arène pour se donner le temps de ramener son filet et de reprendre l'offensive (2). Suétone rappelle un combat ou un groupe de cinq rétiaires était opposé à autant de sécuteurs ; les premiers succombèrent au premier engagement et se voyaient déjà voués à la mort, lorsque l'un d'eux, ressaisissant son filet, fit mordre la poussière à tous les vainqueurs.

Parmi les sécuteurs on remarquait les *Samnites*, les *Thraces* et les *Mirmillons* ou *Gaulois*, que l'on distinguait, soit par leur origine, soit par quelque particularité dans leurs armes. Les Thraces étaient armés d'une dague, d'un poignard et d'un bouclier rond ; les Samnites avaient un casque à aigrettes ; les Mirmillons portaient une faulx, un bouclier et un casque surmonté d'un poisson. De là ces paroles que les rétiaires chantaient en refrain, pendant qu'ils évoluaient légèrement autour de leurs massifs adversaires, en agitant avec grâce leur filet :

Non te peto, piscem peto :
Quid me fugis, Galle?

« Ce n'est pas à toi que j'en veux, mais au poisson « que tu portes sur ton casque ; pourquoi me fuis-tu, « Gaulois ? » (3).

---

(1) Secutor est ab insequendo retiarium dictus (*Isidorus*).

(2) Juvénal, *Satyra VIII :*

..... movet ecce tridentem.
Postquam vibratâ pendentia retia dextrâ
Nequiquam effudit : nudum ad spectacula vultum
Erigit, et totâ fugit agnoscendus arenâ.

(3) Voir dans le roman *Quo vadis?* de H. Sienkiewicz le combat du gaulois Lanio et du rétiaire Calendio, raconté d'une façon si émouvante et si dramatique.

Digitized by Google

Les *essédaires* étaient montés sur des chariots ; les *andabates* combattaient à cheval, les yeux bandés, ou coiffés d'un casque sans visière, et portaient à l'aveuglette des coups maladroits, qui excitaient l'hilarité générale. Il y avait encore plusieurs autres sortes de gladiateurs.

Quand la voix sonore des trompettes avait annoncé l'ouverture du spectacle, les gladiateurs se présentaient par groupes dans l'arène, passaient devant la loge impériale et, levant la tête et les yeux vers César, le saluaient de leurs armes en disant :

Ave, Caesar imperator,
Morituri te salutant !

« Nous te saluons, César empereur ;
« Nous te saluons sur le seuil de la mort ! »

Puis, après un simulacre de combat avec des armes émoussées, on en venait aux armes meurtrières ; et une lutte à mort s'engageait dont les spectateurs suivaient d'un œil avide et féroce toutes les péripéties, en comptant les coups et les blessures et en engageant des paris énormes sur la tête des gladiateurs préférés. C'étaient tantôt des combats singuliers qui se succédaient, tantôt des engagements qui se faisaient par groupes et par détachements entiers. Le peuple était maître absolu et exerçait le droit de vie et de mort dans l'arène. Quand un gladiateur était touché grièvement, il abaissait les armes, jetait son bouclier et demandait grâce de la vie, en tendant des mains suppliantes. Les spectateurs lui signifiaient sa grâce en tendant les paumes levées, le pouce dirigé en l'air : il obtenait alors son congé momentané *(missio)*, et était réservé à d'autres spectacles (1). Mais malheur au gladiateur qui avait montré quelque défaillance, qui n'avait pas su gagner la faveur du peuple par sa belle tenue, son adresse et son courage ! Alors des milliers de mains étendues, le

(1) Il y avait des combats sans grâce ni merci : Dignam viris obiere mortem, et quod sub gladiatore duce oportuit, sine missione pugnatum est (*Florus de Spartiaco*). — Abscissâ missione gladiatur (Sénèque).

Digitized by Google

pouce tourné vers le sol, lui signifiaient son arrêt de mort (1). Les douces Vestales elles-mêmes, qui avaient leurs places réservées sur les premiers gradins, et qui se complaisaient voluptueusement à ces spectacles sanglants, se changeaient parfois en furies et s'associaient, du geste et de la voix, à l'arrêt fatal : *Accipe ferrum* « Reçois le coup de grâce » (2). Un bon gladiateur devait tendre spontanément le col au fer meurtrier, sans aucune contraction des membres, sans opposer aucune résistance. Quelques-uns, acteurs consommés dans ces jeux sanglants, mettaient de l'art dans leurs gestes, de l'élégance dans leur maintien, pour donner ou recevoir le coup mortel. En tombant, ils étudiaient encore leur pose et savaient mourir avec grâce, *hosties* devouées à la volupté publique (3). Quand un gladiateur avait succombé, un fonctionnaire habillé en Mercure le touchait avec un fer chaud pour s'assurer s'il était bien mort ; puis des esclaves, armés de crochets de fer, entrainaient son cadavre par la porte de la mort (4) et le faisaient disparaître dans un charnier nommé spoliaire.

Les combats de gladiateurs firent fureur à Rome. De Caumont estime qu'ils furent plus rares dans les amphithéâtres des Gaules ; mais cette opinion n'est peut-être fondée que sur l'absence de renseignements pendant les trois premiers siècles. Il est certain qu'un grand nombre d'inscriptions et de bas-reliefs sont venus confirmer depuis que l'usage s'en était introduit dans toutes les arènes. On a conservé à Trèves un bas-relief qui représente un combat de gladiateurs. Les affiches de Pompéi et le billet

---

(1) Juvénal : Munera nunc edunt, et *verso pollice* vulgi
Quemlibet occidunt populariter.

(2) Prudence, *de Vestalibus :*

. . . . . consurgit ad ictus
Et quoties victor ferrum jugulo inserit, illa
Delicias ait esse suas, pectusque jacentis
Virgo modesta jubet *converso pollice* rumpi.

(3) *Ut voluptatis publicae hostiae fiant.* Tertullien, *de Spect.*

(4) *Porta libitinensis,* ea quâ mortui efferri solent (Dion).

Digitized by Google

d'amphithéâtre trouvé dans les arènes d'Arles annoncent également des combats de ce genre (1).

Un autre genre de combats consistait à faire lutter des hommes contre les bêtes féroces ou les animaux entre eux. Ces chasses sauvages *venationes,* dont l'abus s'est perpétué à travers les siècles, et se maintient encore aujourd'hui dans les courses de taureaux en Espagne, étaient dédiées à Diane la chasseresse, tandis que les combats de gladiateurs étaient consacrés à Mars, le dieu de la guerre. On a retrouvé dans les ruines de plusieurs amphithéâtres des statuettes de Mars et de Diane et des autels votifs en l'honneur de ces divinités (2). On organisa, sur tous les confins de l'empire, des chasses qui mobilisaient des populations entières. L'Asie donna des éléphants et des tigres ; le Nil, des crocodiles et des hippopotames ; l'Atlas, des lions et des panthères ; les Pyrénées et les Alpes, des loups, des ours et des chiens sauvages ; l'Épire et le Péloponèse, de gigantesques molosses ; la Germanie, des buffles et des aurochs.

On commença par lâcher les grands fauves les uns contre les autres, pour les lancer bientôt contre des hommes ; et ce spectacle de chairs déchirées vivantes, de membres broyés sous la dent, d'entrailles encore palpitantes traînées sur l'arène, feront courir des frémissements de joie sur les bancs de l'amphithéâtre.

La première chasse de lions et de panthères fut donnée, en l'an 186, par M. Fulvius (3). En 168, parurent aux *ludi circenses*, soixante-trois panthères, quarante ours et

(1) A Metz, dans une cave de la maison n° 33 de la rue Tête-d'Or, une pierre d'un des piliers représente, en bas-relief, un gladiateur en attitude de combat ; à ses pieds un bœuf est abattu. D'après V. Simon, cette pierre a dû appartenir à un monument important. (*Mém. de l'Acad.*, 1854-55, p. 564.)

(2) Tertullien, *de Spectaculis*, cap. 12 : Martem et Dianam utriusque ludi praesidem novimus. Lactance, au contraire, dit que ces jeux étaient consacrés à Saturne : Munera et quae vocantur venationes Saturno adtribuerunt.

(3) Tite-Live, XXXIX, 22.

Digitized by Google

plusieurs éléphants. A partir de cette époque, un édile ne pouvait plus se dispenser de faire combattre des bêtes fauves dans les jeux qu'il devait au peuple. « Pompée fit combattre vingt éléphants, quatre cent dix panthères et six cents lions ; César, quatre cents lions et quarante éléphants. Auguste, pendant son règne, fit s'entre-tuer, devant le peuple romain, trois mille cinq cents bêtes sauvages de toute espèce, ainsi que le constate l'inscription d'Ancyre. Suivant Eutrope, cinq mille bêtes, et suivant Dion, neuf mille périrent pour l'ouverture de l'amphithéâtre de Titus, le Colisée. Dans les jeux célébrés sous Trajan, à l'occasion de la défaite des Parthes, onze mille bêtes féroces furent mises à mort. Si l'on en croit Vopiscus, Probus fit planter une forêt au milieu de l'arène, placer des rochers et imiter des montagnes ; puis il y fit jeter une quantité innombrable d'animaux, parmi lesquels se trouvaient plus de mille autruches, plus de mille cerfs et plus de mille sangliers (1). » D'après Dion, l'empereur Sévère fit construire, au milieu de l'arène, un bâtiment en forme de navire, une sorte d'arche de Noé, qui pouvait contenir jusque quatre cents bêtes sauvages, et dont les flancs, mus par un mécanisme secret, s'entrouvaient soudain et laissaient échapper des ours, des lions, des lionnes, des panthères, des autruches, des onagres et des bisons (2). Martial, dans ses épigrammes (3), nous a conservé le souvenir de certains jeux où les lièvres parurent dans l'arène avec les autres grands animaux. On retrouve aussi ce mélange d'animaux féroces et d'animaux timides sur des poteries anciennes qui représentent les chasses de l'amphithéâtre.

Les bestiaires étaient ceux qui luttaient contre les bêtes féroces. Il y en avait qui embrassaient volontairement cette profession réputée infâme ; mais la plupart y étaient condamnés pour leurs crimes. Ils descendaient dans l'arène,

(1) Batissier, *Histoire de l'art monumental*, p. 291.
(2) Dion Cassius, *in Severo*.
(3) Martial, *Épigrammes*, libr. I, 15, 23, 53, 71.

Digitized by Google

tantôt nus et désarmés, tantôt munis d'un couteau de chasseur. Ils n'hésitaient pas à s'attaquer aux lions sans armes ; mais leur manière de se défendre était différente : les uns échappaient à la bête par leur agilité ; les autres trompaient sa fureur en lui jetant un lambeau d'étoffe sur la tête ; quelques-uns même lui tenaient la gueule fortement serrée ou lui enfonçaient le poing dans la gorge. Ceux qui luttaient contre un taureau sauvage, cherchaient à le saisir par les cornes et à lui tordre le garrot. Mais combien de ces malheureux eurent le corps éventré ou les os broyés sous les crocs des fauves ! Les combats de bêtes se donnaient aux jeux matutinaux ; souvent, après-midi, les bestiaires qui avaient survécu, recommençaient entre eux une lutte à mort. « Il m'arriva par hasard, nous raconte Sénèque, de m'égarer au spectacle de l'après-midi, pensant y trouver des jeux, des amusements, quelque délassement enfin, capable de reposer les yeux d'un homme de l'horreur du sang humain. Bien au contraire ! tous les combats livrés jusque-là me parurent miséricordieux ; maintenant, il n'y avait plus de jeux, j'assistais à de véritables homicides. Les combattants ont le corps découvert, exposé à tous les coups ; il n'y a pas de mêlée dont l'issue ne soit fatale ; point de casque, point de bouclier pour repousser le fer. A quoi bon les armes défensives ? à quoi bon l'art du combat ? Il ne s'agit plus que de tuer. Le matin, ces hommes ont été exposés aux lions et aux ours ; à midi, ils sont condamnés à s'entre-tuer, et celui qui a donné la mort est destiné à la recevoir d'une autre main. L'issue du combat, c'est la mort de tous les combattants (1). »

Les lois pénales des Romains étaient atroces et infligeaient des supplices variés aux criminels en multipliant les cas de condamnation à mort. A l'origine, les traîtres et les rebelles étaient précipités du haut de la roche Tarpéïenne, et la loi des Douze Tables prononça encore cette peine contre ceux qui auraient rendu un faux témoignage.

(1) Sénèque, *Epistolae*, VII.

Digitized by Google

Un article de la même loi, renouvelé plus tard par Papius, condamnait la vestale, qui s'était laissée corrompre, à être enterrée vivante dans le champ *Scélérat*, hors de la porte Colline. L'esclave était au pouvoir de son maître, qui, même pour des fautes légères, pouvait le tuer de sa main, le vendre à l'encan, ou le faire battre publiquement de verges jusqu'à rendre l'âme. Les prisonniers de guerre étaient égorgés dans leur prison, après avoir servi d'ornement au triomphe du vainqueur. Cicéron nous apprend qu'il y avait une loi qui condamnait à la croix. Ce supplice, réputé infâme, servait à punir les crimes les plus odieux, comme les vols de grand chemin, les meurtres, les incendies, les sacrilèges, les trahisons ; il était réservé aux esclaves et aux étrangers, tandis que les citoyens romains étaient condamnés à périr par le glaive.

Avec l'introduction des jeux, des gladiateurs et des bêtes, la justice criminelle, se conformant aux nouvelles mœurs, inventa des formules de condamnation inconnues jusque-là et de nouveaux genres de supplices. Il arriva plus d'une fois que l'amphithéâtre fut transformé en un prétoire et l'arène en un lieu de grève pour l'exécution des criminels. Les coupables furent d'abord condamnés, soit au jeu *(damnati ad ludum)*, soit au glaive *(damnati ad gladium)*. Les uns et les autres passaient par les écoles de gladiateurs où ils apprenaient le métier. Ceux qui n'étaient condamnés qu'au jeu, avaient des chances d'échapper à la mort, en sortant victorieux d'un premier combat ; ils étaient libérés par le fait même et retournaient à la disposition du laniste ou du maître qui les avait engagés et qui pouvait les affranchir. Ceux qui avaient encouru la condamnation au glaive, devaient mourir par le glaive avant l'expiration d'une année ; vainqueurs dans un premier combat, ils étaient réservés pour les suivants ; épargnés le matin par les bêtes, ils étaient destinés à s'entr'égorger dans le spectacle de l'après-midi. Ils devaient mourir, à moins que le peuple souverain n'usât en leur faveur de son droit de grâce.

Digitized by Google

Mais le gladiateur coûtait fort cher, et c'était une entreprise souvent ruineuse que de donner des jeux. On inventa une exécution plus sommaire : la condamnation aux bêtes (*damnati ad bestias*). Le spectacle était, avec moins d'apprêt et d'art, plus atroce et plus inhumain ; mais c'était une économie pour le trésor, et une jouissance d'un genre nouveau pour les féroces spectateurs. Les assassins, les brigands, les incendiaires, les sacrilèges, les soldats qui s'étaient mutinés, furent exposés, armés parfois d'un coutelas, le plus souvent sans armes, aux bêtes féroces. Vitellius condamna le révolté Marricus à être jeté aux bêtes dans l'amphithéâtre d'Autun. Qui ne connaît l'histoire touchante de l'esclave Androclus, dont l'unique crime était d'avoir déserté la demeure de son maître, et qui fut exposé à un lion qui le reconnut et l'épargna (1) ? Ce genre de supplice ne fut donc pas inventé contre les chrétiens, mais il leur fut largement appliqué. Combien de fois les amphithéâtres ne retentirent-ils pas de cette clameur farouche : aux lions, les chrétiens ! Combien de fois n'avons-nous pas lu ces mots qui mériteraient d'être inscrits en lettres d'or dans les Actes des martyrs : *Damnati ad bestias !* Condamnés à être livrés aux bêtes ! Et l'on vit des vieillards inoffensifs, des femmes et des enfants, dont l'unique crime était de se dire chrétiens, jetés en pâture aux tigres et aux lions, qui, en épargnant ces innocentes victimes, se montrèrent parfois plus humains que les tyrans stupides et la foule avide de sang. Hâtons-nous d'ajouter qu'aucun de ces souvenirs sanglants ne reste attaché à l'amphithéâtre de Metz, peut-être parce que nous manquons absolument de renseignements sur les trois premiers siècles. L'histoire, du moins, la tradition locale et la légende elle-même sont muettes à cet égard, et l'Église de Metz ne conserve le souvenir d'aucun martyr.

Le droit des gens, chez tous les anciens, mettait le vaincu

(1) Ce trait a été consigné par Aulu-Gelle, dans ses *Nuits attiques*. Histoire ou fiction, c'est à tout le moins une satire transparente de la dureté romaine.

Digitized by Google

à la merci du vainqueur. C'était l'application féroce de l'ancien mot de Brennus, érigé en maxime internationale et retourné contre les Barbares : *Væ victis!* malheur aux vaincus ! Les petits combats qui se livraient continuellement le long des frontières fournissaient des captifs dont la dureté romaine n'était pas embarrassée. On enrôlait les plus dociles ou on les vendait comme esclaves ; les autres, les plus farouches et les plus indisciplinés, qui ne se pliaient ni au service des armes ni au service domestique, étaient massacrés impitoyablement ou enfermés dans les écoles de gladiateurs, bien nourris, bien exercés, puis envoyés à l'arène, où l'adresse et le courage en sauvaient quelques-uns et en faisaient plus d'une fois les idoles du peuple. Les grands égorgements avaient lieu après les grandes guerres et les expéditions heureuses qui fournissaient des prisonniers en si grand nombre, qu'ils auraient pu devenir un danger pour la république. C'étaient d'abord des boucheries sanglantes, où l'on exterminait des milliers d'hommes désarmés. On imagina ensuite de les armer les uns contre les autres, et ces malheureux, jetés par détachements entiers dans l'arène, furent condamnés, en s'entr'égorgeant dans un duel fratricide, à donner au peuple un spectacle nouveau : la représentation d'une véritable guerre. L'amphithéâtre de Metz, situé à proximité de la frontière du Rhin gardée par les légions et toujours menacée par les Barbares, dut être assigné plus d'une fois comme champ de bataille aux prisonniers francs et germains.

L'amphithéâtre pouvait-il servir à donner des naumachies ? C'était une opinion assez commune autrefois que l'arène pouvait être convertie en un grand lac, alimenté par des eaux contenues dans de vastes bassins souterrains ou fournies par des tuyaux communiquant avec les aqueducs de la ville ; qu'on y représentait des scènes nautiques et des combats entre des galères montées par des gladiateurs (1). Juste Lipse atteste que cette opinion était

(1) Bâtissier, *Hist. de l'Art monumental*, p. 294.

Digitized by Google

déjà répandue de son temps, — il écrivait en 1589, — et il ne fait pas de difficulté d'admettre cette destination pour le Colisée, sur la foi de plusieurs historiens latins, dont le témoignage paraît décisif (1). Juste Lipse faisait alors autorité dans la matière ; et, c'est après l'avis qu'il venait d'émettre, nous le croyons du moins, que se créa à Metz la légende d'une naumachie qui aurait existé aux environs du lieu dit la Fosse-aux-Serpents, et qui aurait été alimentée par les eaux de l'aqueduc de Gorze ; la première mention de cette naumachie n'est pas antérieure à l'année 1610. Abel a essayé de démontrer que Metz n'a jamais possédé de monument particulier de ce genre : la seule concession qu'il croit pouvoir faire, « c'est que l'amphithéâtre a pu être disposé de façon à recevoir de l'eau pour inonder l'arène (2). » Le Dictionnaire de Dezobry donne encore cette définition de l'amphithéâtre : « un grand édifice dans lequel on donnait au peuple romain des combats de gladiateurs, des chasses de bêtes féroces, *et quelquefois des naumachies* ». Mais déjà, de Caumont, l'éminent archéologue français, sans rejeter absolument l'opinion communément admise, estimait qu'il ne fallait l'accepter qu'avec la plus grande circonspection (3).

Il y a des raisons décisives pour écarter aujourd'hui les naumachies des amphithéâtres. Les fouilles exécutées dans les arènes du Colisée, de Capoue et de Metz ont fait découvrir dans le sous-sol de vastes cavités souterraines, qui pouvaient servir de loges aux bêtes, mais qui ne se prêtaient en aucune façon à l'établissement d'une naumachie. Et puis, les eaux amenées d'une manière ou de l'autre

(1) Juste Lipse, *de Amphitheatro*, c. X. *Dio in Nerone :* Aliquando belluis interfectis et venatione exhibitâ, subito aquam in amphitheatrum induxit, et navale certamen ostendit, rursumque eâ eductâ, gladiatores in loco praebuit. — *Suetonius in Domitiano :* Praelium equestre ac pedestre commisit : et in amphitheatro navale quoque. — *Calpurnius de principe Carino :* Nec solum nobis silvestria cernere monstra — contigit, aequoreos ego cum certantibus ursis — Spectavi vitulos.

(2) *Mém. de la Soc. d'arch. de la Moselle*, 1861.

(3) De Caumont, *Abécédaire*, p. 361.

Digitized by Google

pour inonder l'arène, ne se seraient-elles pas écoulées au fur et à mesure par toutes les portes et les issues ? un barrage au moyen d'écluses aurait à peine suffi à les contenir. Il y plus encore : on a constaté que la plupart des monuments romains et les amphithéâtres en particulier n'étaient pas cimentés au fond et présentaient dans leurs substructions un système de drainage rationnel qui assurait l'assainissement de l'édifice, en permettant aux eaux pluviales de s'écouler facilement par les fondations.

Il est certain que les Romains eurent le plaisir d'assister à des naumachies, ou simulacres de combat naval, mais c'était en dehors de l'amphithéâtre. César et Auguste en donnèrent de magnifiques dans un lieu spacieux, creusé en forme de bassin, sur les bords du Tibre. Claude donna, sur le lac de Fucin, un combat naval, où dix-neuf mille malfaiteurs, montés sur des galères et gardés par les troupes prétoriennes, se livrèrent un assaut mutuel. Quand il y eut beaucoup de sang répandu, on fit grâce au reste (1). Quant aux textes cités par Lipse, ils ont trait à des scènes qui se sont passées dans le grand cirque, ou dans un amphithéâtre spécial, distinct du Colisée.

---

(1) Tacite, Annal. XII, 56.

Digitized by Google

§ IV.

Les amphithéâtres et le monde païen. — Férocité des mœurs romaines. Licence effrénée et cruauté des spectacles. Impuissance des lois. Insuffisance des moralistes païens. Extravagances et cruautés des maîtres de l'Empire et du monde.

Les amphithéâtres étaient des monuments splendides au point de vue de l'art. Mais que dire des boucheries humaines et des chasses sauvages qui ensanglantaient si souvent l'arène ! Si l'admiration y trouvait encore parfois son compte, la pitié humaine ne semblait-elle pas bannie des cœurs pour faire place à la plus cruelle férocité ?

« De tous les peuples du monde, dit Bossuet, le plus fier et le plus hardi, mais tout ensemble le plus réglé dans ses conseils, le plus constant dans ses maximes, le plus avisé, le plus laborieux, et enfin le plus patient, a été le peuple romain. De tout cela s'est formée la meilleure milice et la politique la plus prévoyante, la plus ferme et la plus suivie qui fut jamais (1). » C'est là le secret de la grandeur matérielle de Rome, du succès constant de ses armes, de sa puissance étonnante et de son empire sur les nations. Mais le fondement le plus solide du bonheur d'un peuple et de la durée des empires est surtout dans la grandeur morale, et on la cherche en vain chez les Romains.

« Le peuple romain, observe un historien (2), ne se défit jamais de ce fond de férocité que lui avait donné l'étrange rassemblement qui forma son origine. Cette férocité fut toujours le fond de son caractère. Outre qu'elle pouvait

(1) Bossuet : *Discours sur l'Histoire universelle.*

(2) Ferrand : *L'Esprit de l'Histoire*, lettre 12e.

Digitized by Google

être dans le sang, l'habitude de combattre corps à corps avec l'ennemi, et par là de se familiariser avec l'effusion du sang et les cris des mourants ; l'habitude de voir les gladiateurs s'égorger entre eux ou se battre contre les bêtes sauvages, et de trouver une jouissance dans leurs douleurs et leurs convulsions ; le terrible despotisme accordé aux maîtres sur les esclaves ; le droit de vie et de mort donné aux pères sur leurs enfants, et dont ils usaient pour des vengeances particulières ; l'usage trop fréquent de supplices cruels, dans lesquels des malheureux étaient publiquement battus de verges, cloués à des croix, précipités du roc Tarpéïen ; la pompe sanglante des triomphes avec les outrages prodigués aux captifs qu'on y traînait enchaînés, et la mort violente qui les attendait au terme de la marche : tout entretenait, tout alimentait la cruauté d'un peuple naturellement dur. » Aussi il faut entendre Cicéron s'élever à la tribune aux harangues contre cette cruauté : « De continuelles atrocités, s'écrie-t-il, vous font perdre tout sentiment d'humanité.... La férocité a rendu vos âmes si cruelles qu'il vaudrait mieux vivre avec les bêtes féroces que dans cette République (1). »

Loin de s'émousser avec le temps et au contact de peuples d'un caractère plus doux, cette férocité naturelle prit de jour en jour d'effrayants accroissements et ne fit que se transformer en une cruauté plus raffinée, lorsque Rome, maîtresse du monde, et enrichie des dépouilles des nations, se précipita dans les jouissances corruptrices de la victoire. Le luxe oriental introduisit la sensualité et la volupté, qui rend froidement cruel. L'opulence immodérée des grands fut une des principales causes de la corruption publique : ce n'est plus par l'austérité de leurs vertus, mais par les profusions, par les largesses, par la fréquence et la magnificence des jeux qu'ils briguèrent la faveur et les suffrages ; et l'habitude de tels spectacles finit par détruire toute pitié dans le cœur du peuple.

(1) Cicéron, *Discours pour Roscius.*

Digitized by Google

Les amphithéâtres furent inventés pour servir d'aliment à cette fureur, et changèrent la terre en une sanglante arène.

Heu mores ! quelles mœurs sauvages et farouches ! s'écrie Lipse lui-même, qui, dans son admiration d'humaniste pour toutes les gloires romaines, n'est pas suspect d'exagération. Quel spectacle que celui d'un peuple, vanté comme le mieux policé du monde, se pressant en foule sur les gradins de l'amphithéâtre pour voir des hommes s'entr'égorger, excitant les combattants par des trépignements et des clameurs farouches, s'indignant contre les malheureux qui demandaient la vie ou qui ne savaient pas mourir avec grâce, demandant qu'on lâchât les tigres et les lions contre des victimes innocentes et désarmées, se repaissant avec volupté de ces scènes de carnage, de sang et de mort ! Quel scandale de voir les grands entretenir la fureur des jeux par leurs profusions, flatter les plus viles passions du peuple pour gagner ou payer ses suffrages aux comices électoraux, et s'avilir jusqu'à descendre eux-mêmes dans l'arène pour disputer le prix aux bestiaires ! Quelle honte de voir des provinces entières écrasées d'impôts par les préteurs et les proconsuls et mises à contribution pour fournir aux plaisirs du peuple romain ! Que dire enfin de ces hécatombes humaines, de ces troupeaux de prisonniers qu'on amenait par milliers dans l'amphithéâtre où ils étaient condamnés à s'entr'égorger pour le passe-temps des citoyens ! Ces spectacles sanguinaires dévoraient quelquefois, d'après le calcul de Lipse, vingt ou trente mille hommes dans l'espace d'un mois. Le lendemain d'une victoire, on jetait jusqu'à dix mille captifs à la fois dans l'arène, pour donner au peuple une représentation réelle d'un combat. Les *jeux* romains sont une chose dont l'horreur effraie l'imagination. Champagny a raison de le dire : « il faut que les témoignages soient sans nombre et unanimes, il faut que toutes ces horreurs nous soient racontées par ceux qui les voyaient tous les jours, pour que nous autres chrétiens nous puissions le croire et reconnaître dans le

Digitized by Google

cœur de l'homme l'instinct hideux qui aime le sang pour le sang (1) ».

Ce qui étonne encore davantage, c'est la stupidité de ces troupeaux humains qu'on amenait pour être égorgés et qui se laissaient égorger ; à qui l'on commandait de s'entr'égorger et qui s'entr'égorgeaient ; qui, ne pouvant pas sauver leur vie, ne songeaient pas à la venger. C'étaient des guerriers cependant qui étaient dévoués à la mort. Le plus grand nombre étaient munis d'armes, vigoureux et adroits ; ils avaient souvent affronté les légions romaines et parfois les avaient fait plier. Or, il n'est jamais arrivé que les gladiateurs ni les bestiaires aient essayé d'escalader les gradins, de bondir sur les spectateurs, de jeter dans l'arène le prince, les sénateurs et les vestales, de se donner à eux-mêmes ce jeu qui n'avait rien d'impossible. Quel étouffement de la conscience humaine qui n'est plus capable d'une révolte généreuse ! Par une étrange aberration, les victimes se pliaient au cérémonial des jeux. Les gladiateurs, en entrant dans l'arène, saluaient César et lui adressaient le fameux *Ave !* Puis les combats se succédaient, élégants, suivant les règles. C'était un point d'honneur pour le vaincu de mourir avec grâce, de tendre la gorge à l'épée, d'en diriger lui-même la pointe : alors les applaudissements du peuple saluaient son dernier soupir. N'est-ce pas un horrible mystère que l'état d'âme d'un gladiateur expirant ?

Et cela dura pendant plus de cinq siècles, non seulement à Rome, où les spectacles étaient plus fréquents, plus féroces et mieux fournis ; mais encore dans les nombreux amphithéâtres des provinces. Et durant plus de cinq siècles, en présence de ces monstrueuses infamies, la voix de l'humanité fut étouffée ; les lois furent impuissantes à réprimer ces orgies de sang humain ; les magistrats, les consuls, les empereurs s'en faisaient les complices et les fournisseurs : l'empire n'était-il pas à ce prix ? et les mo-

(1) De Champagny : *les Césars.*

Digitized by Google

ralistes païens n'élevèrent que de froides réclamations, aussi rares qu'inutiles.

Rome avait eu autrefois des censeurs, magistrats intègres chargés de réprimer le luxe des grands, de corriger les vices du peuple, d'inspecter la vie privée de chaque citoyen, d'être en un mot les gardiens des mœurs et « d'empêcher qu'on ne quittât le chemin de la vertu pour se jeter dans celui de la volupté (1) ». Pendant longtemps la censure contribua à maintenir au cœur de l'État romain cette austérité de mœurs qui fut, avec la discipline militaire, l'une des causes de la grandeur et de la puissance de Rome. Qu'aurait dit Caton le censeur, s'il avait vécu un siècle ou deux plus tard ? Au lieu de son fameux *delenda Carthago* (il faut détruire Carthage), n'aurait-il pas terminé tous ses discours en demandant l'abolition des jeux et la ruine des amphithéâtres ?

Après les grandes conquêtes et durant les guerres civiles, la République s'était avilie et la licence des jeux ne connut plus de bornes. César, pendant son édilité (an 65), donna des jeux, des festins, des fêtes somptueuses où il dissipa sa fortune pour gagner la faveur du peuple ; il célébra les funérailles de son père par un spectacle d'une magnificence inouïe, dans une arène toute resplendissante d'argent ; il y produisit trois cent vingt paires de gladiateurs, et l'on vit pour la première fois les bêtes féroces égorgées avec des lames d'argent (2). Il avait à sa solde un si grand nombre de gladiateurs que le Sénat y vit un danger pour la République et fixa par décret le nombre de ces hommes qu'on pouvait entretenir à Rome (3). Pendant la conjuration de Catilina (an 63), une nouvelle loi

(1) Rollin, *Histoire romaine*.

(2) Plutarque : Caesar aedilis CCCXX paria dedit. — Pline, libr. XXXIII, cap. 3 : Is primus in aedilitate, munere patris funebri, omni apparatu arenae argenteo usus est ; ferasque argenteis hastis lacessere tum primum visum.

(3) Suétone, *de aedilitate Caesaris*, c. X : Cùm multiplici familiâ undique comparatâ inimicos exterruisset, cautum est de numero gladiatorum, quo ne majorem cuiquam Romae habere liceret.

Digitized by Google

de sûreté ordonna que tous les corps de gladiateurs seraient éloignés de Rome et dispersés, les uns à Capoue, les autres dans d'autres municipes (1). Pompée célébra son consulat (an 55) par des combats de gladiateurs et d'animaux où il y eut jusque cinq cents lions tués ; ils furent terminés par le plus émouvant des spectacles, un combat d'éléphants. Pline atteste que les jeux se donnaient dès lors avec une égale magnificence dans les colonies et les municipes (2).

Que pensait Cicéron de ces spectacles ? Il ne pouvait s'empêcher d'en constater la cruauté ; mais sa morale flottante n'allait pas jusqu'à les condamner franchement. « Quel plaisir, écrit-il, peut goûter un homme d'esprit à voir un de ses semblables déchiré par une bête vigoureuse, ou un bel animal périr par un coup d'épieu (3). » — « Les combats de gladiateurs, dit-il ailleurs, paraissent cruels et inhumains à beaucoup de personnes, et, à en juger par ce que nous voyons, je n'oserais dire qu'elles aient tort ; mais lorsque les criminels combattaient, le fer à la main, il n'y avait pas d'école pour tremper plus fortement les âmes contre la douleur et la mort (4). » Pendant son consulat, en l'an 63, il défendit par une loi, à ceux qui briguaient les charges publiques, de donner des combats de gladiateurs dans les deux années qui précédaient ou suivaient leur candidature, à moins que le jour ne fût indiqué par testament ; mais il eut à se plaindre lui-même que sa loi fût mal observée (5). Comme orateur, il regrettait surtout que les Quirites montrassent plus d'empressement pour les

(1) Salluste, *in Catilina :* Item remoti gladiatores ab urbe, et decrevêre ut gladiatoriae familiae Capuam et in coetera municipia distribuerentur.

(2) Pline, libr. XXXIII, cap. III.

(3) Cicéron, *ad Fam.*, 7.

(4) Cicéron, *Tusculan. II :* Crudele gladiatorum spectaculum et inhumanum nonnullis videri solet, et haud scio an ita sit, ut nunc fit. Cùm vero sontes ferro depugnabant, auribus fortassè multae, oculis quidem nulla poterat esse fortior contra dolorem et mortem disciplina.

(5) Cicéron, *in Vatinium.*

Digitized by Google

spectacles que pour la tribune aux harangues : « Je ne crois pas, dit-il, qu'il y ait aucune réunion du peuple, aucune assemblée, aucun comice, où la foule soit plus nombreuse qu'aux jeux des gladiateurs (1). »

L'empereur Auguste surpassa tous ceux qui l'avaient précédé, par la variété, le nombre et la magnificence de ses spectacles. Il donna les grands jeux vingt-quatre fois en son nom, et vingt-trois fois pour les magistrats absents ou qui ne pouvaient suffire à la dépense. Le monument d'Ancyre nous apprend qu'aux jeux donnés par lui, durant son principat, dix mille gladiateurs auraient paru dans l'arène. Il assistait avec exactitude à ces représentations, considérant comme un acte national de se mêler aux plaisirs du vulgaire. Il faut dire cependant, à l'honneur de ce prince, qu'il prit au sérieux l'office de *préfet des mœurs* et modéra la fureur de ces jeux sanguinaires par de nombreuses restrictions. Il confia aux préteurs le soin de tous les jeux publics, en réduisant le nombre des représentations à deux par an et en prohibant de produire plus de soixante paires de gladiateurs dans le même spectacle (2). Quant aux dépenses occasionnées, il statua d'abord qu'elles seraient supportées en partie par le trésor public, mais plus tard il les mit entièrement à la charge des préteurs (3). Il n'alla pas jusqu'à prohiber les combats à mort des gladiateurs dans l'arène, comme on lui en a fait gloire, mais il proscrivit les combats sans merci pour le vaincu (4). Enfin, il fit rendre un sénatus-consulte qui défendait

---

(1) Cicéron, *pro Sexto*, cap. 59.

(2) Dion Cassius, *Histoire romaine*, l. LIX : Praetoribus curam ludorum omnium imposuit, e publico aliquid eis dari praecipiens, et interdicens ne quis a se aliquid amplius altero impenderet, sive in gladiatores, sive in alios, nisi senatus id decrevisset ; neve saepius quam bis quoque anno gladiatores daret, neu plurium quam sexaginta parium.

(3) *Id.* l. XV : Pecuniam praetoribus, qui gladiatores darent, e publico adtribui solitam, vetuit ultrà in eam rem absumi.

(4) Suétone, *Vie d'Auguste*, cap. XLV : Gladiatores sine missione edi prohibuit.

Digitized by Google

aux sénateurs et aux chevaliers de descendre dans l'arène (1).

Tibère, successeur d'Auguste, fit encore preuve de quelque fermeté pour réprimer la licence des mœurs et les dépenses excessives des jeux. Il rappela la loi qui limitait le nombre des gladiateurs, prononça la peine de l'exil contre les fils de sénateurs et de chevaliers qui se déshonoraient en embrassant un métier réputé infâme, et défendit, par un sénatus-consulte, aux citoyens qui n'avaient pas au moins 400.000 sesterces de revenus, de donner au peuple des spectacles de gladiateurs (2).

Mais après Tibère, l'empire tomba dans l'avilissement, et sous des princes fantasques, débauchés ou déments, et froidement cruels, tels que Caligula, Claude, Néron, Domitien, Caracalla, qui avaient besoin de se faire pardonner leurs crimes en flattant les passions populaires, les lois furent impuissantes à conjurer la corruption des mœurs, et la licence des spectacles ne connut plus de frein. Caligula abolit toutes les barrières dressées par les restrictions antérieures et permit à tous ceux qui le désiraient de donner des combats de gladiateurs sans aucune limitation quant au nombre (3). Enchérissant sur les instincts féroces du peuple, il s'en venge en obligeant les chevaliers romains à s'entre-tuer comme gladiateurs, et quand les prisonniers manquent aux combats des bêtes, ce sont les spectateurs eux-mêmes qu'il fait jeter dans l'arène. Claude se délectait aux combats des bestiaires et aux jeux de l'après-midi (4) ; parfois, pour un motif futile et par un caprice de cruauté digne d'un tyran, il livrait, séance tenante, aux bêtes, des charpentiers, des officiers, des esclaves attachés au service de l'amphithéâtre : il suffisait qu'un automate ou une ma-

---

(1) Dion Cassius, l. LX : Nec senatorem gladiatorem fieri, nec servum lictorem.

(2) Suétone, cap. XXXV. — Tacite, *Annal.* libr. IV.

(3) Suétone : permisit volentibus cunctis, etiam supra numerum definitum, gladiatores dare.

(4) Suétone, *in Claudio*, cap. XXXIV.

Digitized by Google

chine mobile, destinée à porter les combattants dans l'arène, eût manqué de précision dans ses mouvements (1). Néron débuta par une mesure sage : un édit du commencement de son règne défendit à tout magistrat ou procurateur, commandant dans les provinces, de donner des combats de gladiateurs ou d'animaux, ou tout autre divertissement (2). Tacite, qui applaudit à cette mesure, ajoute que toutes ces largesses ambitieuses n'étaient pas un moindre fléau pour les peuples que les concussions mêmes, et ne servaient qu'à couvrir d'un prétexte les prévarications de la cupidité. Mais bientôt la nature corrompue de ce prince, s'affranchissant de toute contrainte, se porta aux excès les plus monstrueux. Il construisit un nouvel amphithéâtre (3), ou plutôt restaura l'ancien, dans le Champ-de-Mars, contraignit les sénateurs et les chevaliers et d'illustres matrones romaines de descendre dans l'arène (4), et, pour les mieux avilir, il les chargea des offices les plus vils, comme celui d'achever les bêtes. C'est lui aussi qui inaugura l'ère des persécutions contre les chrétiens (5), en se vengeant sur eux de l'incendie de Rome dont il était l'auteur. Que dire enfin de Caracalla, qui se délectait à la vue du sang des gladiateurs ? Un mot suffit : l'oracle l'avait justement désigné sous le nom de *bête féroce d'Ausonie.*

Ecoutons la voix d'un honnête homme, qui fut d'une vertu relative, au milieu d'un siècle dépravé. Sénèque, le précepteur de Néron, écrivit un traité de la clémence,

(1) *Id.* Praeter destinatos etiam levi subitâque de causâ quosdam commisit, de fabrorum quoque ac ministrorum atque id genus numero, si automaton vel pegma vel quid tale aliud parum cessisset.

(2) Tacite, *Annal.* libr. XIII, cap. 31 : ne quis magistratus aut procurator, qui provinciam obtineret, spectaculum gladiatorum aut ferarum, aut quod aliud ludicrum ederet.

(3) *Id. ibidem :* molem amphitheatri apud Campum Martis ex struxerat.

(4) *Id. ibidem :* libr. XIV, cap. 14 : Notos quoque equites romanos operas arenae promittere subegit. Libr. XV, cap. 32 : Feminarum inlustrium senatorumque plures per arenam foedati sunt.

(5) *Id. ibidem,* libr. XV, cap. 44.

Digitized by Google

mais il ne put réprimer le naturel féroce de son auguste élève. Nous trouvons çà et là dans ses ouvrages de belles pensées sur la justice, l'équité naturelle, et l'amour de nos semblables ; il élève aussi des protestations éloquentes contre la cruauté des spectacles. « Ayons toujours, dit-il, cette belle maxime à la bouche et dans le cœur : je suis homme, et rien de ce qui touche à l'homme ne m'est étranger. » Il rappelle aux hommes les sentiments de l'égalité et de la dignité humaines : « Ce sont des esclaves, dites-vous, dites plutôt des hommes. L'esprit divin peut se rencontrer dans un affranchi et dans un esclave aussi bien que dans un chevalier romain. » Il s'indigne contre la fureur des spectacles : « Il n'y a plus de pitié ! s'écrie-t-il, ce ne sont plus que des homicides et de véritables boucheries (1). » Voici les vociférations féroces qu'il met dans la bouche des spectateurs : « Tuez, frappez, brûlez ! pourquoi est-il si timide à l'attaque ? Pourquoi succombe-t-il si lâchement ? Pourquoi reçoit-il le coup mortel de si mauvaise grâce (2) ? » Il flagelle les vices des grands qui se font un passe-temps de ces jeux et viennent à l'amphithéâtre pour se désennuyer (3) ; il dénonce la corruption d'une jeunesse efféminée que la débauche a fait échouer dans l'arène (4). Les combats des bestiaires, jetés nus et sans armes dans l'arène, lui arrachent un cri de commisération et d'horreur : « l'homme n'est-il pas un être sacré ? et quel spectacle que celui qui consiste tout entier à repaître ses yeux de la vue de la mort (5) ! » Ces nobles accents du moraliste païen font honneur à la conscience

(1) Sénèque, *Epist.* XII : Quod ante pugnatum est, misericordia fuit ; nunc, omissis nugis, merè homicidia sunt.

(2) *Id. ibidem :* Occide, ure, verbera. Quare tam timide incurrit in ferrum ? quare parum audacter occidit ? quare parum libenter moritur ?

(3) *Id. :* Interim jugulantur homines, ne nihil agatur.

(4) *Id. Epist.* C.

(5) Sénèque, *Epist.* XCVI : Homo, sacra res, homo jam per lusum et jocum occiditur, et quem erudiri ad accipienda inserendaque vulnera nefas erat, is jam nudus inermisque producitur, satisque spectaculi in homine mors est.

Digitized by Google

humaine ; mais ils devaient demeurer sans écho dans une société où les doctrines d'Épicure et la morale du plaisir avaient supprimé, avec toutes les nobles aspirations, le souci des dieux et la crainte d'une autre vie.

Les meilleurs empereurs, dont l'histoire loue la modération et l'humanité, ne croyaient pas pouvoir célébrer dignement leur avènement ou leurs victoires sans donner au peuple ses spectacles favoris. Après la prise de Jérusalem, Titus se rendit à Césarée de Philippes, n'emmenant pas moins de quatre-vingt-dix-sept mille prisonniers juifs, d'après le témoignage non suspect de l'historien Josèphe (1). Durant son séjour dans cette ville, il y donna toutes sortes de spectacles, qui coûtèrent la vie à un grand nombre de captifs ; car il les fit combattre, une partie contre les bêtes, une autre partie par grandes troupes les uns contre les autres, comme dans une véritable guerre (2). Comme l'hiver ne lui permettait pas de s'embarquer pour l'Italie, il célébra l'année suivante, à Césarée sur la mer, le jour de la naissance de son frère Domitien par de magnifiques spectacles, où périrent plus de deux mille cinq cents Juifs qui avaient été jugés dignes de mort ; les uns furent brûlés vifs, les autres furent contraints de combattre ou contre des bêtes, ou entre eux-mêmes comme gladiateurs. Josèphe, l'ami et l'adulateur des Flaviens, ajoute que, quelque grande que parût l'inhumanité qui infligeait différents genres de mort à ce peuple qui était le sien, les Romains étaient persuadés que les châtiments n'égalaient pas encore les crimes (3). Les mêmes spectacles et les mêmes horreurs furent renouvelés à Bérithe, en Phénicie, et dans plusieurs autres villes de Syrie, soumises aux Romains (4). A son retour à Rome, Titus reçut les honneurs du triomphe avec son père Vespasien. Les dépouilles de Jérusalem, la table

(1) Josèphe, *de Bello Judaico*, libr. VI, cap. 45.

(2) *Id. ibidem*, libr. VII, cap. 6 : Multi e captivis ibi consumpti, alii bestiis objecti, alii catervatim et more hostium depugnare inter se jussi.

(3) Josèphe, *de Bello Judaico*, libr. VII, cap. 8.

(4) *Id. ibidem*, libr. VII, cap. 13.

Digitized by Google

d'or, le chandelier à sept branches, le livre des Lois, avec les prisonniers juifs, en formèrent le plus bel ornement. Simon, le chef de la dernière insurrection, après avoir figuré dans le triomphe avec les autres captifs, fut traîné avec une corde au cou, battu de verges et exécuté dans le lieu destiné au supplice des criminels. Le reste des captifs fut réduit en esclavage. La plupart d'entre eux furent employés à la construction du Colisée et l'on dit que douze mille y périrent misérablement. Ainsi donc un prince, vanté pour sa bienfaisance, et qu'un euphémisme ironique ou complaisant a appelé *les délices du genre humain*, ne reculait pas devant l'application brutale de la maxime barbare : Vae victis ! malheur aux vaincus !

Trajan, dont Rome admira les vertus, et qui fut d'ailleurs clément et juste pour un empereur romain, ne put s'affranchir de cette coutume féroce. Lors de son élévation à l'empire, il donna des spectacles et des combats de gladiateurs, qui parurent humains, après les atrocités dont s'était rendu coupable un Domitien. Dans le célèbre panégyrique de ce prince, prononcé en l'an 100, Pline le Jeune, partageant en cela la pensée commune d'un Romain et d'un païen, n'a que des paroles d'admiration pour les jeux de l'amphithéâtre. « On vit un spectacle, dit-il, qui n'était pas fait pour énerver ou amollir les âmes, mais bien capable au contraire d'enflammer les courages et d'inspirer l'envie des belles blessures et le mépris de la mort (1). » Sept ans plus tard, après avoir réduit la Dacie en province romaine, le même empereur célébra son triomphe à Rome et donna des fêtes qui durèrent cent vingt-trois jours (2). Dix mille gladiateurs prirent part aux com-

(1) Pline le Jeune, *Panégyrique de Trajan :* Visum est spectaculum inde non enerve nec fluxum, nec quod animos vivorum molliret ac frangeret, sed quod ad pulchra vulnera, contemptumque mortis accenderet.

(2) Dion Cassius : Et spectacula centum et viginti dierum edidit, in quibus feras cicuresque animantes, interdum mille, interdum ad decem millia interfectae sunt ; gladiatorum autem decem millia pugnarunt.

Digitized by Google

bats, et l'on vit périr dans l'arène des bêtes féroces et des animaux doux et timides, tantôt au nombre de mille, tantôt au nombre de dix mille. Que pensait le panégyriste de ces nouvelles boucheries et de ces égorgements en masse? Ne fut-il pas du moins saisi d'un sentiment de pitié en voyant un saint vieillard, à genoux dans l'arène, condamné à être livré aux bêtes par ordre de son prince?

Celui des empereurs romains qui a poussé le plus loin la cruauté et l'extravagance des spectacles, ce fut le fou sanguinaire que l'histoire a flétri du surnom de gladiateur. Commode ne se plaisait que dans les amusements de la populace, les jeux du cirque et de l'amphithéâtre, les combats de gladiateurs et les chasses de bêtes sauvages. Il descendit lui-même plus de sept cents fois dans l'arène, l'arc ou une massue à la main, se donnant pour un autre Hercule; il était d'ailleurs d'une taille et d'une force extraordinaires. D'abord on admira l'adresse merveilleuse du prince. Qu'il visât l'animal au cœur ou à la tête, le coup était également sûr et mortel. Armé de flèches, dont la pointe se terminait en forme de croissant, il arrêtait souvent l'autruche dans sa course rapide, et il coupait en deux le long cou de cet oiseau. Une panthère venait d'être lâchée; déjà elle se jetait sur un criminel tremblant; le trait vole, la bête tombe et l'homme échappe à la mort. Cent lions remplissent à la fois l'arène; cent dards, partis de la main assurée de Commode et de l'abri de la loge impériale, les percent à mesure qu'ils s'avancent, et l'amphithéâtre retentit de leurs rugissements. Commode entra aussi en lice comme gladiateur et se glorifia d'une profession déclarée infâme par les lois et les mœurs des Romains. Il choisit l'habillement et les armes du *sécuteur* dont le combat avec le *rétiaire* formait une des scènes les plus intéressantes dans ces jeux sanglants. Deux fois le casque du César fut pris dans les filets du rétiaire et entraîné par la porte de la mort. Le plus souvent, quand il descendait dans l'arène, c'était pour combattre avec un glaive bien trempé un adversaire armé d'une épée de plomb.

Digitized by Google

L'Hercule romain, qui avait combattu onze cents fois et qui prenait comme le plus glorieux de tous le titre de *vainqueur de mille gladiateurs,* avait soin de faire inscrire ses exploits dans les fastes de l'empire. Il se plaisait aussi à se faire acclamer sous le nom de Paulus, que portait l'un des plus habiles sécuteurs. Un jour, il obligea les sénateurs à répéter jusqu'à six cents fois en plein amphithéâtre cette acclamation : *Paulus, le premier des sécuteurs* (1) *!* Le gladiateur impérial se préparait à de plus monstrueuses aberrations, lorsqu'il fut prévenu par le poison et achevé par la main d'un athlète.

L'usage barbare d'immoler les prisonniers de guerre et de les donner en spectacle au peuple dans l'arène, se maintint jusqu'aux temps de Constantin. Proclamé César par les légions à la mort de son père en 306, ce prince, encore païen, commença par refouler les Francs au-delà du Rhin, et remporta sur eux une victoire signalée; mais il déshonora son triomphe par le traitement cruel qu'il infligea aux prisonniers. Après avoir fait égorger les deux chefs, Ascaric et Ragaise, dans leur prison, il condamna plusieurs milliers de guerriers à être dévorés par les bêtes féroces ou à s'entre-tuer eux-mêmes dans l'arène. C'était la coutume romaine. Et il se trouva, parmi les panégyristes de l'époque, un adulateur assez vil pour admirer le spectacle et pour applaudir à ces atrocités : « Quoi de plus beau que ce triomphe où l'on use de la défaite des ennemis pour fournir un aliment nouveau à nos plaisirs et où l'on fait servir les restes des Barbares à rehausser la pompe d'un spectacle ! quel plaisir de voir cette multitude de captifs exposés aux bêtes, pour que la dérision et le déshonneur infligent à ces cœurs ingrats et perfides une douleur plus atroce que la mort elle-même ! Aussi, libres de différer l'instant fatal, ils ont hâte de périr et courent eux-mêmes au-devant des blessures mortelles (2). »

(1) Lampride, *in vitâ Commodi :* Appellatus est inter coetera triumphalia nomina etiam sexcenties vicies : PAULUS PRIMUS SECUTORUM.

(2) *Panégyrique* attribué à Eumène, chef des écoles d'Autun : Quid

Digitized by Google

Le même panégyriste nous apprend que, deux années plus tard, à la suite d'une nouvelle expédition contre les Bructères, tous les adultes tombés dans les mains du vainqueur, trop perfides pour être enrôlés dans les légions, ou trop féroces pour se plier à la servitude, furent condamnés à être exposés au spectacle ; et il ajoute froidement ce détail horrible : « le nombre des victimes fut si grand qu'il lassa la férocité des bêtes (1). » Ces atrocités se passèrent dans l'arène de Trèves, et, pour les distinguer, on inventa le nom de *Jeux Francisques.*

Les amphithéâtres étaient des monuments splendides au point de vue de l'art ; mais telles étaient les scènes sauvages qui ensanglantaient l'arène ; telle était la férocité des mœurs romaines, qu'on ne peut, sans frémir, évoquer ces crimes de lèse-humanité. Un mot d'un auteur païen, un seul trait résume et caractérise la grande misère morale qui se cachait sous l'appareil grandiose d'une civilisation matérielle à laquelle nous ne pouvons refuser notre admiration. La profession des gladiateurs était réputée vile et déclarée infâme par les lois. Dans le *Banquet des savants*, Athénée met dans la bouche d'un de ses interlocuteurs cet aveu humiliant : « Nous sommes encore plus misérables que les gladiateurs, *nos miseriores gladiatoribus sumus.* » Qui donc viendra guérir les hommes de tous ces maux et restaurer dans le cœur humain les sentiments d'humanité, de clémence, de miséricorde et de pitié ? C'est l'apparition sur la terre d'un Dieu sauveur : *apparuit benignitas et humanitas Salvatoris* (2).

---

hoc triumpho pulcheriùs, quod coedibus hostium utitur etiam ad nostrum omnium voluptatem, et pompam munerum de reliquiis barbaricae cladis exaggerat ? Tantam captivorum multitudinem bestiis objici, ut ingrati et perfidi non minùs doloris ex ludibrio sui, quam ex ipsâ morte patiantur ? Inde est, quod cum exitium differre liceat, perire festinent, seseque lethalibus vulneribus et mortibus offerunt. Ch. Brower, *Annal. Trevir.* I, 84.

(1) *Panégyrique* déjà cité : Puberes, qui in manus venerunt, quorum nec perfidia erat apta militiae, nec ferocia servituti, ad poenas spectaculo dati, sàevientes bestias multitudine suà fatigârunt.

(2) Saint Paul, *Tit.* III, 4.

Digitized by Google

§ V.

L'amphithéâtre et le Christianisme. — Combats glorieux des martyrs. — Protestations des apologistes chrétiens. — Édit de Constantin portant suppression des combats de gladiateurs. — Abandon et ruine des amphithéâtres.

L'agneau se trouva un jour aux prises avec la bête féroce dans l'arène. L'agneau fut déchiré, mis en lambeaux, et sa robe de laine fut tachée de sang. Mais, par un prodige qui étonna l'univers, l'agneau tua la « Bête » ; et le sang de cette victime innocente purifia un sol abreuvé par tant de flots de sang impur et rejaillit, comme un signe de grâce et de rédemption, sur les gradins et les spectateurs. Un autel fut dressé à l'Agneau, et là où, durant des siècles, on n'avait entendu que les rugissements des lions et les vociférations d'une foule avide de sang, l'hymne sacré résonna pour la première fois : *Christus vincit !* Le Christ est vainqueur !

Le monde païen stupéfait et consterné, le vieux monde expirant assista à ce spectacle nouveau durant l'ère des persécutions. Chose singulière ! beaucoup d'historiens et d'archéologues modernes semblent n'avoir d'admiration que pour Rome païenne ; et l'on dirait qu'ils ont peur de mêler une ombre à leur tableau en faisant seulement allusion au sang des chrétiens qui coula à flots dans les arènes. Ils ignorent ou négligent de parti pris les *Actes* glorieux des martyrs. Nous n'avons pas à rechercher ici la nature et la cause des préjugés qui ont pu donner lieu à cet exclusivisme étrange.

Pour nous, chrétiens, nous croyons avec l'auteur immortel des *Pensées* que « l'histoire du reste des Romains

Digitized by Google

pâlit à côté de l'histoire des martyrs (1). » Aussi, c'est avec un saint frémissement, que nous mettons le pied sur le sol d'une arène ; notre première préoccupation n'est pas celle de l'archéologue qui cherche une médaille, une statuette, un fragment d'inscription, ou qui s'extasie devant un débris de poterie romaine avec la marque du potier. Dès le premier pas, un sentiment d'indicible horreur humaine s'empare de l'âme au souvenir des scènes de férocité et des boucheries sanglantes dont ces lieux ont été si souvent le théâtre. Puis nous nous rappelons avec enthousiasme les combats glorieux et les triomphes de la Religion. Nous vénérons dans l'arène le tombeau des martyrs et le berceau du christianisme ; et, mieux encore que sur la tombe des héros profanes, nous pouvons dire : *Sta, viator ; heroem calcas !* Arrête-toi, voyageur ; tu foules une terre arrosée par le sang des héros chrétiens !

Rendons à l'amphithéâtre sa physionomie réelle et sa destination entière, en rappelant quelques-uns des drames qui se sont déroulés dans l'arène durant toute l'ère des persécutions, depuis Néron jusqu'à Dioclétien. C'est un complément nécessaire à une étude sur les mœurs et les institutions romaines.

« Aux lions, les chrétiens ! », telle est la clameur qui retentit plus d'une fois dans les rues de Rome et sur les gradins du Colisée (2). « Cyprien aux lions ! » clamait la populace dans le cirque de Carthage, au commencement de la persécution de Dèce. Et les chrétiens, assimilés aux criminels, furent jetés dans l'arène et condamnés à être dévorés par les bêtes. Ce fut un spectacle nouveau, émouvant, et le plus féroce de tous. Comment se comporteraient-ils ? Ils n'étaient point gladiateurs, ils ne vendaient point leur vie et ne savaient point la défendre. Les avait-on armés ? ils jetaient leurs armes, abandonnaient sur le sable les filets, les fourches, les lances et les glaives, et s'embrassaient mutuellement, au grand scandale de la foule

(1) Pascal, *Pensées*, IIe partie, art. 17.

(2) Tertullien, *Apologétique*, ch. 40.

Digitized by Google

exaspérée qui leur reprochait leur manque de tenue et leur apparente lâcheté. Ils n'étaient point bestiaires, et ne se défendaient pas contre la griffe des lions et le croc des bêtes fauves ; bien au contraire, dans leur soif du martyre, ils cherchaient à exciter leur fureur. Souvent, en entrant dans l'arène, ils tombaient à genoux et levaient des yeux et des mains suppliantes vers le ciel. Ils se laissaient traîner comme des moutons à la boucherie : leur bouche, fermée à la plainte, ne s'ouvrait que pour chanter des hymnes, confesser le Christ ou murmurer une dernière prière. Leur sereine impassibilité déconcertait les spectateurs stupides, autant qu'elle les irritait. Ils ne tremblaient pas cependant : ni les promesses, ni les tortures, ni les lions, ni les tourments les plus exquis ne pouvaient contraindre même les femmes, même les enfants chrétiens, à brûler un grain d'encens devant les idoles. Ils ne savaient pas respecter le cérémonial des jeux et ne craignaient pas de déplaire au peuple et à l'empereur. Jamais on ne les vit tendre des mains suppliantes pour demander grâce de la vie à une vile populace ; mais plus d'une fois, en passant devant la loge impériale, ils changèrent la formule du salut et annoncèrent au tyran qu'un jour les martyrs jugeraient leurs bourreaux : *Ave, Caesar, morituri te judicabunt.* C'était plus que le réveil de la conscience humaine longtemps asservie, opprimée et abrutie ; c'était *un spectacle divin* que l'Église naissante donnait au monde dans la force et la constance de ses martyrs.

Néron inaugura la première persécution, en inventant des supplices d'une cruauté raffinée. L'incendiaire de Rome fit porter sur les chrétiens le soupçon et la peine de son crime. Ecoutons le témoignage irrécusable de Tacite : « Pour détruire les bruits infamants qui attribuaient l'incendie de Rome à ses ordres, Néron chercha des coupables, et fit souffrir les plus cruelles tortures à des malheureux abhorrés pour leurs infamies, qu'on appelait vulgairement chrétiens... On commença par se saisir de ceux qui s'avouaient chrétiens, et ensuite, sur leur déposition, d'une

Digitized by Google

multitude immense, qui fut moins convaincue d'avoir incendié Rome que de haïr le genre humain. A leur supplice on ajoutait la dérision : on les enveloppait de peaux de bêtes, pour les faire dévorer par des chiens ; on les attachait en croix, ou l'on enduisait leurs corps de résine et l'on s'en servait la nuit comme de flambeaux pour s'éclairer. Néron avait prêté ses propres jardins pour ces spectacles. » L'historien païen, tout prévenu qu'il est contre les chrétiens, ne peut étouffer un sentiment d'horreur et de pitié : « Aussi, quoique coupables et dignes des derniers supplices, on se sentit ému de compassion pour ces victimes, qui semblaient immolées moins au bien public qu'aux passe-temps d'un barbare (1). » Sénèque, dans ses Lettres, parle également de ces hommes revêtus d'une tunique enduite de matières inflammables et empalés ou dévorés par les bêtes féroces ; il donne une longue description de leurs supplices, et ne peut s'empêcher d'admirer leur force d'âme et leur constance (2).

Une des plus illustres victimes de la troisième persécution fut saint Ignace, évêque d'Antioche et disciple de saint Jean. Trajan, s'étant rendu dans cette ville, le fit comparaître devant son tribunal, et, après lui avoir fait subir un interrogatoire, il rendit cet arrêt : « Nous ordonnons qu'Ignace, mis aux fers, soit conduit à Rome pour être exposé aux bêtes et servir de spectacle au peuple. » Le saint vieillard reçut cette sentence avec des transports de joie. Craignant que les chrétiens de Rome ne fissent des démarches en sa faveur, il leur écrivit : « Souffrez que je sois immolé, tandis que l'autel est encore dressé... Laissez-moi devenir la pâture des bêtes farouches. Je suis le froment de Dieu, il faut que je sois moulu sous la dent

(1) Tacite, *Annal.* lib. XV, cap. 44. Les chrétiens, suivant l'expression de Tacite, furent convaincus de respirer des idées de haine contre le genre humain, *odio generis humani convicti sunt.* Par le genre humain, on sait ce qu'entendaient les Romains, dit M. Giraud ; les institutions du despotisme romain.

(2) Sénèque, *Epist.* XIV.

Digitized by Google

des bêtes, pour que je devienne un pain digne de lui être offert. Oh ! caressez-les, afin que, me dévorant tout entier, elles soient mon tombeau. Je les flatterai, pour qu'elles se hâtent de me broyer ; si elles hésitent, comme envers ces martyrs dont elles n'osaient approcher, je saurai bien provoquer leur fureur. » Il fut débarqué à Ostie et amené précipitamment à Rome, car les jeux allaient finir. C'était le 20 décembre de l'année 107. Cent mille hommes, sénateurs, chevaliers, matrones, vestales, peuple et populace, encombraient les gradins du Colisée. Il régnait dans la foule un frémissement d'impatience. Qu'attend-il, ce peuple ? Est-ce un gladiateur de grand renom, ou quelque Hercule fameux qui étouffe les ours dans ses bras et dompte la rage des tigres ? Est-ce un duel émouvant entre un rétiaire et un sécuteur ou une dernière fournée des dix mille prisonniers de Dacie ? Non, c'est un vieillard qu'il veut, qu'il appelle. Dès qu'Ignace paraît dans l'arène, il est accueilli par des insultes et des cris de mort : les bêtes ! lâchez les bêtes ! En entendant le rugissement des lions, le vénérable pontife se met à genoux dans l'arène, et s'écrie de nouveau : « Je suis le froment de Dieu, il faut que je sois moulu sous la dent des bêtes, pour que je devienne un pain digne de lui être offert (1). » A peine a-t-il achevé ces paroles, que deux lions se jettent sur lui et le dévorent en un instant, sans rien laisser de son corps que quelques os broyés (2).

La quatrième persécution, qui éclata sous Marc-Aurèle, l'empereur philosophe et stoïcien (161-180), fut marquée par le martyre de saint Polycarpe, en Asie, et par celui des chrétiens de Lyon, dans les Gaules. Saint Polycarpe, disciple des apôtres et évêque de Smyrne, fut traîné dans l'amphithéâtre de cette ville, malgré ses quatre-vingt-dix ans. « Blasphème contre le Christ, » lui dit le proconsul. — « Il y a quatre-vingt-six ans que je le sers, répondit le vieil-

(1) *Epistola S. Ignatii ad Romanos :* Frumentum Dei ego sum, dentibus leonum molar, ut panis in Christo inveniar candidus.

(2) Ruinart : *Acta martyrum. Passio S. Ignatii.*

Digitized by Google

lard, comment pourrais-je blasphémer contre mon Maître et mon Sauveur ? » La foule réclamait qu'il fût exposé aux lions ; mais le *munerarius*, l'éditeur du spectacle, ayant déclaré que le temps des jeux était passé, il fut condamné à être brûlé vif sur un bûcher improvisé aussitôt au milieu de l'arène. Les flammes, en s'élevant, formèrent une auréole glorieuse autour du saint martyr et laissèrent son corps intact. Un confecteur reçut l'ordre de lui donner la mort en lui enfonçant un poignard dans la gorge. On appelait *confectores* ceux qui, dans l'amphithéâtre, étaient chargés d'achever les gladiateurs et les bêtes qui demeuraient blessés dans l'arène (1).

C'est alors qu'on vit aussi les premières hécatombes de chrétiens dans les Gaules (2). L'amphithéâtre de Lyon fut témoin du martyre de saint Pothin, de sainte Blandine, de saint Attale et de leurs compagnons (3). Pothin, un évêque nonagénaire aussi, fut indignement maltraité dans l'arène et mourut le lendemain en prison. Blandine, une jeune servante chrétienne, subit des tourments inouïs avec une constance qu'on n'avait jamais vue dans un sexe aussi faible. Elle fut d'abord attachée à un poteau et exposée aux bêtes qui ne lui firent aucun mal. On l'enveloppa ensuite dans un filet et on l'abandonna à un taureau furieux qui la traîna autour de l'arène, la lança plusieurs fois en l'air et couvrit son corps de meurtrissures ; il fallut le glaive du bourreau pour l'achever. Attale, déchiré par le fouet, fut promené autour de l'arène, avec cet écriteau sur la poitrine : *Hic est Attalus christianus ;* c'est Attale, le chrétien (4). Il avait été condamné aux bêtes ; mais

(1) Eusèbe, *Histoire de l'Église*, l. IV, ch. 15.

(2) Sulpice-Sévère, *Hist. sacr.*, l. II, c. 22. Tunc primum intra Gallias martyria visa.

(3) Eusèbe, *Histoire de l'Église*, l. V, ch. 1. Ad bestias damnati sunt Maternus, Sanctus, Blandina et Attalus.

(4) C'était l'usage romain de faire ainsi connaître la cause de la condamnation. Cfr. l'inscription de la Croix. Suétone (*in Calig.*) rapporte qu'un esclave, pour avoir dérobé une lame d'argent dans un festin pu-

Digitized by Google

ayant fait valoir sa qualité de citoyen romain, il périt par le glaive (1).

Des Gaules, transportons-nous en Afrique, où les deux saintes Perpétue et Félicité, avec leurs compagnons Révocat, Satur et Saturnin, furent condamnées, sous l'empereur Septime-Sévère, à être exposées aux bêtes dans l'amphithéâtre de Carthage. Le jour du spectacle étant arrivé, ils furent tirés ensemble de la prison et s'avancèrent d'un pas ferme, le visage serein, vers le lieu du supplice. A la porte de l'amphithéâtre, on voulut, suivant l'usage, les revêtir des ornements de ceux qui paraissaient à ces spectacles. C'était, pour les hommes, un manteau rouge, habit des prêtres de Saturne ; pour les femmes, une bandelette autour de la tête, symbole des prêtresses de Cérès : les martyrs refusèrent les livrées de l'idolâtrie. Perpétue chantait en s'avançant dans l'arène ; Révocat, Saturnin et Satur menaçaient le peuple des jugements de Dieu. Lorsqu'ils furent vis-à-vis du tribunal du président, Satur s'écria : « Regardez-nous bien en face ; nous vous donnons rendez-vous au tribunal de Dieu ». Le peuple, frémissant de fureur, demande d'abord pour eux la peine du fouet (2). Ensuite, Saturnin et Révocat sont exposés à la fureur d'un léopard et d'un ours, qui les traînent autour de l'amphithéâtre. Perpétue et Félicité, lancées en l'air par une vache furieuse, retombent meurtries dans l'arène. Un léopard, d'un coup de dent, étend Satur baigné dans son sang. Les deux saintes, fort maltraitées, sont entraînées, par la porte

---

blic, fut promené au milieu des convives, ayant les mains coupées et suspendues devant la poitrine, avec un écriteau qui indiquait la cause de son châtiment : *praecedente titulo* qui causam poenae indicaret.

(1) Eusèbe, *loc. cit.* Ad supplicium capitis cives romani, et ad bestias coeteri damnantur.

(2) *Pro ordine venatorum*, disent les Actes. On appelait *venatores* ceux qui étaient armés pour combattre les bêtes. Ils se rangeaient sur deux lignes, ayant un fouet à la main, et, à mesure que les *bestiarii*, ou personnes condamnées aux bêtes, passaient au milieu d'eux, ils leur en déchargeaient chacun un coup sur les épaules nues.

Digitized by Google

sanavivaria (1), dans le *spoliarium*, où on allait les achever avec leurs compagnons ; mais, sur la demande du peuple, qui veut rassassier ses yeux du spectacle de la mort, les saints martyrs sont ramenés dans l'arène et les confecteurs achèvent avec leurs glaives l'ouvrage des bêtes féroces (2).

Le christianisme naissant reçut le baptême du sang dans la plupart des amphithéâtres. Que de scènes émouvantes nous aurions à retracer ! Qu'il suffise de rappeler ici les vertus d'une Thècle et d'une Prisca, aux pieds desquels les lions viennent se coucher dans l'arène ; la constance et l'héroïsme des saints martyrs qui furent exposés dans l'amphithéâtre de Tarse, sous Dioclétien : on vit alors les bêtes se mettre en grève contre la férocité des hommes, et un ours furieux, qui avait déjà déchiré trois victimes, venir se coucher aux pieds d'Andronic et lécher ses plaies (3). Que de prodiges éclatants signalèrent encore la fin des nombreux martyrs de la Palestine, dont plusieurs furent livrés aux bêtes dans l'amphithéâtre de Gaza ! *Peut-être*, dit Eusèbe, *que la postérité peu crédule refusera d'ajouter foi à ces miracles, et que les esprits forts des siècles à venir traiteront mon récit de conte fait à plaisir ou de pieuse fiction : il n'en est point de même de ceux qui vivent en ces jours, et qui, tous témoins du miracle, ne peuvent démentir leurs yeux* (4).

« Nous avons été nous-même, rapporte le même historien, assez heureux pour voir, dans l'amphithéâtre de Tyr, quelques-uns de ces généreux confesseurs de la foi, le corps livide et gonflé à force de contusions et de coups,

(1) Deux portes servaient d'issues à ceux qui avaient combattu dans l'arène : l'une appelée *sanavivaria*, par laquelle sortaient les vivants et les blessés ; l'autre, *sandapilaria*, *libitinensis* ou *mortualis*, par laquelle on emportait les morts.

(2) Dom Ruinart, *Acta Martyrum*.

(3) Id. *Acta Martyrum*, 11 octobre. Dimissus est ursus qui tres eâ die homines occiderat, et, cum ad Androuicum accessisset, sedens quievit, et ejus vulnera coepit lingere. Iratus praeses mandat lancearii ut ursum occidant, qui placidè antè pedes Andronici expiravit.

(4) Eusèbe, *Histoire de l'Église*, l. VIII, ch. 9.

Digitized by Google

entrer en lutte avec des lions et des tigres, des ours et des sangliers qu'on rendait plus furieux encore en les aiguillonnant avec des dards rougis au feu. Nous avons été témoins de leurs combats et de leurs victoires. Mais il nous a été facile d'y reconnaître la puissance divine de Celui qui est la force des martyrs : elle éclatait dans la constance extraordinaire et le courage plus qu'humain de ces athlètes du christianisme. Il arrivait souvent que les bêtes qu'on lâchait sur eux, s'arrêtaient tout court et semblaient respecter leurs corps sacrés. Elles se retiraient sans les toucher, fuyaient même, comme si une main invisible les eût chassées, ou qu'une vertu secrète les eût empêchées d'approcher. Un saint jeune homme fut amené dans l'amphithéâtre : à peine avait-il vingt ans. Debout au milieu de l'arène, il se mit à prier, les bras étendus vers le ciel. Un léopard et un ours qui semblaient ne respirer que carnage, s'élancèrent vers lui ; mais bientôt, baissant la tête et refermant leur gueule béante, ils se retirèrent à l'autre extrémité. Le martyr, uniquement attentif à sa prière, n'avait point reculé d'un pas, ni paru troublé à leur approche. Quatre autres jeunes gens, comme lui disciples de Jésus-Christ, attendaient la mort un peu plus loin. Un taureau furieux bondit dans l'arène, et, prenant sa course vers un groupe de païens, il les saisit avec ses cornes et les jeta à demi morts sur le sable. Puis, se tournant du côté des martyrs, il courut à eux avec une démarche menaçante, qui fit pâlir une partie des spectateurs. Mais, à leur grand étonnement, il recula, bondit en arrière ; et quoique des conducteurs lui pressassent les flancs avec des aiguillons ardents, jamais on ne parvint à le faire avancer : il poussait d'horribles mugissements, enfonçait ses cornes dans le sable, inspirait de la frayeur aux plus hardis. Dans l'impossibilité de le pousser contre les martyrs, on fut contraint de les égorger tous cinq, et l'on donna la mer pour sépulture à leurs corps (1). »

---

(1) Eusèbe, *Histoire de l'Église*, liv. VIII, ch. 7.

Digitized by Google

Pendant que les martyrs soutenaient de si glorieux combats dans l'arène, les apologistes chrétiens élevaient la voix au nom de l'humanité et de la pitié, au nom d'une religion pleine de grâce et de miséricorde, pour venger la conscience humaine en protestant contre l'impiété, la férocité et la perversité des spectacles (1). Au sein d'une société dépravée un peuple nouveau se formait, qui avait horreur du sang, et qui faisait profession de demeurer étranger aux amusements cruels ou passionnés des amphithéâtres, des cirques et des théâtres. « Ils désertent nos fêtes ; ils ne viennent pas à nos spectacles », disaient les païens, et c'était un de leurs principaux griefs contre les fidèles du Christ.

Paraît Tertullien, l'un des génies les plus vigoureux dont s'honore l'humanité. Originaire de Carthage et païen de naissance, il avait pris dans sa jeunesse un plaisir extrême aux spectacles sanglants, mais il s'était converti à la vue de la patience héroïque des martyrs. Il descend dans l'arène, la plume à la main, et se fait le défenseur intrépide des chrétiens. Athlète d'un genre nouveau, il attaque la bête féroce dans son antre et ne lui laisse aucun répit. Dans son *Livre aux Martyrs*, il nous parle de l'âme bestiale des gladiateurs qui se glorifiaient de morsures et de cicatrices ignobles (2). Dans son *Apologétique*, adressée aux magistrats de l'empire, il dénonce, dans un langage plein d'énergie, l'innocence des victimes, l'iniquité et la barbarie des juges, l'aveugle obstination de la populace

(1) Les Juifs firent entendre les premières protestations contre les jeux romains, lorsque Hérode essaya de les introduire à Jérusalem. « Ces spectacles, dit Josèphe, ne donnaient pas moins de plaisir que d'admiration aux étrangers. Mais les Juifs les considéraient comme un renversement et une corruption de la discipline de leurs ancêtres. Rien ne leur paraissait plus impie que d'exposer des hommes à la fureur des bêtes par un plaisir si cruel, et d'abandonner leurs saintes coutumes pour embrasser celles des nations idolâtres. » (*Antiq. Jud.*, l. XV, ch. 11). Dix d'entre eux résolurent même d'assassiner Hérode ; mais le complot fut découvert à temps, et les conjurés punis de mort.

(2) Tertullien, *ad Martyras*, c. 5.

Digitized by Google

païenne qui faisait supporter aux chrétiens la responsabilité de toutes les calamités publiques. Autant de mots, autant de sentences, autant de coups de massue. « Si le Tibre débordé monte jusqu'aux murailles, si le Nil ne se répand pas dans les campagnes qui l'environnent, si le ciel est d'airain, si la terre s'ébranle, s'il survient une famine, une mortalité, aussitôt on s'écrie : Les chrétiens aux lions ! (1) » — « Les bêtes féroces ! injuste barbarie qui ne fait pas seulement exulter une populace aveugle et insolente, mais dont se glorifient plusieurs d'entre vous qui ne cherchent qu'à capter la faveur du peuple par leurs iniquités (2). »

L'empereur Septime-Sévère ayant ordonné, l'an 204 de l'ère chrétienne, la célébration des jeux séculaires, non seulement à Rome, mais encore dans toutes les provinces de l'empire, Tertullien composa à cette occasion son livre remarquable des *Spectacles*, pour prémunir les chrétiens contre tous ces divertissements païens. Après avoir rappelé l'origine des jeux de l'amphithéâtre, leur férocité et leur caractère superstitieux, il accumule les raisons qui doivent les faire détester à un chrétien. Les amphithéâtres, dit-il, sont des lieux pleins d'horreurs, les temples des divinités profanes et les églises du diable. On y verse le sang de l'homme ; c'est ordinairement le sang des criminels, objectera-t-on ; mais combien de fois n'est-il pas arrivé que des gladiateurs innocents sont descendus dans l'arène pour devenir les *hosties* de la volupté publique (3) ? A Dieu ne plaise que les fidèles prennent plaisir à de pareils spectacles ! Si vous croyez qu'il vous soit permis de vous délecter du sang humain, de participer à l'impiété,

(1) Id. *Apologeticus*, c. 40 : Si Tiberis ascendit in moenia, si Nilus non ascendit in arva, si coelum stetit, si terra movit, si fames, si lues, statim Christianos ad leonem !

(2) Id. *Apologeticus*, c. 49 : De quâ iniquitate saevitiae non modo caecum hoc vulgus exultat et insultat, sed et quidam vestrûm, quibus favor vulgi de iniquitate captatur, gloriantur.

(3) Certé quidem gladiatores innocentes in ludum veniunt, *ut publicae voluptatis hostiae fiant*.

Digitized by Google

à la férocité et à toutes les fureurs, allez à l'amphithéâtre. Le moyen de garder un cœur sensible à la pitié, lorsqu'on a les yeux fixés sur les morsures des ours et les plastrons sanglants des rétiaires? Celui qui repaît ses yeux du spectacle d'un homme exposé à un lion n'est pas moins coupable d'homicide que celui qui lui plonge un fer meurtrier dans la gorge (1). Les païens, tout passionnés qu'ils fussent pour les spectacles, notaient d'infamie tous les acteurs (2). Comment les chrétiens pourraient-ils fréquenter des lieux où le nom de Dieu est blasphémé, où tous les jours on réclame les lions pour les chrétiens (3)?

Saint Cyprien et les autres Pères des premiers siècles ne tiennent pas un langage différent. Écoutons seulement Lactance, un autre rhéteur converti que saint Jérôme a surnommé le Cicéron chrétien. Témoin indigné des violences inouïes de la dernière persécution, il stigmatise, dans un langage plein de vigueur la férocité des tyrans. « Quoi de plus misérable, s'écrie-t-il après Cicéron, que de porter une âme bestiale dans un corps humain! Or, il s'est rencontré, parmi les persécuteurs des justes, des hommes plus féroces que les bêtes sauvages, et qui n'avaient conservé d'humain que les linéaments de la figure. Trois bêtes cruelles sévissaient de l'orient à l'occident et tourmentaient l'univers (4). Quelle est la région du Caucase, de l'Inde ou de l'Hircanie, qui ait jamais produit des monstres aussi féroces et aussi sanguinaires? La fureur des animaux sauvages a une limite dans les appétits de leur ventre et se calme quand la faim est apaisée. La vraie bête est celle qui, sur un mot d'ordre, répand par-

(1) Qui hominem leoni prae se opponit, ne parum est homicida, quam qui eundem postmodum jugulat.

(2) Quibus quanta perversitas! amant quos multant, depreciant quos probant. Artem magnificant, artificem notant.

(3) Odisse debemus illos concentus, vel quod illic nomen Dei blasphematur, *illic quotidiani in nos leones expostulantur.*

(4) Lactance, *De mortibus persecutorum*, c. XVI: Vexabatur ergo universa terra, et praeter Gallias, ab oriente usque ad occasum tres acerbissimae bestiae saeviebant.

Digitized by Google

tout le carnage et le deuil, partout l'épouvante et l'image de la mort. Qui pourrait décrire ce monstre immense et horrible, qui demeure accroupi dans un coin du monde, mais dont les dents de fer ensanglantent tout l'univers (1) ? »

Le même apologiste flétrit en ces termes les spectacles de l'amphithéâtre : « Nous devons en désirer la suppression, dit-il, parce que ce sont des séminaires de vices et des stimulants très puissants pour corrompre les âmes ; non seulement ils ne contribuent en rien à la béatitude, mais ils sont le plus souvent nuisibles. En effet, celui qui met sa volupté à voir égorger un homme sous ses yeux, fût-il condamné justement pour ses crimes, ne souille pas moins sa conscience que s'il était témoin ou complice d'un homicide dans l'ombre. Et l'on appelle jeux ces spectacles où l'on assiste à l'effusion du sang humain ! L'humanité s'est retirée à ce point du cœur des hommes qu'ils considèrent comme un divertissement de voir immoler leurs semblables ; ne sont-ils pas bien plus coupables que les victimes dont le sang sert d'aliment à leur volupté ? Je le demande, en présence de ces malheureux destinés à la mort et qui lèvent des mains suppliantes pour demander grâce, peuvent-ils se flatter d'être justes, peuvent-ils se flatter d'être pieux, les spectateurs qui, non seulement souffrent qu'ils soient immolés, mais qui prononcent eux-mêmes l'arrêt de mort par leurs suffrages cruels et inhumains ; qui, non contents de se repaître à la vue du sang et des blessures, exigent que ceux qui ont succombé soient frappés à coups redoublés, que les cadavres mêmes soient fouillés, de peur qu'une victime ne leur échappe en simulant la mort ? Ils s'indignent contre les combats prolongés où l'un des deux champions ne succombe pas assez vite ; et, comme s'ils étaient altérés de sang humain, ils ne supportent aucun retard, et réclament que de nouveaux combattants leur soient opposés, afin de repaître au plus tôt leurs yeux. Par ces habitudes féroces, ils ont

(1) *Id. Divin. Institut.* l. V, c. 11.

Digitized by Google

perdu tout sentiment d'humanité. Aussi les innocents eux-mêmes ne trouvent pas grâce à leurs yeux ; ils reportent sur eux la fureur dont ils ont fait l'apprentissage dans l'égorgement des criminels. Il ne convient donc pas que ceux qui s'efforcent de suivre les voies de la justice, s'associent à ces homicides publics et s'en fassent les complices (1). »

Aussitôt que l'Église put respirer librement, elle porta son attention sur ces spectacles funestes et passionnés et les prohiba par des peines sévères. Un canon du concile d'Arles, tenu en l'an 314, porte que les fidèles qui conduisent les chariots dans le cirque, et les gens de théâtre, tant qu'ils demeurent dans ces professions, seront séparés de la communion. Saint Augustin range les gladiateurs parmi les pécheurs publics qui exercent une profession infamante et criminelle et qui ne doivent pas être admis aux sacrements de l'Église (2). Mais l'Église seule, avec ses armes spirituelles, était impuissante à supprimer le mal, dans un monde encore à demi païen.

La conversion de Constantin porta un coup fatal au paganisme et à ses institutions. C'est aussi à ce prince que l'on attribue communément la suppression des gladiateurs (3). Par un édit, donné à Bérythe, en Phénicie, le 30 octobre 325, il proscrivit les combats de gladiateurs, défendit d'y employer ceux qui étaient condamnés pour quelque crime, et ordonna au préfet du prétoire de les envoyer aux travaux des mines (4). La teneur de cet édit nous a été conservée dans le Code de Justinien (5).

---

(1) Lactance, *Divin. Instit.*, l. VI, c. 20.

(2) Saint Augustin : *De Fide et operibus* (t. XXVI, p. 79).

(3) Eusèbe, in *Vita Constantini*, l. IV : vetuit idolis sacrificari, vetuit gladiatorum coedibus pollui urbes. — Soromène, *Hist. eccles.*, l. I : Apud Romanos tunc primum sublatum gladiatorum spectaculum. — Cfr. Juste-Lipse, *De gladiatoribus*.

(4) Fleury, *Hist. ecclésiastique*.

(5) Cruenta spectacula in otio civili et domesticâ quiete non placent ; quapropter omnino gladiatores prohibemus. *Codex Justin.*

Digitized by Google

Mais il ne paraît pas que cet édit ait eu le caractère d'une mesure absolue ; il est certain, du moins, qu'il n'obtint pas un effet immédiat et général. Tant il est vrai qu'on ne change pas en un jour des mœurs invétérées depuis des siècles ! Constantin lui-même dérogea à sa première loi en autorisant, par un édit postérieur, un certain Hispellus à donner des combats de gladiateurs (1) ; et, après avoir transporté la capitale de l'empire à Byzance, il y fit construire encore un amphithéâtre pour les combats de bêtes. Constance II, l'un des fils de Constantin, était d'un naturel dur et féroce. Un historien païen nous apprend qu'il prenait plaisir aux spectacles sanglants et qu'il aimait à voir dans le cirque parfois six ou sept gladiateurs se livrer des assauts mutuels et se couvrir de sang, bien que ces combats fussent prohibés, ajoute notre auteur, en faisant allusion à l'édit mal observé de Constantin (2).

Devenus moins fréquents sans doute, les combats de gladiateurs persistèrent néanmoins, au mépris des lois, pendant la période de transition du quatrième siècle, où le paganisme officiel était loin d'avoir abdiqué. Saint Augustin nous raconte l'aventure de son ami Alypius, lequel, s'étant rendu à Rome pour se livrer à l'étude du droit, se laissa entraîner par quelques compagnons à l'amphithéâtre et fut saisi d'une passion furieuse pour les combats de gladiateurs qu'il détestait auparavant (3). Les criminels continuaient aussi à être jetés aux bêtes qu'on chargeait de l'exécution des hautes-œuvres. Sous son troisième consulat, qui répond à l'année 396, l'empereur Honorius, étant à Milan, donna au peuple un spectacle de bêtes d'Afrique. Un criminel, condamné à mort, ayant cherché un asile dans l'église, le peuple, assemblé dans

(1) Duruy, *Histoire romaine*, V, 649.

(2) Ammien-Marcellin, *Histor. Imper. Rom.*, l. XIV.

(3) *Confessionum*, l. VII, c. 8 : Ut enim vidit illum sanguinem, immanitatem simul ebibit, et non se avertit, sed fixit aspectum et hauriebat furias.

Digitized by Google

l'amphithéâtre, obtint du comte Stilicon la permission de l'enlever de force, ce qui fut exécuté malgré l'opposition d'Ambroise et de son clergé, accourus pour le défendre. Les soldats ramenèrent Cresconius, c'était le nom du coupable ; mais tandis qu'ils faisaient leur rapport, deux léopards, lancés contre ce dernier dans l'arène, sautèrent brusquement à l'endroit où ils étaient assis et les blessèrent grièvement. Stilicon, touché de cet incident, se repentit de la violence qu'il avait faite à l'église, délivra Cresconius et donna satisfaction à saint Ambroise (1).

Impuissante à supprimer de sa propre autorité ces coutumes barbares, l'Église ne se lassait pas d'élever la voix pour prémunir les fidèles contre la fréquentation des spectacles sanglants et pour en demander l'abolition aux princes chrétiens. Dans deux allocutions adressées à son peuple, aux calendes de janvier, pendant que les païens célébraient les Saturnales, saint Augustin déplore que plusieurs fidèles aient déserté l'église pour courir aux jeux de l'amphithéâtre ; il flétrit la cruauté de ces spectacles, et cherche à retenir et à captiver son auditoire par les figures les plus touchantes empruntées au vocabulaire de l'arène ; il rappelle, par exemple, que le Christ « *le grand Veneur des âmes* » est venu pour sauver, non seulement ceux qui se plaisent aux chasses des bêtes, mais encore les chasseurs eux-mêmes (*non enim tantum amatores venatorum, sed etiam ipsos venatores venatus est ad salutem* (2). Prudence, poète chrétien, qui vivait à la fin du quatrième siècle, sous le règne d'Honorius qu'il avait vu succéder en Occident à son père, le grand Théodose, décrit et condamne les combats de gladiateurs, dans son Livre contre Symmaque, et il s'adresse directement au prince pour en demander la suppression : « Je vous en supplie, auguste chef de l'empire d'Ausonie, ne souffrez pas que Rome, la ville dorée,

---

(1) Paulin, *Vita Ambrosii*, nº 34. — Cfr. Rohrbacher, *Histoire universelle de l'Église*, VII, 340.

(2) Saint Augustin, *Sermones*, LI et CXCVIII.

Digitized by Google

soit plus longtemps témoin de ces scènes d'horreurs ; ordonnez que ces tristes jeux sacrés soient abolis comme le reste, et méritez, en achevant son œuvre, les louanges décernées à votre père : il a défendu de faire couler le sang des taureaux dans la ville ; pour vous, défendez d'immoler de misérables humains (1). »

Il fallut le dévouement d'un moine obscur, il fallut encore un martyr, pour obtenir la suppression définitive des combats de gladiateurs. C'était au commencement de l'année 404. Par une dernière concession faite au paganisme, l'empereur Honorius autorisa, pour la douzième et dernière fois, la solennité des *Jeux séculaires,* que Rome avait coutume de célébrer tous les cent ans, depuis l'expulsion des rois. « Cette année fut la dernière où Rome vit couler le sang des gladiateurs, c'est-à-dire de ces hommes qui se tuaient les uns les autres pour amuser les spectateurs. Constantin avait défendu ces jeux atroces ; mais le peuple de Rome, qui n'avait conservé de ses ancêtres que la cruauté, y tenait comme à la vie. L'Église en gémissait : le poète Prudence venait de supplier Honorius de les proscrire ; un accident singulier fit plus que sa prière. Un saint anachorète, nommé Télémaque, — d'autres disent Almachius, — était venu de l'Orient à Rome, exprès pour engager les Romains à renoncer à ces jeux homicides. Un jour de spectacle, il vint au milieu de l'arène, et, se jetant entre les combattants, il s'obstinait à les séparer. Les spectateurs, irrités contre cet inconnu qui

(1) Prudence, *Lib. II contra Symmachum :*

Quod genus ut sceleris jam nesciat aurea Roma,
Te precor, Ausonii dux augustissime regni :
Et tam triste sacrum jubeas ut coetera tolli,
Quodque patris superest, successor, laudis habeto :
Ille urbem vetuit taurorum sanguine tingi ;
Tu mortes miserorum hominum prohibeto litare.
Nullus in urbe cadat, cujus sit poena voluptas
Jam solis contenta feris infamis arena
Nulla cruentatis homicidia ludat in armis.

Digitized by Google

venait interrompre leurs plaisirs, le tuèrent à coups de pierres (1). »

On nous a fait admirer, dans tous les livres d'histoire romaine, l'héroïsme d'un Décius et d'un Curtius qui se dévouèrent aux dieux infernaux pour leur patrie, en se précipitant, l'un au milieu des rangs ennemis, l'autre dans un affreux gouffre ouvert au milieu du Forum. Je le demande, en quoi le dévouement de Télémaque est-il inférieur ? Mais voilà ! ceux-là étaient des chevaliers romains ; celui-ci n'est qu'un moine obscur et fanatique, un affreux clérical. De quoi se mêlait-il, ce trouble-fête, et que venait-il faire là, sans en être prié ? L'empereur Honorius ne pensa pas ainsi. Il admira la conduite de Télémaque, l'honora comme un martyr, et prit occasion de ce meurtre pour proscrire les combats de gladiateurs dans tout l'Empire.

Il reste à dire un mot sur l'abandon et la ruine des amphithéâtres. Il ne paraît pas qu'Honorius eût compris dans sa prohibition les combats d'animaux et les assauts des bestiaires contre les bêtes féroces. Malgré les efforts des évêques et les malheurs des temps, les populations gallo-romaines conservèrent un goût effréné pour ces sortes de spectacles. Pour faire cesser complètement les jeux du cirque, les pantomimes du théâtre et les chasses de l'amphithéâtre, il fallut que les Barbares, longtemps contenus sur les frontières, vinssent frapper ces coups redoublés qui marquèrent l'effondrement du vieux monde; promener, d'une extrémité de l'Empire à l'autre, le fer et la flamme, le ravage et l'incendie, et anéantir en quelque sorte les cités avec leurs monuments. Au milieu de tous ces désastres, le peuple demandait encore la permission de rouvrir les cirques, les amphithéâtres et les théâtres, ainsi que nous l'apprend Salvien dans ses éloquentes déclamations contre les habitants de Trèves : « Vous voulez donc des théâtres ! vous demandez donc un cirque à vos princes,

(1) Rohrbacher, *Histoire de l'Église*, t. VII, p. 389-390. Cfr. Théodoret, *Hist. eccles.*, l. V, c. 26, et Cassiodore, *Hist. tripart.*, l. X, c. 2.

Digitized by Google

habitants de Trèves! Pour quelle situation, pour quel peuple, je vous prie, et pour quelle ville ? Pour une ville en cendres et anéantie, pour un peuple captif et massacré qui n'est plus ou qui pleure ; dont les débris, s'il en est toutefois, ne sont qu'un spectacle d'infortune ; pour un peuple abîmé de tristesse, épuisé par les larmes, abattu par des pertes douloureuses, devant lequel vous ne savez dire de qui le sort est le plus déplorable, des morts ou des vivants ; car l'infortune de ceux qui restent est si grande, qu'elle surpasse les malheurs de ceux qui ne sont plus (1). »

Le même auteur atteste qu'on n'était pas moins empressé pour les spectacles dans les autres cités des Gaules ; et s'il n'y en avait plus à Mayence, à Cologne, à Marseille et dans plusieurs autres villes, c'est qu'elles avaient été ruinées de fond en comble ou qu'elles étaient occupées par les Barbares.

Les jeux finirent par tomber d'eux-mêmes dans la seconde moitié du cinquième siècle ; les misères publiques devinrent telles qu'il fallut renoncer aux dépenses nécessitées par l'entretien des bestiaires et la réunion des animaux qu'on allait, comme le dit Salvien, traquer au milieu des montagnes et des lieux les plus difficiles d'accès (2).

---

(1) Salvien, *de Gubernatione Dei*, l. VI. Salvien, prêtre de Marseille, né à Trèves ou à Cologne vers 390, mort en 484, fut témoin des grandes invasions et de la ruine de sa patrie. Cfr. Brower, *Annal Trev.*, I, 278-282.

(2) « Il n'est pas de crime, dit Salvien, presque pas de forfait qui ne se trouve dans les spectacles de l'amphithéâtre. Là, le comble des délices, c'est de voir mourir les hommes, ou, ce qui est bien plus dur, bien plus amer que la mort, de les voir déchirer, de voir des animaux féroces se gorgeant de chairs humaines. Et, pour cela, l'univers est mis à contribution ; pour cela on épuise tous les soins, toutes les fatigues ; on pénètre jusque dans les lieux les plus retirés, on se fait jour jusque dans les lieux les plus inaccessibles, on parcourt des forêts inextricables, on gravit les Alpes nuageuses, on descend dans les vallées ensevelies sous les neiges. Et, pour faire dévorer à des animaux cruels des entrailles d'hommes, on ne permet pas à la nature d'avoir rien de secret. » (*De Gubernatione Dei*, libr. VI.)

Digitized by Google

Quant à la ruine matérielle des édifices, il convient de la rapporter à des causes et à des époques différentes. L'amphithéâtre de Pompéï fut enseveli sous une pluie de cendres à la suite d'une éruption du Vésuve ; plusieurs autres de ces monuments furent ébranlés et endommagés par des tremblements de terre, et restaurés dans la suite.

Dès la seconde moitié du troisième siècle, les invasions des Barbares attirèrent l'attention sur les fortifications des villes qui avaient été négligées jusqu'alors. On admet communément qu'un grand nombre d'enceintes fortifiées ont été élevées dans les Gaules, sur la fin de l'ère impériale, *aux troisième et quatrième siècles*, lorsque les invasions des Barbares devinrent plus audacieuses et les dangers plus imminents. Tout indique des travaux exécutés à la hâte et sans aucun goût. Les pierres n'étaient plus disposées par assises régulières. De plus, on a trouvé très souvent, dans les substructions des murs, des fûts de colonne, des statues, des tombeaux, des bas-reliefs, ce qui prouve que ces murailles ont été bâties avec les débris d'édifices plus anciens (1). De Caumont avance que plusieurs amphithéâtres des Gaules, entre autres, ceux de Tours et de Périgueux, ont été enclavés dans l'enceinte de murailles dont ces cités ont été entourées *vers la fin du quatrième siècle*, mais sans prétendre qu'ils fussent dès lors abandonnés et démolis (2) Etant donné le goût effréné des populations gallo-romaines pour les spectacles, il n'est guère vraisemblable qu'elles aient consenti de si bonne heure à sacrifier leurs plaisirs à l'intérêt supérieur de la défense et à démolir les amphithéâtres pour fortifier les villes. Il en sera autrement, un siècle plus tard, quand les jeux seront tombés d'eux-mêmes, par suite des calamités publiques, et que les amphithéâtres abandonnés, après avoir subi les premiers assauts des Barbares, présenteront déjà l'aspect d'une ruine. Si donc, dans les substructions d'une muraille d'enceinte, on retrouve des

(1) Bâtissier, *Hist. de l'art monumental*, p. 225, 237.

(2) De Caumont, *Abécédaire*, p. 345, 346.

Digitized by Google

débris provenant d'un amphithéâtre, il y a lieu de présumer que cette muraille n'est pas antérieure au *cinquième siècle.*

Il n'est pas douteux d'ailleurs que la plupart des amphithéâtres n'aient subi les assauts des Barbares, et c'est à cette cause, semble-t-il, qu'il faut rapporter principalement le commencement de leur ruine. L'instinct de destruction qui caractérisait ces hordes sauvages suffirait pour leur attribuer tant de ruines amoncelées sur leur passage. — Comment rendrai-je mon nom immortel ? demandait un de leurs chefs à sa vieille mère, au moment du départ. — C'est par la ruine des plus beaux édifices, car tu n'en construiras jamais de plus splendides (1). Les moyens ne leur manquaient pas pour mettre partout ce conseil en pratique ; on sait qu'ils traînaient après eux des machines de guerre, des béliers et des catapultes, pour battre en brèche les murailles des villes. Ce n'est qu'à la rapidité de leur passage que quelques monuments ont dû d'échapper à la ruine générale.

On continua à donner des combats de bêtes féroces dans le Colisée jusqu'en l'an 523. Grégoire de Tours rapporte que Childebert fit célébrer des jeux dans les arènes d'Arles en 539, et que Chilpéric, fils de Brunehaut et roi d'Austrasie, fit attaquer un taureau par des chiens, dans la cour de son palais à Metz. Mais le rétablissement de ces jeux fut de courte durée. Les amphithéâtres qui avaient échappé à la ruine furent convertis à d'autres usages. Celui de Trèves servit de lieu de refuge et de forteresse aux habitants pendant les invasions. Ceux de Nîmes et d'Arles furent encombrés de chétives maisons, aménagées sous les arcades de la galerie extérieure et sur les gradins de la cavea, et formaient anciennement de véritables villages fortifiés. A Arles, il y avait une petite église au milieu de cet espèce de faubourg, qui renfermait, dit-on, près de 1500 habitants (2). En 801, Louis le Débonnaire permit

(1) Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. I, c. XXX.

(2) Millin : *Voyage dans le midi de la France.*

Digitized by Google

aux moines de Saint-Martial de prendre dans les ruines de l'amphithéâtre de Limoges des matériaux pour construire leur église. Ce fut le dernier sort de la plupart des amphithéâtres, d'être convertis en carrières, et de fournir des pierres d'appareil, des moëllons et des débris de colonnes pour la construction de nouveaux édifices, de palais, d'églises, ou pour la restauration des murailles de la cité.

De tous ces monuments superbes, témoins de la grandeur matérielle et de la décadence morale d'un autre âge, il ne reste plus aujourd'hui que quelques débris, et l'on peut dire en vérité avec le poète :

« Jam perière ruinae ».

Digitized by Google

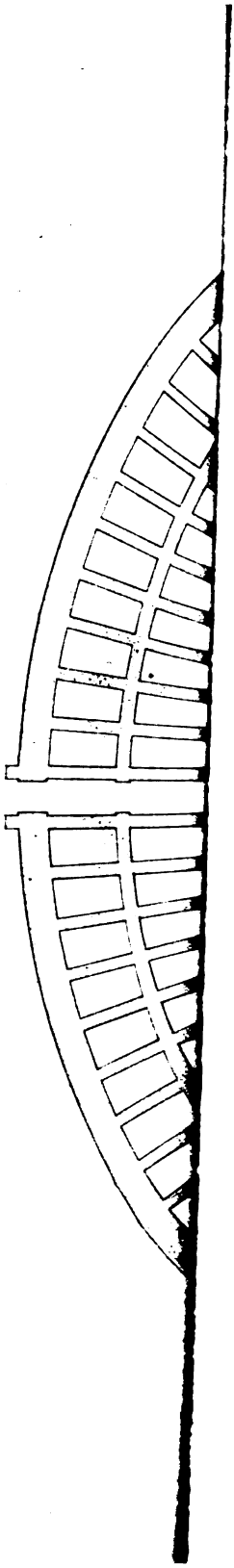

LÉGENDE

AB, grand axe . . . . . = 150m
CD, petit axe . . . . . = 126m
ACBD, périmètre . . . . . = 427m
AB, 2 entrées principales, ayant 5 mètres d'ouverture au portail, et encore 4 mètres au mur *G*.
C, *D*, 2 entrées à l'extrêmité du petit axe, mêmes dimensions.
E, mur du podium, circonscrivant l'arène.
F, *G*, *H*, *I*, *J*, cinq autres murailles circulaires

Epaisseur : *E*, *F*, *G*, *H*, ... = 1m40
I, ... = 1m60
J, ... 3m20

Distances : *EF*, ... = 1m25
FG, ... = 3m00
GH, ... = 7m50
HI, ... = 11m75
IJ, ... = 7m30

M, *M'*, *M''*, 72 ou 76 murs de refend, rayonnant autour de l'arène.
A'B', grand axe de l'arène . . . . = 66m
C'D', petit axe de l'arène . . . . = 42m
A'C'B'D', périmètre de l'arène . . 170m

Centre de l'arène :

a b c d, cavité rectangulaire de 90 pieds sur 45.
m, *m'*, couloirs de 12m sur 4m80 de large.
n, *n'*, compartiments de 6m50 de long, 4m80 de large.
n'', couloir allant jusqu'à *C'*, de 8m60 de long, sur 1m80 de large.
c' c'', canal de 8m de longueur, aboutissant à la troisième muraille circulaire.

Digitized by Google

Digitized by Google

III

LE GRAND AMPHITHÉÂTRE GALLO-ROMAIN DE METZ

Les fouilles récentes, exécutées sous la direction de M. le major Schramm, vont permettre, pour la première fois, de relever le plan topographique du grand amphithéâtre de Metz, dont les derniers vestiges viennent d'être mis à découvert en dehors de la porte Saint-Thiébault, sur l'emplacement de la redoute du Pâté. Il n'entre pas dans ma pensée de marcher sur les brisées des autres ; je voudrais encore moins anticiper sur la publication qui paraîtra incessamment dans l'annuaire de la Société d'Archéologie (1) et qui ne laissera rien à désirer pour l'exactitude du plan, la précision des chiffres et l'indication de tous les détails techniques. Quant à l'interprétation de tous les faits acquis, qu'il s'agisse de fixer l'âge du monument, ou de retracer les différentes phases qu'il a parcourues jusqu'au moment de son abandon et de sa ruine, ce sont là des questions qui nous intéressent au plus haut point et où le champ reste ouvert à la libre discussion. Nous ne revendiquons pas moins, comme un terrain également ouvert à tous, le côté historique et archéologique de la question ; la science indépendante ne se laisse pas enfermer dans les petites chapelles.

(1) Le tome XIV de l'Annuaire a paru dans la première quinzaine de juin, alors que ces feuilles étaient rédigées et prêtes à être livrées à l'impression.

Digitized by Google

§ I.

Relevé topographique d'après les fouilles récentes. — Dimensions grandioses de l'amphithéâtre. — Importance relative de la cité de Divodurum. — Sous-sol de l'arène. — Vestiges d'un canal souterrain.

Il importe avant tout de s'assurer des faits. Je me bornerai à indiquer, d'une manière sommaire, les données acquises, telles qu'elles résultent, soit des chiffres communiqués dans plusieurs conférences, soit de mes observations personnelles et des mesures que j'ai prises sur les lieux. Il convient de remarquer préalablement qu'il reste peu de vestiges des anciennes constructions au-dessus du niveau actuel du sol ; ce n'est qu'en fouillant à plusieurs mètres de profondeur qu'on a retrouvé de tous les côtés les substructions des anciennes murailles ; aussi, le plan topographique de l'amphithéâtre, au niveau de l'arène, très facile à fixer dans ses grandes lignes, ne peut être restitué dans ses détails que par voie d'induction.

I. L'amphithéâtre de Metz (cfr. *planche* III) avait la forme d'un ovale régulier, ce qui était la règle pour les monuments de ce genre. Le grand axe, qui s'étendait du nord au sud, ne mesurait pas moins de 148 mètres de longueur, exactement 150, en y comprenant les deux massifs proéminents des portails d'entrée ; le petit axe, qui coupait perpendiculairement le premier dans la direction de l'est à l'ouest, avait encore de 124 à 126 mètres ; l'arène mesurait 66 mètres sur 41. Évalué en vieux pieds romains, le grand axe de l'édifice total présentait un chiffre rond de 500 pieds, le petit axe, 420 pieds (1).

(1) Dans l'Annuaire qui vient de paraître, M. le major Schramm fixe

Digitized by Google

Ces chiffres sont éloquents ! Ils suffiraient à eux seuls pour accuser les proportions gigantesques du superbe monument qui s'élevait sur le bord de la Seille. Qu'on se figure un édifice d'un périmètre qu'on peut évaluer à 425 mètres, et recouvrant une superficie d'environ 143 ares ou d'un hectare et demi ! En visitant le lieu des fouilles, on ne pouvait guère se faire une idée de ces grandes dimensions, parce qu'il n'a pas été possible de découvrir les ruines dans toute leur étendue ; les remblais succédant de près aux déblais, on ne voyait ici qu'un coin de l'arène, là les parois d'une cavité souterraine, plus loin une tranchée creusée sous le sol ; d'un autre côté, les substructions de quelques grosses murailles : aucune vue d'ensemble ne se dégageait de ces débris épars et disloqués. Mais supposons un instant que l'amphithéâtre soit transporté sur l'emplacement de la cathédrale actuelle : le petit axe dépasserait la longueur totale de ce monument qui, d'après les évaluations précises du baron de Salis (1), comporte 122 mètres 32 depuis le bas de la nef jusqu'au fond de la chapelle derrière le chœur ; la largeur dans œuvre de la cathédrale, avec les deux collatéraux, n'étant que de 30 mètres 70 au total, le grand axe, placé dans cette direction, se prolongerait sur une ligne extérieure de près de 60 mètres et atteindrait, d'un côté, le perron de l'hôtel-de-ville, et de l'autre côté, le milieu de la place de Chambre.

Il résulte encore des dimensions relevées que l'amphithéâtre de Metz était un des plus considérables que les Romains aient jamais construits. Il n'est dépassé que par cinq monuments de ce genre, par le Colisée, ce géant qui

---

comme suit les mêmes dimensions évaluées en pieds romains de 0 m 296 :

Amphithéâtre	—	grand axe	—	500	—	148m
id.	—	petit axe	—	420	—	124m32
Arène	—	grand axe	—	220	—	65m12
id.	—	petit axe	—	140	—	41m44.

(Note ajoutée au cours de l'impression.)

(1) Cfr. Kraus, *Kunst und Alterthum.*

Digitized by Google

embrasse 188 mètres sur son grand axe et 155 sur le petit ; et par les amphithéâtres de Carthage, de Capoue, de Pouzzoles et de Vérone. Il se rapproche sensiblement de ce dernier, dont le grand diamètre est de 153 mètres et le petit de 123. Metz peut même se vanter d'avoir possédé le plus grand amphithéâtre des Gaules ; les arènes de Nîmes et d'Arles, les plus considérables et les mieux conservées que l'on connaisse, lui sont inférieures ; les arènes de Trèves avaient un grand axe de 100 mètres environ sur 60 (1).

II. Les gradins, qu'on croit n'avoir été qu'en bois, étaient supportés par six grosses murailles circulaires, parfaitement parallèles, d'une épaisseur variable, et placées à des distances inégales ; on a retrouvé les substructions de ces murailles sur tout le contour du monument. Le mur du *podium*, qui circonscrivait l'arène, et les trois murs d'enceinte suivants présentent encore dans le sol une épaisseur de 1 mètre 30 à 1 mètre 50 ; mais ils subissaient au niveau de l'arène primitive un retrait qui les réduisait à 1 mètre, ou 1 mètre 20 au plus. La cinquième muraille circulaire mesurait 1 mètre 60 ; enfin, le gros mur extérieur, destiné à supporter toute la charge, n'avait pas moins de 3 mètres 20 d'épaisseur au niveau du sol ; mais il devait se retrécir sensiblement en s'élevant dans les étages supérieurs. La distance, prise depuis le mur du podium

(1) Voici les dimensions des principaux amphithéâtres des Gaules, évaluées en pieds romains d'après de Caumont, et comparées aux données acquises pour celui de Metz :

	Grand axe		Petit axe
Metz	500	—	420
Poitiers.	426	—	375
Arles.	420	—	309
Limoges	411	—	»
Nîmes	405	—	317
Bordeaux	405	—	339
Saintes	400	—	»
Périgueux	»	—	377

Digitized by Google

Pl. IV.

:outes les
la moitié
soit des
arfait du
ées à des
plan ; le
ne de ces
ailles re-

ent de la
mur ex-
nvergeant
être 20 à
ns au de-
oûtes su-
pupés par
tout le
ls consti-
voûtées,
et d'une
héâtre en
nte exté-
pieds, ils
n nombre

xtrémités
ns une di-
'hiébault ;
sif de ma-
servait de
rées laté-
e, l'une à
ôté de la
âtre était
ux quatre
t à l'exté-
ne à celui

Digitized by Google

embrasse
tit ; et p
Pouzzoles
ce dernie
le petit
le plus gr
et d'Arle
que l'on
Trèves
sur 60 (1

II. Les
supportés
ment par
distances
murailles
podium,
ceinte su
seur de
au niveau
à 1 mètre
circulaire
rieur, de
moins de
il devait s
supérieur

(1) Voici
évaluées en
nées acquis

Digitized by Google

jusqu'à l'enceinte extérieure, était la même dans toutes les directions et comportait 41 mètres, chiffre égal à la moitié de la différence soit des grands axes entre eux, soit des petits ; d'où l'on peut induire le parallélisme parfait du monument. Les murailles circulaires étaient placées à des distances variables, indiquées sur la légende du plan ; le plus grand écart était de 11 mètres 75. La somme de ces distances ajoutée à celle des épaisseurs des murailles reproduit exactement le nombre 41.

Des murs de refend, au nombre de 76, partaient de la troisième muraille circulaire pour aboutir au gros mur extérieur et rayonnaient autour de l'édifice en convergeant vers l'arène. D'une épaisseur variable de 1 mètre 20 à 1 mètre 50, ils s'élevaient graduellement du dedans au dehors et servaient de murs de soutènement aux voûtes superposées qui portaient les gradins. Ils étaient coupés par plusieurs galeries intérieures qui régnaient sur tout le pourtour, et, dans l'intervalle de ces galeries, ils constituaient par leur écartement des *cavéae*, des salles voûtées, des loges à forme trapézoïdale, d'une longueur et d'une largeur variables. Ces murs divisaient l'amphithéâtre en 76 travées, et, en se prolongeant jusqu'à l'enceinte extérieure où ils présentaient un écart d'environ 14 pieds, ils déterminaient dans chaque étage de la façade un nombre égal d'arcades.

Deux entrées principales se trouvaient aux extrémités du grand axe, l'une au sud, l'autre au nord, dans une direction qui laisse un peu à gauche la porte Saint-Thiébault ; l'entrée du nord est encore accusée par un massif de maçonnerie, placé en avant du gros mur, et qui servait de soubassement à un portail proéminent. Deux entrées latérales correspondaient aux extrémités du petit axe, l'une à l'ouest *(porta occidentalis)*, l'autre à l'est, du côté de la Seille *(porta orientalis)*. A vue d'œil, l'amphithéâtre était orienté et ses quatre portails faisaient face aux quatre points cardinaux. Toutes les entrées présentaient à l'extérieur un évasement d'environ 14 pieds, identique à celui

Digitized by Google

des arcades. Le corridor voûté de 41 mètres de longueur, auquel elles donnaient accès, allait en se rétrécissant légèrement vers l'arène. On a mis à découvert des vestiges intéressants du corridor de l'est (*voir planche* IV). Dans le sous-sol, les deux murs latéraux présentent un écart de 3 mètres 40, entre la troisième et la quatrième muraille circulaire. Le mur méridional, conservé dans toute sa longueur, offre, à la hauteur de l'arène, un retrait bien prononcé de 20 à 25 centimètres ; la largeur du corridor, à l'intersection de la troisième muraille, était donc de 4 mètres environ. On a pu constater aussi au même endroit que la quatrième muraille était accusée par une saillie légère, mais très régulière, sur la paroi latérale de la galerie d'entrée.

III. En se basant sur les mesures données, on peut évaluer approximativement le périmètre et la surface de l'édifice, le nombre des gradins et des places destinées aux spectateurs et la hauteur de la façade extérieure ; mais ce n'est que par voie d'analogie, par comparaison avec d'autres monuments congénères, qu'on peut se faire une idée de sa configuration.

La circonférence d'une ellipse s'obtient approximativement en multipliant la somme du grand rayon et du petit rayon par la valeur π.

On aura donc pour le périmètre total :

$$\left(\frac{148}{2} + \frac{124}{2}\right)\pi = 427^{m},25 ;$$

et pour le périmètre de l'arène :

$$\left(\frac{66}{2} + \frac{42}{2}\right)\pi = 169^{m},64.$$

L'aire de l'ellipse est égale au produit des deux demi-axes par le rapport de la circonférence au diamètre, ou par la valeur π.

Digitized by Google

On aura donc pour la surface totale :

$$\left(\frac{148}{2} \times \frac{124}{2}\right) \pi = 14313^{\text{mc}},66 ;$$

pour la surface de l'arène :

$$\left(\frac{66}{2} \times \frac{42}{2}\right) \pi = 2177^{\text{mc}},12 ;$$

et pour la surface du visorium :

$$14313^{\text{mc}},66 - 2177,12 = 12136^{\text{mc}},54.$$

D'après Vitruve, les gradins devaient avoir une largeur, ou plutôt une profondeur de deux pieds, ou de deux pieds et demi au plus *(latitudines eorum, ne plus pedes duo semis, ne minus pedes duo constituantur)*. La distance du podium à l'enceinte extérieure étant à Metz de 140 pieds, il y avait en principe de la place pour 70 gradins superposés régulièrement. Abandonnons une largeur de 20 gradins, occupée par les paliers de la *cavea* et par une galerie supérieure présumée : il reste exactement 50 gradins.

La hauteur des gradins, d'après l'architecte romain, ne devait pas être inférieure à un pied et demi (*gradus ubi subsellia componantur ne minus alti sint palmopede, et digitis sex*) (1). Les 50 gradins représenteront d'abord une hauteur de 75 pieds ; il convient d'ajouter 15 pieds pour la hauteur du mur du *podium*, de 15 à 20 pieds pour les *moeniana* ou les murs de clôture qui séparaient les étages des gradins et dans lesquels s'ouvraient les vomitoires : autant à peu près pour l'attique qui dominait la galerie supérieure : ce qui nous autorise à penser que le mur d'enceinte de notre amphithéâtre ou la façade extérieure devait présenter une hauteur approximative de 120 à 130 pieds romains, ou de 35 à 38 mètres. Celui de Nîmes a 21 mé-

(1) C'est-à-dire un pied, deux palmes et deux doigts 48 centimètres, la hauteur moyenne et pratique de nos chaises.

Digitized by Google

tres d'élévation, celui de Vérone, près de 40, et le Colisée de Rome n'a pas moins de 50 mètres.

Ce n'est que par conjecture qu'on tenterait de reconstituer l'ensemble de l'édifice et la distribution de ses parties. La coupe de l'amphithéâtre d'Arles que nous avons reproduite (*voir planche* II, n° 2), peut nous donner une idée de la disposition des gradins, des précinctions, des trois étages de la *cavea*, et des escaliers aboutissant aux vomitoires. Si cependant parmi les monuments similaires il fallait choisir un type ayant pu servir de modèle à celui de Metz, ce n'est ni aux arènes de Nîmes ou d'Arles, encore moins au Colisée, c'est à l'amphithéâtre de Vérone (*voir planche* I), qu'il conviendrait de recourir, parce qu'il offre à peu près les mêmes dimensions que celui de Metz. Un même plan et des proportions identiques devaient entraîner une disposition similaire des parties et la même configuration pour l'ensemble de l'édifice. Il y a tout lieu d'admettre que l'amphithéâtre de Metz, comme celui de Vérone, avait trois étages d'arcades, ce qui est amplement justifié d'ailleurs par la hauteur approximative que nous avons revendiquée pour sa façade.

Quel est le nombre des spectateurs qui pouvaient trouver place sur les gradins de notre amphithéâtre ? Le moyen gradin, évalué à une longueur de 295 mètres 31, pouvait contenir environ 500 places, en comptant 2 pieds par personne ; et, comme il y avait 50 gradins, cela faisait de la place au total pour 25.000 spectateurs. C'est une preuve irrécusable de l'importance de notre monument et de l'importance aussi de la population de Divodurum sous les Romains. De la place à l'amphithéâtre pour 25.000 spectateurs suppose une population ambiante d'au moins 100.000 âmes. Metz n'était plus une simple bourgade. L'ancien oppidum gaulois, resserré primitivement sur la colline escarpée au confluent des deux rivières, avait brisé sa clôture, s'était répandu dans la plaine, dans la direction de Montigny et du Sablon, jusqu'à la ferme de la Horgne, où l'on vient de découvrir des vestiges intéressants : Divo-

Digitized by Google

durum était devenu, un siècle à peine après la conquête, une cité gallo-romaine florissante et populeuse. Tacite (1), en nous racontant que les légions de Vitellius avaient massacré quatre mille habitants de Metz, laissait supposer que cette ville était déjà bien peuplée. Paul Diacre atteste que saint Pierre se décida à envoyer saint Clément à Metz, en considérant précisément le nombre considérable des habitants de cette ville (2) ; mais son témoignage était tenu pour suspect. Le chiffre des spectateurs, mathématiquement démontré, permet d'affirmer ce qui jusqu'alors n'était qu'une hypothèse. Et on peut confirmer l'importance sociale et politique de notre ville sous la domination romaine, par ce fait significatif qu'elle possédait le plus grand amphithéâtre connu des Gaules.

Aussi, nous n'hésitons pas à revendiquer pour la capitale des Médiomatriciens le titre de première cité de la Gaule Belgique. Si Trèves, qui existait à peine au premier siècle, rivalisa avec Metz et devint plus tard la métropole de la province, elle le dut à la faveur des empereurs qui fixèrent leur résidence dans cette ville à la fin du troisième siècle.

IV. Il reste à dire un mot de deux particularités intéressantes constatées au cours des fouilles.

En creusant plus avant, on découvrit, au centre même de l'arène, une excavation rectangulaire, sur la destination de laquelle les avis étaient d'abord partagés. Cet étage souterrain est indiqué par des lignes pointillées sur le plan de l'amphithéâtre (*voir planche* III). Il présente, comme figure principale, une grande cavité rectangulaire de 27 mètres de long sur 13 mètres de large, ou plus exactement de 90 pieds néo-romains sur 45, d'après les communications de M. le major Schramm. On trouvera les autres détails dans la légende qui accompagne le plan de l'am-

(1) Tacite, *Hist.*, libr. I, c. 63.

(2) Cum apud Galliam Belgicam Mediomatricum, que etian Mettis appellatur, civitas in ipsa Moselle amnis ripa posita, copiosis populorum turbis habundaret.

Digitized by Google

phithéâtre. Au centre O, il y aurait eu, d'après un croquis de 1736, un massif de maçonnerie carré, de 12 pieds de côté, dont les vestiges ont disparu (1).

La cavité avait environ 4 mètres 50 de profondeur. Les murs latéraux, qui retenaient le terre-plein ambiant de l'arène, sont conservés en partie dans toute leur hauteur, et n'ont pas plus de 75 centimètres d'épaisseur. Ils sont revêtus, à l'intérieur de la cavité, d'un parement régulier en pierres de petit appareil, dont l'aspect, au moment des déblais, était d'une fraîcheur étonnante. Ces murs présentent, à des distances égales, et disposées symétriquement l'une en face de l'autre, de nombreuses coulisses verticales, de 25 centimètres de largeur et de 10 de profondeur, formant des retraits très nets à angle droit ; à la base de plusieurs de ces coulisses on a retrouvé des restes de madriers de chêne qui y étaient engagés.

C'est aussi dans la grande cavité, notons-le en passant, et dans le couloir plus étroit qui lui fait suite vers l'entrée du nord (*voir planche* VII), qu'on a découvert plusieurs rangées de colonnes rapportées, débris visibles d'un ancien édifice religieux qu'on s'est un peu hâté peut-être de baptiser du nom d'oratoire primitif de saint Clément.

Si nous tournons nos regards vers l'est, un autre détail mérite de fixer notre attention et a donné lieu à des observations intéressantes. La cavité souterraine se continuait, du côté de l'est, par un couloir étroit, long de 8 mètres 60, large de 1 mètre 80 seulement, et qui allait aboutir au mur du podium. A cet endroit s'ouvrait un canal, composé de pierres massives taillées en caniveau, et s'étendant, sur une longueur de 7 mètres environ et avec une légère inclinaison vers la Seille, jusqu'au-dessus de la troisième muraille circulaire où il était brusquement interrompu.

Les deux vues que nous reproduisons de ce coin de l'amphithéâtre (*voir planche* IV), représentent, au premier

(1) On conçoit difficilement que ce massif n'ait pas existé ; ne semble-t-il pas qu'il fût nécessaire pour donner un point d'appui solide à la charpente en bois qui formait le plancher de l'arène ?

Digitized by Google

plan, le couloir situé à l'intérieur de l'arène et rempli à moitié d'eau, avec ses murs latéraux et leurs coulisses bien dessinées ; au deuxième plan, apparaît le canal, entre les premier et deuxième murs circulaires, visibles à gauche, et la troisième muraille, seule conservée à droite ; le mur qu'on voit au troisième plan, à gauche, couvert d'un badigeon blanc avec une plinthe noire, est une construction moderne ; à droite, l'une des vues accuse dans le fond la quatrième muraille circulaire ; l'autre prend en biais un mur de refend de 7 mètres 50 de longueur, reliant la troisième à la quatrième muraille, et ayant servi de paroi latérale à la galerie d'entrée de l'est ; on y remarque un retrait horizontal exactement à 2 mètres 40 au-dessus du niveau du canal, et une légère saillie verticale répondant au quatrième mur circulaire, tandis que le troisième s'avance sur le mur de refend, jusqu'au bord du canal.

On a remarqué surtout la position anormale du canal qui s'ouvrait du côté de l'arène dans le vide, étant placé à deux mètres environ au-dessus du fond de la cavité souterraine, et à deux mètres et demi en contre-bas de l'arène, à un niveau par conséquent qui ne répondait à aucun déversoir. Cette particularité, ajoutée à plusieurs autres indices, tels que le raccord défectueux des murs latéraux du couloir avec le mur du podium, et la brèche visible pratiquée dans ce dernier pour établir le canal, prouvaient, à n'en pas douter, que la construction primitive avait subi des remaniements ultérieurs.

Voici comment on peut s'expliquer ces remaniements. Dans la construction primitive, l'arène, constituée par un terre-plein sans excavation, se trouvait à un niveau inférieur répondant à celui du canal qui n'existait pas encore. Les trois premières murailles circulaires ne présentaient aucune solution de continuité du côté de l'est, et la galerie d'entrée, interrompue au troisième mur, ne conduisait pas directement dans l'arène. Les eaux pluviales amassées dans l'amphithéâtre, n'avaient d'autre écoulement que par les fondations des murailles, dont les assises

Digitized by Google

intérieures, comme on a pu le constater, ne présentaient qu'un gros blocage sans ciment, de manière à former un système de drainage rationnel.

Un premier inconvénient ne tarda cependant pas à se faire sentir. Les trois premières murailles circulaires n'étant reliées par aucun mur de refend, les eaux stationnaient sans issue dans le mur du podium, jusqu'à refluer dans l'arène aux jours de violents orages. Pour remédier à cette obstruction, on songea à percer une brèche étroite dans les trois premières murailles d'enceinte, et on y établit, au niveau de l'arène primitive, un canal servant de déversoir au ruisseau qui faisait le tour de l'arène. Il suffisait de conduire ce canal jusqu'au-delà de la troisième muraille circulaire, où les eaux trouvaient un écoulement facile et rapide par les fondations des murs latéraux, comme on a pu le constater encore par des expériences renouvelées pendant les fouilles.

D'autre part, en se répandant hors de son lit aux jours des grandes inondations, la Seille avait dû atteindre plus d'une fois l'amphithéâtre (1). Pour échapper à cet envahissement incommode, une mesure plus radicale s'imposait : elle consistait à exhausser le sol de l'arène et à le porter à un niveau supérieur de 2 mètres environ. Mais, au lieu de chercher au dehors les 24.000 mètres cubes de terre nécessaire, on trouva plus simple et plus pratique de n'en remuer que la moitié sur place, en creusant le milieu de l'arène à 2 mètres de profondeur, pour rejeter au fur et à mesure les masses de terre enlevées sur les côtés. C'est ainsi qu'on obtint cette excavation, dont la forme singulière, avec ses tranchées longitudinales et latérales, s'explique bien par le but qu'on se proposait, de combler et d'exhausser l'arène sur tout son contour. On construisit en même temps des murs de soutènement pour

(1) Pendant la période romaine, le lit de la Seille était à 2 mètres au moins plus bas qu'aujourd'hui. Il s'est exhaussé insensiblement depuis avec les terrains ambiants par suite des travaux de fortifications et des fréquentes inondations.

Digitized by Google

Phototypie A. Berger et Cie, Nancy.

2. Vestiges de l'Amphithéâtre du côté de la Seille

(Vue prise de gauche)

Digitized by Google

Digitized by Google

retenir les masses de terre amoncelées ; et, comme ils étaient trop faibles pour résister à la poussée, on les étançonna par des madriers de chêne, solidement fixés dans les coulisses et reliés entre eux par des traverses. Une forte charpente en bois, jetée sur les murailles du sous-sol, formait le plancher de l'arène au-dessus du vide.

Il n'est pas exclu que les cavités souterraines aient servi de spoliaire ou de loges aux animaux. D'autre part, le canal, placé à un niveau intermédiaire, pouvait encore servir à une double fin, à recevoir les eaux de l'arène et à vider le souterrain. Quant à l'hypothèse d'une naumachie, elle doit être définitivement écartée ; la disposition des lieux était telle, qu'il n'y a lieu de l'admettre ni avant, ni après l'exhaussement de l'arène.

Digitized by Google

§ II.

Observations séculaires. — Première mention de l'Amphithéâtre par Paul Diacre (782). — Vieux chroniqueurs et historiens modernes. — Un sceau de l'abbaye de Saint-Clément (1300). — Dessin de Chastillon (1614). — Croquis topographique relevé en 1736.

Après avoir retracé le plan et déduit la configuration et l'importance de notre Amphithéâtre, interrogeons l'histoire et demandons-lui les vicissitudes par lesquelles il a passé à travers les siècles. Quels sont les faits positifs, les traditions et les légendes qui s'y rattachent ? Rien n'est à négliger, tout nous intéresse quand il s'agit d'une ruine grandiose, de ses destinées à travers les siècles et de l'impression qu'elle a faite sur l'esprit de nos devanciers.

La première mention de l'Amphithéâtre de Metz ne remonte qu'à une date relativement tardive. Elle se trouve consignée dans un ouvrage authentique de la fin du huitième siècle, que nous devons à la plume de Paul Warnefrid, diacre d'Aquilée, plus connu dans les lettres sous le nom de Paul Diacre. Cet écrivain estimé était secrétaire de Didier, roi des Lombards, lorsque Charlemagne vainquit et détrôna ce prince. L'illustre monarque sut apprécier le mérite du docte lombard et l'attirer à sa cour. Il le plaça quelque temps à Metz pour y fonder une école. C'est pendant son séjour dans cette ville, vers 780, que Paul Diacre, à la prière de l'évêque Angelram, composa son *Histoire des évêques de Metz*, sur les documents qui lui furent communiqués, et avec une sagesse de critique que n'ont pas toujours imitée ses successeurs. Il se retira ensuite au Mont-Cassin où il écrivit l'*Histoire des Lombards* et mourut au commencement du neuvième siècle.

Digitized by Google

Parlant de saint Clément, le premier apôtre des Messins, dont il fait un disciple et un envoyé de saint Pierre, il rapporte qu'en arrivant à Metz, il trouva un asile dans les cavernes de l'Amphithéâtre situé au dehors de la ville ; qu'il y construisit un oratoire au vrai Dieu et consacra un autel en l'honneur de Pierre, son maître (1).

Ce texte a soulevé bien des difficultés sur lesquelles il y aura lieu de revenir. Remarquons seulement que le mot *cavernes*, employé ici, n'entraîne pas nécessairement l'idée de ruine. Le mot latin *caverna*, dérivé de *cavea*, sert à désigner toute espèce de cavités, antres naturels ou caveaux artificiels. Que faut-il donc entendre par les *cavernes* de l'Amphithéâtre ? Prost a très bien rendu ce mot en le traduisant par *souterrains* : il pouvait désigner aussi bien les chambres voûtées pratiquées sous les gradins que les caveaux situés sous l'arène. D'autre part, suivant notre historien, ou plutôt suivant la tradition dont il se fait l'écho, l'Amphithéâtre aurait existé du temps de saint Clément et du vivant de saint Pierre : il faudrait donc en reporter la construction à une date antérieure à l'an 66. Enfin, Paul Diacre en parle lui-même au présent *(quod situm est)*, comme d'un monument encore debout, très apparent du moins et conservé en grande partie à l'époque où il écrivait ; son témoignage est ici celui d'un témoin oculaire.

L'œuvre sobre de Paul Diacre fut interpolée au neuvième ou au dixième siècle par un moine de Saint-Félix qui inséra la légende du dragon dans le texte primitif. Il nous apprend que saint Clément se rendit dans les cavernes de l'Amphithéâtre pour en expulser le serpent qui avait fait de ce lieu son repaire (2).

(1) Paul Diacre, *Liber de Episcopis metensibus* : Cum ergo pervenisset beatus Clemens Mediomatricum civitatem, in cavernis, ut ferunt, amphitheatri, quod extra eandem urbem situm est, hospicium habuit, in quo etiam loco oratorium Domino construens, altare in eo statuit ac beati apostoli preceptoris sui nomini consecravit. Cfr. *Bibliotheca maxima Patrum*, t. XIII. — *Monum. Germ. SS.* t. II. — *Patrologie de Migne*, t. XCV.

(2) Cavernas adiit amphitheatri intrepide pugnaturus cum antiquo

Digitized by Google

Tels sont les deux seuls renseignements antérieurs à l'an 1000. Nos monuments se taisent complètement sur les destinées de l'Amphithéâtre pendant les sept premiers siècles (1). A quel moment fut-il abandonné ? Quel fut son sort pendant l'invasion des Barbares ? Saint Grégoire de Tours, qui raconte le sac de Metz par les Huns en 451, Paul Diacre, qui ajoute la légende de saint Auteur et la chute des murailles de la ville, n'en disent pas un mot. L'histoire étant muette, c'est à l'archéologie à donner une réponse à ces questions.

S'il est vrai que la masse imposante de l'Amphithéâtre fût encore debout au moment où écrivait Paul Diacre, il est certain du moins qu'il était abandonné depuis longtemps, qu'il ressemblait à une ruine, et qu'il se trouvait déjà réduit, faute d'entretien, par les injures du temps et plus encore par le vandalisme des hommes, à un état voisin du délabrement. Et l'on peut conjecturer, sans trop de risque de se tromper, qu'il avait fourni des matériaux de construction aux nombreux édifices religieux qui s'élevaient, dès les temps mérovingiens, dans le quartier voisin du Sablon.

Le quartier des Basiliques, comme on l'appelait, fut entièrement ruiné durant les invasions des Normands et des Hongrois, à la fin du neuvième et au commencement du dixième siècle ; et les débris des églises et des anciens monuments romains furent employés alors à restaurer les murs de la ville. Ce fait nous est attesté par Winricus, moine de saint Clément, qui vivait sous l'épiscopat d'Adalbéron II (984-1005). Dans un poème de plus de 1000 vers (2), après avoir déploré la destruction et l'abandon de ces lieux

---

serpente, videlicet diabolo. Sauerland, *Vita sancti Clementis*. Cfr. Calmet, *Hist.* I, pr. 52.

(1) Plus heureux que le nôtre, celui de Trèves est mentionné plusieurs fois et servit de lieu de refuge et de forteresse aux habitants pendant les grandes invasions.

(2) *Bibliothèque royale de Bruxelles*, ms. 10,710. — Cfr. X. Kraus, *Kunst und Altertum*, p. 353.

Digitized by Google

sacrés où l'on voyait à peine subsister un prêtre, et où l'on ne rencontrait plus que des buissons de ronces et d'orties, il dénonce le vandalisme des démolisseurs qui n'ont pas craint de profaner ces édifices religieux et d'en consommer la ruine pour en tirer profit. « Ils ont osé, dit-il, attaquer, de leur dent canine, la crypte de saint Clément et la dépouiller de ses parements de marbre ; ils ont osé démolir le temple de Saint-Jean-Baptiste et renverser les beaux murs de Saint-Privat, pour élever des remparts derrière lesquels ils pussent abriter leur malice (1). » L'auteur marque le temps auquel il faut reporter ces faits, en louant Adalbéron I pour avoir commencé la réparation de tous ces désastres ; il ne nomme pas l'Amphithéâtre, il est vrai ; mais comme ce monument était situé plus à proximité de la ville, les ruines n'en durent pas être épargnées dans cette circonstance.

A partir de l'an 1000, nous pouvons citer un témoin autorisé pour chacun des trois siècles suivants. Sigebert, moine de l'abbaye de Gembloux, près de Namur, passa plusieurs années à Metz, à la tête des écoles de Saint-Vincent. Pendant ce séjour assez prolongé, qu'il faut placer entre les années 1050 et 1070, il composa, à l'éloge de cette ville, un poème (2), dans lequel il parle des ruines de l'Amphithéâtre qu'il a visitées et du dédale de

---

(1) Campum Metensem benedixit praesul et heros,
Quem Basilicas jam sacrato nomine dicunt,
In quo construxit miro fundamine criptam...
Ipse locus quondam destructus jamque relictus,
Presbiter ut tantum vix pauper viveret illic.
Urtice et sentes crescebant ede sacrata...
Clementis criptam mordentes dente canino,
Marmoreas petras vellentes inde tulerunt,
Baptiste Christi sunt ausi frangere templum.
Sancti Privati sparserunt moenia magna,
Inde sibi muros struxerunt fraude maligna.

(2) *De laude urbis Metensis.* Monum. Germ. VI, 268. Ce poème a été publié, avec le texte latin et une traduction française en regard, par de Bouteiller, Paris, 1881.

Digitized by Google

ses galeries où l'on s'égare, dit-il, comme dans un *labyrinthe* (1). Ce mot fait image et prouve que l'Amphithéâtre, à cette date, était loin d'être rasé jusqu'au niveau du sol. Les galeries du rez-de-chaussée devaient être conservées en partie avec leurs couloirs transversaux, et l'on pouvait y circuler librement ; les issues, au contraire, étaient peu nombreuses, les arcades du portique extérieur ayant été murées, soit dans un intérêt de défense, soit pour y abriter des habitations.

Au douzième siècle, nous rencontrons à Metz un autre poète, Richer, abbé de Saint-Martin et de Saint-Symphorien, qui signe en cette double qualité une charte de 1135 (2). Il composa sur la vie de saint Martin un poème demeuré manuscrit (3), et dont l'introduction seule a été publiée récemment à Trèves (4). L'auteur y fait l'éloge de la ville de Metz, décrit ses remparts, ses monuments, ses églises, et vient à parler de l'église de Saint-Pierre qui protège, dit-il, les arènes de la ville. Quelle impression font sur lui les ruines amoncelées en ce lieu ? Il l'indique par un seul mot qui est une peinture : ce sont des voûtes à demi écroulées, des arcades en ruine, des vomitoires isolés, des gouffres caverneux dans l'arène ; ce ne sont partout que des trous béants (5).

Un autre Richer, religieux de l'abbaye de Senones, qui mourut en 1267, nous a laissé une chronique plus connue, qui s'arrête à 1264. Il s'exprime ainsi, à l'occasion de l'arrivée de saint Clément à Metz : « Il y avait, devant l'une des portes de la ville, un monument ruiné qui présentait plusieurs cavités souterraines, et que les habitants de la cité avaient construit autrefois en rond, en forme de

(1) *Id. vers.* 18 :

Cumque peto theatrum, puto dedaleum labyrinthum.

(2) D. Calmet, *Hist. de Lorr.*, II, col. CCCVI.

(3) Ce manuscrit, orné de belles vignettes, est conservé à la bibliothèque publique d'Épinal (cfr. Lepage, *Mém. de la Soc. d'arch. Lorr.*, an. 1878, p. 191).

(4) Cfr. Kraus, *Kunst und Altertum*, p. 355.

(5) Et scrobibus plenas, Petre, servas urbis harenas.

Digitized by Google

théâtre, pour s'y livrer à leurs jeux favoris. Un dragon d'une grandeur merveilleuse en avait fait son repaire... (1) ». L'auteur suppose l'Amphithéâtre en ruine dès l'arrivée de saint Clément : par un anachronisme évident et dont nous trouvons des exemples fréquents chez les naïfs chroniqueurs du moyen-âge, il se représentait ce monument au premier siècle dans l'état de ruine et de délabrement où il le voyait au treizième.

En 1090, à l'occasion de la translation des reliques de saint Clément, l'évêque Hériman avait donné à l'abbaye de ce nom « *le ban et la centène* » de cinq églises paroissiales, situées dans le quartier des Basiliques ; il lui avait incorporé en outre l'église de Saint-Pierre, située dans l'Amphithéâtre, autrement dite l'église de Saint-Pierre-aux-Arènes (2). Plusieurs chartes ultérieures mentionnent des possessions de l'abbaye aux environs. En 1133, Étienne de Bar, évêque de Metz, tranchait un différend entre l'abbaye de Saint-Arnould et l'abbaye de Saint-Clément, au sujet de moulins établis sur la Seille, près de l'Amphithéâtre des arènes (*juxta amphitheatrum arenarum supra flumen Saliae*). L'obituaire de Saint-Clément, rédigé au treizième siècle, nous montre que cet endroit avait pris définitivement le nom des Arènes : l'abbaye reçut en legs des maisons, des jardins près des Arènes, *domus ad Harenas*, *ortum ad Harenas*. Il y avait aussi, de ce côté de la ville, une porte désignée longtemps sous le nom de Porte-aux-Arènes, et un pont sur la Seille, qui s'appelle encore aujourd'hui le Pont-aux-Arènes (3).

L'étymologie du mot *arènes* ne pouvait pas laisser de doute dans l'esprit du moindre clerc ; mais c'était là une

---

(1) Richeri *Gesta Senoniensis Ecclesiae :* Erat autem ante portam civitatis maceria pluribus in locis cavata, que ad ludos suos exercendos quasi teatrum condam fuerat ab civibus illis in girum edificata, in qua draco mire magnitudinis sibi locum et mansionem elegerat. Monum. Germ. SS. l. II, c. 9.

(2) Calmet, *Hist.* I, pr. col. 393 (avec la date erronée de 991).

(3) Abel, *Notice sur l'amphithéâtre.*

Digitized by Google

notion trop vulgaire dans un temps où l'on ne voyait partout que châteaux, ducs, princesses et seigneurs. C'est précisément à cette époque, bien que pour des raisons différentes, que Prost fait remonter la constitution d'une nouvelle légende, qui ne nous est parvenue que par des rédactions postérieures (1). Trois petits-fils de Noé avaient construit trois châteaux renfermés dans l'enceinte primitive de la cité, tandis que la princesse Azita, leur tante, s'illustrait par l'établissement des arches de Jouy. Plus tard, une colonie babylonienne force l'enceinte de la cité, du côté de la porte Méridiane, et s'établit au dehors de la ville, dans un quatrième château, construit sur l'emplacement occupé plus tard par l'abbaye de Sainte-Glossinde.

Après la ruine de Troie la grande, les Troyens fugitifs arrivent dans la vallée de la Moselle, conduits par Serpanus, un de leurs princes, qui se présente devant Metz, après avoir jeté les fondements de Scarponne. Ces nouveaux hôtes signalent leur arrivée dans la cité par de splendides travaux. Serpanus et Arenus, son frère, élèvent au sud de la ville, deux châteaux qui prennent leurs noms, et d'après lesquels sont désignées deux nouvelles portes de la cité agrandie : la porte de Serpanus et la porte d'Aurenus.

Signalons encore un sceau de l'abbaye de saint Clément, découvert par Abel dans les archives municipales (2), au bas d'une charte datée de la Saint-Benoit en l'an 1300. Il nous montre l'apôtre des Messins sortant de l'Amphithéâtre avec le *Graouly*, qu'il tient en laisse par une étole, et le traînant vers la Seille, dans la direction du pont aux Arènes. « Ce monument sigillographique, ajoute Abel, si remarquable par son faire naïf, a pour nous le précieux avantage de nous représenter l'Amphithéâtre tel que les Messins le voyaient encore vers la fin du treizième siècle. Or, nous remarquons que cet édifice comprenait trois étages

(1) Prost, *Les Légendes*, ch. II.

(2) *Bull. de la Soc. d'arch. de la Moselle*, VII, p. 37.

Digitized by Google

d'arcades superposées, tout comme les arènes de Nîmes, d'Arles et d'Autun. » Les Messins ne pouvaient plus voir au treizième siècle l'Amphithéâtre avec trois étages d'arcades, mais ils se le figuraient ainsi. C'est par ignorance, sans doute, que l'artiste, chargé de graver le sceau-matrice, admet des angles sur le contour du monument.

Sceau de l'abbaye de St-Clément.

A partir du quatorzième siècle, nous entrons dans le cycle de nos vieilles chroniques messines. Voici d'abord une notice sans date, qui nous a été conservée par Meurisse et par Dom Calmet (1) : « Les chroniques manuscrites de Metz portent que, sous Adrien, les chrétiens de cette ville furent si fort persécutez, qu'ils furent contraints de se retirer, et de se cacher dans l'Amphithéâtre et aux arènes de Drusus Germanicus. Elles ajoutent qu'Adrien et Antonin vinrent à Metz, qu'ils y firent quantité de superbes édifices, et y laissèrent deux patrices ou préteurs, dont les statues ont été découvertes avec quantité d'autres derrière le couvent des Récollets. » J'ignore quelles sont ces chroniques manuscrites et quelle est l'autorité qu'il convient de leur accorder.

(1) D. Calmet, *Hist. de Lorraine*, I, p. 103. — Cfr. Meurisse, *Table chronologique des Évêques de Metz*, sous l'an 121.

Digitized by Google

Vient ensuite la *Chronique rimée*, vaste recueil de légendes messines, dont l'exécution, due à plusieurs mains, a été continuée jusqu'en 1525 et au-delà, mais dont la première rédaction, comprenant la partie légendaire, peut être de la fin du quatorzième siècle (1). Elle ne néglige pas de nous renseigner sur l'Amphithéâtre, dont elle attribue la construction à l'empereur Auguste. Bien plus, Octavien vient lui-même à Metz pour en faire la dédicace; il y établit sa cour et s'y fait servir à « mode d'empereur ». Il y festoie ses amis un mois durant, puis tout le peuple, bourgeois et marchands pendant huit jours, et les gens du commun également pendant huit jours. Ce ne sont que « danses, jouxtes et tournois », tout comme au moyen-âge. L'édifice, d'une noble structure, n'a que des garnitures d'or, et pour unique couverture un vaste drap d'or. Puis ce bel Amphithéâtre, abandonné et ruiné, devint un lieu infect et mal hanté, où se concentrèrent, à la longue, tous les éléments impurs rejetés du sein de la grande cité, le vol, la débauche et tous les crimes. Pour le châtiment du peuple, Dieu fait naître un serpent venimeux qui choisit son repaire dans cet endroit dont nul n'ose plus approcher, et répand la terreur, la pestilence et la mort, jusqu'à ce que saint Clément vienne le terrasser.

Octavien en celluy Païs
Vint, et n'y fut point haï ;
Il étoit Empereur des Romains,
Par ce moyen le Souverain.

Plusieurs jours à Metz séjourna,
Et bon régime y ordonna,
Dans le temps de sa station,
Y fit faire grand réparation.

(1) Voir Prost, *Les Légendes*, p. 102. La *Chronique rimée* a été publiée, mais par fragments seulement, par D. Calmet, *Hist. de Lorr.* II, preuves, et précédemment (1698) par la veuve Bouchard. L'édition Bouchard, qui reproduit la partie la plus ancienne, a été réimprimée dans la *Revue d'Austrasie* (1855-1856).

Digitized by Google

Octavien aima la cité,
Et y fit grande solennité ;
Et pour chose de remarque
Y fit faire un Emphitéatre.

En un lieu nommé aux Areines,
Y tenant sa Cour souveraine ;
Sur l'Emphiteatre à dévis,
Et à modes d'Empereurs servis.

Quand le lieu fut à son gré mis,
Un mois fétoya ses amis,
Huit jours Bourgeois et Marchands,
Et huit jours les communes gens.

Haut étoit assis en atour,
Et au dessus tout à l'entour,
Chacun à son mieux s'atouroit,
Faisans danses, jouxtes et tournois.

L'Emphiteatre en sa droiture,
N'avoit ferrement ny serrure,
Ny couverture que de drap d'or,
Le tout n'étoit qu'un riche trésor....

Apres, ce bel Emphiteatre,
Où tout le peuple alloit s'ébattre,
Demeura vague et ruineux,
Puant, infecte et vénimeux.

Là se faisoient choses notoires,
Très infames et diffamatoires :
Tous gens insensez et méchans
Usoient là de tout librement.

Volerie, puterie, bordelages,
Concubinages, maquerelages,
Sodomie et pollution,
Et toute dissolution.

Digitized by Google

Tres long temps dura ce commerce,
Mais Dieu qui sa justice exerce,
Et punit qui ne se repent :
Dans ce lieu vint un grand Serpent (1).

Philippe de Vigneulles, un simple artisan de Metz, qui vivait à la fin du XVe et au commencement du XVIe siècle (m. vers 1527), nous a laissé sur l'histoire de la cité une chronique étendue, encore inédite (2), dans laquelle le naïf chaussetier a compilé, sans aucune critique, des documents de tout genre puisés aux sources les plus variées : chroniques, légendes, chansons de geste, romans, histoire sacrée et profane, archives locales, etc. Il atteste que l'Amphithéâtre se voyait encore de son temps et qu'il était remarquable par sa construction en pierres taillées en petit appareil. Il en attribue également la fondation à l'empereur Auguste. « Cet empereur, dit-il, aimait moult la noble cité de Mets, et désiroit fort à la veoir, tant que ung jour, en allant par les royaulmes et seignories de l'empire, parvint à ycelle à grand désir ; et là par plusieurs moix demoura joieusement avec son armée. Ce tamps pendant, luy regairdant ycelle région fructueuse, la cité belle et forte, l'air doulx et bon, impousa de là demourer plus longuement. Parquoy il comenda là édiffier ung biaulx Emphithéâtre de pier quarrées, duquel sont encor de présant aujourduj les murs treffort en tesmoing de choses vrayes ; et affin que plus plaisamment et plus longuement, joyeusement et paisiblement il y demoura, il comenda de grand couraige ycelle cyté estre plus fort réparée et restaurée, et l'anoblist plus que touttes les aultres cité de l'empire (3). »

En 1444, lors du siège de Metz par le roi René, toutes

(1) Texte reproduit d'après la *Revue d'Austrasie*, an. 1855, p. 297-298.

(2) Ms. de la *Bibliothèque de Metz*, fonds hist. no 88. Quelques fragments relatifs à une époque moins ancienne ont été imprimés dans la *Chronique de Metz* par Huguenin (Metz, 1838).

(3) Texte reproduit d'après Prost, *Légendes*, p. 467-468.

Digitized by Google

les habitations qui environnaient cette partie de la ville, avaient été rasées, par ordre des magistrats, dans l'intérêt de la défense de la place. A l'approche de Charles-Quint, en 1552, le duc de Guise fit raser de nouveau tous les édifices des environs dans un rayon d'une lieu. Avec l'abbaye de Saint-Clément disparurent alors ses dépendances, l'église de Saint-Jean-Baptiste, et les prieurés de Saint-André et de Saint-Pierre-aux-Champs. L'Amphithéâtre, enseveli sous les ruines des édifices religieux qu'il avait abrités, ne devait plus former qu'un monticule de décombres. Il en restait à peine quelques vestiges apparents.

En présence de ces majestueux débris, des ruines amoncelées dans les environs et des arches imposantes de l'aqueduc de Jouy, les écrivains postérieurs supposèrent que les eaux de Gorze, avant d'entrer dans la ville, servaient à alimenter des thermes publics et une naumachie qu'ils plaçaient aux environs de la Fosse-aux-Serpents. L'établissement d'une naumachie à Metz nous paraît bien problématique aujourd'hui ; quant à l'existence et à l'emplacement des thermes, c'est une question qui reste à résoudre. Voici toutefois en quels termes Fabert, le père de l'illustre maréchal, parlait, en 1610, des antiquités de la ville. Je résume ce qu'il en dit dans sa préface du *Voyage de Henri IV à Metz* (1) : L'aqueduc conduisait les eaux de Gorze et d'Euzerailles à la ruine que l'on dit la Fosse-aux-Serpents, située à mille pas au plus des murailles de la ville ; c'est là que se trouvaient les Thermes ; plus de deux cents colonnes de marbre serpentin embellissaient ce lieu. De ces colonnes « aucunes entières, partie en pièces qui provenoient de ce monument », on pouvait en voir encore plus de cinquante, « éparses en plusieurs endroits de la ville », au portail de l'évêché, à la porte du Pont-des-Morts. Au-dessous des Thermes était la Naumachie médiocrement creusée et de compétente grandeur, et dont les parois étaient de pierre de taille. On la remplis-

(1) Imprimé à Metz, en 1610, chez Fabert.

Digitized by Google

sait des eaux de l'aqueduc, lorsqu'il y avait quelque combat naval ou autres jeux à représenter. D'un dessin à la plume trouvé en l'étude d'un de nos concitoyens, entre superbes édifices, est celui des Arènes ou de l'Amphithéâtre, « un petit audessus des bains ». « De ce qui en est montré, il n'y a petit rapport au portrait de celui de la ville de Nismes. »

En 1614, l'ingénieur Chastillon dessina ce qu'il appelle « *Grandes Antiquitez des restes d'un Amphithéâtre dit la Fosse-au-Serpent de Metz* (1). » Dans ce dessin précieux que j'ai fait reproduire d'après une gravure des Bénédictins (*voir planche* V), l'on remarque les vestiges d'un escalier de seize marches, conduisant à une galerie du premier étage, où il s'ouvre par une de ces portes que les anciens appelaient *vomitoires*. La cage de cet escalier est formée par deux murs de soutènement remarquables par leur élévation et par l'alternance de cordons de briques avec des assises de pierres taillées en petit appareil, alors que dans les murs souterrains et dans la paroi conservée du couloir de l'est nous n'avons constaté aucun mélange de briques. Le dessin accuse un mur circulaire intérieur, apparent sur presque tout le contour, avec les vestiges de sept murs de refend qui viennent y aboutir. Il est évident que ce mur intérieur ne peut être identifié avec le mur du podium qui circonscrivait l'arène, mais qu'il doit répondre à la troisième muraille circulaire de notre plan. Ce mur sert de clôture à un terrain nivelé, divisé en petits lots et abandonné à la culture. En admettant trois mètres de hauteur pour le mur du podium, et sensiblement autant pour l'élévation du podium à la première galerie, on peut conclure qu'il y avait là un remblais formant une couche de six mètres de profondeur au-dessus du niveau de l'arène et de dix mètres au-dessus du sol inférieur du souterrain. Que de vestiges intéressants devaient se trouver accumulés pêle-mêle sous ce monticule archéolo-

(1) De Chastillon, *Topographie française*.

Digitized by Google

gique (1) ! Nos pères en effet ne déblayaient point ; ils se bornaient à niveler tant bien que mal les ruines que le temps, la guerre ou l'incendie accumulaient autour d'eux. De là vient que dans le sous-sol de la plupart des anciennes cités on a retrouvé, au-dessus du sol vierge, des couches stratigraphiques de ruines et de débris de tous les âges atteignant une profondeur de cinq à six mètres. A Trèves, le sol s'est élevé en général de quatorze à vingt pieds (2).

Meurisse, dans son *Histoire des évêques de Metz*, publiée en 1634, — la seule hélas ! que nous possédions jusqu'aujourd'hui, — parle encore de ces ruines qu'il avait sous les yeux et suit, sans plus de critique, les données de Fabert : « L'on voit encore du costé du midy, à une portée de mousquet de la ville, les restes et les vestiges d'une glorieuse, magnifique et superbe antiquité, comme d'un *Amphithéâtre*, que nos annales attribuent à Drusus, père de Germanicus ; des *Thermes* ou des bains publiques, et une *Naumachie*. Ces lieux estoient enceints et entourez de murailles, de pierre de taille, et estoient enrichis de colonnes, de vases, de tables, de chapiteaux et d'arcades de marbre, de jaspe et de porphire. L'église des Apostres, appelée depuis l'église de Saint-Arnoul fut presque toute bastie et enrichie des matériaux de ces lieux prophanes. Mais les ravages des Barbares et les incendies l'ayant plusieurs fois réduite au néant, la pluspart de ces richesses nous sont escoulées des main. Il nous reste bien pourtant encor troïs ou quatre douzaines de ces belles colonnes,

(1) Ce monticule est encore bien accusé dans le *Profil de la ville de Metz en Lorraine veue du costé de la porte Mazel*, par Israel Silvestre (1667). La Fosse-aux-Serpents est indiquée un peu plus au sud, dans un creux de terrain planté d'arbres.

(2) Chanoine de Wilmowsky, *Annales de la Soc. Trévirroise*, an. 1864, p. 14. On a découvert, au courant des fouilles, au-dessus du couloir de l'est et adossée à la troisième muraille circulaire, une construction moderne avec une pièce de 8 mètres de long sur 6 de large, dont le sol était environ de 3 mètres au-dessus du niveau de l'arène, et dont les murs étaient rasés eux-mêmes à un niveau supérieur de 2 mètres.

Digitized by Google

les unes entières et les autres brisées et rompües, esparses çà et là par la ville, dont les unes embellissent la grande porte de la maison Episcopale, et d'autres une des portes de la ville, appellée la porte du pont des Morts (1). »

Que devint le monticule archéologique qui marquait encore en 1614 l'emplacement de l'Amphithéâtre? C'est à la fin du dix-septième siècle, lors de l'exécution des travaux de fortification tracés par Vauban, qu'on porta le coup de grâce à notre monument, en l'abandonnant à la pioche des niveleurs. Il fut rasé à hauteur du sol et ses dernières substructions furent recouvertes d'une couche de terre où les maraîchers du Sablon purent désormais faire pousser à l'aise des navets, des carottes et des melons. C'est alors seulement que disparurent, avec la troisième muraille circulaire, le second mur d'enceinte et le mur du podium, conservés jusque-là sous les décombres dans toute leur hauteur. La démolition fut poussée dans les fondations des murailles jusqu'au niveau du canal ou de l'arène primitive, comme on a pu le constater du côté de l'est ; et les tranchées ainsi pratiquées pour l'extraction des pierres furent comblées en partie par des monceaux de cendres et de matières calcinées provenant du remblais de l'arène.

Deux témoins nous ont conservé le souvenir de cet enfouissement. Dans la partie de sa chronique restée inédite, J. Ancillon nous apprend qu'en 1676 on fit le pont et la fausse porte Saint-Thiébault, et il ajoute : « En 1677, devant la porte de Saint-Thiébault, on trouva sous terre les vestiges d'un grand Amphithéâtre que l'empereur César Auguste y fit autrefois bâtir tout de pierre blanche sciée, comme il paraissait par les restes de ce grand ouvrage qui était d'une matière si dure qu'on eut bien de la peine à les démolir (2). »

Paul Ferry, de son côté, consigna le fait dans ses *Ob-*

---

(1) Meurisse, *Histoire des Évêques de Metz*, préf. p. 7-8.

(2) *Chronique de Metz*, par Ancillon, de 1656 à 1683. Bibliothèque de la ville de Metz, ms. n° 106.

Digitized by Google

PLANCHE V.

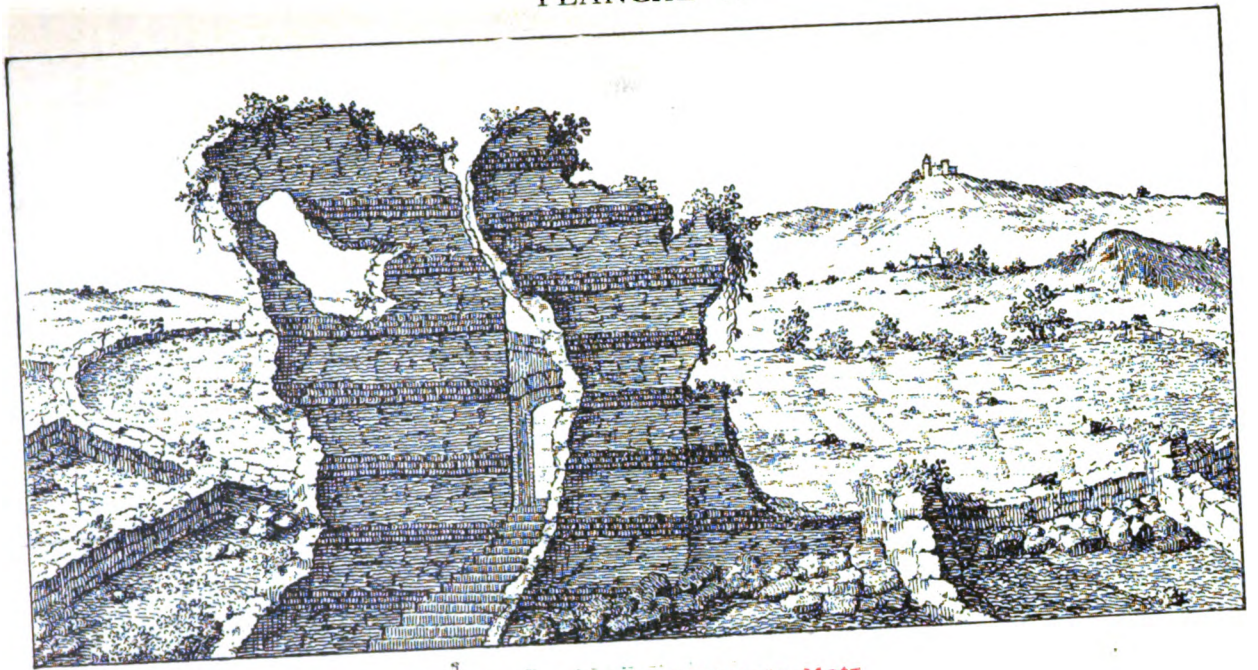

Ruines du grand amphithéâtre de Metz
d'après un dessin de Chastillon (1614).

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

servations séculaires (1) et protesta en ces termes indignés contre le vandalisme des démolisseurs : « Il faut déplorer, dit-il, la misère de la ville d'avoir esté dépouillée de son antiquité, en partie par la guerre, les retranchements et fortifications, et parti aussy par l'ignorance des peuples, ce que nous avons déploré être aussi advenu à Rome. Nous avons veu avec grand desplaisir abbattre les restes de l'Amphithéâtre pour le gagne-pain de quelques misérables morte-payes de la citadelle, et l'ignorance du sieur de Sérigot, sergent-major de ceste garnison ».

Ces paroles ne paraîtront-elles pas pleines d'à-propos aujourd'hui que les derniers vestiges de l'Amphithéâtre, à peine découverts, sont condamnés par l'utilitarisme moderne à disparaître de nouveau sous le remblais de la voie ferrée, tout comme ils ont été ensevelis, il y a deux cents ans, dans l'intérêt de la défense de la place et en vue du nivellement de la zone militaire ? Il est à regretter toutefois que Paul Ferry se soit contenté de consigner ses doléances platoniques dans son manuscrit. Nous lui saurions plus de gré s'il avait suivi de près les travaux de démolition, s'il nous avait renseignés sur l'état des décombres, leur nature, leur origine diverse ; s'il avait sauvé enfin de l'oubli et de la destruction quelques-uns des débris les plus curieux qui se rencontrèrent alors sous la pioche des niveleurs. C'était assurément le moment le plus propice pour un archéologue de faire des observations intéressantes.

La défense de la place, qui avait exigé l'enfouissement de l'Amphithéâtre à la fin du dix-septième siècle, amena de nouveau son exhumation au commencement du dix-huitième. L'annaliste messin Baltus nous apprend qu'en 1736 « en creusant les fossés de la redoute en terre et avancée entre la porte Saint-Thiébault et la rivière de Seille, que le Roi a fait établir pour couvrir l'écluse du pont des Arènes, on a trouvé des fondations et vestiges de

(1) *Observations séculaires*, par Paul Ferry. Ier siècle, no 5. Bibliothèque de la ville de Metz, ms. no 120.

Digitized by Google

l'Amphithéâtre construit par les Romains sur l'emplacement appelé la *Fosse-au-Serpent* (1). » Cormontaigne, le directeur des travaux de fortification, fit lever un plan des substructions, avant de les enterrer dans les remblais de l'ouvrage du Pâté. Ce plan, dont les Bénédictins n'eurent connaissance qu'après l'impression du premier volume de leur *Histoire de Metz* (2), passa dans la bibliothèque de la ville, où Abel eut la bonne fortune de le trouver un siècle plus tard (3). Ce dessin n'a plus aujourd'hui qu'un intérêt rétrospectif ; de l'aveu d'Abel lui-même, c'est une œuvre informe, due sans doute à quelque surveillant peu entendu dans ce genre de travail. En voici quelques particularités. Le croquis de 1736 indique pour l'Amphithéâtre la forme circulaire, alors que la forme ovale est aujourd'hui bien constatée : cette erreur provient de ce que les mesures n'ont été prises que dans une direction. Le croquis n'accuse que le gros mur extérieur, deux murailles intérieures et huit ou neuf murs de refend ; mais il appelle lui-même une correction en donnant la cote de distance qui les séparait. Les mesures indiquées se sont trouvées d'ailleurs exactes ; le rayon, évalué à environ 186 pieds, répond, à un mètre près, à la moitié du petit axe. « Au centre, dit Abel, était une ruine carrée, de 12 pieds de face, citerne creusée pour recueillir les eaux de pluie ou massif de maçonnerie destiné à soutenir une pyramide ou une statue de la divinité à laquelle était dédié le monument. » Il y a plus d'apparence que c'était un simple pilier servant d'appui au plancher de l'arène. On n'a pas retrouvé de vestiges de ce massif qui a dû disparaître en 1736, lorsqu'on a creusé l'avant-fossé de la redoute au milieu de la cavité centrale (4).

(1) Baltus, *Annales de Metz*, p. 52-60.

(2) Bénéd., *Histoire de Metz*, t. I, p. 152.

(3) *Bibliothèque de Metz*, ms. n° 151.

(4) Ce massif, qui aurait existé au centre de la cavité souterraine, n'a pas été admis dans le plan de l'*Annuaire* : Wolfram estime que le dessinateur de 1736 a pris l'extrémité du couloir du nord pour le centre de l'arène.

Digitized by Google

Je ne m'arrêterai pas à relever les erreurs de calcul qui ont conduit Abel à des évaluations défectueuses (1).

Les Bénédictins, auteurs de notre *Histoire de Metz*, dont le premier volume parut en 1769, ne parlent déjà plus de l'Amphithéâtre que par souvenir. « Nous tenons d'un particulier, disent-ils, qu'en fouillant dans ce canton, on avait trouvé un canal, à l'embouchure duquel étaient deux coulisses, pratiquées de côté et d'autre, comme pour y mettre un ventail (2). » Ils rappellent aussi que, dans les temps de sècheresse, on voyait encore une petite partie des fondations de l'Amphithéâtre dans l'avant-fossé de la redoute, auprès de la porte Saint-Thiébault. C'est là la dernière mention historique de notre monument.

La Révolution passa, effaçant dans la mémoire du peuple, et jusque dans le sanctuaire, le culte du passé et le souvenir des traditions locales. Lorsqu'en 1846 il se tint à Metz un congrès archéologique remarquable, il ne vint à l'esprit de personne de conduire les membres de l'assemblée sur l'emplacement de la Fosse-au-Serpent pour évoquer les grandes scènes dont nos arènes furent le théâtre. Les ruines même semblaient vouées à l'oubli. Jam periere ruinae !

---

(1) Abel confond le rayon avec le diamètre, lorsqu'avec un rayon total, évalué par lui à 182 pieds, il n'obtient qu'un périmètre extérieur de 564 pieds. Il diminue ainsi de moitié la contenance de l'édifice et ne trouve plus de place que pour 10.000 spectateurs.

(2) Bénéd., *Histoire de Metz*, I. p. 152.

Digitized by Google

§ III.

Découvertes archéologiques ayant rapport à l'Amphithéâtre. — Trouvailles faites en 1736. — Résultat des fouilles récentes. — Anciens murs d'enceinte de la ville. — Colonnes éparses en différents endroits.

Quand il s'agit d'un édifice aussi intéressant que notre Amphithéâtre, sur l'origine et les destinées duquel nous ne possédons aucun renseignement historique ancien et contemporain des jeux, il reste une ressource à l'archéologue : c'est de creuser le sol pour lui demander les secrets d'un autre âge, et de recueillir, pour les examiner avec soin, tous les monuments et jusqu'aux moindres débris qui peuvent fournir des éléments d'information.

« Les monuments, dit Boullier, fournissent un témoignage équivalent à la déposition des témoins vivants, mais beaucoup plus durable que la vie des hommes. Les bas-reliefs, les inscriptions, les médailles, les statues, etc., tiennent lieu d'une longue suite de témoins traditionnels et nous sauvent des incertitudes inséparables d'une pareille transmission. » Il faut toutefois qu'on se soit assuré de leur authenticité ; qu'ils appartiennent aux temps, aux lieux, aux faits, aux personnages auxquels on les rapporte ; qu'ils aient une signification claire, un sens déterminé, et soient eux-mêmes véridiques, ce qui exige le même examen que pour les témoignages écrits. Les monuments revêtus de ces caractères sont des auxiliaires précieux pour l'histoire : ils servent à fixer l'ordre des temps, à distribuer les faits et les personnages, à éclairer les traditions orales, à contredire ou à confirmer les relations écrites.

L'archéologie est une science de date relativement ré-

Digitized by Google

cente, et nos devanciers ont malheureusement négligé de faire des recherches et de nous laisser des observations sur les ruines de l'Amphithéâtre, à une époque où l'examen de ces ruines aurait été du plus haut intérêt. Il faut nous borner à rappeler ici sommairement les débris les plus intéressants, mis à découvert dans les temps modernes.

I. Lors des travaux exécutés en 1736, sous la direction de M. de Cormontaigne, pour la construction de la redoute, on découvrit une première série de monuments, de statues, de médailles, qui attirèrent l'attention des savants de l'époque, et dont la plupart nous ont été conservés.

1. Le premier monument est un bas-relief de plomb, représentant le buste d'une femme aux longs cheveux, la tête couverte d'un casque surmonté d'une aigrette, ayant derrière elle une lance et un bouclier orné de girandoles, et tenant à la main une boule sur laquelle est portée une victoire qui lui décerne une couronne. Le médaillon est entouré d'une couronne de lauriers. Tout le monde est d'accord pour voir dans cette œuvre d'art un symbole de Rome victorieuse.

Le comte de Caylus, qui en donna le premier un dessin, en parle d'après les renseignements que lui avait fournis le sieur d'Ennery, célèbre numismate de ce temps. « Ce plomb, dit-il, dont le diamètre est de quatre pouces trois lignes, n'étoit point de la forme circulaire qu'on lui voit ici, quand il fut découvert ; mais le cercle, dans lequel ce bas-relief est renfermé, faisoit le milieu d'une plaque quarrée, d'un pied en tout sens, appliquée et scellée sur une pierre qui, sans doute, étoit la *première* de la fondation de cet Amphithéâtre. » Puis, après avoir déploré cette mutilation, parce que l'on doit conserver les monuments dans leur ancienne forme, il ajoute : « Le goût du temps dans lequel on a coulé ce plomb n'étoit pas bon ; mais il faut songer à quelle distance de Rome la ville de Metz étoit placée, et quelle diminution éprouvent les arts les mieux pratiqués, en s'éloignant de la capitale. D'ailleurs

Digitized by Google

on n'avoit pas besoin de cette nouvelle preuve pour savoir que les Romains étoient dans l'habitude de placer des médailles ou des inscriptions dans la fondation de leurs monumens publics (1). »

Dom Calmet décrit le même médaillon qu'il dit avoir été trouvé en 1730 sous les fondements de l'Amphithéâtre et lui avoir été communiqué par l'archidiacre Seron. « Autant que j'en puis juger, dit-il, la pièce n'est pas si ancienne que Drusus ; elle me paroit plutôt du siècle de Julien l'apostat ou du grand Constantin (2). » Abel est du même avis : « C'est ainsi que Rome est représentée dans les monnaies frappées sous Constantin (3). »

A la vente du célèbre cabinet de médailles du sieur d'Ennery, vente qui eut lieu à Paris en 1788, le médaillon fut acquis par M. de Tersan, et se trouvait en 1817 dans le cabinet de l'abbé de Tersan. De là il passa vers 1840, par don ou par acquisition, au musée de la ville de Metz, où Abel signalait sa présence, en 1864, dans la vitrine nº 12. Le catalogue, rédigé en 1892 par Hoffmann, le mentionnait encore dans la vitrine 5 B et le décrivait en le désignant sous le nom de *Roma mit Victoria* (4). En 1896, il avait disparu, *on ne sait comment*.

Médaillon de Rome victorieuse.

Je le reproduis ci-contre, d'après une planche des Bénédictins.

2. « Le second monument, trouvé parmi les ruines de l'Amphithéâtre est, d'après les Bénédictins, un autel de très beau marbre blanc ; il est cannelé en spirale et de figure ronde. Les cannelures, qui sont au nombre de vingt-

(1) Le comte de Caylus, *Recueil des Antiquités Égyptiennes, Étrusques, Grecques, Romaines et Gauloises*, t. IV, p. 19. — Paris, 1752.

(2) Dom Calmet, *Notice de Lorraine*, II, 811.

(3) Abel, *Notice sur l'Amphithéâtre* (*Bull. Soc. Arch.*, VII, 41).

(4) *Annuaire de la Soc. d'Archéologie*, IV, 1re part., p. 218.

Digitized by Google

deux, ont dix-huit lignes vers la base, réduites à quatorze en haut. Il a deux pieds cinq pouces et demi de hauteur. Le diamètre du plan supérieur est d'un pied trois pouces huit lignes, et celui de la base d'un pied huit pouces et demi. Le milieu est creusé en forme d'entonnoir profond de neuf pouces et demi, et large de huit et demi à l'orifice. Cette antique, actuellement à Peltre, dans les bosquets de M. Ferrand, inspecteur provincial de la Maréchaussée, sert de piédestal à une statue moderne (1). » Ce monument intéressant entra plus tard au musée de la ville, où V. Simon signale sa présence en 1839 (2). Le même archéologue en parle ainsi dans une notice ultérieure : « Il existe dans la même galerie un autel en marbre cipolin ; il est décoré de cannelures torses ; sa forme ressemble à celle des autels égyptiens (3). » Il s'éloigne de la forme habituelle des autels païens et présente de l'analogie avec beaucoup de nos bénitiers modernes ; toutefois l'évasement de son plan supérieur prouve qu'il a dû servir aux libations. Rien n'empêche d'admettre qu'après avoir été consacré dans l'origine au culte des faux dieux, il fût ensuite employé à des usages chrétiens. « On n'extermine point les païens, dit saint Augustin, mais on les convertit, on les change ; de même on ne détruit point les temples, on ne met pas en pièces les idoles, on ne coupe pas les bois sacrés ; on fait mieux : on les consacre à Jésus-Christ (4). »

Cet autel est conservé aujourd'hui dans le musée de Metz où il est porté dans les catalogues sous le nº 159. Je l'ai représenté également d'après une planche de l'*Histoire de Metz* (*voir planche* VI, nº 1).

3. « Le troisième monument, disent encore les Bénédictins, est une pierre haute de cinq à six pieds, taillée en équerre. Elle portoit sur une de ses faces l'inscription

(1) *Histoire de Metz*, I, p. 154.
(2) *Académie de Metz*, 1838-1839, p. 271.
(3) *Mém. de la Soc. d'Archéologie*, an. 1859, p. 62.
(4) *Epistola 47 ad Publicolam.*

Digitized by Google

suivante : *Marcus Vegesonius Marcellus dicavit.* Dédié par Marcus Vegesonius Marcellus. Si nous avions pu découvrir en quel temps vivoit ce Marcus Vegesonius Marcellus, nous aurions pu déterminer celui de la construction de cet Amphithéâtre ; mais nous n'avons rien trouvé là-dessus qui put fixer nos doutes (1). »

Abel regarde aussi Vegesonius comme le fondateur. « Ce n'est pas à un empereur que notre Amphithéâtre doit sa fondation, mais bien à un personnage du nom de *Vegesonius*, ayant pour prénom *Marcus* et pour surnom *Marcellus*, comme l'indique l'inscription commémorative.... trouvée en 1737.... Ce personnage du nom de Vegesonius était sans doute un habitant de Metz, un premier fonctionnaire de la cité, qui fit sur la Seille ce que, sous Auguste, avait fait Statilius Taurus sur les bords du Tibre, au milieu du Champ-de-Mars (2). » Cette opinion toutefois ne repose que sur une simple conjecture, l'objet de la dédicace n'étant pas désigné dans l'inscription.

La pierre commémorative, à en juger d'après les lignes régulières de son profil, était intacte ; et, par conséquent, l'inscription nous est conservée intégralement, et la dédicace devait avoir pour objet le monument ou l'ensemble des constructions où cette pierre se trouvait encastrée. Elle n'avait pu servir de socle à une statue, et se prêtait encore moins comme applique au mur circulaire du podium, sur lequel on a retrouvé ailleurs des inscriptions inaugurales. Mais si l'on tient compte de sa forme particulière, de ses dimensions, de son parfait état de conservation, et de la ruine avancée des lieux au moment de sa découverte, on est amené à conclure qu'elle a dû être déterrée sur place, dans un des angles rectangulaires formés par les murs des cavités souterraines. A Vegesonius reviendrait donc simplement l'honneur d'avoir entrepris les travaux d'excavation et de construction sous le sol primitif de l'arène.

(1) *Histoire de Metz*, I, p. 154.

(2) *Bull. de la Soc. d'Archéologie*, VII, p. 41.

Digitized by Google

PLANCHE VI.

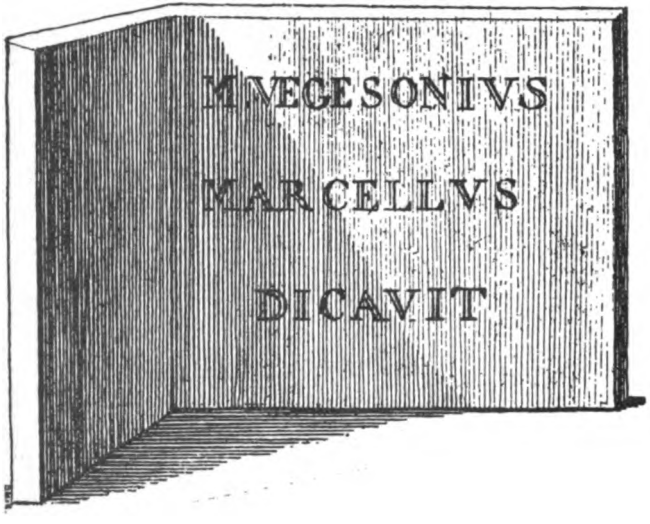

2. Inscription dédicatoire.

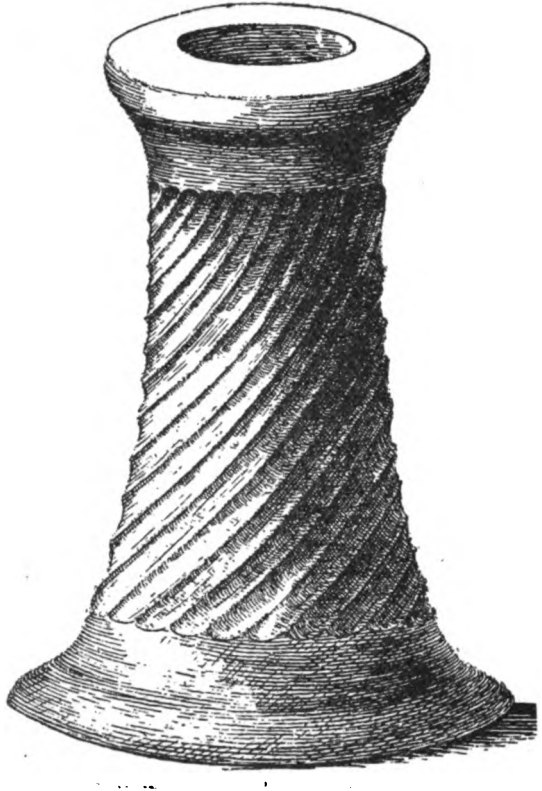

1. Autel en marbre canhelé.

Digitized by Google

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit, Vegesonius était un gallo-romain. Il portait, il est vrai, un prénom et un surnom latins ; mais son nom de famille *Vegesonius* = fils de Vegeson prouve son origine gauloise. Il n'y a pas de doute d'ailleurs qu'il ne fût un des premiers magistrats de la cité, l'intendance des édifices publics étant réservée aux premiers édiles nommés *duumviri*. C'est une preuve de plus que les Romains, après la conquête, ne songèrent pas à écarter systématiquement les indigènes des plus hautes fonctions publiques.

On ignore ce qu'est devenu le monument lapidaire en question. J'en reproduis encore le dessin d'après les Bénédictins (*voir planche* VI, nº 2).

4. Dans le même temps, on découvrit une statuette de la déesse Diane, qui passa dans le cabinet du sieur Mahault, chanoine de Verdun. Les Bénédictins en parlent ainsi : « M. Mahault, chanoine et trésorier de l'église cathédrale de Verdun, conserve dans son cabinet une petite statue d'argent dans laquelle nous croyons voir cette déesse. Elle est haute de quatre pouces et d'une très grande délicatesse. Elle fut trouvée à Metz en 1737, lorsqu'on travailloit à la redoute qui est entre les portes de S. Thiébaut et de Mazelle. Nous n'osons décider que c'est Diane, parce qu'on ne voit aucun de ses attributs ; mais l'habillement et l'attitude nous le font présumer. Dessus sa tunique, qui est fendue par devant, elle porte un habit court, ce qui est ordinaire à la déesse de la chasse ; et ses bras sont disposés de telle façon qu'elle semble caresser un chien ou un cerf, animaux qui l'accompagnent ordinairement (1). » Cette statuette ne reposait pas sur une base, mais elle se terminait par une pointe destinée à la fixer. On se demande où une figure aussi minuscule pouvait trouver un piédestal à sa taille dans l'immense Amphithéâtre. Cependant la présence d'une statue de cette déesse, au milieu des ruines de l'arène, n'a rien que de très na-

(1) *Histoire de Metz*, I, p. 69.

Digitized by Google

turel ; on sait en effet que les chasses, *venationes,* étaient dédiées à Diane la chasseresse.

On exhuma encore, au même endroit, deux autres débris de statues, deux têtes en marbre blanc. « La première, de grandeur naturelle et très bien travaillée, représentoit un jeune homme avec une longue chevelure, dont partie flottoit au devant sur un reste d'épaule. La seconde, beaucoup plus petite, représentoit un vieillard. Nous ignorons ce que sont devenues ces antiques (1). »

5. On trouva enfin, au rapport des Bénédictins, une grande quantité de médailles. Malheureusement on a négligé d'en dresser le catalogue et de nous les conserver. Elles sont perdues aujourd'hui ou disséminées dans quelques cabinets privés, sans intérêt, parce que rien ne rappelle le lieu de leur provenance. Un grand nombre durent entrer dans la collection du sieur d'Ennery, avec le médaillon de Rome victorieuse. Peut-être trouverait-on quelques indications dans le catalogue de cette collection, publié à Paris en 1788 (2).

6. « En 1736, dit encore Abel, on déterra sur l'emplacement de l'Amphithéâtre, la fameuse cuve de porphyre qui se trouve à la cathédrale (3). » L'auteur ne cite aucune preuve à l'appui de cette assertion inexacte ; mais il est probable qu'il a été induit en erreur par les Bénédictins. Ces derniers avancent en effet, sans préciser de date, que la magnifique baignoire de porphyre, qui servait de fonts baptismaux à l'église cathédrale, fut tirée des bains publics

(1) *Histoire de Metz*, I, p. 154.

(2) Abraham-Joseph Michelet, seigneur d'Ennery, fils de Nicolas Michelet, seigneur de Vatimont, né à Metz, le 22 mai 1709 ; receveur général de la ville, puis conseiller et secrétaire du Roi, et l'un des membres fondateurs de l'Académie royale de Metz. Il renonça à ses charges pour se consacrer entièrement à la recherche des médailles. Lorsqu'il mourut à Paris en 1786, il laissait une collection qu'un prince aurait pu montrer avec orgueil : elle s'élevait à plus de vingt-deux mille médailles, dont environ vingt mille antiques. Tout fut dispersé dans une vente publique.

(3) *Mém. de la Soc. d'Archéologie*, an. 1860, p. 51.

Digitized by Google

situés dans un endroit appelé la *Fosse-aux-Serpents* (1). Mais déjà Meurisse assurait un siècle plus tôt que cette grande cuve de porphyre servait de son temps « de baptistaire en la grande Eglise », après avoir servi autrefois de baignoire aux thermes et aux bains publics (2). Pierre Divaeus ou van Dieven, un érudit Louvaniste, mort en 1591, nous a laissé la relation d'un voyage à Metz, où il dit en parlant de la grande église Saint-Étienne : « J'y ai vu une cuve de porphyre de couleur rouge, d'une vaste contenance, dont la longueur dépasse dix pieds, et qui sert à conserver les eaux lustrales (3). »

Le Cérémonial du XIIe siècle mentionne, près de la cathédrale, l'église de Saint-Jean-Baptiste, qui servait de baptistère épiscopal. Prost a déterminé l'emplacement de cette église, en avant de la façade de la cathédrale, sur l'un des côtés du parvis, où elle aurait fait pendant à peu près à l'église de Sainte-Marie. Il croit que cet édifice était rond ou polygonal, et il lui assigne une grande ancienneté, en faisant remonter son origine jusqu'à une époque voisine peut-être de celle où le siège épiscopal fut transféré à Saint-Étienne. Or on voyait, au milieu de ce sanctuaire, entre les autels de Saint-Jean et de Sainte-Glossinde, les fonts baptismaux, *fontes*, qui, d'après les termes du Cérémonial, devaient avoir la forme d'une cuve oblongue. « Il est assurément permis de supposer, que cette cuve oblongue de l'ancien baptistère de Saint-Jean n'est autre que la belle cuve antique de porphyre rouge à laquelle une tradition immémoriale assigne le rôle de

(1) *Histoire de Metz*, I, 151.

(2) Meurisse, *Histoire des Evesques de Metz*, préf. p. 7.

(3) M. de Bouteiller a publié cette relation latine, avec une traduction française, dans les *Mém. de la Soc. d'Archéologie*, an. 1860. On est étonné de le voir ajouter cette note qui est en contradiction avec le texte : « La cuve de porphyre de la cathédrale est un de nos plus beaux débris antiques ; *elle fut trouvée vers 1730 sur les glacis de la porte Saint-Thiébault*. Elle sert encore aujourd'hui au même usage qu'à l'époque où la vit Pierre Divaeus. Elle était autrefois connue sous le nom de cuve de saint Jean ».

Digitized by Google

cuve baptismale, et qui est conservée encore aujourd'hui avec le même caractère dans la cathédrale de Metz (1). »

D'où venait cette cuve ? Sa destination primitive ne saurait faire l'objet d'un doute, bien que le lieu de sa provenance soit incertain. Baignoire du temps des Romains, soit dans des thermes publics, soit dans la maison d'un riche particulier, elle fut consacrée par les chrétiens à servir de piscine pour le baptême. L'église de Saint-Jean-Baptiste *infra domum*, dont la destination comme baptistère ne saurait être contestée, succéda en cette qualité au baptistère primitif de Saint-Jean, établi près de la crypte de Saint-Clément, au Sablon. N'y a-t-il pas lieu d'admettre que la cuve de porphyre suivit la translation du baptistère, avec une station intermédiaire dans le parvis de l'église de Saint-Pierre-aux-Arènes ?

II. Les fouilles récentes ont mis à découvert une nouvelle série de monuments divers et de menus objets, que M. le Dr Keune nous a fait connaître dans plusieurs conférences (2). Parmi les objets trouvés, il en est qui se rapportent à l'Amphithéâtre lui-même, d'autres qui proviennent d'une habitation privée et d'un oratoire chrétien établis en ces lieux, d'autres enfin qui appartiennent à une date postérieure et relativement moderne. Nous pouvons négliger ces derniers, comme dénués d'intérêt pour le sujet qui nous occupe ; l'oratoire chrétien sera l'objet d'une étude spéciale. Il suffira de dresser ici le catalogue sommaire des trouvailles les plus intéressantes se rapportant directement à l'Amphithéâtre.

1. *Appareil et matériaux de construction.* Les murs découverts dans le sous-sol de l'arène aussi bien que les murailles circulaires présentent dans leur épaisseur un blocage de moëllons de pierres non taillées et de débris

(1) Prost, *La Cathédrale de Metz*, § 43.

(2) On trouvera dans le volume XIV de l'*Annuaire de la Société d'Archéologie* qui vient de paraître, une description savante et minutieuse de toutes ces trouvailles.

Digitized by Google

de briques, jetés pêle-mêle et noyés dans un bain de mortier. Le parement extérieur des murs est formé par des assises régulières de pierres taillées, d'une égale hauteur et sans mélange de cordons de briques. L'appareil employé est le *petit appareil allongé*, dont les pierres ont une surface plus étendue dans le sens horizontal que dans le sens vertical ; la hauteur invariable est de cinq pouces environ, la largeur de six, huit ou dix pouces ; mais, en général, les joints verticaux retombent sur le milieu des pierres correspondantes dans les assises inférieure et supérieure. Les pierres sont taillées en *bossage* et soudées entre elles par un ciment antique composé de chaux vive, de sable et de tuileaux pulvérisés. L'ensemble de ces murs présente un appareil régulier et une perfection de structure qui dénotent la plus belle période de l'architecture romaine.

Quant à la nature des roches employées, on n'y trouve aucune pierre bleue, aucun débris de muschelkalk, aucun échantillon de la pierre de Jaumont. Les matériaux employés ici, comme pour la plupart des monuments de Metz, à l'époque romaine (1), appartiennent à la grande oolithe blanche, et ne proviennent pas des environs de Metz, mais des carrières de Norroy près de Pont-à-Mousson, qui étaient déjà exploitées par les Romains.

2. *Débris de colonnes, bases et chapiteaux.* La découverte de ces débris et leur disposition symétrique dans l'excavation de l'arène et dans la galerie du nord ont donné lieu aux observations les plus intéressantes.

On a exhumé d'abord, un peu au sud de l'avant-fossé de la redoute, deux énormes tronçons de fûts de colonnes, mesurant encore de 60 à 75 centimètres de hauteur, avec un diamètre respectif de 66 et de 73 centimètres. Dans l'ordre dorique, la hauteur de la colonne, y compris le chapiteau et la base, est égale à huit diamètres ; les fûts en question auraient donc appartenu à des colonnes de

(1) Notice de V. Simon sur les matériaux de construction des Romains (*Académie de Metz*, 1838-1839, p. 268).

Digitized by Google

cinq à six mètres de hauteur. On suppose qu'elles décoraient l'arcade du grand portail du sud.

Dans la grande excavation de l'arène, vers le couloir du nord, on a retrouvé trois tronçons de colonnes, encore debout et rangés sur une même ligne à droite, auxquels répondaient symétriquement trois fûts renversés du côté gauche. Les tronçons encore debout ne reposaient sur aucune base, mais étaient bâtis sur des pilotis en bois de sapin ; ils sont conservés à une hauteur d'un mètre environ, et présentent tous le même diamètre qui est de 40 centimètres.

Le milieu de la galerie étroite du nord était occupée par une rangée de huit colonnes, conservées en partie debout et disposées sur une ligne qui dévie légèrement de la droite. La plupart de ces colonnes reposaient directement sur le sol ; la septième était renversée sur son chapiteau ; la place de la huitième était marquée par un chapiteau et une base superposés. Ces colonnes présentent un diamètre variant de 29 à 35 centimètres ; une seule mesure 40 centimètres ; la quatrième est composée de deux tronçons superposés d'un diamètre inégal, l'un de 32, l'autre de 37 centimètres.

Sur le mur latéral, qui délimitait la même galerie du côté de l'est, on a trouvé, à une hauteur de 1 mètre 50 environ au-dessus du sous-sol, cinq bases de colonnes, placées au même niveau, sur un massif de maçonnerie postérieur au mur. Ces bases, de petites dimensions, appartenaient à des ordres différents : deux seulement étaient sensiblement pareilles. Elles avaient pu servir de supports à des colonnes de 1 mètre 50 ou 2 mètres de hauteur. (*Voir planche* VII, *Vestiges de l'église de Saint-Pierre-aux-Arènes.*)

Ajoutez à cela deux tronçons de fûts écaillés, un chapiteau composite trouvé dans la galerie du nord entre les deux dernières colonnes, quelques fragments d'entablements et de corniches, et vous aurez les morceaux d'architecture les plus intéressants qui proviennent de l'Amphithéâtre.

Digitized by Google

Il y a plusieurs remarques à faire immédiatement. Il est d'abord de toute évidence que ces débris de colonnes ne se trouvaient plus dans leur emplacement primitif, mais qu'ils en avaient été distraits pour servir à une destination nouvelle, à soutenir un édifice ultérieur qui se présente à nous avec tous les caractères d'une basilique chrétienne. A en juger ensuite par leurs dimensions diverses, par la variété des chapiteaux et des bases, ces colonnes ont dû appartenir à trois ou quatre ordres différents (dorique, ionique, corinthien et composite). Enfin, elles étaient toutes de la même pierre blanche et de même provenance que les matériaux des murs.

3. *Matériaux de décoration.* A côté des matériaux de construction, on a exhumé une quantité d'autres débris de pierres qui servaient à la décoration de l'édifice ; ce sont des fragments de granit, de marbre, de porphyre, de serpentine verte, de syénite. La première de ces roches avait été tirée sans doute des Vosges ; les autres provenaient des carrières éloignées de l'Italie, de la Grèce et de l'Égypte. Une plaque de granit, épaisse de 4 centimètres et demi, large de 63, et conservée sur une hauteur de 20 à 45 centimètres, avait dû servir de revêtement à un mur. Ce que Meurisse écrivait en 1636 se trouve donc pleinement justifié : « Ces lieux estoient enrichis de colonnes, de vases, de tables, de chapiteaux et d'arcades, de marbre, de porphyre et de jaspe. »

4. *Inscriptions lapidaires.* Une pierre employée comme parement dans un passage voûté de la redoute portait l'inscription suivante :

M. VEGISO . . . . .
DIC . . . . .

C'est une répétition et peut-être un double emploi d'une inscription antérieure. Si l'on tient compte de l'irrégularité des lignes et des caractères, on est porté à croire qu'on est en présence d'une simple copie, ou de la reproduc-

Digitized by Google

tion fantaisiste et grossière d'une inscription que le plagiaire avait sous les yeux.

Un fragment de socle en marbre, large de 15 centimètres, haut de 12, a été retrouvé avec cette inscription incomplète :

. . . . . .
. . . . . AGONAM
PORPHYRITEN
. . . UM BASI D. S. D.

Il s'agit de la dédicace ou de la donation d'un objet en porphyre avec sa base. Quel pouvait bien être cet objet ? Cela dépend de l'interprétation qu'on donne au mot *agonam* en tête duquel il y a deux ou trois lettres effacées. Aucune des explications proposées *(tagoenam, hexagonam, pentagonam)* ne paraît satisfaisante.

Enfin une pierre tumulaire païenne s'est égarée dans l'arène. Elle est quadrangulaire, en forme de maison, à quatre faces hautes de 45 centimètres, larges de 30, et surmontée d'un toit à quatre pans ; sur l'une des faces, on lit l'inscription qui suit :

D. M.
CINTUSSI.
« Aux dieux mânes de Cintussus. »

C'est tout, et il faut avouer que c'est peu.

5. *Statues.* On n'a découvert que peu d'objets d'art de ce genre : une statuette de Cupidon dormant, haute de 45 centimètres ; un avant-bras en marbre, long de 22 à 24 centimètres, et ayant appartenu à une statue de grandeur naturelle.

6. *Monnaies.* La découverte de monnaies n'a pas été aussi fructueuse qu'on aurait pu l'espérer à la suite de fouilles exécutées méthodiquement par des ouvriers rendus particulièrement attentifs pour la circonstance ; ce n'est qu'au hasard de la pioche et de la pelle que quelques médailles romaines ont pu être exhumées du sol. La plus

Digitized by Google

ancienne en date, et la plus intéressante, est une monnaie en bronze de l'empereur Trajan (98-117), avec la légende : *Imp. Caes. Nervae. Trajan. Aug. Germ. Dac.* p. m. ; Revers : *Alim(enta) Ital(iae).* Viennent ensuite deux monnaies, également en bronze, d'Antonin-le-Pieux (138-161), d'autres de Constantin I (306-337), de Constantin II (337-340), une monnaie de Gratien (367-383) avec le monogramme du Christ. J'ai recueilli moi-même sur les lieux deux monnaies romaines du troisième siècle, et une autre que je n'ai pu encore déchiffrer.

7. *Restes d'animaux.* On a trouvé une grande quantité d'os d'animaux appartenant aux espèces suivantes : taureaux, ours, urochs, renards, sangliers, cerfs, chevaux, chèvres ; ce sont évidemment les derniers vestiges des combats et des chasses aux bêtes qui se livraient dans l'arène. Tous ces animaux appartenaient alors à la faune du pays : on trouvait l'ours et l'urochs, avec le cheval sauvage, dans les montagnes des Vosges ; le cerf est encore aujourd'hui le plus bel animal de nos forêts ; mais les bois retrouvés accusent un cerf gigantesque plus voisin du *cervus megaceros* des couches diluviennes et des dépôts d'alluvion. L'absence peut-être fortuite d'ossements de lions, de tigres et de panthères n'impose pas la conclusion qu'on ne vit jamais de ces grands fauves dans l'arène de Metz, mais du moins leur apparition y devait être très rare ; il fallait tirer ces animaux des extrémités de l'empire, des provinces de l'Afrique et de l'Asie : c'était un luxe qu'on pouvait se permettre à Rome, mais qui aurait été ruineux pour les magistrats d'une cité de province.

Beaucoup de ces os, particulièrement les bois de cerf, étaient travaillés, ciselés, façonnés de manière à former des manches de couteau, des peignes, des aiguilles, des rondelles, etc. ; ce qui prouve qu'un industriel, établi plus tard dans ces lieux, chercha à tirer profit des matériaux accumulés qu'il avait sous la main.

8. *Habitation privée.* En déblayant l'arène, on trouva

Digitized by Google

d'abord, dans l'angle nord-est du sous-sol, les vestiges évidents d'une habitation privée, postérieure sans doute à la ruine de l'Amphithéâtre, et contemporaine de la dernière période gallo-romaine. On exhuma en effet dans ce coin de nombreux carreaux de briques provenant d'un *hypocaustum*, des débris de mosaïque, des fragments de verre qui avaient servi à fermer les ouvertures des croisées, des tuiles plates et rondes (*tegulae*, *imbrices*) qui recouvraient la toiture, différents ustensiles de ménage, des conglomérats de fer, de bronze et de plomb fondus, le tout au milieu d'un amas de cendres et de matières calcinées, preuve évidente que l'incendie avait passé par là et n'avait pas manqué d'éléments de combustion.

9. *Oratoire chrétien.* En creusant plus avant dans le sous-sol de l'arène et en déblayant la galerie du nord, on découvrit les lignes symétriques de colonnes dont il a été question plus haut. Tout le monde fut d'accord pour y voir les vestiges d'un oratoire chrétien. Différents monuments déterrés au même endroit, particulièrement des inscriptions funéraires avec le monogramme du Christ, ne laissèrent subsister aucun doute sur cette interprétation. On se hâta peut-être de proclamer que c'était le premier oratoire chrétien de Metz. Cette question sera examinée à fond dans une notice ultérieure sur l'église de Saint-Pierre-aux-Arènes.

10. *Poterie gallo-romaine.* On a retrouvé enfin les débris d'un grand nombre de vases antiques, plats, amphores, lampes, etc., les uns en *terra sigillata*, ciselés, ornés de figurines et de reliefs, les autres en simple argile de potier. Ils représentent le mobilier ordinaire d'une cuisine romaine ; quelques-uns avaient pu servir à des usages religieux.

III. Etendons nos investigations en dehors de l'Amphithéâtre. Que sont devenus ces immenses matériaux de construction, et cette masse de pierres taillées d'échantillon, et ces colonnes nombreuses qui décoraient les por-

Digitized by Google

tiques ? Ils n'ont pu disparaître de leur emplacement primitif, sans laisser ailleurs une trace de leur existence.

1. Les murs et les colonnes de l'Amphithéâtre ont fourni d'abord des matériaux pour la construction des abbayes et des nombreuses églises du Sablon qui ont toutes été rasées en 1552, sans laisser de vestiges de leur emplacement. Les Bénédictins assurent qu'en 1562, on employa les derniers restes de l'Amphithéâtre à la construction de la citadelle (1). Dans les siècles précédents, les défenseurs de la cité ne durent pas se faire scrupule de puiser dans cette carrière, placée à proximité, pour élever ou restaurer les murailles de la ville. Que l'on considère le périmètre, l'élévation et l'épaisseur du gros mur extérieur de notre monument : il pouvait fournir à lui seul un rempart de plus d'un kilomètre d'étendue.

Metz avait au moyen-âge une enceinte bien connue, qui existait encore en 1552 : c'est la plus ancienne dont nous ayons les dessins Elle correspondait à peu près à celle qui subsista jusque dans ces derniers temps, et dont le tracé suivait, du côté du midi, une ligne irrégulière allant de la tour d'Enfer à la porte Mazelle. Une partie de cette enceinte avait été construite au commencement du XIIIe siècle, lorsque les faubourgs extérieurs de Vésigneuf, du Neufbourg, d'Outre-Seille et d'Ayest furent réunis à l'ancienne cité. L'enceinte antérieure, dont on ne connait pas encore exactement l'origine, suivait, de ce côté, la rue des Murs, tombait sur la Porte-Saillis, au bas de la rue Fournirue, se dirigeait ensuite en ligne droite sur le carrefour du Quarteau, et regagnait, par l'église Saint-Martin et la chapelle du Pré, la tour Camouffle, d'où elle remontait à la tour d'Enfer (2).

Or, toutes les fois qu'on a découvert quelque portion de cette vieille enceinte de murailles, on a pu constater que

(1) *Histoire de Metz*, I, 152.

(2) Cette portion de l'ancienne enceinte est décrite avec précision par Philippe de Vigneulles : « ... iceulx *viez murs*... se acomençoient depuis la rivière de Mezelle, en montant amont devers le grenier de la

Digitized by Google

les débris des monuments romains avaient été employés dans les substructions. Ces débris, fûts de colonnes, chapiteaux, fragments de statues, dalles sépulcrales, ont été trouvés dans les fondations de ces murailles en divers temps.

a. Dès l'an 1513, à ce que rapporte Philippe de Vigneulles, on avait retrouvé les vieux murs de la ville dans les substructions de quelques maisons de la rue Saulnerie. « En ces meismes jours, dit-il, avint ung inconvénient en Mets de quaitre maisons qui cheurent de fond en fond en la Haulte Saulnerie dessus le mur et assés pres des retraits des Cordelliers, lesquelles estoient faictes et fondées dessus les *viez murs* de la vieille cité ; pourquoy ladicte rue s'appelle *Dessus le mur*... Et affin que chascun saiche et cognoisse comment icelle noble cité fut premierement faicte et de nobles gens construite et fondée,... bien se trouva en cerchant les fondemens desdictes quaitre maisons ; car alors fut cerchié si parfond que l'on trouva le fond, et encore en aulcuns lieux fut cayvé plus bais que iceulx fondemens. Parquoy fut trouvé, comme j'ai dit devant, la grant magnificence de celle edification et premiere fondation ; car dessoubz iceulx fondemens furent trouvées de grosses pierres de taille, plattes et carrées, esquelles y avoit figures et imaiges d'hommes et de femmes, eslevées et entaillées.... tout autour d'icelles imaiges estoient plusieurs anciennes lettres romaines escriptes, lesquelles nul ne povoit lire pour leur ancienneté.... Et estoient icelles grosses pierres carrées mises et esseutes l'une apres l'aultre, tout du plat, sans mortier, tout du long par dessoubz iceulx fondemens en maniere de brossement ; et estoient touttes les devant-dictes imaiges ainsi figurées ès pierres, comme dit est, tournées ce que dessus, dessoubz, c'est assavoir, la face et le visaige contre la terre, et puis

ville, en tirant à porte Mezelle, droit en ce lieu dessus le Mur, et en descendant Salnerie tout parmi Portsaillis et Woyezineuf, droit à l'église de Saint-Martin et à la chapelle du Prey... » (*Chron. Huguenin*, p. 688.)

Digitized by Google

estoient les murs fondés dessus.... Et fut alors veu que par dessoubz les aultres maisons, tout ainsi que se contenoit ladicte muraille et cloëson de la vieille cité, et tout du long, sont et reposent pareilles imaiges et figures de diverses sortes. Et qui cercheroit, l'on les trouveroit, comme il se monstre en Anglemur, là où plusieurs ont esté trouvées qui sont érupées et essutes en ce lieu en la muraille de la ville (1). »

b. Les anciens murs de la ville, derrière l'abbaye de Sainte-Glossinde, présentaient, d'après les Bénédictins, le même aspect. « En démolissant (en 1739) les anciens murs de la ville derrière l'abbaye de Sainte-Glossinde, on trouva dans les fondations plusieurs gros blocs de pierre blanche, travaillés et chargés de sculpture : il y avait des chapiteaux entiers et des frustes de colonnes, qui, par leur grosseur, faisoient juger de la grandeur du bâtiment dont ils avoient fait anciennement partie. Parmi ces ruines, on vit un cube, d'une pierre semblable, qui avoit deux pieds en quarré. Ses quatre faces, taillées sur le même modèle, portoient chacune l'inscription suivante : *Jovi, Optimo, Maximo, in honorem Domûs divinae, Marcus Valerius Juvenalis, Marci Valerii Indi libertus, votum solvit libens merito.* Marcus Valerius Juvenalis, affranchi de Marcus Valerius Indus, s'acquitte volontiers du voeu qu'il a fait à Jupiter très bon et très grand, pour la gloire de la famille impériale (2). » Il y a lieu de croire que ce monument servait de piédestal à une statue de Jupiter.

Baltus a consigné la même découverte dans ses Annales : « Lorsqu'en 1739 on démolit les fortifications depuis le quartier de Saint-Gengoulf jusqu'à la rue Chandellerue, on trouva quantité de corniches, de frises, d'architraves, de tronçons de colonnes, de chapiteaux qui avaient appartenu à l'Amphithéâtre (3) ».

c. La légende des premiers fondateurs nous donne des

(1) *Chroniques de Metz*, par Huguenin, p. 688-689.

(2) *Histoire de Metz*, I, 59.

(3) Baltus, *Annales de Metz*, in-4°, Metz, 1789.

Digitized by Google

renseignements curieux sur l'origine de la porte Serpenoise. Serpanus et son frère Léopardus auraient commencé à élever de grandes maisons le long d'une rue vers la porte Méridiane « et au bout d'icelle rue, vers les champs, en l'endroit d'icelle porte Méridiane, fist faire, construire et édiffier magnifiquement une porte de grosse pierre quarée, *qu'il fist amener des roches d'empres de Serpane,* laquelle porte a esté dicte la porte Serpenoise (1) ».

Lors de la construction de la Citadelle en 1562, la porte Serpenoise ou Champenoise fut démolie pour faire place à un bastion de même nom. Boissard, un archéologue contemporain qui s'établit alors à Metz, nous apprend qu'on trouva dans les fondations des murailles de grandes pierres antiques, avec des inscriptions et des figures de divinités, d'hommes et d'animaux. Il ajoute que la plupart de ces débris furent employés à la construction de la Citadelle ; il parvint cependant à en sauver quelques pièces qu'il fit transporter à l'hôtel de Clervant (2).

d. Dans une des séances du Congrès archéologique de France, tenu à Metz en 1846, A. Prost fit la communication suivante : « Pendant les travaux exécutés à Metz depuis 1822 jusqu'en 1836, pour restaurer la partie de l'enceinte de la citadelle qui fait face à la Moselle, nous avons trouvé dans les fondations de ces vieilles murailles, des tombeaux, des pierres sculptées et d'autres débris des édifices romains (3). »

---

(1) Prost, *Les Légendes*, Appendice, p. 453.

(2) Boissard, *Antiquit.* III, p. 19 : His adjungam et quaedam non indigna observatione quae novissime Metis inventa sunt. Metae enim multa habuerunt antiquitatis monumenta : quae fere omnia deleta sunt : et quicquid erat antiquum ad erigendam arcem collatum est. Fundamenta moenium quae sunt ad portam Campanam facta sunt ex ingentibus saxis antiquis, in quibus inscriptiones leguntur plurimae, videntur que infinitae deorum hominumque et animalium figurae. Sed haec omnia quia visa sunt ad arcem struendam maxime idonea propter vicinitatem, quodque lapides illi antiqui duriores essent... ideo sunt adplicata structurae Citadellae ab architectis.

(3) Ces débris, fragments de colonnes, une corniche, une base ornée

Digitized by Google

e. Philippe de Vigneulles avait déjà signalé, en 1513, des débris de monuments romains trouvés dans les fondations des murailles d'Anglemur. Lorsqu'en 1865 on démolit le mur de la fausse-braie de la poterne d'Anglemur, entre les deux tours qui se trouvaient à l'extrémité du jardin Boufflers, les ouvriers rencontrèrent dans la maçonnerie, au niveau du sol actuel, sur le chemin de halage, plusieurs dalles funéraires de grandes dimensions et d'origine évidemment romaine, avec des inscriptions bien conservées. Ces monuments furent donnés au musée par le colonel de Rivières (1).

f. Au mois de décembre 1900, pendant les travaux de démolition du rempart entre la tour d'Enfer et la porte Serpenoise, on mit à découvert une vieille muraille d'enceinte, conservée en plusieurs endroits jusqu'à cinq mètres de hauteur et présentant plus de trois mètres d'épaisseur à sa base. Pour asseoir solidement cette muraille, on avait entassé dans les fondations, depuis la porte de la Citadelle jusqu'auprès de la porte Serpenoise, des blocs de pierre taillée, provenant d'anciens monuments romains, tels que tronçons de colonnes, chapiteaux, débris de bases, pierres sépulcrales, et autres pièces ; il y avait, dans le nombre, de dix à quinze pierres massives, de même hauteur, taillées en forme de voussoirs, et présentant une face intérieure arrondie d'après une courbe régulière. Ces matériaux divers étaient simplement juxtaposés, sans liaison et sans mortier ; les interstices étaient remplis par des morceaux d'architecture plus petits. Le mur proprement dit, qui s'élevait au-dessus de ces substructions, présentait à l'intérieur un massif de maçonnerie très grossier, formé

de moulures, tombes gallo-romaines avec inscriptions, bas-reliefs, vases funéraires, etc., ont été trouvés dans les fondations du mur de la Citadelle, près de la porte d'Enfer, et transportés au musée de la ville. (Cfr. *Mém. de l'Acad. de Metz*, 1822-1823, p. 72, et 1835-1836, p. 174. — Devilly, *Antiquités médiomatriciennes*, p. 6, 15. — *Catalogue* Lorrain, nos 2, 9, 10, 13, etc.

(1) *Bull. de la Soc. d'Archéologie*, 1865, p. 68, et 1866, p. 113. — Cfr. *Catalogue* Lorrain, nos 20, 56, 112.

Digitized by Google

d'un blocage de pierres, de débris de briques et de tessons de poterie, jetés pêle-mêle, sans liaison immédiate, et revêtus seulement, à des distances inégales, d'une couche de mortier. A l'extérieur, le mur offrait, sur ses deux faces, un parement de pierres de petit appareil sans alternance de cordons de briques ; mais les assises étaient loin de présenter la régularité parfaite que nous avons observée dans l'Amphithéâtre et dans les autres constructions romaines ; elles déviaient même généralement de la ligne horizontale. Les parements des murs, aussi bien que les colonnes et les débris d'architecture mentionnés plus haut, étaient en pierre blanche, provenant des carrières de Norroy (1).

Il est évident qu'on se trouvait en présence d'une construction faite à la hâte, et sans beaucoup d'art. Les matériaux employés ne provenaient pas directement d'une carrière éloignée, mais n'étaient que des débris arrachés à d'anciens monuments ruinés. Cette induction est confirmée par une double observation : les pierres de parement présentaient des brèches et des écornures aux angles, traces visibles de la pioche des démolisseurs ; et les moëllons disloqués de l'intérieur du mur étaient encore enduits des vestiges d'une couche de ciment dans laquelle ils étaient noyés primitivement. Il y a tout lieu d'admettre, d'autre part, que cette muraille formait le prolongement des vieux murs observés dans des découvertes antérieures derrière l'abbaye de Sainte-Glossinde et en haut de Saulnerie ; que ces derniers murs, qui lui ressemblaient dans leurs substructions, devaient présenter les mêmes caractères dans leur ensemble ; enfin que ces trois tronçons de murs avaient la même origine et appartenaient à une enceinte continue de la ville remontant à une époque qui reste à déterminer (2)

Mais d'où venaient tous ces débris de constructions, fûts

(1) Cfr. la description, avec une photographie de ces murs, dans l'*Annuaire de la Soc. d'Archéologie*, XIII, p. 352.

(2) Je reviendrai plus loin sur cette question chronologique.

Digitized by Google

de colonnes, pierres de parement et moëllons, employés comme matériaux dans la muraille d'enceinte ? Les pierres sépulcrales avaient été tirées, sans aucun doute, des cimetières gallo-romains placés, suivant l'usage, hors de l'enceinte de la cité, et dont l'existence a été constatée souvent des deux côtés de la voie Scarponnaise au Sablon et le long de la rue actuelle des Allemands, en avant de la porte Saillis (1). Les grosses pierres taillées en forme de voussoirs avaient pu servir de ceinture à un bassin circulaire de onze mètres environ de diamètre : il est naturel de penser que ce bassin avait son emplacement primitif dans le palais des Thermes que l'on croit avoir existé au Sablon. Quant aux morceaux d'architecture, fûts de colonnes, chapiteaux, bases, ils s'accordent parfaitement avec les débris analogues déterrés, lors des fouilles récentes, dans les souterrains de l'arène ; d'autre part, les pierres d'appareil répondent bien pour la taille et les dimensions à celles de l'Amphithéâtre. Il y a donc tout lieu de reconnaître les ruines de ce monument dans les substructions, les parements et le blocage intérieur des vieux murs de la ville.

Conclusion : l'Amphithéâtre, abandonné et tombant en ruines, a été mis à contribution pour construire un rempart à la cité, et les matériaux de démolition étaient assez considérables pour fournir, à eux seuls, presque toute la portion de l'enceinte qui s'étend de la rue des Murs jusqu'à la tour d'Enfer (2).

---

(1) Cfr. *Académie de Metz*, passim ; — *Bull. de la Soc. d'Arch.*, passim ; — Kraus, *Kunst und Altertum*, I, 380.

(2) Les magistrats de Metz disaient déjà en 1610 au duc d'Epernon, après avoir parlé des édifices ruinés du Sablon et de l'Amphithéâtre : « Les ruines de ces grandes masses ont donné de quoy fonder la plus-part des murailles de la ville. Vous le sçavez, Monseigneur, qui en quelques endroicts avez veu à descouvert ce lourd entassement d'une incroyable quantité de carreaux de pierre, dont la grosseur énorme s'entretient de son propre poids, sans liaison d'aucun ciment, qui feroit les juger rochers naturels, plustost que fondemens posez de la main de l'homme, l'œil s'y tromperoit s'il n'y remarquoit les reliefs

Digitized by Google

2. Fabert rapportait en 1610 que « *plus de deux cents colonnes de marbre serpentin* » embellissaient le lieu que l'on dit la Fosse-aux-Serpents où il plaçait les Thermes ; et il ajoute que plus de cinquante se voyaient encore de son temps, éparses en plusieurs endroits de la ville, notamment au portail de l'évêché et à la porte du pont des Morts. Que sont devenues ces colonnes ? Grâce aux archéologues messins qui nous ont devancé, nous savons que ces colonnes étaient en granit. « Quelques-unes, écrivait Abel en 1864, se voient toujours au coin de nos places publiques, où elles jouent le rôle de chasse-roue, notamment *place des Charrons*. Le portail de l'ancien couvent des Récollets en possède encore deux intactes ; l'agriculture s'en empare pour faire des rouleaux à briser les mottes de terre (1). »

V. Simon, un de nos archéologues les plus érudits et un chercheur infatigable, en a heureusement fait le relevé et pris les dimensions. Revenant sur une première communication faite à l'Académie de Metz en 1839, il s'exprime ainsi en 1858 : « .... de près de 20 colonnes de granit qui provenaient des arènes et dont la municipalité avait fait des heurtoirs au coin des rues, il n'en reste plus que quelques-unes ; » et il en signale encore rue de la Haute-Pierre, rue Sainte-Glossinde, rue Châtillon, place des Charrons, rue Marchant, rue Saint-Marcel, à Augny, à Briey, à Vigy ; ont disparu les colonnes de la rue Serpenoise, de la rue des Clercs, de la rue Saint-Ferroy (2).

Abel et Simon s'accordent à assigner les arènes comme lieu de provenance ou plutôt d'emplacement de ces colonnes de granit. Cette attribution paraît bien douteuse aujourd'hui, puisqu'on n'a découvert dans les ruines de

---

de personnages, et l'espargne des ornemens ordinaires en l'architecture, frises, cornices, architraves et pilastres, notamment les inscriptions qui plus qu'autres pièces, font cognoistre l'usage auquel elles ont servy (Fabert, *Voyage de Henry IV à Metz*).

(1) *Bull. de la Soc. d'Archéologie*, VII, p. 38.

(2) *Idem*, I, 67.

Digitized by Google

l'Amphithéâtre que des débris de colonnes en pierre blanche ; il semble donc que les premières doivent être rapportées plutôt à un édifice voisin, aux Thermes, d'où l'on aurait tiré également la belle cuve de porphyre.

Voici toutefois, à titre de renseignement, le relevé, dressé en 1839 par V. Simon, des débris de colonnes anciennes existant à Metz et aux environs :

Colonnes de granit gris.

		Diamètre :
1°	Chapiteau corinthien à la Bibliothèque. . . .	0 m 42
2°	Fût vis-à-vis du Palais de Justice	0 » 44
3°	Fût rue des Clercs	0 » 42
4°	Fût rue Serpenoise	0 » 36
5°	Fût vis-à-vis l'Évêché	0 » 56
6°	Fût rue Châtillon	0 » 44
7°	Fût au bas de la place des Charrons	0 » 42
8°	id. id.	0 » 42
9°	id. id.	0 » 44
10°	id. id.	0 » 49
11°	id. id.	0 » 53
12°	Fût rue Marchant (Grands Carmes)	0 » 50
13°	Fût même rue, maison Marchant	0 » 30
14°	Fût à Augny, près de la maison de M. Chaumas	0 » 47
15°	A Briey, un fragment de fût de colonne.	

Colonnes de syénite des Vosges.

16°	Fût rue Saint-Marcel	0 » 40
17°	id. id.	0 » 37
18°	Au cimetière de Vigy	0 » 40

Calcaire cipolin.

19°	Fût à la bibliothèque	0 » 51
20°	Fût au chœur de la Cathédrale (chaire de saint Clément) (1).	0 » 82

(1) *Mém. de l'Académie de Metz*, an. 1838-1839, p. 272.

Digitized by Google

§ IV.

Questions chronologiques. — Peut-on fixer, au moins approximativement, l'origine, l'âge et la durée de notre Amphithéâtre, le temps de sa première construction, la date de son abandon et de sa ruine?

L'historien romain Tacite nous apprend qu'en l'an 69, au début de la guerre des Othoniens et des Vitelliens, la légion treizième, qui avait ses campements en Pannonie, avait été détachée à Crémone pour la construction de l'amphithéâtre de cette ville (1). D'autre part Salvien, un auteur contemporain et digne de foi, témoin oculaire de la désolation de sa patrie, nous atteste que la ville de Mayence fut détruite de fond en comble avec ses édifices et ses arènes, lors de l'invasion des Vandales, au commencement du cinquième siècle (2).

Si nous pouvions citer des témoins aussi formels pour l'Amphithéâtre de Metz, deux lignes suffiraient pour trancher la question et pour fixer nos incertitudes sur la date de la construction et celle de la ruine de ce monument. Malheureusement tout témoignage positif fait défaut ; la vérité est que nous ne connaissons aucune date certaine : aussi toute affirmation catégorique à ce sujet doit être tenue à l'avance pour suspecte.

Cependant, et en raison même de leur obscurité, ces questions chronologiques ont excité naturellement la curiosité des archéologues. Elles présentent pour nous un intérêt particulier, parce que l'existence et la ruine du monument qu'elles concernent sont liées étroitement, dans

(1) Tacite, *Hist.* l. III, c. 32.
(2) Salvien, *De Gubernatione Dei*, l. VI.

Digitized by Google

les anciennes traditions messines, avec la mission de saint Clément, notre premier évêque, et avec la question toujours controversée des origines et de l'antiquité de l'Église de Metz. Aussi, à défaut d'une date certaine, tous nos devanciers ont cherché à se former une opinion et à proposer une solution plus ou moins heureuse, en se basant, les uns sur les données traditionnelles, les autres sur des inductions historiques ou archéologiques, d'autres enfin sur des idées préconçues et des synchronismes ingénieux et forcés.

Et les mêmes questions se posent toujours ! Je les aborderai à mon tour, sans parti pris, sans me flatter de dire le dernier mot, me gardant d'ériger en articles de foi des traditions confuses et peut-être erronées, mais bien résolu aussi à ne pas accepter de simples hypothèses comme des faits démontrés et acquis à l'histoire, et à ne pas laisser obscurcir une autre question qui nous tient à cœur par de nouvelles légendes créées au nom de la science.

I. *Origine de l'Amphithéâtre.* Les opinions les plus diverses et les plus contradictoires ont été avancées jusqu'aujourd'hui sur l'origine du grand Amphithéâtre de Metz, la date de sa première construction et le nom de son fondateur.

La légende, comme on l'a vu plus haut, rapportait l'honneur de cette fondation à un chevalier Troyen, nommé Arenus. Paul Diacre raconte, d'après la tradition locale, que saint Clément, envoyé de saint Pierre, trouva un asile dans les caveaux souterrains de ce monument. De là s'est formée l'opinion traditionnelle, admise généralement et sans plus d'examen (1) par nos anciens chroniqueurs, accueillie par Meurisse et suivie par plusieurs modernes ; opinion qui fait remonter l'origine de l'Amphithéâtre au milieu du premier siècle et même jusqu'au règne d'Au-

(1) Le texte de Paul Diacre, pris à la lettre, prouverait tout aussi bien que l'Amphithéâtre était déjà abandonné et en ruine au milieu du premier siècle.

Digitized by Google

guste. *La Chronique rimée* en attribue la fondation à l'empereur Auguste lui-même, qui serait venu l'inaugurer en personne par des jeux magnifiques. De même notre chroniqueur Philippe de Vigneulles n'appelle pas autrement notre monument que l'amphithéâtre d'*Octavien*. Meurisse, au contraire, dit que les annales messines attribuent l'honneur de cette fondation à Drusus, père de Germanicus, à qui Auguste, à son départ des Gaules, avait confié le commandement des légions cantonnées sur les bords du Rhin, et le soin d'achever l'organisation politique de la Gaule Belgique. On sait que Drusus fit exécuter des travaux considérables et qu'il mourut en l'an 9 après J.-C. Le bénédictin Dom Brocq, dans son *Histoire de Metz*, restée manuscrite (1), et Baltus, dans ses *Annales de Metz* (2), suivent le même sentiment. Dom Cajot, l'auteur des *Antiquités de Metz*, prétendait démontrer, par un argument péremptoire, que l'Amphithéâtre, l'Aqueduc, et tous les grands monuments de Metz étaient contemporains d'Auguste. Il se basait sur une inscription trouvée à Norroy, près de Pont-à-Mousson, et qui signalait la présence, dans ces carrières, de la huitième légion, dite *augusta*.

Paul Ferry s'écarta le premier, mais timidement, de l'opinion traditionnelle (3). Il hésitait, dans la désignation du fondateur, entre les empereurs Auguste et Adrien, sans doute parce que l'on sait de ce dernier (117-138) qu'il parcourut les provinces de l'empire, principalement les Gaules, et décora un grand nombre de villes de superbes édifices (4). Les Bénédictins, auteurs de l'*Histoire de Metz*, citent aussi le texte de Dion se rapportant à Adrien ; mais ils estiment que les différents monuments élevés par les Romains à Metz ont été bâtis dans des temps divers et assez éloignés les uns des autres : c'est ce qu'ils infèrent de deux autels dédiés à Hercule Saxan, trouvés dans les

(1) *Bibliothèque de Metz*, ms. n° 108 ; ouvrage achevé en 1758.

(2) Livre devenu rare, imprimé à Metz, en 1789.

(3) *Observations séculaires*, I, § 73. Bibliothèque de Metz, ms. n° 106.

(4) Dion Cassius, *Hist.* I. 69.

Digitized by Google

carrières de Norroy ; le second fut érigé indubitablement entre les années 70 et 80 de l'ère chrétienne ; le premier ne daterait que du règne de Dioclétien (286-305) (1). S'il faut en croire Bégin (2), notre monument ne serait pas antérieur au règne de Valentinien I (364-375), parce qu'alors on vit régner dans tout l'empire une activité féconde et qu'on construisit en briques et en pierres de petit appareil. D'après la théorie archéologique de M. de Caumont, à laquelle se rallie Abel (3), l'alternance de briques et de pierres en petit appareil, accusée par le dessin de Chastillon, indiquerait le bas empire, et ne permettrait pas de faire remonter notre monument plus haut que le troisième siècle. Abel est d'accord avec Bégin et les Bénédictins pour considérer *Vegesonius*, un magistrat de la cité, comme le véritable fondateur de l'Amphithéâtre.

La question en était là, lorsque les dernières fouilles mirent à découvert les grosses murailles circulaires et les murs souterrains de l'arène. A l'aspect de leur structure, de leur appareil régulier, de l'absence de cordons de briques, on s'accorda généralement à dire que ces murs appartenaient à la belle période de construction du premier siècle. M. le major Schramm précisa son opinion, dans une conférence ultérieure, en reportant la première construction de l'Amphithéâtre *à la fin* du premier siècle ou au commencement du second, et les travaux d'excavation de l'arène à la fin du second siècle.

Cette énumération un peu longue ne laisse pas d'être instructive. Comme on le voit, les inductions flottantes, ondoyantes et diverses de la critique moderne nous laissent, avec une marge de quatre siècles, depuis Auguste jusqu'à la mort de Valentinien, une trop grande latitude pour fixer nos incertitudes. Du conflit et de la divergence de toutes ces opinions, il se dégage une première conclusion : c'est que les éléments d'information nous man-

(1) *Histoire de Metz*, I, 168-171.

(2) Begin, *Metz depuis dix-huit siècles*.

(3) *Bull. de la Soc. d'Archéologie*, VII, p. 39.

Digitized by Google

quent pour déterminer, d'une manière précise, le temps, l'année, ou seulement le règne du prince auquel il convient de faire remonter la fondation de l'Amphithéâtre. Nous ne pouvons que répéter ici ce que Juste Lipse disait déjà touchant l'origine des arènes de Vérone : Je ne sais qu'une chose, c'est qu'il n'y a rien de certain en cette matière. *Certus sum nihil in hâc re esse certi.*

Après ces observations préliminaires, essayons toutefois de résumer, dans les conclusions suivantes, ce que l'on peut tenir pour vraisemblable.

1. Il paraît indubitable que la première construction de l'Amphithéâtre de Metz doit être reportée au premier siècle. A défaut de documents écrits, le monument lui-même nous révèle le secret de son âge : la structure des murailles, la perfection de l'appareil, l'harmonie des lignes, la nature du mortier composé de chaux vive, mêlée de sable et de tuileaux pulvérisés, mélange qui caractérise les ciments antiques : ce sont là autant d'indices qui accusent la belle période de l'architecture romaine. L'inscription dédicatoire et le nom de Vegesonius ne peuvent nous être d'aucun secours, soit parce que nous ignorons le temps où vivait ce personnage, soit parce qu'il est peu probable qu'il ait été le premier fondateur. Mais les monnaies découvertes, notamment les plus anciennes, celles de Trajan (98-117) et d'Antonin le Pieux (138-161), attestent, d'une manière irrécusable, que l'Amphithéâtre *existait* au deuxième siècle et dès la fin du premier. La découverte de ces monnaies suffit pour réfuter l'opinion de ceux qui faisaient descendre l'origine de notre monument au troisième ou au quatrième siècle. On peut ajouter d'ailleurs que l'alternance de cordons de briques avec les assises de pierres n'est pas tellement propre à l'architecture du bas empire, qu'elle n'ait pu se rencontrer parfois dans les temps antérieurs. Les Romains connaissaient l'usage de la brique dès les temps les plus anciens. A la fin de la république, la majeure partie des maisons étaient construites en briques ; et, dès le règne d'Auguste, les murs des édifices,

Digitized by Google

qui n'étaient pas en marbre, offraient souvent un revêtement de pierres bien taillées avec des cordons de briques placés de distance en distance (1). On pourrait admettre encore que ce mode de parement, indiqué par le dessin de Chastillon dans une cage d'escalier, n'était dû qu'à un remaniement ultérieur.

2. On peut avancer, avec quelque probabilité, que notre Amphithéâtre a été construit ou achevé sous le règne de Vespasien (69-79). M. le major Schramm, il est vrai, ne le croit pas antérieur *à la fin* du premier siècle, sans doute parce que la plus ancienne monnaie découverte est un bronze de Trajan. Que prouve cette monnaie ? que le monument *existait* à la fin du premier siècle, rien de plus ; mais elle n'exclut nullement la possibilité qu'il ait été *construit* un demi-siècle, ou même un siècle plus tôt.

L'existence d'un Amphithéâtre à Metz dès la seconde moitié du premier siècle, c'est-à-dire cent ans après la conquête, n'a rien d'invraisemblable. La présence et l'entretien de huit légions sur les bords du Rhin donnaient à la capitale des Médiomatriciens une importance spéciale comme ville de munitions et d'approvisionnements. Vérone, Capoue, Plaisance, Crémone et d'autres villes d'Italie avaient déjà leurs amphithéâtres sous le règne de Néron. Dans les Gaules, Autun avait le sien dès l'an 69 ; on a découvert dans celui de Gran des monnaies de Néron et de Vespasien ; l'origine des arènes de Trèves a été fixée entre les années 50 et 80 de notre ère. Divodurum égalait en importance la capitale des Eduens et l'emportait de beaucoup sur la cité de Gran et sur la colonie de Trèves qui était de fondation récente. Il est vrai, c'était une ville alliée, *socia civitas*, comme l'appelle Tacite, et, à ce titre, elle avait gardé une certaine autonomie et des magistrats indigènes, tels que Vegesonius ; mais, après un siècle, l'assimilation devait être assez avancée pour avoir inculqué à nos ancêtres, avec la langue, la religion et les mœurs

(1) Batissier, *Histoire de l'Art monumental*, p. 215.

Digitized by Google

du peuple vainqueur, les notions d'architecture, le goût des arts, et la passion des jeux romains. A toutes ces présomptions vient s'ajouter une induction positive qui ne manque pas d'une certaine valeur. La roche employée pour la construction de l'Amphithéâtre appartient à la grande oolithe blanche. V. Simon avait déjà remarqué en 1839 que la pierre de taille employée pour tous les autres monuments romains de Metz est généralement blanche et appartient à la grande oolithe. « La blancheur de la plupart de ces pierres, ajoute-t-il, dénote qu'elles ne proviennent pas des carrières qui avoisinent la ville, mais peut-être de celles du canton de Gorze, ou de celles qui se trouvent dans le département de la Meurthe, et d'où nos artistes extraient encore aujourd'hui de si beaux monolythes (1). »

Or, nous savons que les carrières de Norroy, près de Pont-à-Mousson, étaient exploitées dès le premier siècle par les Romains, et que les légions échelonnées le long du Rhin prenaient une part active aux travaux d'extraction. On a trouvé en effet à Norroy trois autels votifs dédiés à Hercule Saxan, le dieu tutélaire des carrières, par des centurions, des soldats, des vexillaires et des auxiliaires des huitième, dixième et vingt-et-unième légions, qui, sous Vespasien, avaient leurs campements dans les deux Germanies (2).

Le second de ces autels a trois pieds de hauteur sur quinze pouces de largeur. Le plan supérieur est décoré

(1) *Notice sur les matériaux employés à Metz dans les temps antiques.* Mém. de l'Académie de Metz, an. 1838-1839, p. 265.

(2) Le premier de ces monuments, découvert en 1721, passa dans le cabinet des antiquités du roi de France et est conservé aujourd'hui à Paris; le second, déterré en 1749, fut dérobé et donné au prince Charles de Lorraine; il se trouve aujourd'hui au Musée de Bruxelles; tous deux ont été décrits et dessinés par les Bénédictins dans leur *Histoire de Metz*, I, p. 170, et pl. XXIV, 3 et 4). Le troisième, exhumé au même endroit en 1827, décrit par Lepage (*Communes*, art. Norroy), est entré dans la collection du Musée de Lorraine à Nancy (voir *Catalogue* Wiener, 1re partie, no 220) — Cfr. Keune, *Annuaire de la Soc. d'Arch.*, X, p. 67.

Digitized by Google

d'ornements en volute et présente au milieu un bassin circulaire destiné aux libations. L'inscription suivante est gravée sur une des faces latérales :

HERCVLI SAXSANO ET
IMP. VESPASIANO
AVG. ET TITO IMP. ET
DOMITIANO CAESARI
M. VIBIVS MARTIALIS
> LEG. X GEM. ET COMMILI
TONES VEXILLI LEG. EJVSD.
QVI SVNT SVB CVRA EJVS
V. S. L. M.

ce qui veut dire : « Cet autel a été élevé en l'honneur de Hercule Saxan, de l'empereur Vespasien, de l'empereur Titus et de Domitien César, par Marcus Vibius Martialis, centurion de la dixième légion surnommée la double, de concert avec un détachement de cette légion, pour accomplir de bon cœur un juste vœu ».

Vespasien mourut en l'an 79 de notre ère, et avait associé Titus, son fils, à l'empire dès l'an 71 ; c'est donc entre ces deux dates qu'il faut placer la dédicace de l'autel. On sait d'ailleurs que la dixième légion avait alors ses campements à Nimègue (Noviomagus), dans la Germanie inférieure. Les deux autres autels, dédiés également à Hercule Saxan, mais sans aucun nom d'empereur, signalent, dans les carrières de Norroy, des détachements de la huitième légion, dite *augusta*, et de la vingt-et-unième, surnommée la *ravissante*. Il n'est pas certain que les trois monuments soient contemporains ; la différence de style semble même indiquer le contraire. On a cependant justement relevé cette coïncidence que, sous Vespasien, la vingt-et-unième légion était cantonnée à Bonn, et que, dans le même temps, la légion huitième, dite *augusta*, avait son quartier général à Strasbourg, dans la Germanie supérieure.

Digitized by Google

A quelle entreprise étaient destinés les matériaux pour l'extraction desquels on détachait à Norroy des compagnies entières de plusieurs légions? Jusqu'ici, on avait pensé généralement à l'aqueduc de Jouy. M. le Dr Keune estime au contraire que les légionnaires étaient occupés à la construction et à la réfection des ponts et chaussées et à des travaux exclusivement militaires. Selon lui, une partie des matériaux extraits à Norroy fut transportée, par la Moselle et le Rhin, jusque dans la Germanie inférieure, où il espère qu'on en retrouvera un jour les vestiges. Il se prononce enfin formellement contre l'opinion accréditée qui voyait dans les arches de Jouy une œuvre des légions romaines (1). Nous pouvons invoquer contre ce sentiment exclusif le témoignage formel de Tacite qui nous apprend, dans un endroit de ses *Annales*, que quelques compagnies des légions de Pannonie avaient été envoyées à Nauport, pour les chemins, les ponts et *d'autres travaux* (2). Dans un autre passage de ses *Histoires*, il dit expressément que la treizième légion avait été détachée à Crémone, pour la construction de l'amphithéâtre de cette ville (3).

On peut donc admettre sans difficulté que les légions romaines avec leurs corps auxiliaires furent occupées, dans les carrières de Norroy, à extraire et à tailler des pierres pour les grands édifices d'utilité publique, tels que l'aqueduc de Jouy et l'amphithéâtre de Metz. Le transport des matériaux s'effectuait facilement par la Moselle qui coule au pied du promontoire d'où ils étaient tirés. La raison de décider devient plus pressante, si l'on réfléchit que c'est précisément la pierre de Norroy qui a été employée dans ces monuments. Ces derniers, seraient donc contemporains de la dédicace des autels. Mais quel est celui de ces deux monuments qui était en construction sous le rè-

(1) Dr Keune, *Annuaire de la Soc. d'Archéologie*, X, p. 68.

(2) Tacite, *Annal.* l. I, c. 20 : Interea manipuli ante coeptam seditionem Nauportum missi, ob itinera et pontes, et alios usus.

(3) Tacite, *Histor.* l. III, c. 32 : Mox tertiadecimanos, ad extruendum amphitheatrum relictos.... petulantibus jurgiis inluserant.

Digitized by Google

gne de Vespasien ? C'est ce qu'il est difficile de décider. Le doute subsistant, poussons nos conjectures plus loin.

3. Il n'y a pas d'invraisemblance à faire remonter la fondation de notre Amphithéâtre à la fin du règne d'Auguste et à en rapporter l'honneur à Drusus. Et pourquoi le neveu d'Auguste, soit pour occuper les loisirs des légions, soit pour immortaliser son nom, n'aurait-il pas entrepris sur la Seille ce que, à l'instigation du même Auguste, avait fait le consul Statilius Taurus sur les bords du Tibre, au milieu du Champ-de-Mars ? Ne voyons-nous pas à l'autre extrémité de l'empire un autre ami d'Auguste, Hérode, fonder des villes en l'honneur de ce prince et construire des amphithéâtres à Jérusalem et à Césarée entre les années 12 et 20 avant J.-C. ? On objectera peut-être qu'on ne construisait pas alors d'amphithéâtres en pierres. En est-on bien sûr? Rien n'empêche d'ailleurs d'admettre que les gradins de celui de Metz n'étaient que de bois.

Dom Cajot avait cru trouver dans l'inscription du premier autel votif, découvert à Norroy en 1721, un argument péremptoire pour faire remonter l'aqueduc de Jouy au règne d'Auguste. Si la conclusion du savant bénédictin était fondée, elle pourrait s'appliquer aussi bien à l'Amphithéâtre. Voici l'inscription gravée sur une des faces de cet autel :

J. O. M. ET HER
CVLI SAXA.
SACRVM
P. TALPIDIVS
CLEMENS >
LEG. VIII. AVG.
CVM MIL. LEG. EIVS
V. S. L. L. M.

ce qui signifie que « cet autel a été consacré à Jupiter très bon et très grand, et à Hercule Saxan, par Publius Talpidius Clemens, centurion de la huitième légion, dite *augusta*, de concert avec les soldats de la même légion, pour s'acquitter de bon cœur d'un juste vœu ».

Digitized by Google

Sur quoi dom Cajot raisonne ainsi : L'autel de Norroy, sous l'invocation de Hercule Saxan, n'a été fait qu'en conséquence de quelque entreprise qui avait coûté de grands soins. « Or, à quel autre objet la rapportera-t-on, si ce n'est à l'aqueduc qui traverse la Moselle entre Ars et Jouy ? La huitième légion, employée à le construire, était aux environs du Rhin, selon Tacite, lorsqu'Auguste quitta les Gaules (1). » Mais la traduction de dom Cajot et la conséquence qu'il en tire ne sont pas exactes ; le passage de Tacite surtout a été singulièrement forcé. *Octo legiones erant...* ne veut pas dire « la huitième légion était... », mais bien « huit légions ». Nous savons d'ailleurs qu'Auguste avait établi sur le Rhin un corps d'armée de huit légions, dont il confia successivement le commandement à Drusus et au fils de ce dernier, Germanicus (2). D'un autre côté la huitième légion, qu'il ne faut pas confondre avec les huit légions, se trouvait en Pannonie, et avait pour lieutenant J. Blaesus. C'est elle qui, après la mort d'Auguste, donna la première le signal de la révolte (3).

V. Jacob (4), qui a justement relevé la méprise de dom Cajot, essaye de maintenir la conclusion du religieux de Saint-Arnould par une interprétation non moins vicieuse du texte de l'inscription. Il propose en effet de traduire : « Cet autel a été élevé par Talpidius Clemens et les soldats de sa légion, *une des huit légions* d'Auguste ». Cette traduction forcée est contraire au style des inscriptions et à toute règle d'interprétation. Cajot avait mis le nombre ordinal pour le nombre cardinal dans le texte de Tacite ; Jacob commet la faute inverse dans la traduction qu'il propose de l'inscription.

(1) Tacite, *Annal.* l. IV, c. 5 : Sed praecipuum robur Rhenum juxta, commune in Germanos Gallosque subsidium, octo legiones erant.

(2) Tacite, *Annal.* l. I, c. 3 : Germanicum Druso ortum, octo apud Rhenum legionibus imposuit.

(3) Tacite, *Annal.* l. I, c. 16-23 : Pannonicas legiones seditio incessit.... Quin ipsae inter se legiones octava et quintadecuma ferrum parabant.

(4) *Notice sur l'aqueduc de Gorze à Metz*, Rev. d'Austrasie, an. 1854, p. 19.

Digitized by Google

Il n'y a donc aucune induction à tirer de ces arguments forcés. La légion huitième, surnommée *augusta*, en l'honneur d'Auguste, était une des vingt-cinq légions organisées par ce prince pour la défense des frontières. L'on a pu constater sa présence en Pannonie, à la mort d'Auguste ; puis en Mésie et en Italie ; ce n'est que sous Vespasien qu'elle paraît sur le Rhin et prend ses quartiers dans la Germanie supérieure, à Strasbourg (1).

Il y aurait plutôt lieu de tirer parti du dernier autel votif trouvé à Norroy en 1827, et qui porte l'inscription suivante :

HERCVLI SAXSANO
VEXILLARI. LE. XXI. RA.
ET AVXILIA EORVM CH
ORTES V QVI SVNT SVB
L. POMPEIO SECVNDO >
L. XXI. V. S. L. M.

Voici la traduction qu'en a donnée M. d'Allonville et les explications dont il a fait suivre cette interprétation (2) :

« A Hercule Saxanus (qui préside aux rochers), les vexillaires de la 21e légion, la conquérante *[rapax]*, et leurs auxiliaires, cinq cohortes, qui sont sous Lucius Pompeius Second, centurion primipile (grade indiqué par le signe >) de la légion 21e, ont accompli ce vœu de bon gré, justement *[lubenter, merito]*. »

« La 21e légion, surnommée *rapax*, était celle qui, sous le règne de Vespasien, vint délivrer l'armée de Petilius Céréalis, qui avait été surprise et attaquée à l'improviste par les Bataves et les Trévirois, leurs alliés, sur la rive gauche de la Moselle.

(1) Brambach, *Corpus Inscript. Rhen.* p. XI : Legio VIII Augusta primum in Pannoniam ab Augusto, mox in Moesiam a Claudio ducta, post mortem Neronis in Italiam profecta, a parte Vespasiani stetit (*Tac. Hist.* III, 21, 27). A quo una cum undecimanis ad Batavos opprimendos in terras Rhenanas missa est. Bello exacto diu in Germania superiore permansit, ubi stativa ejus Argentorati fuerunt.

(2) *Société des Sciences, Lettres et Arts de Nancy*, de 1829 à 1832.

Digitized by Google

« L'occasion d'accomplir le vœu fait à Hercule Saxanus, lors de cette attaque, se sera présentée aux vexillaires seulement à l'époque où la 21e légion aura été employée aux travaux des carrières de Norroy, consacrées à ce dieu tutélaire des guerriers, c'est-à-dire vers l'an 71 de Jésus-Christ, bien peu de temps après la victoire dont elle avait été redevable à un secours divin, à son propre courage et à l'appui des cohortes auxiliaires, qui auront été associées ensuite à l'accomplissement du vœu, comme elles l'avaient été à son objet. »

Ces explications paraissent tirées de bien loin. Hercule, surnommé Saxan, n'était pas le dieu tutélaire des guerriers, mais le dieu qui présidait aux rochers et aux carrières. De plus, la date de 71 ne s'impose pas. La légion 21e, créée ou réorganisée par Auguste après le désastre de Varus, eut dès lors ses cantonnements habituels sur les bords du Rhin. Elle est une des huit légions stationnées dans les deux Germanies à la mort d'Auguste (1). Rien n'empêche d'admettre qu'un détachement, qu'on peut estimer à 6000 hommes (cinq cohortes avec leurs auxiliaires) ait été commandé à Norroy, sous Néron, Tibère ou Auguste, pour la construction de l'Amphithéâtre.

II. *Abandon et ruine de l'Amphithéâtre.* Est-il possible d'assigner une date au moins approximative et probable à l'abandon de l'Amphithéâtre et au commencement de sa ruine ?

Nos devanciers n'avaient prêté aucune importance particulière, et par suite peu d'attention à cette question, à laquelle les découvertes récentes viennent de donner plus

(1) Brambach, *Corpus Inscript. Rhen.* p. XII : Legio XXI rapax post cladem variana recens conscripta est statimque ad Rhenum perducta. Ab initio in Germania inferiore tendebat teste Tacito (*Annal.* I. 31), unde in superiorem quando transierit parum compertum habemus. Hic certe fuit anno DCCCXXIII, nam Caecina eam ex Germania superiore in Italiam duxit (Tac. *Hist.* I, 61). Cum autem anno post Vindonissam remissa mox cum Cereali contra Treveros et Civilem pugnasset, Bonnae hibernasse videtur... Scriptores post Batavos devictos eam tacent.

Digitized by Google

d'intérêt et d'actualité. Les anciens chroniqueurs admettaient, avec une naïve crédulité, que saint Clément était venu s'installer dans les cavernes de l'Amphithéâtre, sans réfléchir qu'une pareille installation n'était possible qu'en supposant ce monument en ruine à une date où il était à peine construit. Plus logique, Richer de Senones admet que ce n'était plus qu'une ruine, un amas de décombres *(macceries)*, à l'arrivée de saint Clément ; mais, pour échapper à la contradiction, il en recule l'origine et la construction dans les âges lointains du passé. Les écrivains plus modernes supposèrent généralement que l'abandon et la ruine de ce monument dataient de l'invasion des Vandales ou de celle des Huns, au commencement et au milieu du Ve siècle. « L'Amphithéâtre, dit Abel, fut conservé par les Médiomatricks, même devenus chrétiens, parce qu'indépendamment de lieu de plaisir, c'était un lieu fortifié ou citadelle, comme nous l'avons démontré. Il dut être l'objet des premières attaques d'Attila, puisque c'est par la route de Scarpoune que les Huns vinrent assaillir, battre en brèche et saccager Metz. C'est de ce jour que notre monument vit commencer sa ruine et ne devait plus se relever (1). »

Dès le commencement des dernières découvertes, une opinion nouvelle et systématique a été apportée au débat. Proposée avec une assurance un peu hâtive dans une séance tenue sur l'emplacement de la Redoute, elle a été acceptée d'emblée, par suite d'un accord préétabli, semble-t-il, et défendue par les trois orateurs qui ont pris la parole (2). L'Amphithéâtre, nous dit-on, a été démoli vers les années 290 ou 300, dans un intérêt de défense, et les matériaux en ont été employés pour donner à la ville sa première

(1) *Bull. de la Soc. d'Archéologie*, VII, p. 43. Il n'est pas exclu en effet que ce monument ait servi de lieu de refuge et de forteresse dans les grandes invasions, comme les arènes de Nîmes, d'Arles et de Trèves. Il suffisait de murer les issues du rez-de-chaussée pour le transformer en une excellente citadelle.

(2) Séance du 6 août 1902.

Digitized by Google

enceinte de murailles romaines. Voici la genèse de cette opinion et les arguments par lesquels on a cherché à l'étayer pour lui donner un air de vraisemblance. Je les réunirai comme dans un faisceau, afin qu'on ne me soupçonne pas d'en dissimuler la valeur.

1. Après la rupture du *limes* germanique, vers le milieu du IIIe siècle, les invasions imminentes des Barbares appelèrent l'attention sur les fortifications des villes négligées en temps de paix. Lehner a rendu très vraisemblable que Trèves reçut sa première enceinte de murailles vers 260. A l'exemple de Trèves, Metz a dû être mis en état de défense par les Romains, mais un peu plus tard, vers l'an 290 ou 300 (1).

2. Les vestiges des vieux murs de l'enceinte romaine, découverts en divers temps et en différents endroits de la ville, et dernièrement encore près de la porte de la Citadelle, présentaient dans les substructions des débris d'architecture romaine, fûts de colonnes, chapiteaux, etc., qui provenaient indubitablement de l'Amphithéâtre. Ce monument avait donc été démoli préalablement pour fournir des matériaux de construction destinés aux murailles de la ville, et la date de cette démolition doit nécessairement coïncider avec la construction de la première enceinte romaine de Metz.

3. Il a existé à Metz, près du Moyen-pont actuel, sur le dernier emplacement de l'abbaye de Sainte-Marie, en dehors de l'ancien mur d'enceinte, un petit amphithéâtre, dont les ruines ont été dessinées par Chastillon en 1614, et dont les derniers vestiges ont été découverts dans le sous-sol des maisons qui bordent la rue actuelle de la Paix. Par le caractère de sa structure, et notamment par l'alternance de cordons de briques avec les assises de pierres de petit appareil, ce monument appartient au IVe siècle. Destiné à remplacer le grand Amphithéâtre, il suppose que ce dernier était démoli au moment de sa construction.

(1) Wolfram, *Die römische Ausdehnung von Metz zu römischer Zeit*, Jahrbuch IX, p. 112-154.

Digitized by Google

4. Paul Diacre nous apprend que saint Clément trouva un asile dans les cavernes de l'Amphithéâtre et y construisit un oratoire qu'il dédia à saint Pierre. Ces faits ne sont admissibles qu'en supposant l'Amphithéâtre abandonné et en ruine. Or, d'après les conclusions de la critique moderne, fondées sur les données générales de l'histoire et sur la meilleure supputation chronologique des anciennes listes épiscopales de Metz, l'apostolat de saint Clément ne peut être antérieur à la fin du IIIe ou au commencement du IVe siècle. Par conséquent, l'Amphithéâtre devait être en ruine à cette date.

Le système, comme on voit, est ingénieux et semble bien se soutenir, grâce à une série de synchronismes qui permettent de fixer l'âge relatif d'un fait ou d'un monument par rapport à l'âge certain ou présumé d'un autre fait ou d'un autre monument. Le mur d'enceinte de Metz est postérieur au mur d'enceinte de Trèves et à la rupture du *limes* germanique ; il est contemporain de la démolition du grand Amphithéâtre ; et cette démolition est elle-même antérieure à la mission de saint Clément et à la construction du petit amphithéâtre. De là un double jeu de déductions chronologiques dont on usera comme d'un glaive à double tranchant. De la date présumée des murailles de la ville on déduira d'une part la date relative qu'il convient d'assigner à la ruine de l'Amphithéâtre et à la mission postérieure de saint Clément ; d'autre part, et sans cercle vicieux, la date de la mission de saint Clément, supposée connue d'ailleurs *(altitude nota)*, sera invoquée pour fixer les dates antérieures de la démolition de l'Amphithéâtre et de la construction des murailles d'enceinte de la ville.

Disons-le tout droit : toute cette argumentation savante ne tient pas debout et ne repose que sur des bases mouvantes et fragiles. C'est une méthode vicieuse, en histoire aussi bien qu'en science, de construire hypothèse sur hypothèses : on n'aboutit qu'à élever un château de cartes. La question de nos origines, chargée de légendes, de tra-

Digitized by Google

ditions altérées et de dates incertaines, est déjà suffisamment obscure pour ne pas admettre le luxe d'une nouvelle hypothèse scientifique et invraisemblable qui viendrait en encombrer les abords. Je crois d'ailleurs qu'il n'est pas difficile de démolir cette hypothèse et d'en démontrer l'inanité.

Il y a, de prime abord, une grande invraisemblance à supposer que les magistrats, à qui incombait apparemment le soin de la défense de la cité, se soient décidés à décréter la démolition d'un monument tel que l'Amphithéâtre pour construire les murailles d'enceinte, et cela dans un temps où les combats de gladiateurs et de bêtes étaient encore en plein exercice. Pour s'en convaincre, il suffit de rappeler le goût effréné des populations gallo-romaines pour ces sortes de spectacles, il faut relire les éloquentes invectives de Salvien contre les habitants de Trèves qui réclamaient encore les jeux du cirque et les représentations du théâtre et de l'amphithéâtre après les désastres des premières invasions ; l'auteur remarque que, dans les autres villes, on n'était pas moins empressé pour les spectacles (1).

Reprenons maintenant, l'un après l'autre, les arguments de nos adversaires pour montrer, par quelques observations rapides qu'ils ne sont pas concluants, ni même probables.

1. Le célèbre *limes* germanique, qui avait opposé pendant longtemps une barrière aux invasions des Barbares, fut rompu vers le milieu du troisième siècle : c'est là un fait acquis à l'histoire. Les maîtres qui se succédèrent alors rapidement dans l'empire des Gaules cherchèrent à conjurer le danger en créant une nouvelle ligne de défense sur la frontière du Rhin. Des forts détachés, établis à la distance d'une étape, sur la rive gauche du fleuve, furent détruits à plusieurs reprises par les Barbares, et

(1) Salvien, *De gubernatione Dei*, l. VI. Il convient de noter que Salvien a composé son livre vers 440, par conséquent avant l'invasion des Huns.

Digitized by Google

relevés de leurs ruines. A l'intérieur du pays, plusieurs villes furent mises en état de défense. Aurélien refit les murs de Rome ; Autun, dont les murailles tombaient en ruines, fut réédifié par Constance Chlore ; la petite ville de Neumagen, sur la Moselle, fut entourée d'une enceinte fortifiée par Constantin (1). Que Trèves, qui était devenue la capitale des Gaules et la résidence des Césars, ait reçu vers le même temps, sa première enceinte de murailles, cela est très vraisemblable. Mais conclure, par simple voie d'analogie, sans tenir compte des différences d'origine et de situation des lieux, que Metz, à l'exemple de Trèves, ait été enfermé alors dans une première ceinture de murs romains, et cela précisément à la date de 290 ou de 300, c'est une déducion forcée et invraisemblable. Trèves était une ville ouverte, située dans la plaine, sans défense jusque-là. Metz, au contraire, l'ancien *oppidum* des Médiomatriciens, construit sur une colline escarpée, n'avait pas attendu la fin du troisième siècle pour étendre son vieux système de fortifications autour de la nouvelle cité gallo-romaine qui s'était formée au pied de la citadelle primitive ; devant le danger imminent de l'invasion des Barbares, il y avait lieu, tout au plus, de procéder à quelques réparations devenues urgentes ou à quelques travaux complémentaires. Nos vieilles légendes s'accordent toutes en ce point, en admettant des constructions faites précipitamment à l'approche de l'ennemi (2). On a supposé, à l'appui de la thèse contraire, un édit général de Dioclétien, ordonnant à toutes les villes de se mettre en état de défense ; pour nous convaincre, il faudrait produire le texte de cet édit. On a allégué enfin que la plupart des autres villes de la Gaule ont eu leurs enceintes fortifiées aux troisième et quatrième siècles, lorsque les invasions des Barbares devenaient plus audacieuses. C'est là une assertion générale qui reste à vérifier en détail par

(1) Ausone en parle ainsi dans son poème sur la Moselle, v. 12 :
Noviomagus divi castra inclita Constantini.

(2) Comparer A. Prost, *Les Légendes*.

Digitized by Google

des études locales. Il est certain qu'on a attribué aux Romains beaucoup de constructions qui ne datent en réalité que des temps mérovingiens.

2. Les déductions que l'on tire ensuite de la structure des murailles de la ville, pour établir l'âge relatif de la ruine de l'Amphithéâtre, reposent sur un synchronisme réel. Il s'agit ici en particulier des « vieux murs » décrits par Philippe de Vigneulles, qui s'étendaient du haut de la rue des Murs jusqu'à l'angle formé par la tour Camoufle, pour remonter de là en ligne droite vers la tour d'Enfer, et dans les substructions desquels on a retrouvé partout des débris d'anciens monuments romains.

Il est certain que cette portion de l'ancienne muraille d'enceinte a été élevée en grande partie avec les matériaux de démolition de l'Amphithéâtre. Ce fait, déjà constaté par l'annaliste Baltus au dix-huitième siècle, a été confirmé depuis et mis hors de doute par la comparaison des morceaux d'architecture trouvés, d'une part dans les souterrains de l'arène, et d'autre part dans les substructions des « vieux murs » près de la porte de la Citadelle. La construction de ces murs d'enceinte est donc indubitablement postérieure à la démolition de l'Amphithéâtre.

Mais à quelle date, à quelle période faut-il faire remonter la construction de ces murs? « On ignore absolument, écrivait Prost en 1864, à quelle époque peut avoir appartenu la première enceinte de murailles (1) » ; et on n'est guère plus avancé aujourd'hui, après toutes les investigations, après toutes les hypothèses émises, soit antérieurement, soit depuis que ces lignes ont été écrites (2).

« Suivant les hypothèses formulées d'après divers modes d'information par M. le colonel Parnajon, dans un mémoire

(1) A. Prost, *Les Légendes*, p. 134.

(2) Pour arriver à un résultat, il faudrait commencer par dresser un inventaire aussi complet que possible des découvertes de vieux murs de ville, sans négliger les observations de nos archéologues indigènes tels que Dom Cajot, les Bénédictins, le colonel Parnajon, V. Simon, A. Huguenin, le P. Bach, l'abbé Ledain, A. Prost.

Digitized by Google

sur les fortifications de Metz (1), la ville gauloise n'était pourvue d'aucune défense, et la ville romaine n'avait reçu tout au plus qu'un mur de clôture. Cet état de choses aurait subsisté jusqu'à la fin du IXe siècle, époque à laquelle la terreur imprimée par les Normands, lors de la bataille de Remich (882), aurait fait établir à la hâte une enceinte défensive, qui soutint un siège en 923, et à la construction de laquelle auraient été employés les débris des monuments romains déjà détruits en ce moment. Ces débris, ornés de sculptures qui témoignent de leur origine, ont été trouvés dans les fondations de nos murailles en différents temps : au XVIe siècle, suivant Philippe de Vigneulles, en Anglemur et rue Saulnerie ; de nos jours, près du même lieu, rue des Capucins (1834) ; antérieurement, au sud-ouest de la ville, entre la porte Saint-Thiébault et la Moselle (1739), puis, le long de celle-ci, au-dessous de l'Esplanade (1822-1836) (2). »

Ce système est trop exclusif. Le colonel Parnajon n'a pas fait attention que, dès l'an 69, *Divodurum* était désigné par Tacite comme la forteresse des Médiomatriciens (3) ; il a négligé aussi le témoignage du poète Venance Fortunat, qui séjourna à la cour d'Austrasie vers 570, et qui nous atteste que la ville était admirablement défendue, et par le cours des deux rivières, et par une forte enceinte de murailles (4). Mais son opinion, relativement à une nouvelle enceinte défensive, construite à la fin du IXe siècle, mérite encore d'être prise en considération. Elle est basée sur un témoignage positif. La Chronique des évêques de Metz nous apprend en effet que le successeur de Wala, l'archevêque Robert (884-916) fit

---

(1) *Congrès archéologique de France*, session tenue à Metz en 1846.

(2) D'après Prost, *Les Légendes*, p. 134.

(3) Tacite, *Hist.* l. I, c. 63. Divodurum, Mediomatricorum id oppidum est.

(4) Venance Fortunat, lib. III, carmen 14 :

Urbs munita nimis, quam cingit murus et amnis.

Digitized by Google

réparer les murailles de la ville, qui tombaient de vétusté (1).

Le P. Bach, dans une notice intéressante sur les origines de Metz (2), se représente les choses autrement. Il admet d'abord une enceinte celtique sur le plateau de Sainte-Croix, et il essaye d'en déterminer le circuit, d'après la nature du site et l'indice des murailles romaines qui ont remplacé l'enceinte primitive. C'est dans la seconde moitié du quatrième siècle que l'empereur Valentinien (375-392), après avoir établi un grand nombre de forts et de camps retranchés sur la frontière, aurait fait enfermer dans une nouvelle enceinte les maisons bâties en dehors de *l'oppidum* primitif. L'auteur continue :

« Les diverses lignes de murailles qu'on a pu découvrir nous fournissent les moyens de dessiner le tracé presque complet de *l'enceinte valentinienne*. L'ancien *Divodurum* fut conservé comme citadelle. Puis, à commencer par les remparts qui longeaient la Seille et auxquels correspond la rue actuelle *des Murs*, les nouvelles murailles suivaient la ligne des arcades de la place Saint-Louis ; elles enfermaient ensuite dans leur contour la place Saint-Martin, la place Royale et l'Esplanade, jusqu'au point de la Tour-d'Enfer, à l'extrémité sud. De là elles allaient directement par Saint-Arnould et le haut de la place de Chambre et de la rue du Vivier, rejoindre, à la porte de la Bibliothèque, ceux des anciens remparts qui longeaint la Moselle (3). »

L'enceinte valentienne, d'après le P. Bach, après avoir résisté au premier choc des Vandales, se serait écroulée sous les assauts furieux des Huns, qui ne laissèrent en se

(1) *Chronicon Episcoporum Met.* D. Calmet, I, col. 61. Domnus Robertus, reformator coenobiorum et murorum urbis... Hic ornamenta coenobiorum multa vel mutavit, vel renovavit, cum muris senio collapsis.

(2) *Mém. de la Soc. d'Archéol. de la Moselle*, an. 1863.

(3) Le rempart gaulois s'étendait au nord, le long des hauteurs, depuis le haut de la rue de Chèvremont, en passant par le point culminant de Sainte-Ségolène jusqu'à la rue des Murs.

Digitized by Google

retirant qu'un monceau de ruines et de décombres, dont on retrouve partout la trace en fouillant l'ancien sol de la cité. Jusqu'à la fin du siècle, Metz ne fut plus qu'une ombre de ville. Ce n'est qu'après la soumission du pays aux Francs, à la fin du Ve et au commencement du VIe siècle, qu'une nouvelle ville s'éleva sur les ruines de l'ancienne et fut en état de rebâtir ses murailles.

Ces déductions du savant Jésuite sont remarquables, bien qu'aucun des auteurs qui ont écrit depuis sur les murs de Metz, n'ait jugé à propos de les mentionner. Elles dénotent une connaissance approfondie des sources, une observation attentive et judicieuse des faits et des découvertes, jointes à un certain talent de divination, qu'il ne faut pas dédaigner. Suivant la marche du temps et des changements politiques attestés par l'histoire, l'auteur admet trois enceintes successives : une enceinte primitive ou gauloise, une enceinte gallo-romaine et une enceinte mérovigienne. Je ne m'arrêterai pas à discuter l'hypothèse d'une enceinte valentinienne : elle a pour elle autant de probabilité que celle qu'on a attribuée à Dioclétien. Un fait important sur lequel l'auteur appelle justement l'attention, c'est la ruine totale de la ville par les Huns. Or, si les Barbares ont pu exercer leur fureur de destruction jusqu'au centre de la cité, il n'y a pas d'apparence qu'ils aient laissé debout, derrière eux, les murailles de l'enceinte. La nécessité de reconstruire la ville avec ses murs s'imposait donc après le passage du fléau du Dieu. Mais ce n'est pas en un jour, ni en quelques années qu'un si grand désastre a pu être réparé; un siècle plus tard, l'œuvre de résurrection était à peine achevée, et le mérite doit en être rapporté aux évêques, qui, par la force des circonstances, et grâce à l'ascendant de leur caractère et de leurs vertus, étaient appelés à jouer, en qualité de défenseurs, un rôle prépondérant dans les cités gallo-romaines. Fortunat était présent à Metz, en 566, au mariage de Sigebert et de Brunehaut. Dans un de ses poèmes, adressé à Villicus (552-577), il loue le zèle de ce prélat à réparer

Digitized by Google

les temples du Seigneur (1). Il célèbre ensuite les murailles de la ville et indique assez clairement qu'elles doivent leur relèvement au mérite du pontife, que, par une transition naturelle, il appelle le plus solide rempart de la cité (2).

M. le Dr Wolfram a publié, dans l'Annuaire IX de la Société d'Histoire et d'Archéologie, une étude remarquée et d'ailleurs bien documentée sur l'extension de la cité de Metz, au temps des Romains. Il nous donne un tracé de l'enceinte romaine qui coïncide sur toute la ligne avec celui du P. Bach ; mais il y fait mieux cadrer les découvertes, tant anciennes, que celles qui étaient le résultat de ses observations personnelles ; il fixe aussi, avec plus de précision, l'angle du sud-ouest, où s'élève aujourd'hui la tour Camouffle (3). Je n'ai pas à faire l'éloge de ce travail, mais à relever ce que je trouve de défectueux dans la méthode suivie et de trop exclusif dans les conclusions. L'auteur a voulu refaire pour Metz le travail que Lehner avait fait pour Trèves, en partant de cette idée préconçue et très contestable que Metz, dans son système de défense, aussi bien que dans ses institutions politiques et religieuses, avait dû prendre modèle sur Trèves. Par une sorte de procédé synthétique *a priori*, il décide d'abord que Metz, à l'exemple de Trèves, fut enfermé dans une enceinte de murailles vers l'an 290 ou 300. Puis il force tous les faits, toutes les découvertes, à rentrer dans ce cadre tracé d'avance : tous les « vieux murs » découverts sont des murs romains ; tous les textes des anciens auteurs se rapportent à l'enceinte romaine de 290. Il ne distingue pas entre les gros murs de revêtement et les murs de

(1) Venant. Fortun. ad Vilicum, ep. Met.

Culmina templorum renovasti, Villice, cultor....
Tu, quibus es murus, vulnera nulla timent.

l. III, c. 14.

(2) Urbs munita nimis, quam cingit murus et amnis,
Pontificis merito stas valitura magis.

l. X, c. 1.

(3) Qua preminet angulus urbis.

Digitized by Google

l'enceinte supérieure, entre les massifs de maçonnerie presque indestructibles et les murs de construction médiocre et d'une date évidemment postérieure ; entre l'absence ou la présence de cordons de briques : tout est rapporté à la même fabrique et à la même date. Il passe légèrement sur la ruine totale de Metz en 451 : les Barbares n'ont pas eu le temps, dans leur course rapide, ou ne se sont pas donné la peine de renverser les murailles ; une brèche leur a suffi pour pénétrer dans la ville. Rien n'a été fait, dans les périodes mérovingienne et carlovingienne, qui puisse être interprété comme une construction d'une nouvelle enceinte ; les travaux attribués à Villicus et à Robert n'indiquent pas plus qu'une réparation superficielle. Enfin, Metz avait encore au douzième siècle sa première enceinte de murailles dont les Romains l'avaient entourée vers l'an 200 ou 300. La circonstance même qu'une partie de ces murailles étaient fondées sur des débris de monuments romains serait déjà un indice de leur origine romaine.

A ce dernier argument, d'une valeur plus que douteuse, j'opposerai la remarque judicieuse d'un archéologue français : « Les édifices que l'on croit dater du temps des Romains, ont quelquefois obtenu cette réputation, parce qu'ils ont été bâtis avec des matériaux employés plus anciennement par les Romains (1). » Mais une autre épreuve attendait le système de M. Wolfram, lorsque les travaux de démolition près de la porte de la Citadelle eurent fourni l'occasion d'examiner de près ces « vieux murs ». Trois opinions se trouvaient en présence : Les uns attribuaient ces murs à une enceinte carlovingienne élevée à la fin du neuvième ou au commencement du dixième siècle ; les autres les faisaient remonter jusqu'aux temps mérovingiens ; M. le Dr Wolfram n'hésita pas à les revendiquer pour l'enceinte romaine, élevée, selon lui, à la fin du troisième siècle, et il maintint ses conclusions. Une discussion assez vive s'engagea à ce sujet au sein de la Société d'Ar-

(1) *Antiquités d'Aix*, par M. de Saint-Vincens.

Digitized by Google

chéologie. Je n'en retiens ici qu'un mot, qui me paraît trancher la question. « Jamais, dit M. le Dr Wichmann, les Romains n'ont fait une construction aussi négligée et de si mauvais goût (1) »

3. On a cherché une autre preuve dans un synchronisme plus douteux qu'on a essayé de construire entre la ruine du grand Amphithéâtre et la fondation d'un autre plus petit, près du Moyen-Pont, dans l'emplacement de l'ancienne abbaye de Sainte-Marie. Ce dernier daterait du commencement du quatrième siècle, d'où l'on conclut que le premier, qu'il était destiné à remplacer, avait été démoli à cette époque.

L'existence de ce second monument ne fait pas de doute; les vestiges en ont été retrouvés dans le sous-sol des maisons qui avoisinent la rue actuelle de la Paix, et un dessin de Chastillon nous a conservé la physionomie que présentaient encore en 1614 les murailles du côté de la Moselle (2). Mais on peut se demander encore quel est l'âge de ce monument, et quelles en étaient la configuration exacte et la destination. Du côté de la Moselle, le dessin précité laisse voir, à travers des brèches, plusieurs murailles concentriques, de figure ovale, qui s'élevaient encore à une certaine hauteur, et dont la partie convexe était dirigée vers la rivière; à l'intérieur, on voit se détacher l'église et le clocher de Sainte-Marie, dont la construction remonte au moyen-âge. A l'arc saillant formé par la muraille ovale extérieure et dont le pied baignait dans la rivière, venaient s'adosser deux murs qui paraissent avoir appartenu à l'enceinte de la cité; l'un se dirigeait en ligne droite vers la rue actuelle des Roches, l'autre, suivant une courbe, vers le Moyen-Pont. Du côté de

(1) Séance du 12 janvier 1901. « Professor Wichmann ist der Ansicht, dass die Mauer nicht römisch sein könne, weil die Römer nie so schlecht und fluchtig gebaut hätten.

(2) Chastillon : *Topographie française* (Bibliothèque de Metz). M. le major Schramm a reproduit le dessin de ce petit amphithéâtre dans le tome XIV de l'Annuaire, qui vient de paraître.

Digitized by Google

la ville, on a retrouvé dans les sous-sols, à droite et à gauche de la rue de la Paix, les restes d'une seule muraille ovale, qui venait mourir, en se confondant avec lui, contre un gros mur rectiligne. Dans une cave répondant au nº 2 (1), j'ai pu visiter une portion de ce mur droit conservé sur une longueur de 15 mètres et une hauteur de 3 mètres ; un mur ovale, placé un peu en arrière, se rapprochait sensiblement du premier vers la rue de la Paix où la construction d'un escalier l'avait interrompu au point de jonction. On se trouve donc en présence d'un monument qui affectait la forme d'un hémicycle, ou plutôt d'un ovale allongé, dont l'un des grands arcs était intercepté par une construction rectangulaire. N'est-ce pas la forme caractéristique des théâtres anciens ? Ne faut-il pas rectifier en conséquence une notice de V. Simon, qui écrivait en 1860, dans un catalogue des monuments de l'époque romaine : « Rien jusqu'à présent n'a indiqué qu'il ait existé un théâtre à Metz ? ».

Resterait à déterminer l'âge approximatif de ce monument. Les murs sont d'une belle construction, en pierres blanches de petit appareil, dont les assises alternent régulièrement avec des cordons de briques de grand échantillon ; ils sont incontestablement d'origine romaine. Je n'en dirai pas autant des deux ailes qui bordent la Moselle, et qui ont été visiblement raccordées à une date ultérieure avec la muraille extérieure du monument ; construites à l'imitation de ce dernier, peut-être avec les débris arrachés à l'intérieur, elles ont dû faire partie de l'enceinte mérovingienne. On s'est basé particulièrement sur la présence de cordons briques pour fixer l'origine de ce monument au commencement du quatrième siècle. C'est là une opinion très contestable. L'emploi de la brique était en usage depuis longtemps chez les Romains, et l'alter-

(1) Cette cave, qui se trouve dans les dépendances de la droguerie des frères Wantz, à une profondeur de 6 mètres environ, répond à l'ancien niveau du sol qui a subi en cet endroit un exhaussement considérable.

Digitized by Google

nance de cordons de briques dans les parements des murailles, plus fréquente peut-être dans les constructions du bas empire, n'était pas inconnue dans les premiers siècles. « Les briques, dit Batissier, par cela seul qu'elles sont disposées dans une maçonnerie, indiquent le plus souvent une haute antiquité. Pour notre pays, on ne peut rien fixer de certain à leur égard, car il est constant qu'elles ont été employées dans les constructions civiles jusqu'aux quatrième et cinquième siècles et même plus tard... L'âge de l'édifice dans lequel on les trouvera, le caractère de la maçonnerie dont elles feront partie, les divers débris de sculpture avec lesquels on les remarquera, pourront seuls donner une idée approximative de l'époque à laquelle elles appartiennent (1). » Rien n'empêche donc de faire remonter ce second monument jusqu'au deuxième ou troisième siècle, surtout si l'on admet qu'il ne faisait pas double emploi avec le grand Amphithéâtre.

Du reste, comment peut-on admettre que ces murs soient contemporains ou même un peu postérieurs au prétendu mur romain découvert près de la Citadelle ? La construction médiocre et la façon négligée de ce dernier se soutiennent par la comparaison avec l'appareil régulier et la perfection de structure des premiers. Les Romains n'ont pu construire dans le même temps deux ouvrages d'un goût si différent. Ou bien le monument qu'on est convenu d'appeler le petit amphithéâtre est antérieur à la date de 300, ou bien les anciens murs d'enceinte ne sont pas d'origine romaine : il faut choisir entre ces deux alternatives (2).

---

(1) Batissier, *Hist. de l'Art monumental*, p. 232.

(2) Il a existé à Metz, au bord de la Moselle, un troisième monument, en forme d'amphithéâtre, sur l'emplacement exact et la destination duquel on n'est pas encore fixé. Il en restait des vestiges imposants au commencement du dix-septième siècle. Chastillon nous en a conservé le dessin, avec la légende « *Les ruines tres antiques d'un amphitheastre qui se voit encore a present au bord de la Moselle dans la ville de Metz.* » Wolfram l'a confondu avec l'amphithéâtre de Sainte-Marie (*Annuaire* IX, p. 150). Abel, attribuant le clocher qui se dresse au-dessus des ruines à l'ancienne église de Saint-Polyeucte, transpor-

Digitized by Google

4. Le dernier argument paraît plus solidement appuyé, d'une part sur les conclusions d'une certaine école critique qui fait descendre la mission de saint Clément à la fin du troisième ou au commencement du quatrième siècle, d'autre part sur le synchronisme que la tradition, recueillie par Paul Diacre, établit entre l'apostolat de saint Clément et la ruine de l'Amphithéâtre. Il faut admettre de toute nécessité, nous dit-on, que ce monument était démoli à la date où l'apôtre des Messins y trouva un asile et construisit, avec ses débris, le premier oratoire chrétien du pays.

Il était facile de le prévoir, c'est la tradition mieux fondée de l'origine apostolique de l'Église de Metz qui est remise en question et combattue au nom de la science archéologique. Ce n'est pas le lieu d'entrer dans la discussion approfondie de cette question ; j'y reviendrai dans une étude particulière sur l'église de Saint-Pierre-aux-Arènes. Quelques remarques suffiront ici pour ôter à l'argument toute sa valeur. D'abord, la date que l'on assigne à la mission de saint Clément, est non seulement singulièrement tardive, mais elle est invraisemblable, inconciliable avec les résultats acquis des recherches sur l'apostolicité des Églises des Gaules : elle appartient à une critique exagérée et surannée qui a fait son temps. D'autre part, un écrivain qu'on n'accusera pas d'être prévenu, A. Prost, a été amené, par des inductions très judicieuses tirées de la légende de saint Patient, à conclure qu'on peut faire remonter l'Église de Metz à la fin du deuxième siècle (1). Reste le synchronisme longtemps admis entre la mission

---

tait le monument au-delà de la Moselle, sur la place des Thermes (*Mém. de la Soc. d'Archéologie*, an. 1861, p. 57). Je crois qu'il y a lieu de le placer au quai Saint-Pierre, dans l'ancienne commanderie de Saint-Antoine, où l'abbaye de Saint-Pierre fut relogée en 1569, et la vieille église reconstruite en 1579 sous le vocable du prince des apôtres. Le bord de la Moselle, depuis le Moyen-Pont jusqu'au pont Saint-Georges, s'appelait anciennement « *la rive aux Kaistelz* ».

(1) A. Prost, *Les Légendes*, p. 268.

Digitized by Google

de saint Clément et la ruine de l'Amphithéâtre ; j'espère démontrer, dans une étude ultérieure, qu'il repose sur une tradition confuse et altérée qu'il faut résolument abandonner et reléguer parmi les légendes qui ont si longtemps encombré la question de nos origines.

Il n'y a pas d'apparence que les Messins aient décrété eux-mêmes la démolition d'un monument tel que l'Amphithéâtre, même dans le but de mettre leur ville en état de défense contre les assauts des Barbares ; les arguments allégués sont d'ailleurs trop faibles pour nous persuader qu'il ait pu être ruiné de fond en comble vers la date de 300. A quelle autre date et à quelle autre cause attribuerons-nous le premier abandon de ce monument et le commencement de sa ruine, sinon aux grandes invasions des Barbares, au génie de destruction qui guidait leurs pas, et qui leur fit promener le fer et le feu, la dévastation, l'incendie et la ruine à travers les cités des Gaules ? — Comment rendrai-je mon nom immortel ? demandait un de leurs chefs à sa vieille mère. — Mon fils, c'est en ruinant les monuments et les cités que d'autres ont élevés.

Or, dans les derniers temps de la domination romaine, Metz a vu passer sous ses murs trois grandes invasions. La première a eu lieu vers l'année 264, au temps de l'empereur Valérien. Chrocus, roi des Allemands, ayant franchi le Rhin à la tête d'une armée formidable, ruine d'abord Mayence, entre ensuite à Metz, dont les murs, au rapport d'Aimoin, étaient tombés la nuit précédente, et passe les habitants au fil de l'épée (1). Il pénètre ensuite au cœur des Gaules, dans le pays des Arvernes, descend la vallée du Rhône jusqu'à Arles, où la mort arrête sa course et met un terme à ses dévastations. — Le dernier jour de l'an 406, selon la Chronique de saint Prosper, les Vandales franchirent à leur tour le Rhin à Mayence, qu'ils détruisirent de fond en comble, puis ce fut le tour de Worms,

(1) Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. I, c. XXX. — Aimoin, Hist. de France, l. III, c. 1. Chrocus, civibus Metensibus usque ad internecionem pessumdatis Treverim properat.

Digitized by Google

de Spire et de Cologne ; et quand les deux Germanies eurent été dévastées, ils se jettent sur les deux Belgiques, traversent, en les ravageant, la Gaule entière et l'Espagne, d'où ils passent dans le nord de l'Afrique. — En 451, ce sont les Huns, conduits par Attila, qui promènent le pillage et l'incendie dans le nord-est des Gaules ; ils arrivent devant Metz la veille de Pâques, livrent la ville à l'incendie, massacrent les habitants : rien n'échappe à la ruine générale, sauf le seul oratoire de Saint-Étienne (1).

Il y a tout lieu d'admettre que les Vandales portèrent à l'Amphithéâtre les premiers assauts qui déterminèrent l'abandon des jeux. Salvien, qui écrivait vers 440, avant l'invasion des Huns, rappelle aux habitants de Trèves que leur ville avait été saccagée trois fois par les Barbares, et il leur reproche la passion insensée qui leur fait encore réclamer les jeux du cirque et les autres spectacles, sur les décombres de leur patrie. Il ajoute « que dans les autres cités on n'était pas moins empressé pour les spectacles ; et s'il n'y en avait plus à Mayence, à Cologne et dans plusieurs autres villes, c'est qu'elles étaient ruinées de fond en comble, ou qu'elles étaient occupées par les Barbares (2). » On peut voir une allusion à Metz dans la mention de ces autres villes. D'autre part, l'abandon de la crypte de saint Clément, vers le commencement du cinquième siècle, et la ruine de l'église primitive qui s'élevait dans le même endroit, sont des indices certains des dévastations et des ravages dont la banlieue du Sablon fut alors le théâtre. Le tableau suivant qu'un de nos écrivains nous a tracé de cette irruption ne manque pas, selon moi, d'une grande vraisemblance historique.

« L'invasion des Vandales eut lieu en 409 (3) : après avoir saccagé la ville de Trèves, ils s'avancèrent le long

(1) Grégoire de Tours, *Hist. des Francs*, l. II, ch. 6, 7.

(2) Salvien, *De gubernatione Dei*, l. VI.

(3) La date de 409 n'est pas en contradiction avec celle de 406 ; elle marque l'irruption d'un nouveau flot de Vandales, dont ceux de 406 n'étaient que l'avant-garde.

Digitized by Google

de la Moselle vers *Mettis*, en troupes innombrables comme les sauterelles de l'Apocalypse. Ils ne purent pénétrer dans la ville à cause des remparts ; mais tout ce qui était en dehors, de chaque côté de la rivière, devint leur proie. Ce fut alors que l'aqueduc fut renversé et que l'Amphithéâtre fut mis en ruines pour ne plus se relever. Tout le Sablon fut couvert de cendres et de décombres ; les deux oratoires de *Saint-Pierre-ad-arenas* (1) et des Saints-Apôtres furent confondus dans la ruine commune. Ceux des Barbares qui pénétrèrent dans la grotte de Saint-Clément n'y trouvèrent que des tombeaux. Quand il n'y eut plus rien à dévorer, les Vandales s'éloignèrent et se dirigèrent vers le midi, pour continuer leur œuvre de destruction (2). »

A l'approche de l'invasion, les populations rurales de la banlieue, déjà en grande partie chrétiennes, avaient dû chercher un refuge dans l'Amphithéâtre, où elles pouvaient se croire à l'abri des insultes des Barbares. Quand l'orage fut passé, les uns allèrent relever leurs cabanes encore fumantes, les autres préférèrent s'établir dans le monument abandonné comme dans un lieu fortifié facile à défendre en murant les issues. Les débris gallo-romains étrangers à l'Amphithéâtre, exhumés dans les dernières fouilles, les nombreuses poteries, les ustensiles de ménage, les vestiges d'un oratoire, les monuments et les inscriptions chrétiennes, sont autant de documents qui peuvent appartenir à la première moitié du cinquième siècle.

Cependant ce premier établissement ne devait avoir qu'une courte durée. Voici venir Attila avec ses Huns, moins d'un demi-siècle après le passage des Vandales. Avant de pénétrer dans Metz et de battre les murailles en brèche, il tourne ses béliers contre le monument dont la masse imposante se dressait comme une forteresse aux abords

(1) L'auteur confond ici l'église de Saint-Pierre-aux-Arènes, qui n'existait pas encore, avec l'oratoire de Saint-Pierre, construit au-dessus de la crypte de Saint-Clément.

(2) Le P. Bach : *Notice sur la grotte de saint Clément.*

Digitized by Google

de la cité. Les barricades improvisées n'offrent qu'une faible résistance aux coups furieux qui leur sont portés. Bientôt elles s'écroulent avec fracas, et les Huns se précipitent dans l'arène, en poussant des cris sauvages. Les chrétiens et les prêtres réfugiés dans l'oratoire de Saint-Pierre sont égorgés ; les vases sacrés et les trésors sont enlevés, tout est pillé, saccagé ; et, quand il ne reste plus rien qui tente la cupidité, la torche des Barbares allume un incendie qui réduit tout en cendres, et le plancher de l'arène, et le modeste oratoire construit en bois sur des colonnes de pierre, et les cabanes étagées sur les gradins. Les vestiges découverts dans les profondeurs de l'arène, les colonnes renversées, les pierres tombales mutilées, les fragments de marbre et les débris de toute sorte, le mélange d'os et de pierres calcinées, les monceaux de cendres, accompagnés de couches de terre d'un rouge de brique : voilà l'œuvre d'Attila, et les restes encore subsistants du passage des Huns en 451.

« C'est de ce jour, dit Abel, que notre monument vit commencer sa ruine et ne devait plus se relever. » Plus tard, les invasions des Normands attirèrent l'attention sur les murailles de la ville qui tombaient de vétusté. L'évêque Robert (884-916) se servit des matériaux arrachés à l'Amphithéâtre pour créer une nouvelle enceinte de murs autour de Metz.

Digitized by Google

Digitized by Google

IV

NOUVELLES RECHERCHES

SUR

L'ORIGINE DE L'ÉGLISE DE METZ

PREMIÈRE PARTIE

NOTICES PRÉLIMINAIRES

La découverte des derniers vestiges de l'Amphithéâtre gallo-romain de Metz, il fallait s'y attendre, a soulevé un débat intéressant qui touche à la question toujours controversée de l'origine de l'Église de Metz : je veux parler de l'église de Saint-Pierre-aux-Arènes qui a été construite dans les ruines de l'Amphithéâtre et qui a passé longtemps dans l'histoire et la tradition locales pour le premier oratoire chrétien de Metz. Quels sont les renseignements divers, légendaires, traditionnels ou historiques que nous possédons sur cette église ? Quelle confiance faut-il accorder à la tradition qui en attribue la construction à saint Clément, le premier apôtre des Messins ? A quelle époque peut-on faire remonter l'origine et la ruine de l'édifice religieux dont on a retrouvé les vestiges dans les souterrains de l'arène ? Quel a été enfin le premier oratoire chrétien de Metz ?

Digitized by Google

Cela revient à soumettre la question de l'origine de l'Église de Metz à un nouvel examen pour en demander la solution à des données topographiques un peu négligées jusqu'aujourd'hui. Avant d'aborder le fond de la question, il convient de donner un aperçu sur la légende de saint Clément et de résumer, dans une notice à part, les renseignements qu'on a pu recueillir sur l'église de Saint-Pierre-aux-Arènes.

Digitized by Google

§ I.

La Légende de saint Clément. — Version primitive, selon Paul Diacre. Interpolations successives. — Opinion de Meurisse. Narration d'Abel.

Paul Diacre, le plus ancien historien de nos évêques, qui écrivait à la fin du huitième siècle, nous a donné la première version de la légende (1) de saint Clément et a fixé la tradition sur l'origine apostolique de l'Église de Metz, dans un récit dont voici l'analyse :

« Après la résurrection de Jésus-Christ, les Apôtres se rendent chacun dans le lieu qui leur a été assigné par le Sauveur. Saint Pierre vient à Rome, et de là il dirige ses disciples vers les grandes villes de l'Occident. Il envoie à Metz un homme éminent et d'un mérite éprouvé qu'il a auparavant élevé à la dignité pontificale, c'est saint Clément. Suivant l'antique relation *(sicut antiqua tradit relatio)*, ajoute Paul Diacre, d'autres pieux docteurs partent en même temps pour aller convertir les peuples des principales cités des Gaules.

« Parvenu à Metz, saint Clément s'établit, à ce qu'on rapporte *(ut ferunt)*, au dehors de la ville, dans les souterrains de l'Amphithéâtre, où il construit un oratoire à

(1) Il convient de remarquer que le mot *légende* a reçu successivement plusieurs significations. En principe il s'appliquait aux courtes notices composées sur la vie des saints et destinées *à être lues* au jour de leur fête : on désigne encore ainsi les leçons du bréviaire. Aux yeux de la critique moderne, la légende est un récit merveilleux et peu digne de foi, un tissu de fables, dont l'historien n'a pas à tenir compte. Pour des juges moins dédaigneux, c'est un thème où quelques traits de vérité restent presque toujours mêlés à la fiction. Dans ce dernier sens on peut appliquer ce mot aux *actes* de saint Clément.

Digitized by Google

Dieu, avec un autel consacré à saint Pierre, son maître. Là il prêche le peuple, et, l'arrachant au culte des idoles, il le convertit à la vraie foi. Ceux qui connaissent cet endroit, dit l'auteur, assurent que jusqu'à ce jour nul serpent ne peut y demeurer et que toute influence pestilentielle est écartée du lieu d'où s'est répandu le souffle du salut (1). »

Tel est le récit authentique de Paul Diacre, récit simple et sobre de détails, dû à la plume d'un véritable historien, et qui constitue la version primitive des actes de saint Clément. Il fixa la tradition constante et immémoriale de l'Église de Metz sur son origine apostolique. On peut citer à l'appui de cette tradition : un catalogue en vers, composé du temps de Charlemagne et conservé dans un ancien pontifical de la cathédrale (2) ; une ancienne inscription gravée autour de la châsse de saint Clément, après la translation de ses reliques en 1090 (3) ; les confirmations des papes et des évêques, notamment une charte d'Étienne de Bar de l'an 1136 et une bulle d'Innocent II de 1139 ; les monuments liturgiques de notre Église, et un ancien bréviaire, dont nous conservons un manuscrit du commencement du XIVe siècle ; tous les historiens indigènes ou étrangers qui ont écrit après Paul Diacre (4) ; une croyance séculaire qui ne subit aucune interruption jusqu'au XVIIIe siècle ; enfin toutes les légendes populaires qui se sont formées autour du nom de saint Clément.

Nous pourrions nous en tenir, pour l'histoire de saint Clément, au texte original de Paul Diacre, dont l'antiquité s'impose à notre respect et dont l'autorité ne saurait être

(1) Prost, *Les Légendes*, p. 224.

(2) Bénéd., *Histoire de Metz*, I, 208.

(3) Id., p. 209 :

Clemens per Petrum sortitur pontificatum,
Mittitur et Mettim, laturus verba salutis.

(4) Il suffira de citer Heriger, abbé de Lobbes, qui écrivait à la fin du Xe siècle ; Hugues de Flavigny, au XIe ; les *Gesta Trevirorum* et la Chronique des évêques de Metz, au XIIe siècle ; au XIIIe enfin les chroniqueurs Albéric de Troisfontaines et Richer, religieux de Senones.

Digitized by Google

méprisée. Mais comme il a subi dans la suite des altérations graves, jusqu'à être confondu avec des fables controuvées, il importe de noter les développements progressifs que la fiction a donnés au thème primitif. Comme tous les monuments de ce genre, la légende de saint Clément s'est enrichie successivement de nouveaux détails, à mesure qu'elle passait par la bouche des conteurs ou par la plume des rédacteurs.

La seconde version est constituée par un texte interpolé de la fin du IXe ou du commencement du Xe siècle, qui a passé longtemps pour l'œuvre même de Paul Diacre. L'auteur anonyme, qui atteste lui-même qu'il écrivait après une première translation des reliques de saint Clément (1), ne fait pas difficulté d'insérer, dans le récit primitif, l'histoire merveilleuse du serpent, à laquelle le diacre d'Aquilée n'avait fait qu'une discrète allusion. Nous y reviendrons en étudiant la légende du Graouly. Il y a une autre addition qui mérite une attention plus sérieuse ; ce sont les nouvelles fondations attribuées à saint Clément : l'église de Saint-Jean-Baptiste, qui devait servir de baptistère à son peuple, puis l'église et la crypte où il choisit sa sépulture. Par la connaissance qu'il a de ces lieux, par le soin qu'il met à en rapporter l'origine au premier apôtre des Messins, l'auteur se révèle comme un religieux de Saint-Félix ou de Saint-Clément.

(1) L'évêque Hériman fit transporter solennellement le corps de saint Clément à la cathédrale en 1090 (cfr. D. Calmet, I, col. 393 ; Sauerland, *Sancti Clementis vita, translatio et miracula*). Il y avait eu deux translations antérieures, l'une sous l'épiscopat de Thierry I (964-984), en présence de l'abbé Fingenius et du primicier Wigericus (cfr. D. Calmet, I, *Dissertations*, col. XIV-XV ; *Chronicon sancti Clementis*, in Monum. Germ. XXIV, 499, ubi notatur annus 981) ; l'autre, la plus ancienne en date, est mentionnée dans un ancien martyrologe de la fin du IXe siècle en ces termes : *XIII kal. Aprilis Mettis translatio corporis sancti Clementis* (codex manuscrit de la Bibliothèque de Berne, no 289, publié par les Bollandistes, *Acta sanctorum*, ad XIII Oct. — Cfr. H. Reumont, *Le plus ancien martyrologe de la cathédrale de Metz*, dans la *Revue ecclésiastique de Metz*, (13e année).

Digitized by Google

La légende de saint Clément s'enrichit progressivement de nouveaux détails qui lui étaient primitivement étrangers, dans des *Vies* manuscrites (1), rédigées du Xe au XIIIe siècle, et conservées autrefois dans les abbayes de Saint-

(1) On connaît aujourd'hui au moins cinq *Vies* de saint Clément, qui fournissent autant de versions successives et progressivement amplifiées du thème primitif.

Première Vie. Elle comprend le texte original et authentique de Paul Diacre (*Liber de episcopis Metensibus*), conservé aujourd'hui dans un codex manuscrit du IXe siècle, à la Bibliothèque de Brême (c. 36), et imprimé : 1° dans le recueil de Freher (*Corpus Historiae veteris et sincerae*, 1613) ; 2° dans la grande collection des Pères (*Bibliotheca maxima Patrum*, tom. XIII, Lyon, 1677) ; 3° dans la publication de Pertz (*Monumenta Germaniae scriptores*, tom. II, 1829) ; et 4° dans la *Patrologie latine* de Migne, tom. XCV.

Deuxième Vie. C'est la version interpolée du Xe siècle dont il a été question dans le texte. Elle a été publiée : 1° par du Bosquet, *Ecclesiae Gallicanae Historia*, t. I (1663) ; 2° par D. Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. I, col. 51 (1728), d'après un ancien manuscrit du XIe siècle, conservé autrefois à l'abbaye de Saint-Arnould, aujourd'hui à la Bibliothèque de Metz ; 3° par Sauerland, *Sancti Clementis vita* (Treveri, 1896), d'après le manuscrit susdit de Saint-Arnould et un codex du XIIe siècle, ayant appartenu autrefois à l'abbaye de Saint-Mathias de Trèves, aujourd'hui à la Bibliothèque de cette ville, n° 1160.

Troisième Vie. Poème inédit du XIe siècle, de plus de 1000 vers, composé par Winricus, moine de Saint-Clément, et conservé dans la Bibliothèque royale de Bruxelles, n° 10710. Il y est question de la mission et des vertus de saint Clément, et particulièrement de la crypte fondée par lui dans le quartier des Basiliques.

Quatrième Vie. Manuscrit inédit du XIIe siècle, conservé autrefois dans l'abbaye de Saint-Symphorien, et dont il existe aujourd'hui deux copies à la Bibliothèque nationale à Paris (*fonds latin*, nos 16735 et 17007). Il y est fait mention de Céleste et Félix, donnés pour compagnons à saint Clément, et des indulgences accordées par ce dernier à l'église de Saint-Pierre-aux-Arènes.

Cinquième Vie. Manuscrit du XIIIe siècle, provenant de l'abbaye de Saint-Vincent (Bénéd., *Hist. de Metz*, I, 106), et passé dans la bibliothèque de sir Philipps, à Cheltenham, aujourd'hui à la bibliothèque royale de Bruxelles (*codex Philipps*, n° 4638) ; publié récemment par les Bollandistes, *Analecta Bollandiana*, tom. VII (1888). Le chapitre VIII porte l'intitulé suivant : Quod beatus Clemens veniens Mettim, non statim urbem intravit, sed Gorziam habitavit. Suit la légende du cerf et la résurrection de la fille du roi Orius.

Digitized by Google

Symphorien et de Saint-Vincent. En voici la troisième version, d'après le manuscrit de Saint-Vincent du XIIIe siècle (1).

Saint Clément était d'une illustre origine ; il est surnommé Flavius Clemens, issu de la famille des Flaviens, oncle propre du pape saint Clément, et revêtu des dignités de sénateur, de consul et de patrice des Romains. Converti ensuite par saint Pierre, il reçoit de lui la mission d'aller prêcher la foi dans la Gaule-Belgique, en compagnie de deux acolythes, Céleste et Félix, l'un diacre, l'autre sous-diacre, qui devaient un jour lui succéder dans l'épiscopat. Avant d'arriver à Metz, il s'arrête d'abord aux environs de cette ville, dans la forêt de Gorze, s'y fait une espèce d'ermitage et y bâtit une première église en l'honneur de saint Pierre. Un jour qu'il était en prière dans cet oratoire, un cerf, aux abois, vint se réfugier à ses pieds, et ne put être forcé par la meute des chiens qui le poursuivaient. Le chasseur n'était autre que le roi Orius, à qui l'empereur Octavien avait confié le gouvernement de Metz, sous la seigneurie de Rome. Emerveillé de ce prodige, le roi invita l'étranger à venir prêcher la nouvelle doctrine dans sa capitale. Clément se rendit dans la cité et commença sa prédication au sommet de la montagne de Sainte-Croix. Le peuple supplia l'homme de Dieu d'user de son pouvoir pour délivrer la ville du serpent redoutable dont la présence l'affligeait. Saint Clément se dirige vers l'Amphithéâtre où le monstre avait son repaire, et, le liant avec son étole, il l'entraîne, avec sa troupe maudite, jusqu'à la Seille, et en purge à jamais le pays.

L'apôtre des Messins bâtit ensuite deux églises dans l'intérieur de la ville pour le peuple nouvellement converti : une première, au bas de Chèvremont, nommée Saint-Pierre-le-Vieux, qu'il institua première cathédrale de Metz ; et une seconde, non loin de là, l'église Saint-Étienne, où fut transféré plus tard le siège épiscopal. Cependant, le roi demeurant toujours dans son infidélité, il advint que

(1) Bénéd., *Histoire de Metz*, I, 106.

Digitized by Google

sa fille fut frappée subitement de mort. Les parents désolés recourent, dans leur affliction, au thaumaturge qui édifiait la cité par ses belles œuvres. — Si vous avez quelque puissance, lui disent-ils, faites-en preuve et nous sommes à vous. Saint Clément ressuscite la jeune fille, et ce miracle est suivi de la conversion du roi, de la reine et de toute la famille royale

Il bâtit encore, hors des murs, une troisième église sous le nom de Saint-Jean-Baptiste, ressuscita tous les morts qui se trouvaient dans la ville et qui n'avaient pas été enterrés. Enfin, il construisit, hors de la ville, l'église où il choisit sa sépulture, et qui, dans la suite, porta son nom. Notre légendaire termine sa narration en disant que saint Clément obtint de Dieu un catalogue de tous les évêques de Metz, ses successeurs, où les noms étaient écrits en or, en argent, en cuivre ou en plomb, le prix du métal marquant le mérite futur des sujets.

Ces récits légendaires furent accueillis avec complaisance par la naïve crédulité de nos pères, reproduits avec des variantes de peu d'importance par nos anciens chroniqueurs et dramatisés, avec de très grands développements, dans le Mystère de saint Clément (1). La légende, amplifiée de faits merveilleux inconnus à la tradition primitive, trouva

(1) L'ancienne Chronique des évêques de Metz (*Gesta episcoporum Metensium*), rédigée au XIIe siècle, et imprimée pour la première fois par d'Achery (*Spicilège*, t. II) en 1723, ignore la légende de saint Clément. Les ouvrages où cette légende se trouve développée du XIVe au XVIe siècle sont : 1° la *Chronique rimée de Metz*, recueil de légendes et de faits historiques, dont la plus ancienne rédaction appartient à la fin du XIVe siècle (Bibliothèque de Metz, ms. nos 98-102 ; la partie la plus ancienne a été éditée par la veuve Bouchard, à Metz, 1698, et réimprimée dans la *Revue d'Austrasie*, 1855-1856 ; 2° le *Mystère de saint Clément*, curieuse œuvre dramatique du XVe siècle, conservée à la Bibliothèque de Metz, ms. no 218, et publiée par Abel en 1861 ; — 3° la *Chronique de Philippe de Vigneulles*, qui a pour auteur un simple artisan de Metz, qui vivait à la fin du XVe et au commencement du XVIe siècle, et mourut en 1527. Cette chronique est inédite dans son ensemble. Prost en a publié le fragment qui concerne saint Clément (*Légendes*, p. 469).

Digitized by Google

même son expression dans la liturgie, et pénétra dans le bréviaire, où elle remplaça le texte de Paul Diacre qui en composait autrefois les leçons.

Il faut avouer que la tâche n'était pas facile, lorsque Meurisse, évêque de Madaure et suffragant de Henri de Bourbon, évêque de Metz, entreprit de composer son *Histoire des Evesques*, qui parut à Metz en 1634. Comment se reconnaître, de prime abord, au milieu de cette forêt-touffue où le plant primitif et franc disparaissait sous les floraisons de la légende ? Meurisse accepta pour la dernière fois, dans leur intégrité, les anciennes traditions sur l'origine de l'Église de Metz. « A peine y avait-il trois ans que saint Pierre avoit élevé le trône de la religion dans la capitale du monde, qu'il fit porter le son de l'Évangile par tous les coins de la terre, entre autres lieux... à ceux de Limoges, de Toulouse et de Bordeaux, par saint Martial... à Châlons, par saint Mesmes ; à Cologne, à Tongres et à Trèves, par saint Materne ; et à Metz, par saint Clément (1). » Dans la table chronologique qui précède son histoire, il a placé la note suivante : « Saint Clément fait bastir les oratoires de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Pierre-aux-Aresnes hors de la ville ; et dans la ville, ceux de Saint-Estienne et de Saint-Pierre-le-Vieil (2). » Ne nous hâtons pas de jeter la pierre à Meurisse s'il a fait preuve de quelque crédulité en acceptant sans examen toutes les légendes en vogue. Il n'avait pas, pour l'éclairer dans sa marche, les éléments d'information dont nous disposons aujourd'hui. Meurisse a été de son temps par le défaut de critique, comme beaucoup d'autres après lui ont été de leur temps par un excès tout contraire.

A l'époque même où paraissait l'ouvrage de Meurisse, se fondait en France la grande école critique, qui allait donner un nouvel essor et une direction plus sûre aux études historiques, en ouvrant la voie à la discussion, en soumettant les opinions reçues à une revision totale, en

(1) Meurisse, *Histoire des Evesques de Metz*, l. I, p. 2.
(2) Id., l. I, table chronologique.

Digitized by Google

publiant les monuments anciens et en remontant aux sources de l'histoire pour en apprécier la valeur. Tout en admirant les travaux pleins d'érudition de cette école (1), et en reconnaissant pleinement les services qu'elle a rendus à l'histoire de la religion, il faut avouer qu'elle ne fut pas à l'abri de certaines exagérations. Les traditions les plus anciennes et les plus respectables, dès qu'elles n'étaient pas appuyées sur des monuments incontestables, furent regardées comme non avenues, et confondues, dans une réprobation commune, avec les opinions les plus controuvées. Les légendes et les miracles des saints furent l'objet d'une défiance excessive, poussée quelquefois jusqu'à la mauvaise foi. Un texte très discutable de saint Grégoire de Tours suffit pour ébranler, d'un seul coup, la tradition constante et immémoriale de plus de soixante Églises des Gaules sur leur origine apostolique. Bosquet, évêque de Montpellier, publia, dès 1633, une Histoire de l'Église gallicane, qui parut hardie. Le célèbre de Launoy, docteur en Sorbonne, faisait paraître, en 1659, ses études sur l'origine du christianisme dans les Gaules ; vers le même temps, à propos des antiquités des Églises de Paris et de Provence, il donnait au public les fameuses dissertations qui l'ont fait surnommer « *le dénicheur de saints* (2). »

Les vieilles traditions de l'Église de Metz allaient subir à leur tour une critique aussi rigoureuse qu'exagérée. On pourrait croire aujourd'hui, après trois siècles de recher-

(1) Il suffira de citer des noms tels que d'Achery, Mabillon, Ruinart, Sainte-Marthe, Martène, Montfaucon, tous de la congrégation bénédictine de Saint-Maur ; Valois, Le Cointe, Ducange, Baluze, Le Nain de Tillemont ; les Bollandistes.

(2) Gui Patin disait plaisamment qu'il fallait se garder de lui, « *qu'il était tous les ans au saint du Paradis, et qu'il y avait du danger qu'il n'en était à la fin Dieu même.* » Launoy avait rayé sainte Catherine, vierge et martyre, de son calendrier ; il affirmait que sa vie n'était qu'un tissu de fables ; et, conformant sa liturgie à ses principes, il disait une messe de *Requiem* le jour de sa fête. Il alla jusqu'à nier que la célèbre *Somme* fût de saint Thomas.

Digitized by Google

ches, que la légende, éclipsée par la science, a définitivement vécu. Ce serait une erreur ; la science elle-même a ses légendes. Voici, dans une *Étude historique sur saint Clément* (1), une version nouvelle, adaptée aux résultats de la critique moderne, et qui, bien que dénuée de merveilleux, mérite de prendre place après celles de nos anciens chroniqueurs. Espérons que ce sera la dernière et qu'elle fermera le cycle des légendes de saint Clément. Je cite textuellement cette narration intéressante, due à la plume fantaisiste d'Abel.

« Transportons-nous donc au Sablon d'il y a quinze cents ans (c'est-à-dire à la fin du IIIe siècle). Saluons, aux portes de l'ancienne capitale des Médiomatriks, la venue de trois hommes pauvrement vêtus, tenant un bâton à la main, et ne vivant que des libéralités publiques. Le plus âgé se nomme Clément, les deux autres Céleste et Félix. Que viennent donc faire chez nos pères ces trois étrangers ? Ils viennent apprendre aux peuples une doctrine qui renouvellera la face du monde, régénérera les mœurs, consolera les malheureux, apaisera ceux qui ont soif de la justice. Quels sont leurs moyens ? la parole et l'exemple. Qui les envoie ? l'auteur de toutes choses, Dieu. Voyons-les à l'œuvre, ces singuliers propagandistes. A peine arrivés, ils se creusent, non loin de la voie Scarponaise, une grotte, où ne tarde pas à jaillir de terre une source d'eau vive. C'est une réminiscence des parias de la Rome païenne, d'où sont partis ces nouveaux venus qui annoncent à qui veut entendre la bonne nouvelle, l'Évangile. Ils apprennent que Dieu a envoyé le Christ son fils sur la terre, pour sauver l'humanité oppressée par le vice des gouvernés et la tyrannie des gouvernants. A la voix de ces hommes, les néophytes accourent et désertent les temples élevés à grands frais le long de la voie Scarponaise. La misérable grotte ne peut bientôt plus suffire au nombre des catéchumènes qui va toujours croissant.

(1) *Mém. de la Société d'Archéologie*, an. 1859.

Digitized by Google

« Clément, dans la joie de son âme, propose aux Médiomatriks de réduire en poudre les statues immodestes de leurs divinités païennes ; et, joignant le fait à la parole, il se dirige vers les arènes et précipite les statues des faux dieux dans les flots voisins de la Seille, rivière sacrée à cause du sel que roulaient ses eaux. Parmi ces statues se trouvait représenté un serpent comme accessoire sans doute d'un Hercule terrassant l'hydre ou d'un Apollon transperçant le serpent Python... Nigidius rapporte que les anciens avaient l'habitude de placer les statues d'Apollon Pythien au-dessus des portiques des édifices publics ; le dragon était employé là comme symbole de la vigilance et le dieu était censé surveiller les gens qui entraient et qui sortaient. Et la foule d'applaudir Clément, tout étonnée de ne point voir les dieux de l'Olympe foudroyer le profanateur.

« Bien mieux, avec les pierres de l'amphithéâtre, Clément inspira l'idée de construire une église qu'il dédia au premier apôtre du Christ, à saint Pierre, au centre de la cité, que l'on appela depuis *Saint-Pierre-le-Vieux* ; et une autre, sur les bords de la Seille, qui reçut le nom de *Saint-Pierre-aux-Arènes*. A quelque distance de ce lieu, il établit un nouvel édifice consacré aux baptêmes, sous l'invocation de saint Jean-Baptiste, près de la grotte et de la source qui avaient été sa première station. Au X des calendes de décembre d'une année inconnue, Clément rendit son âme à Dieu, et il fut enterré précisément dans la grotte qui était devenue la crypte ou les catacombes du baptistère. Onze de ses successeurs tinrent à honneur d'être enterrés près de lui. Les populations mosellanes leur décernèrent le titre de bienheureux, à la vue des miracles dûs à leur intercession près de Dieu. »

Digitized by Google

§ II.

L'église de Saint-Pierre-aux-Arènes, centre d'une paroisse, d'un prieuré et d'un faubourg, hors des murs. — Notes recueillies sur son emplacement, son origine et sa destruction.

Dans un recueil de lettres sur Metz et ses environs, publié en 1830, il est question de la redoute connue sous le nom de Pâté. L'auteur ajoute les renseignements suivants : « C'est sur l'emplacement même de cette promenade, dont la construction remonte à 1736, qu'existait l'ancienne église de Saint-Pierre-aux-Arènes, fondée vers l'an 60 de l'ère chrétienne par saint Clément, premier évêque de Metz. Détruite lors du siège que supporta la ville en 1552, ses débris furent employés, avec les ruines de l'amphithéâtre qui s'élevait avant elle sur ce même terrain, à la construction des murailles de la ville (1). »

Les Bénédictins, qui écrivaient dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, nous ont conservé l'analyse d'un certain nombre de documents qui se rapportaient à cette église ; mais déjà, il régnait une grande incertitude sur son emplacement, et nos auteurs modernes ont été amenés à la confondre avec une autre église, dédiée primitivement à saint Pierre, et située également dans la plaine du Sablon, mais à deux kilomètres plus loin, au-dessus de la crypte de saint Clément, et dans l'emplacement occupé plus tard par l'abbaye de ce nom (2).

---

(1) *Mémoires de l'Académie de Metz*, XII (1830-1831), p. 401.

(2) Je relève cette confusion dans la dissertation de l'abbé Chaussier sur l'*Origine apostolique de l'Église de Metz*, p. 19, note : « Saint Clément a été inhumé dans la crypte de l'oratoire qu'il s'était fait près de l'amphithéâtre... » ; — dans une *Notice historique* (*Mém. de la Soc.*

Digitized by Google

Recueillons, avec les traditions primitives plus ou moins altérées, les souvenirs authentiques qui se rattachent à l'église de Saint-Pierre-aux-Arènes, en mettant à contribution nos historiens, nos anciens chroniqueurs et le petit nombre de documents qui ont échappé au pillage de nos archives publiques.

Paul Diacre, le premier historien de nos évêques, nous apprend que saint Clément, en arrivant à Metz, trouva un asile dans les cavernes de l'Amphithéâtre, y construisit un oratoire qu'il consacra au vrai Dieu, avec un autel dédié à saint Pierre, son maître. C'est la première mention et la notion traditionnelle la plus ancienne sur l'origine de l'église de Saint-Pierre-aux-Arènes. Il y aura lieu de revenir sur cette tradition, pour en discuter la valeur historique. Le texte de Paul Diacre permet du moins de conjecturer que cette église existait de son temps, à la fin du huitième siècle, et qu'il ne manqua pas de la visiter pendant son séjour à Metz.

A partir du onzième siècle, les renseignements sur l'église Saint-Pierre-aux-Arènes deviennent plus nombreux et plus précis. Il résulte des documents ultérieurs à la date de 1090 que cette église était située dans l'Amphithéâtre même (1) ; qu'elle était unie de temps immémorial, avec ses revenus et ses possessions, à l'abbaye de Saint-Clément, ainsi que les églises voisines de Saint-André et de Saint-

---

d'Archéologie, XI, p. 232, 233) du P. Bach, qui place tout ensemble la grotte et le tombeau de saint Clément, avec l'église de Saint-Pierre-aux-Arènes, dans le lieu dit la *Fosse-aux-Serpents*, et cette dernière « vers l'endroit où a été bâtie la nouvelle église du Sablon » ; — dans *Kunst und Altertum*, de X. Kraus, p. 699, où le baptistère de Saint-Jean-Baptiste devient une annexe de l'église de Saint-Pierre-aux-Arènes ; — dans l'*Histoire manuscrite de Metz*, du P. Benoit : « La tradition prétend que saint Clément fit bâtir la première église de cette abbaye, qui porte son nom, sous le titre et l'invocation de Saint-Pierre. Comme elle était proche de l'amphithéâtre, le peuple l'appela Saint-Pierre-aux-Arènes ; on la nomma ensuite l'église de Saint-Félix. »

(1) *Sanctus Petrus in theatro. Charte de Hériman.*

Digitized by Google

Jean-Baptiste (1) ; que, durant les temps de ferveur de la chrétienté primitive, elle avait été l'objet d'une vénération particulière de la part des fidèles qui l'avaient enrichie de beaucoup de biens (2) ; qu'on la confondait avec le premier oratoire chrétien dont la fondation était attribuée à saint Clément lui même ; enfin que cette église était déjà ancienne en 1090, puisqu'on se décida à la reconstruire vers cette date, soit qu'elle tombât de vétusté, soit plutôt qu'elle eût été incendiée et ruinée à la suite des guerres dont Metz venait d'être le théâtre pendant la lutte violente du Sacerdoce et de l'Empire.

Hériman (3), qui occupait alors le siège de saint Clément, venait de rentrer dans sa ville épiscopale après plusieurs années d'exil. Ce prélat, que les moines de Saint-Clément n'appelaient pas autrement que « le bon évêque », et qu'ils considéraient avec raison comme leur second fondateur, procéda, en 1090, à la translation solennelle des reliques du premier apôtre des Messins, pour les exposer, pendant trois jours à la vénération des fidèles, dans une châsse ornée de pierres précieuses. Il accorda, à cette occasion, à l'abbaye de Saint-Félix qui prit dès lors le nom de Saint-Clément, différents privilèges qui furent renouvelés et confirmés par les chartes de son successeur et du métropolitain de Trèves, et par plusieurs bulles

(1) *Ecclesiam quoque beati Petri, quae dicitur ad Horcmos*, quam beatus Clemens in memoria Apostolorum principis fundasse dicitur, sicut a priscis temporibus Ecclesiae vestrae, cum omnibus appendiciis suis fuisse perhibetur, sic nos quoque eidem Ecclesiae concedimus. Similiter et ecclesiam beati Andreae apostoli, et ecclesiam sancti Johannis Baptistae, quae in monasterio beati Clementis adjacent. *Charte d'Étienne de Bar.*

(2) *Ecclesia constructa ad Arcmos*, quae dum fervor ipsius primitivae christianitatis viguit, in magnâ veneratione fuit, et multis ditata possessionibus. *Bulle d'Innocent II.*

(3) Je maintiens la forme historique *Hériman* comme plus harmonieuse et plus vraie que le moderne *Herrmann*. Les auteurs allemands qui proposent cette dernière forme pour le nom de notre évêque, devraient, pour être conséquents avec eux-mêmes, supprimer d'abord la voyelle de liaison dans *Bräut*ₜ*igam* et *Nacht*ₜ*igall*.

Digitized by Google

pontificales (1). Dressons l'inventaire de ces documents, dont l'analyse nous fera connaître combien l'église de St-Pierre-aux-Arènes fut remise alors en honneur, parce qu'on la regardait, à tort je crois, comme le berceau du christianisme dans le Pays messin.

1° Une première charte de Hériman est datée du 5 mai 1090, veille de sa mort, et enregistrée avec cette courte notice dans un ancien inventaire : « *Dotation de l'Église de St. Clément par le bon evesque Herrmann, nostre fondateur.* » L'évêque donna à l'abbé Haganon et à tout le couvent « le ban de saint Pierre au théâtre, avec la centène, lequel ban va jusqu'à la vieille posterne dite St-Nicolas » ; en outre le ban et la centène des cinq paroisses du quartier des Basiliques, savoir : Saint-Jean-Baptiste, Saint-Genêt, Sainte-Marie-aux-Martyrs, Saint-Laurent et Saint-Aman (2). C'est là l'origine du ban de Saint-Clément

(1) Il y avait, dans les archives de l'abbaye de Saint-Clément, un fonds de belles chartes en parchemin sur l'église de Saint-Pierre-aux-Arènes. Ce fonds a été mis au pillage. Il nous reste à peine un ou deux titres originaux ; le texte de plusieurs autres a été publié par Meurisse, Dom Calmet et les Bénédictins ; un inventaire sommaire du XVIIe siècle (II, 492), nous a conservé l'analyse de la plupart de ces titres.

(2) Cette charte se trouve imprimée dans Meurisse (p. 377) et dans Dom Calmet (I, 394), mais avec des divergences si notables, que l'on peut en conclure que ce dernier n'a eu sous les yeux qu'une copie interpolée. Il est à noter que le texte de Meurisse seul fait mention de l'église Saint-Pierre-aux-Arènes. La charte originale de Hériman est conservée dans le fonds de l'abbaye de Saint-Clément (II, 494). Dans le courant du mois d'octobre 1902, je me suis présenté trois fois aux Archives pour la consulter ; mais je l'ai trouvée accompagnée d'une note au crayon bleu (*Nicht weiter geben!*) qui en défendait la communication, et elle m'a aussitôt été retirée des mains.

Voici du moins un extrait que j'ai pu prendre de cette charte, il y a quinze ans, dans un temps où la Direction des Archives ne connaissait pas encore le système des documents réservés ; il suffit à démontrer que l'église de Saint-Pierre était construite dans l'enceinte même de l'amphithéâtre, fait sur lequel j'avais été le premier à attirer l'attention (*Lorrain* du 5 août 1902) : Dedi ei sibique servientibus in perpetuum bannum sancti Petri in theatro cum centena, qui videlicet bannus durat usque ad veterem posternam que dicitur beati Nicholai.

Digitized by Google

qui s'étendait, le long de la Seille, dans la plaine du Sablon, depuis la poterne Saint-Nicolas jusqu'à Marly, en englobant le quartier des Arènes, le quartier des Basiliques, ainsi que les villages de Magny, de Peltre et de Crépy. La centène comprenait certains droits de seigneurie et de justice : les trois banalités du four, du pressoir et du moulin ; le droit de tenir les plaids annaux avec exemption de la justice du voué, hormis les cas de crime.

2° Il a existé une seconde charte de l'évêque Hériman, accordée en 1090, à la même occasion que la précédente. L'ancien inventaire la mentionne ainsi : « *Lettre de l'evesque Herman pour l'église de St. Pierre aux Arcsnes en faveur de St. Clement, de l'an 1090, double et parchemin avec sceau dudit Herman* ». Dom Calmet nous a conservé une analyse plus étendue de cette charte : « Dans un autre titre de l'abbaye de Saint-Clément, il est dit que l'évêque Hériman, faisant attention au mauvais état où étoit *l'église bâtie dans le Théâtre* ou aux Arènes, par S. Clément, en l'honneur de S. Pierre son maître, laquelle étoit presque entièrement abandonnée, en sorte que souvent à peine avoit-elle un prêtre séculier pour y dire la messe, ce qui étoit arrivé par l'avarice des archidiacres de la vie commune, ou de la cathédrale de Metz ; il cède à l'abbé Haganon cette église, avec toutes ses appartenances ; lui accorde divers privilèges d'exemption ; veut que l'abbé y fasse faire l'office par ses religieux, qu'ils soient chargés des paroissiens de cette église, et de tous ceux qui, dans la suite, pourront bâtir des maisons depuis le Théâtre jusqu'à la Poterne (1). »

On voit par ces documents que l'église de Saint-Pierre, qui subsistait alors, était bien située dans l'intérieur du théâtre ; que l'évêque Hériman l'unit et l'incorpora à l'abbaye de Saint-Clément, en l'exemptant de toute redevance envers l'archidiacre ; qu'il l'érigea en un centre paroissial dont les limites étaient déterminées pour l'avenir ; enfin,

(1) D. Calmet, *Histoire de Lorraine*, I, 1162.

Digitized by Google

qu'il unit le ban de Saint-Pierre au ban de Saint-Clément, en l'exemptant de la justice du voué. Le souvenir du ban de Saint-Pierre, qui s'étendait du côté de la ville jusqu'à la poterne Saint-Nicolas, s'est conservé jusqu'aujourd'hui au Sablon dans les lieux dits *en Saint-Pierre*, *le Jardin de Saint-Pierre*, en avant de la propriété du Ravage ; c'était peut-être là l'ancien fonds constituant la dot primitive de l'église (1).

3° Suivant l'usage canonique de l'époque, l'union d'une église à une abbaye devait être agréée par l'archidiacre du lieu et confirmée par le métropolitain. Les lettres de l'archidiacre de Metz ne nous sont pas parvenues ; mais celles du métropolitain sont rappelées dans l'ancien inventaire : « *Confirmation de Bruno, archevesque de Tresres de l'église de St.-Pierre aux Aresnes pour St.-Clément, de l'an 1094, en parchemin avec son sceau* (2). » Les Bénédictins, qui ont encore eu le texte de cette charte sous les yeux, y ont relevé le privilège suivant accordé à l'église de Saint-Pierre : « Lorsque quelque personne du diocèse de Metz, soit par vœu, soit par pénitence, étoit obligee de faire le voyage de Rome ou de Jérusalem, et qu'elle se trouvoit, par quelque empêchement légitime, hors d'état de le faire commodément, elle pouvoit, du consentement de son propre pasteur, s'acquitter de son vœu en visitant cette église pendant une année, trois fois la semaine, savoir : les lundi, mercredi et vendredi (3). »

Voilà le document authentique, et voici la légende invraisemblable à laquelle il a donné lieu. Pour expliquer l'origine de ce privilège, un orateur aura mis en scène saint Clément intercédant auprès de saint Pierre ; ce n'était d'abord qu'une pieuse fiction. Puis, par un anachro-

---

(1) Abel se trompe en concluant que c'est évidemment l'emplacement de l'ancien prieuré de Saint-Pierre.

(2) Il y a, dans la date assignée à cette charte, une erreur évidente, due probablement à l'inadvertance d'un copiste, Brunon n'ayant occupé le siège métropolitain de Trèves que depuis l'an 1102 jusqu'en 1124.

(3) Bénéd., *Histoire de Metz*, I, 349.

Digitized by Google

nisme hardi, la grâce de commutation a été attribuée à saint Clément lui-même, qui l'aurait accordée de son vivant. Cette seconde version fut accueillie dans une nouvelle vie du saint, conservée autrefois dans un manuscrit de Saint-Symphorien ; il y est dit que : « S. Clément accorda aux fidèles qui auroient promis le voyage de Rome et qui ne pourroient faire ce pèlerinage, de pouvoir satisfaire à leur voeu, en visitant deux fois la semaine, le mercredi et le vendredi, l'église de Saint-Pierre, bâtie dans l'amphithéâtre de Metz (1). » Ce n'est pas tout. La Chronique rimée ajoute que saint Clément écrivit à Rome, — Philippe de Vigneulles laisse entendre qu'il s'y rendit en personne, — « pour impétrer de son maistre sainct Pierre l'appostre, pour le peuple de Mets et aultres, que quiconque yra visiter ceste esglise deux fois la sepmaine, c'est assavoir le mercredi et le vendredi, par ung ans entier, il obtiendra plennier rémission de tous ses péchiez, comme se il alloit à Romme, à grant labeur et despence, au temps du grant jubilé (2). » On a là un exemple des procédés suivis pour la formation graduelle d'une légende qui avait cependant pour point de départ un thème réel.

4° Viennent ensuite des bulles de confirmation des Souverains Pontifes, Pascal II, et Calixte II. Les Bénédictins, qui nous ont conservé le souvenir de la première, en donnent l'extrait suivant : « *Bulle de Pachal II de l'an 1107.* L'abbé de Saint-Clément mettoit, pour desservir cette église, un prêtre amovible, moine ou séculier, lequel étoit tenu de lui rendre compte de son administration et des revenus qu'il percevoit (3). » Le prêtre séculier, qui la desservit d'abord, n'était appelé que clerc, comme on le voit par le nécrologe de l'abbaye de Saint-Clément : « *Idibus Aprilis obierunt Harduinus, monachus S. Gorgonii*

---

(1) D. Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. I. *Dissertation sur les premiers Evesques de Metz*, col. XIII.

(2) A. Prost, *Légendes*, p. 474.

(3) Bénéd., *Histoire de Metz*, I, 349.

Digitized by Google

Gorziensis ; Laurentius clericus sancti Petri ad Arenas, qui dedit nobis octodecim denarios censuales.

5° La seconde bulle pontificale est portée ainsi dans l'ancien inventaire : « *Confirmation du pape Calixte II, de la mesme église de St.-Pierre aux Aresnes, de l'an 1123.* »

6° Les dispositions de l'évêque Hériman, relativement à l'église et au ban de Saint-Pierre, furent renouvelées par « *Lettres d'Estienne de Bar, evesque de Metz, qui confirme à St.-Clément l'église de St.-Pierre aux Aresnes, de l'an 1136, en parchemin.* » Il y est dit : « Nous vous concédons aussi l'église de Saint-Pierre qu'on dit aux Arènes, qui a été fondée, *dit-on*, par saint Clément, en l'honneur du prince des apôtres, telle qu'elle vous a appartenu de temps immémorial avec toutes ses dépendances. » Cette charte a été imprimée par les Bénédictins ; l'original est conservé aux Archives départementales (1). Il est à remarquer qu'en rappelant l'antique tradition qui attribuait la fondation de cette église à saint Clément, l'évêque se sert des expressions vagues déjà employées par Paul Diacre *[ut fertur, dicitur]* ; il se fait simplement l'écho de la tradition, sans en garantir l'authenticité.

7° Le document le plus intéressant pour Saint-Pierre-aux-Arènes est une bulle d'Innocent II, adressée à Simon, abbé de Saint-Clément, et confirmative de tous les privilèges précédents. L'ancien inventaire lui consacre cette courte notice : « *Confirmation du pape Innocent II, de l'église de St.-Pierre aux Aresnes et de tout ce que l'évesque Herman a donné à St.-Clément, de l'an 1139, en parchemin* (2). »

Dans l'exposition, le pape rappelle que saint Clément, envoyé par l'apôtre saint Pierre dans la région des Gaules, a été le premier apôtre de la foi dans le Pays messin ; que, de son vivant, il a construit dans le lieu qu'on dit

(1) *Archiv. départ.*, II, 494. — Bén., *Hist. de Metz*, III, 109.

(2) Le texte de cette bulle a été également imprimé par les Bénédictins, III, 113 ; une copie est conservée aux Archives, II, 496. L'original s'est retrouvé dans la célèbre collection de Dufresne.

Digitized by Google

aux Arènes, en l'honneur de son maître saint Pierre, prince des Apôtres, une église, devenue l'objet d'une grande vénération durant les temps de ferveur de la chrétienté primitive, et enrichie de beaucoup de biens par la libéralité des fidèles ; enfin, que le corps de saint Clément est conservé et honoré dans la crypte de l'abbaye qui porte son nom (1).

Dans la confirmation, le Souverain Pontife place l'abbaye, avec toutes ses possessions présentes et futures, sous la protection spéciale du Siège apostolique. Puis il ajoute : « Quant à l'église susdite de Saint-Pierre, qui doit demeurer unie de droit à l'abbaye, nous confirmons le fonds de biens qu'elle possède de toute ancienneté ; nous statuons que l'autel de cet oratoire avec ses revenus sera à ta collation et à celle de tous les abbés qui te succéderont régulièrement à Saint-Clément, et nous le déclarons exempt, comme il est notoire qu'il l'a été dans le passé, et libre de cens et de toutes les redevances dont il était grevé le plus souvent par les archidiacres. Nous approuvons aussi pleinement la piété du peuple messin qui montre de l'empressement à visiter cette église, et nous défendons, en vertu de notre autorité apostolique, de le troubler dans cette coutume, à n'importe quelle occasion, ou de blâmer sa conduite. Il est juste que cet oratoire soit distingué par quelque prérogative qui l'élève en dignité au-dessus de toutes les autres paroisses, puisqu'il a été construit le premier, antérieurement à tous les autres oratoires, par le premier pontife, en l'honneur du premier prince des

(1) Quare inde, dilecte fili Simon abbas, tuis justis postulationibus annuimus, et coenobium, cui Domino authore praesides, beati videlicet Clementis, qui primus, a beato Petro apostolo ad Galliarum partes transmissus, Metensi populo aeternae vitae pabula ministravit, beati Petri apostolicae Sedis privilegio communimus, atque tanto amplius illud honorare cupimus, quanto ejusdem corporis praesentia constat esse ornatum ; a quo profecto, dum viveret, in loco qui dicitur ad Arenas, in honore magistri sancti Petri Apostolorum principis ecclesia est constructa, quae dum fervor ipsius primitivae christianitatis viguit, in magnâ veneratione fuit, et multis ditata possessionibus.

Digitized by Google

Apôtres, *suivant le témoignage de l'antique tradition* (1). C'est pourquoi nous accordons que l'abbé de Saint-Clément institue, pour le service de l'autel, un prêtre régulier ou séculier, qu'il choisira tel que sa vie puisse être proposée en exemple et que sa parole soit un sujet d'édification pour le peuple fidèle accouru tous les matins à la sainte messe, en mémoire du prince des Apôtres et par vénération pour le bienheureux Clément, à qui l'on fait remonter la construction primitive de cette église (2). Et certes, s'il se commettait, dans le parvis ou dans l'intérieur de cette église, une infraction ou un délit que l'abbé ou le prêtre desservant seraient impuissants à réprimer, le cas appartiendra à la justice épiscopale (3).

On serait tenté de voir dans ce texte la reconnaissance, et la consécration officielle, par l'autorité du Saint Siége, de la tradition primitive de l'église de Metz, relativement à son origine apostolique, à la mission de saint Clément, envoyé de saint Pierre, et à l'origine de l'église de Saint-Pierre-aux-Arènes. Ce serait cependant s'exagérer la portée de ce document, contrairement aux règles d'une saine critique. La bulle, dans son exposition, ne fait que rappeler les faits exposés dans la pétition, sans les confirmer ni les garantir. Cette exposition n'a d'autre valeur que la tradition antique et locale à laquelle elle se réfère d'ailleurs *(antiquitas tradidit)*, et qui a été consignée pour la première fois dans le texte entièrement conforme de Paul Diacre.

Il me reste à mentionner deux documents ultérieurs dont nous ne possédons que l'analyse :

---

(1) Dignum est ut illud oratorium aliquâ praerogativâ dignitate videatur ab aliis parochiis distare et excellere, quod, prius omnibus aliis oratoriis, primum Pontificem, in honore primi Apostolorum principis antiquitas tradidit edificasse.

(2) Ob venerationem beati Clementis, qui primitùs illam construxit ecclesiam.

(3) Sané, si quid infractionis in atrio, sive in ipsâ evenerit ecclesia, quod abbas aut presbyter emendare non possint, hoc ad justitiam solius episcopi pertinebit.

Digitized by Google

8° « *Lettre touchant la séparation de la paroisse de St.-Pierre aux Aresnes, de l'an 1212, en parchemin.* »

9° « *Lettre de confrairie de St.-Pierre avec divers sceaux, en l'an 1239.* »

Telle est la série des documents qui existaient autrefois dans les archives de Saint-Clément et qui concernaient l'église de Saint-Pierre. Nous y voyons que ce sanctuaire était considéré comme le berceau du christianisme dans le Pays messin, et qu'il fut, pendant le douzième siècle, l'objet d'une grande vénération de la part des fidèles. A partir du treizième siècle, il paraît avoir été, sinon délaissé, du moins un peu éclipsé par le sanctuaire voisin de Notre-Dame-des-Champs, qui devint à son tour un lieu de dévotion et de pèlerinage cher aux Messins.

« L'ancienne église de S. Pierre-aux-Arènes, disent les Bénédictins, après avoir subsisté jusque vers l'an 1093, fut reconstruite à neuf par les religieux de S. Clément, et consacrée en 1094, par Brunon, archevêque de Trèves, qui en confirma tous les privilèges par une charte datée de la même année (1). » Il n'y a rien que de très vraisemblable dans le fait de cette reconstruction qui s'imposait par suite du délabrement de l'église primitive, et les auteurs de l'*Histoire de Metz* ont pu s'en assurer par la charte même de Brunon ; mais il est certain que la date de la consécration est anticipée, Brunon n'ayant occupé le siège de Trèves que depuis l'an 1102. La Bulle d'Innocent II suppose aussi une reconstruction récente en attribuant la construction primitive à saint Clément.

Abel (2) avance qu'en 1093 les religieux de Saint-Clément rebâtirent l'église de Saint-Pierre-aux-Champs, non plus dans l'Amphithéâtre, mais un peu plus au sud, à l'extrémité de leur domaine, dans un endroit appelé encore aujourd'hui le *Jardin de Saint-Pierre ;* et il cite, à l'appui de son dire, un passage de Meurisse où il est question de l'église de Saint-Pierre, « de laquelle il ne reste plus qu'un

(1) Bénéd., *Histoire de Metz*, I, 350.

(2) *Bull. de la Soc. d'Arch. de la Moselle*, VII, 44.

Digitized by Google

petit bout de vieilles mazures élevées de deux ou trois pieds dans un jardin appartenant au prieuré de Saint-Pierre et dépendant de l'abbaye de S. Clément (1). » Mais il n'y a pas d'apparence que les religieux se soient déterminés, sans une raison majeure, à abandonner un emplacement, consacré pour eux par la présence et le souvenir de saint Clément non moins que par la vénération des siècles passés. La notice de Meurisse est un peu tardive; elle peut très bien s'appliquer à une nouvelle église de Saint-Pierre, reconstruite un peu plus au sud après le siège de 1552, et ruinée à son tour au commencement du dix-septième siècle (2) ; et, par conséquent, elle ne prouve pas qu'il y ait eu un changement d'emplacement au commencement du douzième siècle (3).

Nous avons d'ailleurs des preuves positives que l'église consacrée par l'archevêque Brunon s'éleva sur les ruines et les fondations de l'ancienne, dans l'Amphithéâtre même. L'abbé Richer, qui vivait en 1135, place les Arènes sous la protection de saint Pierre (4). Or, dans la pensée du poète chrétien, saint Pierre ne pouvait pas être appelé à protéger le sol de l'arène ni les ruines d'un monument profane et païen : les Arènes désignaient dès lors tout un quartier vivant, formé par le groupe d'habitations qui s'étaient échelonnées sur les premiers gradins, et dont les

(1) Meurisse, *Histoire des Evesques*.

(2) Un renseignement très précis, recueilli par Bégin (*Histoire des Sciences*, etc., p. 504) vient confirmer cette supposition : « En 1686, dit-il, fut réédifié le monastère de Saint-Pierre-aux-Champs, qui avait déjà été ruiné et rebâti. »

(3) Wolfram (*Annuaire* XIV, 368) a suivi l'opinion d'Abel en cherchant à l'étayer par des preuves nouvelles mais peu solides. On n'a retrouvé nulle part, dit-il, les fondations de cette église dans l'arène. Mais pourquoi les murs latéraux de l'excavation n'auraient-ils pas servi de solides fondements à l'église du douzième siècle aussi bien qu'à l'oratoire primitif? Dans les autres arguments, étendus du reste à l'ancienne église qui subsistait en 1090 (*sanctus Petrus in theatro*), Wolfram se joue du sens des mots, en traduisant *in theatro* tout juste par le contraire, *extra theatrum*.

(4) Et scrobibus plenas, Petre, servas urbis harenas.

Digitized by Google

fidèles saluaient l'église de Saint-Pierre, placée au milieu de l'arène, comme leur centre paroissial. Admettons que les trois murailles circulaires extérieures aient été démolies et rasées jusqu'au niveau du sol, pour servir à la construction des murs de la ville au dixième siècle ; il est certain que la quatrième muraille à laquelle aboutissaient les murs de refend restait debout dans toute sa hauteur. Plus de cent habitations, qui ne manquaient pas d'espace, pouvaient venir s'adosser des deux côtés contre cette muraille. C'est ainsi qu'on peut se figurer le centre et l'origine de ce qu'on appela plus tard le faubourg de Saint-Pierre ; et cette reconstitution ne paraîtra pas trop fantaisiste si l'on veut bien se rappeler ce qui se passa dans d'autres villes. Beaucoup d'arènes eurent leurs arcades extérieures murées, soit pour continuer l'enceinte des murailles de la ville, soit pour servir de forteresses, comme la plupart des grandes ruines que les Romains avaient semées sur le sol de la Gaule. Des maisons s'étagèrent sur les gradins de la cavea ; de véritables bourgs se formèrent dans ces enceintes fortifiées. L'amphithéâtre d'Arles est désigné dans les chroniques du moyen-âge sous le nom de château des Arènes, *castrum Arenarum ;* quatre tours carrées avaient été élevées au-dessus de ses quatre portes d'entrée ; on croit qu'elles furent construites au huitième siècle, lors du siège d'Arles par les Sarrasins. Au commencement du siècle dernier, les Arènes d'Arles étaient encore encombrées de chétives maisons, aménagées sur les gradins ou sous les arcades. Il y avait même une petite église au milieu de cet espèce de faubourg, qui renfermait, dit-on, près de 1.500 habitants (1).

Tel est l'aspect que devaient présenter les Arènes de Metz au douzième siècle. *Sanctus Petrus in theatro !* Cette expression qui revient encore ne laisse subsister aucun doute sur l'emplacement de l'église de Saint-Pierre à l'in-

(1) Millin, *Voyage dans le midi de la France.* Une planche représente l'amphithéâtre d'Arles, dessiné à vol d'oiseau, avec l'église et les maisons implantées sur les gradins.

Digitized by Google

térieur de l'enceinte des murailles (1). Le cérémonial de la cathédrale, du milieu du treizième siècle, nous apprend que, le second jour des Rogations, la procession se rendait de l'église Saint-Simplice à Sainte-Marie-aux-Champs, de là à Saint-Pierre-aux-Arènes, où le chœur chantait l'antienne : *Petre, amas me*, pour rentrer en ville par la porte Serpenoise ; or, dans le processionnal du douzième siècle, qui représente la plus ancienne rédaction dudit cérémonial, il est encore marqué que Saint-Pierre est dans le théâtre : *In theatro est sanctus Petrus* (2).

Il en était encore ainsi au milieu du treizième siècle, suivant le témoignage très précis de Richer, moine de Senones, et auteur d'une *Chronique* qui s'arrête en 1262. Après avoir raconté la victoire de saint Clément sur le serpent, il ajoute : « Tout maléfice et toute superstition diabolique étant enfin extirpés de l'amphithéâtre, on éleva dans ce lieu même *(in ipso teatro)*, dont personne n'osait approcher auparavant, une église en l'honneur du bienheureux apôtre saint Pierre ; et c'est là aussi que plus tard on construisit un prieuré de religieux qui subsiste encore aujourd'hui et qui est soumis à l'abbaye de Saint-Clément (3). »

Ainsi, non seulement l'église, mais encore le prieuré était construit dans l'enceinte de l'Amphithéâtre. L'église était primitivement desservie par des clercs amovibles, institués par l'abbé de Saint-Clément ; nous avons vu l'un d'eux, nommé Laurent, faire un legs de dix-huit deniers

(1) Je ne comprends pas l'assurance avec laquelle Wolfram a pu dire (*Annuaire* XIV, p. 368) : « Das spätere Gotteshaus S. Petri in theatro oder ad arenas hat dann aber *sicher* nicht auf derselben Stelle gelegen wie das Clemensoratorium S. Petri. »

(2) *Manuscrit de la Bibliothèque de Metz*, nº 82. — Cfr. Prost, *La Cathédrale de Metz*, preuves nº 99.

(3) Richeri *Gesta Senonicusis Ecclesiæ*, l. II, c. 9 ; MGS. Eliminata denique inde omni diabolice superstitionis versutia, *in ipso teatro*, quod ante adiri non audebat, ecclesia in honore beati Petri apostoli construitur ; ubi et postea, sicut actenùs permanet, cella constructa est monachorum que monasterio Sancti Clementis subjecta habetur.

Digitized by Google

à l'abbaye. Puis l'abbé commit le soin de cette église à plusieurs de ses religieux qui vivaient en commun dans une modeste *cella*, construite dans le même lieu : ce fut l'origine du prieuré de Saint-Pierre, dont le titre subsista longtemps après les ruines de 1552. Les actes particuliers de cet établissement religieux ne nous ont pas été conservés. C'est à peine si l'on trouve les noms de quelques titulaires. L'abbaye de Saint-Clément étant devenue vacante en 1445, par la renonciation volontaire de Jacques Travalt, « *le sire Jehan Noixe, prieur de St.-Pierre-aux-Champs,* » fut élu régulièrement pour lui succéder (1).

En 1324, lorsque Jean, roi de Bohême, et ses confédérés menacèrent la ville de Metz d'un siège, les seigneurs de la cité, s'attendant à une tentative d'attaque sur le front qui s'étend de la porte Serpenoise à la Seille, « firent vuider les biens des bourgs de St. Clément, St. Arnoult, *St. Pierre* et St. Symphorien (2) ; » mais on ne dit pas que les églises et les maisons aient été abattues ou ruinées.

Il en fut autrement en 1344, à l'approche des troupes du roi René et de Charles VII, roi de France. Le danger d'un siège imminent inspira au patriotisme des Messins une mesure plus énergique pour la défense de la cité. Aussi « en celluy temps fut ordonné d'abattre l'église de sainct Thiébault, qui estoit moult belle, et tout le bourg, et le bourg de S. Arnoul, et le *bourg de S. Pierre-aux-Champs*, et le bourg de S. Clément, et l'église Nostre-Dame-des-Champs, l'église, le monastère et tout le bourg de S. Symphorien.... » Le journal du siège, rédigé jour par jour, permet de suivre l'exécution de ces mesures de défense. Le bourg Saint-Symphorien, avec l'église, les ma-

(1) Huguenin, *Chroniques messines*, p. 250. Le nécrologe de l'abbaye rappelle les noms de 9 ou 10 prieurs de Saint-Pierre [*Desiderius Caninus, Stephanus, Wualterus, Maheus, Hugo, Bernardus, Johannes Forney, Johannes Fabri...*], tous avec cette mention : monachus et sacerdos hujus loci et prior Sti Petri ad arenas. L'un de ces prieurs est mort en 1590, ce qui prouve la persistance du titre après la ruine du prieuré en 1552.

(2) *Chronique du doyen de Saint-Thiébault*, cfr. D. Calmet, *Hist. de Lorr.* II, col. 153. — *Chroniques messines*, p. 225.

Digitized by Google

noirs et la tour, fut abattu et « le feu boutté » du 17 au 19 septembre ; le 27 octobre, « par ordonnance de justice furent ars tous les mainoirs de la prioré de S. Andreu ; » le 2 décembre, « le hault clochier de l'esglise canonniale de St. Thiébautt estant hors de Mets, devant la porte Aurenne qu'on dit la porte St. Thiébaut, fut abattu par l'ordonnance desdits seigneurs de la cité ; » le 30 janvier, « l'esglise de Nostre-Dame-aux-Champs fut abattue (1) ». Les abbayes de Saint-Arnould et de Saint-Clément, ainsi que l'église et le prieuré de Saint-Pierre-aux-Champs, échappèrent encore cette fois à la destruction.

Suivant l'itinéraire tracé par l'ancien cérémonial, la procession des Rogations continuait à faire une station à l'église de Saint-Pierre-aux-Champs. Il y eut dérogation à cette coutume en 1473. « En ladicte année, aux Rogations, on ne portont point les croix à Mollin, à Sainct Quentin, à Sainct Jullien, *à Sainct Pierre aux Champs*, ne à Bloruit, pour la guerre estant lors emeutte, et n'yssont on point hors de la cité (2). »

Nos Chroniques nous ont conservé le souvenir d'une autre coutume, du pardon général qui se donnait à Saint-Pierre-aux-Champs, le jour du jeudi saint. Elles rapportent que, le 7 avril 1490, les Lorrains avaient assailli *la Horgne au Savellon, la grainge aux Ormes, la grainge de Braidy*, et poussé leurs reconnaissances jusqu'à Montigny et Moulins. « Le londemain, qui fut le jour du grant jeudy, huitiesme jour d'apvril, pour la crainte desdits Lorains, on fist l'absollution generalle que on avoit acoustumé de faire, ledit jour, *à St. Pierre aux Arenes*, par chescun an : ledit jour, on la fist en l'église du couvent des Augustins et ne furent les malaides à Mets pour la guerre (3). »

Il y a là un vestige intéressant de l'ancienne discipline de l'Église, par rapport à la pénitence publique. Le jeudi saint, les pénitents se présentaient à la porte de l'église.

(1) Huguenin, *Chroniques messines*, passim.

(2) *Idem*, p. 392.

(3) Huguenin, *Chroniques messines*, p. 507.

Digitized by Google

L'archidiacre sollicitait l'évêque pour eux en lui représentant que c'était un temps propre à la clémence, qu'il était juste que l'Église reçût ses brebis égarées. L'évêque, après avoir fait plusieurs prières sur eux, leur adressait une exhortation sur la miséricorde de Dieu, et le changement qu'ils devaient faire paraître dans leur vie, et les invitait à lever la main en signe de cette promesse. Persuadé enfin de leur conversion, il leur donnait l'absolution solennelle et les introduisait dans l'église. A Metz, la cérémonie de la réconciliation des pécheurs se faisait encore au treizième siècle sur les degrés de la cathédrale. Les pénitents se tenaient avec l'archidiacre sur la place Saint-Étienne. L'évêque, revêtu de la mitre et la crosse à la main, prenait place sur un siège, devant la porte qui faisait face à la place de Chambre. S'adressant aux pénitents, il leur disait par trois fois : Venez, mes fils ! *[Venite, venite, venite, filii]* ; le diacre, ayant répondu : *Flectamus genua !* se prosternait aussitôt avec tous les pénitents aux pieds de l'évêque. Celui-ci, après les avoir exhortés à persévérer dans la pénitence, les introduisait dans la cathédrale où il entonnait le psaume *Miserere*, suivi du chant des litanies, pendant lequel les pénitents demeuraient prosternés à terre (1).

A quel moment cette cérémonie du pardon fut-elle transférée à l'église de Saint-Pierre-aux-Champs ? je l'ignore ; mais il y a là une indication qui permet de préciser la signification et de fixer l'origine au moins approximative de l'inscription qu'on lisait au-dessus de l'église de Saint-Pierre : *Prima sedes veniae* « c'est ici le premier siège du pardon ».

Au siège de 1552, le duc de Guise fit raser impitoyablement tous les édifices de la banlieue dans un rayon de plus d'une lieue, pour enlever à l'ennemi tout moyen d'acheminement vers la place. Sept faubourgs, dont la population devait égaler celle de la ville, furent entièrement

(1) *Cerémoniale*, fol. 70. Cfr. Prost, *La Cathédrale*, pr. n° 80.

Digitized by Google

ruinés ; avec eux tombèrent cinq riches abbayes et dix-neuf églises. Les abbayes de Saint-Clément et de Saint-Arnould, l'église et le prieuré de Saint-Pierre-aux-Champs furent enveloppés dans la ruine générale. Dès le 25 mars, « on commença à abattre tout premierement Sainct Louys (1), assavoir, l'église et tous les manoirs à l'entour ; et apres, Nostre Dame aux Champs (2) et les jardins à l'entour et murailles, couper les arbres, et faire grant dopmaige jusques *à St. Pierre aux Champs* ». C'était un détachement de lansquenets allemands, au service de la France, qui fut chargé de ces premiers travaux de démolition. « Et y avoit audit *bourg de Sainct Pierre* quaitre ou cinq enseignes d'Allemans qui se tenoient là et mangeoient de la chair en la grand sepmaine, mesmement le jour du grant vendredi... Les Allemans qui estoient audit *faubourg de Sainct Pierre*, firent grant dopmaige audit bourg ; car ilz rompirent les murailles tout à l'entour (3) et coupèrent le reste des arbres qui estoient demeurez et des maisons (4) ».

La légende annexée au plan de Salignac indique, parmi les monuments ruinés « l'abbaye et l'église de sainct Clément ; — l'abbaye et église de sainct Arnoul, et son bourg ruinez ; — *l'église* et abbaye de sainct Pierre des Champs (5). »

Le quartier des Arènes et celui des Basiliques au Sablon ne devaient pas se relever de sitôt de ce coup funeste. Les religieux de Saint-Arnould et de Saint-Clément furent relogés *intra muros*. L'église et le prieuré de Saint-Pierre, au contraire, furent reconstruits un peu plus au sud, hors de la zone militaire, dans un ancien fonds qui a gardé jusqu'aujourd'hui le nom de *jardin Saint-Pierre*.

---

(1) Ancienne chapelle dans le cimetière de l'hospice St-Nicolas.

(2) Sur l'emplacement des glacis, entre la porte Saint-Thiébault et la porte Mazelle, et dans le voisinage immédiat de l'église et du faubourg Saint-Pierre.

(3) Seraient-ce encore les murailles extérieures de l'amphithéâtre, qui auraient servi jusque-là d'enceinte au bourg de Saint-Pierre ?

(4) Huguenin, *Chroniques messines*, p. 866, 867.

(5) *Idem*, p. 892, 893.

Digitized by Google

La notion de la primauté assignée à l'église de Saint-Pierre-aux-Arènes ressort des données de la légende de saint Clément dans sa version la plus ancienne transcrite par Paul Diacre, mais elle est en outre exprimée dans l'inscription qui était gravée au-dessus de la porte de cette église. Philippe de Vigneulles, qui la voyait encore en place au commencement du seizième siècle, rapporte ainsi « ce qui est escript sus le pourtal de l'esglise dudict Sainct Pier aux Araine condit a Champs » :

Prima sedes venie — *Prima fides patrie*
Prima misse celebracio — *Et serpentis ejectio*

Avant lui, l'auteur de la Chronique rimée avait traduit cette inscription par le quatrain suivant :

Le premier siège de pénitence,
La première foy et créance
Le premier des sacrements
Et du serpent le dannement.

Meurisse, évêque de Madaure, l'a trouvée, au dix-septième siècle, à l'abbaye de Saint-Clément, où on l'avait recueillie après la destruction du sanctuaire qu'elle illustrait, et il en donne une traduction un peu diffuse. Dieudonné, qui l'a vue encore un siècle plus tard, dit qu'elle était gravée « en lettres d'or et très antiques ». Essayons de la traduire avec plus de concision :

C'est le premier siège du pardon,
Et le berceau de la foi dans ce pays;
C'est le premier autel où fut célébré la messe,
Et le théâtre d'où le serpent fut banni.

Histoire, traditions ou légendes, documents authentiques et croyances populaires, j'ai réuni dans les lignes qui précèdent, tout ce que j'ai pu recueillir dans nos chroniques et nos archives sur ce sanctuaire si longtemps vénéré, si oublié aujourd'hui, et qui a cependant quelque droit à

Digitized by Google

nos souvenirs, s'il est vrai qu'il ait été le berceau de la foi dans notre pays et le premier siège épiscopal de Metz. Au point de vue topographique, les faits suivants, dont quelques-uns étaient contestés ou inconnus, peuvent être considérés comme acquis :

1° Il a existé, antérieurement au huitième siècle, un oratoire chrétien bâti dans les ruines de l'Amphithéâtre et dédié à saint Pierre.

2° Cet oratoire, plusieurs fois ruiné et reconstruit dans le même emplacement, devint le centre d'une paroisse et fut désigné successivement sous les noms de Saint-Pierre-au-Théâtre, Saint-Pierre-aux-Arènes, Saint-Pierre-aux-Champs.

3° Dès le milieu du treizième siècle, on voyait dans la même enceinte un prieuré, chargé du service de l'église et dépendant de l'abbaye de Saint-Clément.

4° L'église et le prieuré subsistèrent dans l'emplacement primitif jusqu'au siège de 1552, où ils furent enveloppés dans la ruine générale.

Mais que faut-il penser de la tradition qui, d'accord avec la version de Paul Diacre, n'a cessé de voir dans l'église de Saint-Pierre-aux-Arènes le premier oratoire chrétien de notre pays, et d'en attribuer la première construction à saint Clément lui-même ? Cette question touche de près à celle des origines de l'Église de Metz, si vivement débattue depuis deux siècles, si souvent résolue et toujours remise en discussion. Il n'entre pas dans ma pensée de refaire ou de recopier les savantes dissertations dont ce grand procès historique a été jusqu'aujourd'hui l'objet. Il me suffira, après avoir résumé les opinions, d'introduire au débat quelques aperçus nouveaux, puisés dans des données topographiques ignorées ou négligées par mes devanciers. Toutes mes investigations porteront sur ces deux points : Quelle valeur faut-il accorder au témoignage de Paul Diacre qui attribue à saint Clément la première construction d'un oratoire dans l'Amphithéâtre ? Quel a été le premier oratoire chrétien de Metz ?

Digitized by Google

Pour éviter la confusion, il convient de distinguer deux traditions dans l'Église de Metz : la tradition constante et immémoriale qui en fait remonter l'origine aux temps apostoliques et qui reconnaît que saint Clément, son premier fondateur, avait reçu sa mission du Prince des Apôtres lui-même ; et la tradition particulière, relative à l'oratoire construit par saint Clément dans l'Amphithéâtre. S'il est démontré que cette seconde tradition repose sur une notion confuse et altérée, on peut l'abandonner sans que l'autorité de la première en soit diminuée. Il arrivera au contraire qu'en reléguant cette tradition particulière parmi les légendes, on aura débarrassé la question principale d'une des difficultés qui contribuaient le plus à l'obscurcir et à en retarder la solution.

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE

LES TROIS OPINIONS EN PRÉSENCE
SUR L'ORIGINE DE L'ÉGLISE DE METZ

Plus de soixante Églises des Gaules, appuyées sur des titres plus ou moins légitimes, se réclamaient, jusqu'au XVIIe siècle, des Apôtres ou de leurs successeurs immédiats. Un texte de saint Grégoire de Tours suffit, aux yeux de la critique moderne, pour faire rejeter les traditions les plus autorisées et pour reculer les origines chrétiennes de la Gaule à la fin du IIIe siècle. La question paraissait résolue dans le sens de la nouvelle école, lorsque, vers le milieu du siècle dernier, des écrivains consciencieux entreprirent de rechercher les légendes des premiers apôtres de la France, de les examiner avec soin, de dissiper les doutes et les obscurités qu'une critique exagérée avait répandues sur les origines de nos Églises, de relever en un mot le défi jeté à la tradition. Ouvert par les travaux d'un modeste Sulpicien (1), ce grand débat historique s'est continué jusqu'aujourd'hui et a donné lieu à une foule de recherches et de dissertations particulières.

La question a été circonscrite et mieux précisée. Il ne viendra à l'idée de personne aujourd'hui de défendre une théorie exclusive dans l'établissement du christianisme dans notre pays. Un certain nombre d'Églises ont pu élever des prétentions tardives et mal justifiées pour s'assurer l'honneur d'une origine apostolique ; mais d'autres pouvaient

(1) Faillon, *Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie-Magdeleine en Provence, et sur les autres apôtres de cette contrée*, 2 vol. in-4°, Paris (1848).

Digitized by Google

invoquer justement une tradition constante et immémoriale, appuyée sur des monuments sérieux. C'est donc moins sur des raisons générales que sur les titres particuliers de chaque Église qu'il convient de se prononcer.

Il est d'ailleurs un fait que tous les savants reconnaissent aujourd'hui : c'est l'introduction de la foi chrétienne dans les Gaules dès la fin du premier siècle. Saint Grégoire de Tours atteste lui-même que « les premiers germes de la foi se répandirent dans les Gaules dès l'origine de la religion catholique (1). » Mais ces premiers chrétiens, nous dit-on, ne formaient peut-être que des groupes isolés, sans organisation, sans hiérarchie ; même en l'absence de toute mission, une propagande naturelle, le mouvement militaire et commercial, le prosélytisme des premiers fidèles pourrait expliquer leur origine. « Le point précis qui divise les savants, ajoute Kraus, *c'est la date de l'établissement de la hiérarchie dans les Gaules :* les chrétiens gaulois formèrent-ils, dès l'origine, des communautés régulières ? Un certain nombre de nos sièges épiscopaux remontent-ils aux Apôtres et à leurs premiers disciples ? Les uns répondent oui, les autres non (2). »

Nul n'ignore en effet qu'il existe sur ce sujet deux opinions, deux écoles, séparées, quant à l'époque de l'établissement de l'Église dans les Gaules, par un intervalle de deux siècles.

D'après *l'école traditionnelle* (3), qui est dominante aujourd'hui, l'établissement de l'Église dans les Gaules est un drame qui débute avant le milieu du Ier siècle, pour durer cent ans, et qui se divise en quatre actes ou quatre grandes missions, dont trois appartiennent au siècle apostolique.

(1) *Hist. Franc.*, IX, 39.

(2) X. Kraus, *Histoire de l'Église.*

(3) L'école traditionnelle, *légendaire* ou apostolique, « elle prend ou reçoit tous ces noms », dit Kraus. Ce sont ses détracteurs qui continuent à lui lancer l'épithète injurieuse de légendaire ; ils font voir par là qu'ils confondent toujours la tradition avec la légende.

Digitized by Google

1. *Les saints de Béthanie.* Les premiers apôtres de la Gaule auraient été saint Lazare, le ressuscité, ses deux sœurs, Marie et Marthe, avec saint Maximin, l'un des soixante-douze disciples, et saint Eutrope. Chassés de la Judée par la persécution d'Hérode, ils auraient abordé en Provence sur un navire désemparé. Saint Lazare devient le premier évêque de Marseille, saint Maximin va fonder l'Église d'Aix et saint Eutrope, celle d'Orange ; sainte Marthe est vénérée à Tarascon et la Sainte-Baume servit de retraite à Madeleine (1).

2. *Les sept évêques.* Saint Pierre aurait envoyé de Rome sept de ses disciples pour fonder des Églises dans les Gaules, savoir : saint Trophime d'Arles, saint Paul de Narbonne, saint Martial de Limoges, saint Austremoine de Clermont, saint Saturnin de Toulouse, saint Gatien de Tours, et saint Valère de Trèves (2). Saint Clément, l'apôtre des Messins, aurait fait partie de cette première mission romaine.

3. *Saint Denys et ses compagnons.* Le pape saint Clément I aurait envoyé le troisième groupe apostolique, en tête saint Denys l'Aréopagiste, le premier évêque de Paris,

---

(1) Faillon, *Monuments inédits*, etc.

(2) Ce sont les sept noms du célèbre « *Monument d'Arles* », mis en lumière par M. Faillon qui l'a découvert dans un manuscrit provenant de l'Église d'Arles et conservé aujourd'hui à la Bibliothèque nationale. « Sous Claude, l'apôtre Pierre envoya dans les Gaules, pour prêcher aux Gentils la foi de la Trinité, quelques disciples auxquels il assigna des villes particulières. Ce furent Trophime, Paul, Martial, Austremoine, Gatien, Saturnin, Valère et plusieurs autres que le bienheureux apôtre leur avait désignés comme compagnons. — De septem viris a beato Petro apostolo in Galliis ad praedicandum missis tempore Neronis. Sub Claudio igitur, Petrus apostolus quosdam discipulos misit in Gallias ad praedicandum gentibus fidem Trinitatis ; quos discipulos singulis urbibus designavit. Fuerunt hi : Trophimus, Paulus, Marcialis, Austremonius, Gracianus, Saturninus, Valerius, et plures alii, qui comites a beato apostolo illis praedestinati fuerunt ». (*Monum. inéd.* II, 373). M. Faillon estimait que ce texte remontait au VIe siècle, et était par conséquent contemporain de Grégoire de Tours, dont il infirmait le témoignage ; cette antiquité lui a été déniée depuis par les adversaires de l'école traditionnelle.

Digitized by Google

avec les premiers apôtres de la Picardie et du Vermandois, saint Saintin de Meaux, saint Taurin d'Evreux, saint Lucien de Beauvais, etc.

4. *Les missionnaires de Lyon.* Avec le quatrième groupe nous touchons le terrain solide de l'histoire. L'Église de Lyon doit son origine à une mission grecque venue d'Asie-Mineure vers l'an 150. Nous avons les actes du martyre de saint Pothin, son premier évêque connu, qui mourut en 177, à l'âge de 90 ans. Saint Irénée, qui lui succéda, venait de Smyrne, où, dans sa jeunesse, il avait connu saint Polycarpe, disciple de saint Jean (1). D'autres missionnaires sont rattachés au même groupe, tels saint Bénigne de Dijon (2), saint Ferréol de Besançon, saint Patient, quatrième évêque de Metz.

L'école anti-traditionnelle (3) commence là où l'autre finit : la mission gréco-asiatique de la vallée du Rhône serait le premier acte de l'évangélisation chrétienne des Gaules. « Saint Pothin est le premier évêque que l'histoire connaisse sur le sol gaulois. Tous les récits contraires sur la période antérieure à l'an 150 sont légende ou conjecture. Les *sept évêques* qui fondèrent les Églises de Toulouse, Tours, Limoges, Paris, Clermont, Arles, Narbonne, furent envoyés, non par saint Pierre ou saint Clément, mais, comme nous l'apprend saint Grégoire de Tours (4), deux

(1) Saint Irénée fut véritablement disciple de saint Polycarpe ; il l'atteste lui-même dans la lettre qu'il écrivit à Florin vers 192. Saint Grégoire de Tours, après avoir rapporté le martyre de saint Pothin, ajoute qu'il eut pour successeur, sur le siège de Lyon, « saint Irénée, qui fut envoyé à la même ville par le bienheureux Polycarpe. » (*Hist. Francor.* l. I, c. 27.)

(2) Cfr. la publication récente du chanoine Chomton : *Histoire de l'Église Saint-Bénigne de Dijon*, p. 30 : « L'hypothèse vraisemblable est que saint Bénigne a pu connaître saint Polycarpe et recevoir de lui la doctrine de la foi. »

(3) Cette école s'appelle aussi abusivement *critique* et *historique*, comme si l'histoire et la critique étaient son apanage exclusif. Le nom de *grégorienne* qu'elle prend encore lui convient mieux.

(4) Voici le célèbre passage de saint Grégoire de Tours relatif à la mission des sept évêques : Hujus (i. e. *Decii imperatoris*) tempore,

Digitized by Google

siècles plus tard, vers l'an 250, par le pape saint Fabien. Les fondations des autres Églises ne seraient pas antérieures à la fin du IIIe siècle ».

Il y aurait eu, sans aucun doute, dans la Gaule, avant l'an 250, et même avant l'an 150, des chrétiens isolés, même des groupes de chrétiens « à l'état sporadique » ; il y aurait eu sans doute aussi, parmi les premiers missionnaires, des évêques régionnaires ; mais il ne paraît pas qu'il y eut des sièges épiscopaux fixes.

Mgr Duchesne, le plus éminent représentant de l'école critique, arrive aux conclusions suivantes touchant la fondation de nos Églises. Sur les 119 sièges épiscopaux qui existaient dans les Gaules à la fin du IVe siècle, un tiers seulement, une quarantaine, ont une date de fondation approximative. Lyon remonte au moins à l'an 150. Arles est de la première moitié du IIIe siècle ; peu avant 250 on trouve Toulouse, c'est aussi la date probable de Narbonne. Marseille doit avoir été de bonne heure un centre chrétien. Vienne, Trèves, Reims sont contemporains de la seconde moitié du IIIe siècle. Bourges et Rouen semblent précéder de peu l'an 300. On rencontre vers la

---

septem viri episcopi ordinati ad praedicandum in Gallias missi sunt, sicut historia passionis sancti martyris Saturnini denarrat. Ait enim : *Sub Decio et Grato consulibus, sicut fideli recordatione retinetur, primum ac summum Tolosana civitas sanctum Saturninum habere coeperat sacerdotem.* Hi ergo missi sunt : Turonicis, Gatianus episcopus ; Narbonae, Paulus episcopus ; Tolosae, Saturninus episcopus ; Parisiacis, Dionysius episcopus ; Arvernis, Stremonius episcopus ; Lemovicinis, Martialis est destinatus episcopus (*Hist. Franc.* I, 28). A part saint Denys de Paris qui remplace Valère de Trèves, les noms sont les mêmes que ceux du monument d'Arles. — Darras (*Hist. de l'Église*, V, 517-526) a accumulé toutes les raisons qui infirment le témoignage de saint Grégoire de Tours, et lui ôtent l'autorité d'un texte indiscutable. Saint Grégoire s'appuie sur la leçon de la *Passion* de saint Saturnin : *Decio et Grato consulibus.* Or un ancien manuscrit de la même passion trouvé dans le courant du siècle dernier à Florence, porte : *Sous Claude, successeur de Caligula.* Grégoire de Tours dit lui-même dans un autre endroit « que Saturnin avait été ordonné par les disciples des apôtres ».

Digitized by Google

même date Bordeaux, Cologne, Paris, Soissons, Sens, Clermont, etc. (1).

Les recherches furent continuées avec ardeur dans ces derniers temps et les bases de la discussion furent en même temps élargies. On examina de nouveau les témoignages de l'antiquité et on leur fit subir l'épreuve d'une critique sévère et contradictoire ; on épuisa l'argument d'induction et on reconnut la valeur historique de ses conclusions. Tandis que Mgr Duchesne interrogeait avec soin les catalogues épiscopaux et cherchait dans la comparaison de ces modestes monuments le secret de nos origines religieuses, M. Le Blant, le savant épigraphiste, avait étudié le témoignage incorruptible des monuments lapidaires et porté la question sur un terrain nouveau, en publiant les *Inscriptions chrétiennes de la Gaule* (2). D'autre part, et comme dernier argument, on revendiquait l'autorité de la tradition : « La tradition, quand elle existe, telle doit être la pierre angulaire (3) ».

Les deux écoles, nettement séparées d'abord, ont fini par se rapprocher sur plus d'un point et par se faire des concessions mutuelles. Mgr Duchesne est encore très décidé contre la tradition. Dans ses études sur les catalogues authentiques, il montre qu'aucune série épiscopale n'est assez longue pour remonter jusqu'à l'âge apostolique. Lyon seul paraît en avance de plusieurs noms sur les autres listes ; or on sait que l'origine de cette Église doit être placée vers l'an 150. Mais déjà M. Le Blant avait constaté en Provence les premiers centres chrétiens, antérieurs même au grand foyer gréco-asiatique de Lyon. Très anti-aéropagiste pour Paris, l'abbé Bernard accepte l'apostolicité d'Arles, de Narbonne, de Vienne, comme étant le

(1) Mgr Duchesne, *Les Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*. Deux tomes ont paru. Le troisième s'occupera de la province de Trèves et de Metz.

(2) Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule* (1855-1865).

(3) Dom Chamard, *L'Établissement du Christianisme et les origines des Églises de France*, Paris, 1873.

Digitized by Google

sentiment unanime de l'antiquité (1). « Là pourrait bien être la vérité, conclut Kraus : la Provence dès le premier siècle, la vallée du Rhône au second, au IIIe le Centre et le Nord. Il paraît peu admissible que les Églises du littoral, les premières sur le chemin des Apôtres, ne soient, selon l'opinion grégorienne stricte, que du IIIe siècle, en retard de cent ans sur Lyon (2). » Ces premières concessions faites au sentiment traditionnel seront encore suivies d'autres : nous avons lieu d'espérer du moins ce résultat pour l'Église de Metz. Nous nous trouvons ici en présence de trois écoles, de trois opinions que nous allons soumettre à une revision critique :

I. *L'école grégorienne*, qui recule l'origine de notre Église à la fin du IIIe siècle ;

II. *Le système irénéen*, qui la fait remonter à la fin du IIe siècle ;

III. *L'école traditionnelle*, qui la place au Ier.

---

(1) E. Bernard, *Les Origines de l'Église de Paris*, Paris, 1870.
(2) X. Kraus, *Histoire de l'Église*.

Digitized by Google

§ I.

École Grégorienne.

L'école grégorienne se base sur le fameux texte de saint Grégoire de Tours, pour fixer la mission des sept évêques vers l'an 250, et pour rejeter la fondation de toutes les autres Églises des Gaules, à part celle de Lyon, à la fin du IIIe siècle au plus tôt. Cette opinion prévalut en France dès le milieu du XVIIe siècle. Toutes les traditions contraires furent regardées comme non avenues et reléguées dans le domaine de la légende. Les vieilles traditions de l'Église de Metz, acceptées pour la dernière fois dans leur intégrité par Meurisse, allaient subir à leur tour l'épreuve d'un examen rigoureux. Le Père Le Cointe, prêtre de l'Oratoire, déclara qu'Hespérius, présent au concile d'Auvergne en 535, est le premier de nos évêques dont l'épiscopat, grâce au synchronisme qui résulte de ce fait, soit fixé à une date certaine (1). Launoy et Tillemont, en faisant ressortir les invraisemblances nombreuses que présentaient les Actes de saint Clément, élevaient des doutes sérieux sur leur authenticité. « Le signal était donné, dit Prost, et, comme il arrive souvent après de longs retardements, dès le premier pas on allait *presque* dépasser le but (2). »

Les conclusions de la nouvelle école, qui niait l'apostolicité des Églises de la France, pour en faire descendre l'origine au milieu ou à la fin du IIIe siècle, ne trouvèrent un écho officiel à Metz qu'au commencement du XVIIIe siècle. Ce fut un archidiacre et grand-vicaire de Metz,

(1) *Annales ecclésiastiques françaises*, 1665-1683, I, 115.

(2) Prost, *Les Légendes*, p. 213.

Digitized by Google

M. Brayer, qui se chargea de réformer les opinions d'un clergé attaché à ses traditions. A entendre prononcer son nom, on serait tenté de croire qu'il était originaire des bords de la Sarre ou du bailliage d'Allemagne. Il n'en est rien cependant. Lorsque M. de Coislin fut pourvu de l'évêché de Metz, le 25 mai 1697, le cardinal de Noailles, si connu depuis pour son opposition à la bulle *Unigenitus*, lui imposa, dit-on, comme grands-vicaires deux célèbres docteurs en Sorbonne, les abbés Séron et Brayer. Ce dernier était parisien de naissance, étant né à Paris, paroisse Saint-Germain, le 19 mai 1654. Le fait est intéressant à noter. N'est-ce pas de Paris et de la Sorbonne que nous devait venir alors la lumière ? M. Brayer se montra d'ailleurs le disciple et le digne émule de Launoy.

Dans un *monitoire* (Monitum ad Pastores), placé en tête d'un nouveau Rituel imprimé en 1713 par ordre de M. de Coislin (1), il nous apprend que, jusqu'à saint Arnould, on ne peut rien savoir de certain sur la succession ni sur la vie des évêques qui ont précédé, non plus que sur les dates qui les concernent. Sans plus d'examen, il relègue parmi les légendes les traditions relatives à saint Clément et à saint Patient. Outre cela, il entreprend de redresser la liste de nos premiers évêques : il en supprime deux, Victor II, le 6e, et Fronime, le 20e, qui avaient toujours été admis jusque-là dans les anciens catalogues et honorés comme saints ; il en transpose trois autres, Romain, le 19e, Grammace, le 21e, et Agathimbre, le 22e. Le P. Benoît Picart et les Bénédictins eux-mêmes ne pourront s'empêcher de protester contre des procédés aussi hardis et si peu respectueux des anciens monuments de notre Église.

« Enfin, partant des durées d'épiscopat données par les anciennes listes, se fondant ensuite sur le synchronisme du cinquième évêque, Victor I, avec le concile de Cologne (346), dont il n'hésite pas à admettre les actes, et sur la présence d'Hespérius, qu'il compte comme le dix-huitième,

(1) *Rituale Metense*, Metz, 1713.

Digitized by Google

au concile d'Auvergne (535), il fait descendre saint Clément du milieu du Ier siècle, où on le plaçait auparavant, à la fin du IIIe ou même au commencement du IVe (1). »

Du même coup se trouvait brisée la chaîne qui rattachait directement l'Église de Metz à l'Église romaine par une mission primitive émanée de saint Pierre lui-même. Etant données les opinions gallicanes de l'auteur, on croira difficilement qu'elles aient été étrangères à cette conclusion. On est du moins en droit de constater que la question était préjugée et tranchée officiellement d'une manière prématurée, d'après les données générales de la critique contemporaine, mais avant toute investigation locale sérieuse.

Tous les historiens du XVIIIe siècle, qui se sont occupés de l'Église de Metz, sont d'accord pour nier l'apostolicité de son origine, mais ils ne conviennent pas de la date qu'il faut assigner à l'apostolat de saint Clément. Le P. Benoît Picart, capucin, auteur d'une *Histoire de Metz*, achevée en 1716 et demeurée inédite (2), relève quelques-unes des hardiesses de M. Brayer ; ému cependant des critiques dont les actes de saint Clément avaient déjà été l'objet, il conclut en disant : « Tout ce que nous savons de saint Clément, c'est que nous le croyons fondateur de l'Église de Metz. » Il ajoute qu'on ne peut attacher aucune date certaine à la liste épiscopale avant l'épiscopat d'Hespérius qui assistait en 535 au concile d'Auvergne ; mais en même temps, par une véritable contradiction, il accepte, pour une époque antérieure, le synchronisme d'Attila (451) et de l'évêque Auteur ; et, en assignant un siècle et demi de durée aux épiscopats des onze prédécesseurs qu'il lui reconnaît, il se range finalement à l'avis de M. Brayer et place comme lui la mission de saint Clément à la

(1) Cfr. Prost, *Les Légendes*, p. 213. Dans les pages suivantes, le même auteur analyse, avec une certaine étendue, les opinions des écrivains du XVIIIe siècle.

(2) *Bibliothèque de la ville de Metz*, ms. no 126.

Digitized by Google

fin du IIIe siècle ou au commencement du IVe seulement (1).

Dom Calmet parle avec respect de Paul Diacre et de la tradition. On devine, en lisant sa dissertation (2), que ce n'est qu'à regret, et avec certaines réserves, qu'il s'éloigne de l'opinion traditionnelle ; mais, rejetant également les conclusions hardies de M. Brayer quant à la date à assigner à la mission de saint Clément, il suit une voie intermédiaire, en plaçant son arrivée à Metz *sur la fin du deuxième ou au commencement du troisième siècle*. Par là, il se rattache à l'école irénéenne.

Dom Cajot, qui écrivait pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle (3), ne voit que des fables dans la légende de saint Patient. Il discute avec soin les détails, suivant lui apocryphes, qui surchargent celle de saint Clément, et relève les circonstances invraisemblables introduites dans ses actes. Puis, adoptant le synchronisme du cinquième évêque, Victor I, et des conciles de Cologne (346) et de Sardique (347), il place l'arrivée de saint Clément à Metz, dans le milieu du IIIe siècle, vers 260 (4).

Viennent enfin les Bénédictins Dom Tabouillot et Dom Jean François (5), qui se montrent plus décidés et dont l'opinion a fait longtemps école parmi nos devanciers. Ils font ressortir de nouveau les invraisemblances nombreuses que présentent les actes de saint Clément et les détails légendaires qui les surchargent, et n'hésitent pas à les ranger parmi les pièces apocryphes. Ils n'accordent d'autre part aucune confiance aux anciennes listes chronologiques des évêques de Metz ; mais, se fondant principalement sur des considérations empruntées à l'histoire générale de la religion dans les Gaules, ils font descendre l'origine de

(1) Cfr. Prost, *Les Légendes*, p. 215.

(2) *Histoire de Lorraine*, t. I, Dissertations, col. XI-XXVI.

(3) *Les Antiquités de Metz*, Metz, 1760.

(4) Cfr. Prost, *Les Légendes*, p. 217.

(5) Auteurs de la grande *Histoire de Metz*, dont le premier volume parut en 1769.

Digitized by Google

l'Église de Metz « *au commencement du quatrième siècle au plutôt [sic]* ».

La cause paraissait décidée dans le sens de la nouvelle école. Aussi, dans une nouvelle édition du Bréviaire, qui parut en 1778, sous les auspices du cardinal de Montmorency-Laval, on supprima les leçons légendaires de l'office de saint Clément, non pour revenir au texte de Paul Diacre et aux traditions primitives, comme on l'a affirmé (1), mais pour introduire une version nouvelle et incolore, adaptée aux conclusions de l'école, avec la correction essentielle quant à l'origine de la mission de saint Clément. On en jugera par le préambule suivant : « Saint Clément, ayant reçu sa mission du *Siège apostolique*, a été établi le premier apôtre, le premier docteur et le premier pasteur de notre peuple : c'est la tradition ancienne et constante de notre Église (2). »

Dans le courant du siècle dernier, même après le retour liturgique aux anciennes traditions, l'opinion de l'école critique resta longtemps dominante dans les sphères universitaires et dans l'enseignement classique. Il suffira de citer quelques noms parmi les auteurs qui se sont occupés de l'histoire de notre province. Bégin affirmait en 1829 que la religion chrétienne ne s'introduisit dans la Gaule-Belgique qu'à la fin du troisième ou au commencement du quatrième siècle « quoiqu'en disent les *légendaires*, toujours portés à reculer l'origine des Églises (3) ». L'abbé

---

(1) L'abbé Paulus, dans son *Étude sur le séjour de saint Clément à Gorze*, Annuaire VII, 1re p., p. 37.

(2) *Breviarium Metense* Illustrissimi ac Reverendissimi in Christo Patris D. D. Ludovicis-Josephi de Montmorency-Laval, primi Baronis christiani, Episcopi Metensis... editum. *Ad 23 nov.* : « Beatum Clementem, *a Sede apostolica missum*, primum fuisse gentis nostrae Apostolum, primum Doctorem, primum Episcopum, constans est et vetus traditio ». Dans le bréviaire du diocèse de Toul, publié en 1749, aux mots du texte ancien de la légende de saint Mansuy : *ab apostolorum principe Petro Tullensibus destinatum*, on avait substitué ceux-ci : *ad Leucorum populos a Sede apostolica missum*.

(3) Bégin, *Histoire des Sciences, des Lettres et des Arts dans le Pays Messin*, p. 110.

Digitized by Google

Clouet (1) et Digot (2) admettent également que la constitution régulière de nos Églises ne remonte pas plus haut que la fin du troisième siècle, tout en reconnaissant que certaines communautés chrétiennes avaient pu exister dans nos contrées dès la fin du deuxième siècle. C'est une concession qui a sa valeur et sur la portée de laquelle il y aura lieu de revenir. Abel, enfin, demeura jusqu'à la fin un adversaire convaincu et obstiné de l'origine apostolique ; mais sa conviction était moins le résultat d'une étude approfondie de la question que des libres allures de sa fantaisie. Dans la préface, dont il fit précéder le *Mystère de saint Clément*, publié par lui en 1861, il donne une traduction du texte authentique de Paul Diacre et le traite encore de récit *légendaire* (3).

La critique allemande contemporaine, autant que je puis en juger, a admis généralement les conclusions de l'école historique française. Le célèbre texte de Grégoire de Tours, si controversé cependant, a suffi pour asseoir son jugement. Elle admet toutefois, sur le témoignage positif de saint Irénée, que des communautés religieuses, des chrétientés sans organisation (*christliche Gemeinden*), ont existé, dès la fin du IIe siècle, dans les Gaules et dans les deux Germanies, et par conséquent aussi à Trèves et à Metz (4).

---

(1) Clouet, *Histoire ecclésiastique de la province de Trèves*, II tomes, Verdun, 1844-1857.

(2) Digot, *Histoire de Lorraine*, 6 vol. in-8e, Nancy, 1856.

(3) Abel trépignait tous les ans au banc d'œuvre, dans l'église de Guentrange, lorsque le curé de sa paroisse, l'excellent abbé Klein, qui vient de mourir, annonçait solennellement la fête de saint Clément, pontife et confesseur, premier apôtre des Messins, *envoyé directement par saint Pierre, au Ier siècle*. Il n'en gardait cependant pas rancune à ce bon prêtre, dont il était le premier à reconnaître le mérite et le talent oratoire, se plaisant à le surnommer le « *Bossuet des campagnes* ».

(4) Döllinger, *Lehrbuch der Kirchengeschichte*, I, 14 ; J. Friedrich, *Kirchengeschichte Deutschlands*, I, 170-174 ; Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands*, I, 6.

Digitized by Google

Tout récemment enfin, après la découverte de l'Amphithéâtre, de savants archéologues, dont nous ne contestons pas le mérite, mais qui traitent un peu légèrement nos plus respectables traditions, purent se flatter un instant d'avoir exhumé, des profondeurs de l'arène, un argument nouveau, et péremptoire cette fois, contre l'origine apostolique de l'Église de Metz. On vient de découvrir, disaient-ils, les vestiges d'un édifice religieux qui ne peut être qu'identique avec l'oratoire primitif que, suivant le témoignage de Paul Diacre, saint Clément avait construit dans les cavernes ou dans les ruines de l'Amphithéâtre. Or il paraît démontré que ce monument ne fut ruiné que vers l'an 300 ; l'apostolat de saint Clément ne peut donc être antérieur à cette date (1).

II. Après cet exposé un peu long du sentiment de l'école critique et de ses différentes nuances, je ne m'arrêterai pas à reproduire de nouveau et à discuter en détail les nombreux arguments qu'elle a accumulés depuis deux siècles contre l'origine apostolique de l'Église de Metz (2). En les examinant de près, on garde l'impression qu'aucun de ces arguments n'a une force vraiment démonstrative et probante ; beaucoup d'entre eux ont même perdu toute valeur objective. Les uns sont basés sur des présomptions, sur des légendes incertaines, sur des synchronismes et des évaluations chronologiques très contestables ; les autres, appuyant sur le caractère légendaire et apocryphe des actes de saint Clément, ne sont plus recevables aujourd'hui. De l'aveu même de nos adversaires, le texte de saint Grégoire, qui constituait leur argument principal, ne

(1) Wolfram, *Annuaire* XIV, 353-357. Bei Paulus sehen wir, weshalb das Amphitheater in die Legende mit hineingezogen ist : Clemens soll hier seine Wohnung gehabt und die erste christliche Kirche errichtet haben. Das ist offenbar der Kern der ganzen Ueberlieferung... Wenn eine Kirche hier errichtet wurde, so konnte das erst nach Aufgabe des Amphitheaters, also etwa um 300, der Fall sein.

(2) Cfr. l'abbé Chaussier, *De l'origine apostolique de l'Église de Metz*, p. 21.

Digitized by Google

peut plus être invoqué comme un témoignage indiscutable, après les débats nombreux et contradictoires dont il a été l'objet (1). Il restait une objection sérieuse et qui m'a paru longtemps insoluble : c'est celle qui résultait des invraisemblances et des contradictions chronologiques, si souvent relevées dans le texte même de Paul Diacre. Comment saint Clément, arrivé à Metz au Ier siècle, a-t-il pu construire un oratoire dans les ruines de l'Amphithéâtre, et dédier un autel à saint Pierre, du vivant de cet apôtre ? La réponse à ces difficultés viendra plus loin.

La critique moderne, prompte à l'attaque quand il s'agit de démolir les traditions et les légendes, présente elle-même plus d'un côté vulnérable. Prenons résolument l'offensive et résumons les raisons qu'on peut faire valoir contre ses procédés et ses conclusions exagérées.

1. Tous les adversaires de l'origine apostolique de notre Église, s'accordent à retarder la mission de saint Clément : « mais de sçavoir en quel temps il est venu, c'est la difficulté (2) ». Les uns le font venir « dès le IIe siècle » ; les autres placent sa mission « sur la fin du deuxième siècle ou au milieu du troisième » ; d'autres « à la fin du troisième ou au commencement du quatrième » ; les retardataires, enfin « au commencement du IVe siècle au plus tôt ». En réalité, ils ignorent en quel temps il est venu, et, après avoir arraché l'Église de Metz à son antique berceau, ils ne savent où en fixer l'origine. Devant cette incertitude, le dernier mot n'appartient-il pas à la tradition ?

2. La date extrême de 300, adoptée par les Bénédictins et soutenue encore aujourd'hui, est singulièrement tardive, et contraire à toutes les vraisemblances historiques. Prost, qui rejette cette opinion, dit que de toutes les hardiesses de M. Brayer, c'est celle qui pouvait paraître la plus osée (3). Il n'est pas croyable que la lumière de l'Évan-

(1) Cfr. Darras, *Histoire de l'Église*, t. V, 517-526.

(2) D. Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. I, Dissertations.

(3) Prost, *Les Légendes*, p. 214.

Digitized by Google

gile, qui devait se répandre « comme l'éclair qui part de l'orient et apparaît jusqu'à l'occident (1) », ait mis deux cent cinquante ans pour parvenir de Rome jusqu'à Metz. Cette invraisemblance devient plus grande si l'on considère la vaste unité romaine, la facilité des communications avec la capitale de l'Empire, le mouvement administratif, militaire et commercial, la présence et l'entretien de huit légions sur les bords du Rhin, l'assimilation rapide de la première Belgique, l'importance enfin de la cité des Médiomatriciens, importance attestée, pour le premier siècle, par la découverte de son vaste Amphithéâtre.

3. De fait, et nos adversaires en conviennent, on peut démontrer, par des déductions solides, basées sur le témoignage de saint Irénée, qu'il a existé, dès la seconde moitié du IIe siècle, dans les Gaules et dans les deux Germanies, et par conséquent aussi à Metz et à Trèves, des groupes de fidèles formant des communautés chrétiennes ; et l'on verra plus loin que ces premières chrétientés n'étaient pas acéphales, mais qu'elles constituaient des Églises organisées, ayant à leur tête des pasteurs et des évêques.

4. La date tardive de 300, assignée à l'apostolat de saint Clément, est inconciliable avec nos anciennes listes épiscopales, qui constituent des documents d'une autorité incontestable. Tenons-nous-en à la plus ancienne de toutes, à celle qui était rédigée sans aucune note chronologique, que Paul Diacre a eue sous les yeux et qu'il a suivie pour établir l'ordre et la succession de nos évêques. D'après l'avis autorisé de Mgr Duchesne, l'Église de Metz est au nombre des vingt-quatre anciennes Églises de la Gaule, qui ont de la série de leurs évêques des catalogues dignes de confiance (2) ; d'autre part, le P. Longueval avait déjà observé que notre Église est du petit nombre de celles où l'on trouve assez d'évêques pour continuer la succession depuis le temps des Apôtres (3). Ce n'est qu'en abrégeant

(1) Matth. XXIV, 27.

(2) Duchesne, *Les Catalogues épiscopaux* (1890).

(3) Le P. Longueval, *Histoire de l'Église gallicane*, I, 54.

Digitized by Google

singulièrement la durée des premiers épiscopats que l'on a pu tenter de ramener saint Clément à l'an 300. En effet, le catalogue, extrait de l'ouvrage de Paul Diacre, présente une série de trente-huit évêques depuis saint Clément jusqu'à Angelram, qui siégea jusque vers l'an 800. La première date chronologique certaine nous est fournie par les actes du concile de Clermont, tenu en 535, et auquel fut présent Hespérius, le vingt-troisième évêque de notre liste (1). Prenant cette date pour point de départ, nous constatons que les quinze évêques suivants ont siégé de l'an 535 à l'an 800 environ, avec une durée moyenne de 18 ans pour chaque épiscopat, moyenne que l'on peut porter sans difficulté à 20 ans, en tenant compte de la succession rapide et anormale de quatre évêques (Abbon, 703 ; Aptat, 712 ; Félix II, 719 ; Sigisband, 720). Pour les vingt-deux premiers évêques, qui auraient siégé de l'an 300 à l'an 535, il ne resterait qu'une durée moyenne de 10 ans pour chaque épiscopat : ce chiffre inférieur est contraire à la loi historique des successions épiscopales, et ne peut être que le résultat d'une réduction forcée.

5. On a invoqué, il est vrai, contre l'autorité de nos anciens catalogues et contre la loi naturelle des successions épiscopales, plusieurs documents qui nous jetteraient dans des difficultés chronologiques inextricables, s'il fallait en accepter les données avec une entière confiance. Victor I, cinquième évêque de Metz, passe pour avoir assisté au concile de Cologne, tenu en 346 (2) ; le même Victor aurait souscrit l'année suivante au concile de Sardique, tenu en 347 (3). Or, en supposant que Victor I ait assisté à ces deux conciles, et en accordant une durée moyenne de

(1) Hesperius in Christi nomine episcopus ecclesiae Metensis consensi et subscripsi. Labbe, *Concilior.* t. IV, 1805.

(2) Consentientibus et mandantibus Martino episcopo Moguntiacensium. *Victore Mediomatricorum*... Labbe, *Concilior.* t. II, p. 265 ; Mansi, *Concil.* t. II, col. 1371.

(3) Labbe, *Concilior.* t. II, p. 623.

Digitized by Google

12 ans aux quatre épiscopats précédents, on arrive à fixer les commencements de saint Clément vers 298 (1).

On répond à cela : 1° que les actes du concile de Cologne sont tenus pour faux et supposés par les plus habiles critiques « ce qui suffit, disent les Bénédictins, pour les rendre au moins douteux et incapables de servir d'appuy à un sentiment (2) », — 2° que, même en admettant l'existence du concile, les souscriptions paraissent falsifiées ou sont au moins gravement altérées quant aux noms propres ; — 3° que ce n'est que par une supposition gratuite que l'on identifie l'un des deux évêques qui souscrivirent simplement avec le prénom de *Victor*, au concile authentique de Sardique, avec le cinquième évêque de Metz ; — 4° que si l'on veut toutefois qu'un évêque de Metz ait souscrit à l'un ou à l'autre de ces deux conciles, ce doit être saint Auteur et non saint Victor ; une erreur de copiste, par le changement d'une lettre, aurait substitué le nom de ce dernier à celui du premier. Ainsi tout s'expliquerait, et tous les deux reprendraient leur place naturelle dans la suite chronologique de nos évêques, Victor I au IIe siècle, saint Auteur au milieu du quatrième (3).

Une autre difficulté chronologique vient de la légende de saint Auteur, introduite par Paul Diacre dans le récit du sac de Metz par les Huns (451). Après la ruine de la ville et le massacre des habitants, Auteur, treizième évêque de Metz, aurait été, avec le reste de son troupeau, emmené captif par Attila jusqu'à *Decempagi*, où il fut délivré miraculeusement. En se basant sur le synchronisme d'Auteur

(1) Wolfram, Annuaire XIV, p. 367 : Nehmen wir nun für die vier Vorgänger des Victor gleichfalls etwa 12 Jahre als Durchschnittsziffer, so würde der erste Bischof auf etwa 298 zu setzen sein. — Cfr. D. Calmet, *Dissertation*, col. Bénéd., *Histoire de Metz*, I, 218.

(2) Bénéd., *Histoire de Metz*, I, 216-217 ; cfr. Hefele, *Kirchengeschichte*, II, § 69 ; Baronius, *Annales*, ad an. 346 ; Le Nain de Tillemont, *Hist. Éccl.*, tom. VI, p. 761, etc.

(3) Cfr. l'abbé Chaussier, page 25-33, qui ne fait que reproduire les observations du bollandiste Henschenius, *Acta Sanctorum*, art. de saint Servais, au 13 mai.

Digitized by Google

et d'Attila, et en attribuant aux douze épiscopats précédents la durée moyenne de 12 ou 13 ans, définie par Wolfram, on est amené de nouveau à fixer l'apostolat de saint Clément vers l'an 300.

Il convient de remarquer d'abord qu'il y a un anachronisme évident dans le récit de Paul Diacre. Il introduit en effet dans la légende un troisième personnage, saint Servais, évêque de Tongres, qu'il fait tout à la fois contemporain d'Attila et de saint Auteur, et qui serait venu à Metz pour prévenir ce dernier des malheurs qui allaient fondre sur la cité. Or, on sait positivement d'ailleurs que saint Servais est antérieur d'un siècle à Attila, et qu'il a assisté au concile de Sardique en l'an 347 (1). D'autre part, le synchronisme prétendu d'Auteur et d'Attila est en contradiction avec la loi naturelle des successions épiscopales (18 à 20 ans). En faisant assister saint Auteur au sac de la ville de Metz en 451, on ne trouve que 84 ans de saint Auteur à saint Hespérius, ce qui ne laisserait, terme moyen, qu'environ 8 ans d'épiscopat pour chacun des dix évêques qui remplissent cet intervalle : ce chiffre inférieur est contraire à toutes les vraisemblances (2). D'ailleurs, la légende en question, que Paul Diacre assure avoir recueillie dans les anciennes traditions messines, ne paraît pas avoir été fixée primitivement à une date certaine ; le petit Cartulaire de Saint-Arnould la rapporte à une invasion antérieure qui aurait eu lieu en 329 ; la Chronique rimée de Metz la fait remonter jusqu'en 242. Ces premières conclusions sont corroborées par un argument topique. L'itinéraire que la légende fait suivre aux Barbares — de Metz à Scarponne, — retour de Scarponne à Metz, — puis mouvement de retraite sur Decempagi, — est en contradiction formelle avec la marche précipitée et bien connue des Huns, qui se portèrent directement de

(1) Cfr. Prost, *Les Légendes*, chap. V. Après avoir dégagé saint Servais, cet auteur ne voit pas d'inconvénient à maintenir le synchronisme d'Auteur et d'Attila.

(2) L'abbé Chaussier, *opus cit.*, p. 25.

Digitized by Google

Metz sur Orléans ; mais cet itinéraire pourrait bien répondre à l'une ou à l'autre des invasions allemandes dont notre pays fut le théâtre dans la seconde moitié du quatrième siècle ; à ce temps appartiennent les batailles gagnées par Julien l'Apostat à Strasbourg (357) et par Jovien à Scarponne (366). C'est aussi le temps probable de l'épiscopat d'Auteur. Les Bollandistes enfin ne trouvent rien d'étrange à supposer que Paul Diacre ait confondu plusieurs dévastations que Metz a eu à subir de la part des Barbares venus d'Outre-Rhin, et qu'il ait attribué à Attila la captivité de saint Auteur, quoiqu'elle ait eu lieu dans une invasion plus ancienne (1). « L'invasion d'Attila, dit un historien (2), fut un événement prodigieux qui frappa vivement l'imagination des contemporains et de la postérité ; à tel point que le souvenir ne put s'en effacer. Il semble même qu'on y rattache la désolation de plusieurs provinces, le sac d'une multitude de villes qui, peut-être, furent ruinées dans un autre temps et par d'autres invasions. »

Les arguments par lesquels on a essayé de bouleverser la chronologie naturelle de nos premiers évêques, ne sont donc fondés que sur des monuments suspects ou falsifiés, sur des inductions conjecturales, sur des documents légendaires qui ne sont pas exempts d'anachronismes : « documents, conclut l'abbé Chaussier, que l'on doit regarder en saine critique comme tout à fait impuissants contre la tradition de l'Église de Metz et contre l'autorité de nos catalogues (3) ».

6. La critique moderne a fait peu de cas de nos listes épiscopales ; elle n'a pas traité avec plus de respect un autre monument de notre ancienne Église, l'ouvrage authentique de Paul Diacre. Après l'avoir confondu longtemps avec les récits légendaires et apocryphes, elle n'a pas su en reconnaître la valeur historique, ni résoudre les con-

(1) *Acta Sanctorum*, ad diem 10 Aug. Sanct. Autor.

(2) *Annales du Moyen-âge*, t. II, p. 212.

(3) L'abbé Chaussier, *op. cit.*, p. 28.

Digitized by Google

tradictions apparentes qu'elle y avait relevées, si ce n'est en lui infligeant des corrections arbitraires et une interprétation contraire à la pensée de l'auteur.

On nous oppose, il est vrai, l'autorité des savants de premier ordre, qui ont étudié toutes les traditions, compulsé tous les documents et porté leur jugement en pleine connaissance de cause. Je réponds que précisément *la cause était mal instruite* dans la question de Metz. Pendant deux siècles, le procès a été vicié par l'ignorance de la pièce la plus importante, et par l'introduction au débat d'un texte altéré et interpolé, qui, au point de vue juridique, constituait un *document faux*. Chose étonnante pour le moins ! Le texte authentique de Paul Diacre avait été imprimé une première fois en 1613, dans le recueil de Freher, d'après un codex manuscrit de la plus haute antiquité ; il fut réimprimé en 1677 dans la *Maxima Bibliotheca Patrum*, et il passa néanmoins inaperçu aux yeux des critiques savants et érudits qui se flattaient de remonter aux sources de l'histoire. Du Bosquet publie, en 1633, le texte interpolé du Xe siècle, qui devient le point de départ de toutes les attaques ; c'est sur cette version altérée que les critiques de l'école française, les Launoy, les Le Cointe, les Tillemont, fondent leur jugement défavorable. Les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* n'y verront qu'« *une légende misérable* », « un tissu de fables absurdes, imaginées par un écrivain du XIIe siècle au plus tard ». Un siècle après, D. Calmet ignorait encore le texte original et donnait, d'après un ancien manuscrit de Saint-Arnould, une édition du texte interpolé, qu'il tenait pour l'œuvre même de Paul Diacre. Il est plus étonnant que les Bénédictins, qui soupçonnaient l'altération du manuscrit de Saint-Arnould, ne se soient pas donné la peine de remonter aux sources qui étaient à leur portée, puisqu'ils citent en plus d'un endroit le recueil de Freher et la Bibliothèque des Pères. Ils disent au sujet des actes de saint Clément qu'ils avaient consultés : « On croit communément qu'ils sont de Paul Diacre ; mais la célébrité

Digitized by Google

que cet écrivain s'est acquise par quantité d'excellents ouvrages, ne permet pas de croire que celui-ci soit sorti de sa plume, ou du moins, s'il en est l'auteur, il est à présumer qu'il a été interpolé et qu'on y a ajouté le merveilleux qui le rend absurde et ridicule. On remarque même dans les trois manuscrits de S. Arnoul, de S. Symphorien et de S. Clément, une altération progressive (1). » Il n'était cependant pas difficile de constater ou de découvrir que le manuscrit de Saint-Arnould avait déjà subi une première altération.

L'école critique du XVIIe et du XVIIIe siècle n'avait donc examiné la question et porté son jugement que sur le vu d'une pièce interpolée. « Cette remarque, dit justement l'abbé Chaussier, est importante pour le sujet que nous avons entrepris de discuter (2). » Il en résulte en effet que, la cause étant mal instruite, le procès appelait une révision.

7. Depuis que le texte authentique de Paul Diacre a été remis en lumière et reconnu enfin, soit après l'édition nouvelle que Pertz en a donnée dans la grande collection des *Monumenta Germaniæ* (1829), soit après la dissertation de l'abbé Chaussier (1847), a-t-il été reçu du moins avec le juste respect dû au nom de l'auteur et à un document si vénérable par son antiquité ? Il ne fallait guère y compter. Les uns, cédant par habitude d'esprit aux opinions reçues dans l'école, ont continué à le reléguer, sans plus d'examen, parmi les pièces légendaires et apocryphes. Les autres ont bien voulu lui accorder quelque crédit, mais en prenant la liberté de le disséquer, de le corriger, de rejeter ceci, d'admettre cela, au gré de leurs opinions préconçues. Ils n'acceptent pas le fait principal de l'origine apostolique, affirmé par Paul Diacre, pour retenir quelques circonstances accessoires, dont il ne garantit pas l'authenticité. En procédant d'une façon aussi arbitraire, ils ont manqué à la première règle d'interpré-

(1) Les Bénéd., *Histoire de Metz*, I, 203.
(2) L'abbé Chaussier, *op. cit.* p. 18.

Digitized by Google

tation, qui veut qu'on s'en tienne d'abord au sens et à la pensée de l'auteur et qu'on ne s'en écarte que pour des raisons graves.

8. Il convient de signaler un autre préjugé de l'école critique : c'est l'état de dépendance et de subordination primitive où elle se plaît à réduire l'Église de Metz, soit par rapport aux premières Églises fondées dans les Gaules au IIIe siècle, soit par rapport à la future métropole de Trèves. Après avoir rappelé la mission des sept évêques et les Églises fondées par eux, y compris celle de Paris, les Bénédictins ajoutent : « Or, si ces Églises matrices, constamment les premières des Gaules, ne peuvent dater leur vraie fondation que du milieu du troisième siècle, il faut assurément reculer l'époque de celles de nos contrées, qui ne purent se former que dans la suite, par le ministère des saints prélats dont nous venons de parler (1). » D'autre part, on nous affirme que la première chrétienté de Metz a dû s'organiser sur le modèle de celle de Trèves qui devait lui être un peu antérieure dans l'ordre du temps ; or l'Église de Trèves n'apparaîtrait comme définitivement constituée qu'à la fin du troisième siècle (2). Ainsi l'Église de Metz ne serait plus redevable de sa fondation ou de son organisation à une mission immédiate de Rome, mais à une propagande gallicane, ayant son point de départ à Paris ou à Trèves.

On n'allègue aucune raison sérieuse pour justifier toutes ces conjectures. Metz était la ville la plus considérable de la Gaule-Belgique. Il est tout naturel de penser qu'elle ait attiré l'attention des Apôtres (3), et qu'elle ait été une

(1) Les Bénéd., *Histoire de Metz*, I, 200.

(2) Wolfram, *Annuaire* XIV, p. 358. Il appuie ses déductions sur l'opinion émise par Hauck (*Kirchengeschichte Deutschlands*, I, p. 6) : « Die Entwickelung von Trier darf als typisch für die benachbarten Städte gelten ».

(3) Paul Diacre est très croyable lorsqu'il affirme que ce fut précisément l'importance de la population de Metz qui décida saint Pierre à envoyer saint Clément dans cette ville.

Digitized by Google

des premières, et peut-être la première de la province, à recevoir la lumière de l'Évangile. Bien plus, l'Église de Metz a pu se soutenir seule pendant les premiers temps, longtemps avant la constitution définitive des Églises de Toul et de Verdun, et même avant l'organisation de l'Église de Trèves, qui ne devint que plus tard la métropole de la province. D'ailleurs, rien n'empêche de considérer saint Clément et ses premiers successeurs comme des évêques régionnaires, chargés d'évangéliser toute la première Belgique. Aussi la question de l'origine de l'Église de Metz mérite d'être étudiée et peut-être résolue à part, indépendamment de la mission des sept évêques, et quelle que soit la solution qu'on adopte d'ailleurs, soit pour les Églises plus éloignées de Paris ou de Bayeux, soit pour les Églises voisines de Trèves, de Toul ou de Verdun.

9. Reste à dire un mot de l'argument nouveau et spécieux, exhumé des souterrains de l'Amphithéâtre. On vient de découvrir sous l'arène, nous dit-on, les vestiges de l'oratoire dont la tradition attribue la construction à saint Clément. Cette fondation, inconciliable avec la date traditionnelle assignée à la mission de notre premier évêque, ne devient possible qu'en supposant l'Amphithéâtre abandonné et en ruine, ce qui eut lieu vers l'an 300.

On accepte donc cette fois quelques circonstances particulières affirmées par la tradition, d'autant plus qu'elles semblent vérifiées par les découvertes récentes quant à l'existence d'un oratoire chrétien dans ces lieux. Mais la critique est plus exigeante. Il faudrait prouver que cet oratoire doit vraiment son origine à saint Clément et que la tradition, dont on s'autorise, n'a pas été altérée par une de ces confusions chronologiques si fréquentes dans les anciens documents et dont la légende de saint Autor nous a fourni un exemple. Tradition pour tradition, nous préférons celle qui atteste le fait principal, la mission apostolique de saint Clément. Il faudrait démontrer ensuite, par des arguments plus concluants que ceux qu'on a apportés au débat, que la ruine de l'Amphithéâtre re-

Digitized by Google

monte à l'an 300 ou environ. Et s'il y avait plus de raisons de rapporter cette ruine à l'invasion des Vandales en 406 ou en 409, irait-on jusqu'à reculer l'apostolat de saint Clément au commencement du Ve siècle ?

Le dernier argument de nos adversaires repose donc sur des prémisses hypothétiques et peu probables et n'a pas plus de valeur qu'une simple conjecture.

Terminons par cette appréciation de M. l'abbé E. Martin, qui n'est cependant pas favorable à l'origine apostolique de nos Églises et qui rejette en particulier celle de l'Église de Toul : « La partie adverse prétend que les Églises des Gaules ne furent fondées qu'aux IIIe et IVe siècles. Tout d'abord elle semble paradoxale ; elle inspire des craintes sérieuses : n'a-t-elle pas eu pour parrains Launoy, le dénicheur de Saints, le Nain de Tillemont, Fleury, Baillet ? N'a-t-elle pas pris naissance à l'ombre du Jansénisme et du Gallicanisme ? N'est-elle point issue d'un sentiment de réaction contre le Moyen-âge et l'influence de la Papauté (1) ? »

---

(1) *Histoire des diocèses de Toul, Nancy et St-Dié*, t. I, p. 21.

Digitized by Google

§ II.

Système irénéen.

Entre les deux dates extrêmes assignées à l'origine de l'Église de Metz, la date traditionnelle qui faisait remonter la mission de saint Clément à saint Pierre lui-même et la date tardive introduite par l'école grégorienne, il y avait un intervalle de plus de deux siècles. Une opinion intermédiaire n'a pas manqué de se produire, laquelle, se basant sur un témoignage de saint Irénée, rattache l'Église de Metz aux chrétientés d'origine grecque, qui avaient à Lyon leur centre bien connu, et en fixe l'origine au milieu ou à la fin du IIe siècle. C'est ce qu'on peut appeler le système irénéen. Cette opinion relativement nouvelle mérite d'être mise en évidence : les déductions solides sur lesquelles elle s'appuie sont autant d'arguments qui vont directement contre les conclusions de l'école grégorienne ; d'autre part, en lui ôtant ce qu'elle a de trop exclusif, elle est un acheminement vers la vérité traditionnelle.

Le célèbre *Monitum* du grand-vicaire Brayer ne resta pas sans contradiction de la part d'un clergé attaché à ses traditions et rebelle aux idées gallicanes (1). Le Père Benoit, qui achevait alors son *Histoire de Metz*, attira l'at-

(1) Le *Monitum* avait paru l'année même où fut publiée la constitution *Unigenitus* (8 sept. 1713). Mgr de Coislin, conseillé par ses grands-vicaires, y ayant fait opposition, vit son mandement condamné en cour de Rome et supprimé par arrêt du conseil du roi. L'abbé Dorsanne, grand-vicaire du cardinal de Noailles et chaud partisan de l'appel, écrivait dans son Journal, en octobre 1719 : « MM. de Metz et d'Arras avoient un clergé qui regardoit l'appel au futur concile comme une hérésie, et s'ils eussent appelé, ils auroient pu voir une grande partie de leurs diocèses se séparer d'eux ».

Digitized by Google

tention sur l'Église de Lyon, qui remonte au IIe siècle, et qui est, selon toute apparence, d'après lui, la plus ancienne des Gaules. Il ajoute que c'est plus tard seulement que saint Clément a dû arriver à Metz ; mais il néglige de tirer du témoignage de saint Irénée les déductions immédiates qu'il comportait.

J. B. Gissé, « sçavant chanoine de la cathédrale de Metz (1) », qui vivait dans le même temps, composa différentes dissertations qui traitaient de l'état de la ville de Metz sous les Romains, de saint Clément, premier évêque de Metz et de ses successeurs, du diocèse de Metz et de son étendue, etc. Ces ouvrages fort étendus, fruits de nombreuses recherches et d'une profonde érudition, formaient, au dire de Bégin, une histoire presque complète du Pays messin. Dom Calmet et les Bénédictins en ont possédé quelques cahiers. On ignore ce que le tout est devenu (2). Nous connaissons du moins, par une remarque de Dom Calmet, le sentiment du savant chanoine sur l'origine de notre Église : il la met un peu plus tôt que l'abbé de Senones, à la fin du second siècle ou au commencement du troisième (3). Le moment n'était pas propice pour défendre la tradition tant décriée : il fallait se placer sur le terrain de la nouvelle école et combattre ses conclusions en se servant de ses armes, c'est-à-dire à coups de textes et de documents.

Dom Calmet lui-même est loin de se rallier aux conclusions extrêmes de Brayer. Après avoir flotté entre plusieurs dates, dans une dissertation préliminaire, il se prononce, dans le texte de son ouvrage, pour la première moitié du troisième siècle. Mais il fait en même temps cette remarque fort judicieuse, qui dénote bien son respect inné pour la tradition : « Nous ne prétendons pas par là contredire les traditions bien fondées des anciennes Églises des Gaules, ni nier que la foi chrétienne n'y ait

(1) Dom Calmet, *Dissertation*, col. XVI.
(2) Bégin, *Biographie de la Moselle*, art. Gissé.
(3) Dom Calmet, *Dissertation*, col. XX.

Digitized by Google

été annoncée de fort bonne heure, puisque saint Irénée dit expressément que de son temps, c'est-à-dire au deuxième siècle, il y avoit des Églises chrétiennes dans la Germanie et parmi les Celtes ; et que Tertullien, qui vivoit peu après lui, assure que les diverses nations des Gaules étaient sujettes à Jésus-Christ. Nous disons seulement que l'on n'a aucuns monumens certains, qui nous apprennent le temps de la mission de ces premiers évêques et les particularitez de leur vie et de leur mort, et que ceux dont nous avons une connaissance distincte et assurée n'ont vécu qu'assez tard (1). » La critique moderne n'a pas toujours observé cette sage réserve ; aussi elle n'a pas échappé au travers de nier systématiquement les origines des Églises qu'elle ne pouvait plus atteindre ni contrôler par les procédés rigoureux de ses nouvelles méthodes.

Dom Calmet avait déjà remarqué qu'il y avait dans l'Église de Metz une double tradition relativement à son origine : « l'une qui y fait venir de Rome l'évêque saint Clément, envoyé par saint Pierre ; l'autre qui y fait venir d'Asie saint Patient, qui reçoit sa mission de saint Jean l'Évangéliste (2) ». Prost s'empara de ces données, et en

---

(1) Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, I, 131.

(2) Dom Calmet, *Hist. de Lorr.*, t. I, col. 91. La légende de saint Patient nous est parvenue dans deux versions conservées dans le petit cartulaire de Saint-Arnould (*Bibliothèque de Metz*). D'après la plus ancienne, dont la rédaction peut remonter au Xe siècle, saint Patient, quatrième évêque de Metz, grec d'origine et disciple de saint Jean l'Évangéliste, aurait été désigné par ce dernier pour le gouvernement de l'Église de Metz, du vivant de saint Félix, successeur de Céleste et de Clément (*beato Felice episcopo Metense predecessore suo adhuc in corpore vivente*). Consacré et béni par saint Jean, et doué du don des langues, saint Patient s'éloigne, emportant comme une précieuse relique une dent que l'apôtre s'était arrachée. Arrivé à Metz, il ne tarde pas à en devenir le pasteur suprême. Il élève alors, au dehors de la ville, du côté du midi, une basilique qu'il consacre à Dieu et à son maître saint Jean l'Évangéliste, et il y dépose la dent de ce dernier, avec des parcelles des vêtements des douze apôtres. Il y institue aussi des clercs pour le service de Dieu ; et enfin, après avoir accompli le cours de ses pieux travaux, il s'y endort en paix, au temps du pape

Digitized by Google

fit, dans ses études remarquables sur les *Légendes de Metz*, le point de départ d'une théorie nouvelle, dont voici l'analyse.

Les commencements de la religion dans les Gaules sont insaisissables ; ils ont dû résulter originairement d'une propagande obscure qui ne pouvait guère laisser de traces ; on ne trouve sur ce sujet aucune indication historique positive avant celles qui concernent l'Église de Lyon, au milieu du IIe siècle. D'autres Églises peuvent avoir reçu vers le même temps le dépôt de la foi, dans les provinces voisines, et même en Germanie où il s'en trouvait aux approches du IIIe siècle, suivant saint Irénée, qui vivait alors (m. 202). Signalée avant toute autre dans les Gaules, l'Église de Lyon a vraisemblablement servi de point de départ aux développements ultérieurs de la religion dans nos contrées. D'un autre côté, on admet généralement qu'elle doit, pour une certaine part, son origine à l'influence d'un élément grec qui se manifeste chez elle, d'abord dans ses relations avec les Églises de l'Asie-Mineure, auxquelles on la voit adresser les actes de ses premiers martyrs ; ensuite dans le caractère essentiellement grec de plusieurs de ses membres les plus éminents, de saint Irénée entre autres, un de ses premiers pasteurs : celui-ci, en effet, venait de Smyrne, où, dans sa jeunesse, il avait été instruit par saint Polycarpe, disciple de saint Jean.

Après ces considérations générales, l'auteur formule à sa manière la question locale. « Les origines du christianisme à Metz, dit-il, sont pleines d'obscurité. La conversion du peuple de cette ville et la formation première de

Hygin (139-142). La seconde version n'est qu'une amplification ultérieure du thème primitif, auquel elle ajoute plusieurs circonstances merveilleuses ; elle présente cependant plusieurs différences notables, une surtout très essentielle. Saint Pierre apparaît dans une vision à saint Jean, lui annonce que la première Belgique, convertie par ses soins, manque de pasteur, ceux qu'il avait envoyés étant morts (*quia illi qui a me illuc sunt directi solverunt vicissim debitum morti*), et le prie d'envoyer saint Patient à l'Église vacante de Metz (cfr. Prost, *Les Légendes*).

Digitized by Google

son Église sont des faits dont la connaissance détaillée échappe à l'histoire. La légende se prétend mieux informée sur leur compte ; il convient de l'entendre. Dans les récits qu'elle nous offre peuvent se cacher quelques traits de vérité : malheureusement ces compositions forment un tissu serré où le mélange intime du vrai et du faux ne permet que bien difficilement de distinguer la réalité de la fiction (1). »

Or, il y a, relativement aux origines de l'Église de Metz, deux traditions ou plutôt deux légendes également anciennes et contradictoires : la légende de saint Clément, qui a été consignée par Paul Diacre dans son écrit du VIIIe siècle ; et la légende de saint Patient, qui nous est connue par une rédaction du Xe siècle. D'après la première, saint Clément, envoyé directement par saint Pierre, aurait fondé le premier oratoire chrétien de Metz, en l'honneur de son maître, dans les ruines de l'Amphithéâtre ; d'après la seconde, saint Patient, disciple immédiat de saint Jean l'Évangéliste, aurait construit en l'honneur de son maître, en dehors de la cité, une basilique qui passe pour avoir été la mère-église de la province. L'honneur d'avoir possédé le premier siège épiscopal est revendiqué par l'une pour l'église de Saint-Pierre-aux-Arènes ; par l'autre, pour la basilique de Saint-Jean-l'Évangéliste. Celle-là rapporte l'origine de l'Église de Metz à une mission romaine, représentée par saint Clément ; celle-ci la rattache à une mission grecque, partie de l'Asie-Mineure.

L'auteur n'accorde aucune valeur historique directe aux documents anciens où ces notions se trouvent consignées. Selon lui, le caractère éminemment légendaire des actes de saint Clément, aussi bien que de ceux de saint Patient, ressort avec évidence des contradictions et des invraisemblances notables qu'ils présentent. Mais il n'est pas d'avis de mépriser ces légendes. On conçoit, dit-il, que les faits

(1) Prost, *Les Légendes*, p. 188.

Digitized by Google

concernant l'origine de l'Église de Metz aient été primitivement l'objet de traditions positives, qui, tout en subissant une altération progressive, sont restées naturellement mêlées aux fictions qui constituent les deux légendes. « Il faut tenter de reconnaître les notions qui ressortent de ces traditions, en les dégageant des vieux récits où elles sont consignées (1). » Et, suivant sa méthode judicieuse, il les examine avec soin, et cherche, en les étudiant et en les comparant, quelle est la part de vérité qui peut s'y mêler à la fiction.

Ces notions légendaires seraient, d'après lui, l'expression de deux opinions différentes et contradictoires qui auraient régné autrefois au sein de l'Église de Metz sur la question de son origine. Est-il possible d'apprécier l'ancienneté relative de ces notions et de se prononcer sur les questions que leur antagonisme soulève, soit directement, en ce qui regarde le rôle de mère-église de la province que se disputent et le sanctuaire fondé par l'envoyé de saint Pierre, et la basilique érigée par le disciple de saint Jean ; soit d'une manière indirecte, touchant l'origine romaine ou grecque de l'Église de Metz ? L'auteur estime que, suivant toute apparence, la notion favorable à la primauté de l'église de Saint-Jean et à une origine grecque est plus ancienne que l'autre, accréditée ultérieurement, et rattachant l'Église de Metz à une mission romaine. Et, après avoir constaté l'accord remarquable de ces données particulières avec l'histoire générale du christianisme dans les Gaules, il formule cette conclusion, qu'il entoure toutefois de ses réserves habituelles : « *En rattachant l'Église de Metz aux chrétientés gauloises d'origine grecque qui ont à Lyon leur centre bien connu, on peut la faire remonter au IIe siècle à peu près* (2). »

Il y a dans ce nouveau système une part de vérité et aussi une part de conjectures et d'assertions gratuites. Dégageons d'abord la proposition principale, qui peut être

(1) A. Prost, *Les Légendes*, p. 270.
(2) A. Prost, *Les Légendes*, p. 268.

Digitized by Google

établie par des déductions positives, pour écarter ensuite les conclusions ultérieures et les vues particulières de Prost, où l'on sent l'influence de l'école qui a introduit le mythisme dans l'histoire.

I. *Il y avait des Églises fondées dans les Gaules et dans les deux Germanies dès la seconde moitié du IIe siècle, et l'Église de Metz était indubitablement de ce nombre.* On ne trouve à ce sujet aucune indication historique positive et contemporaine avant celle qui concerne l'Église de Lyon, au milieu du IIe siècle. Saint Pothin, évêque de Lyon, avait plus de quatre-vingt-dix ans lorsqu'il souffrit le martyre dans la persécution de Marc-Aurèle (177). Il eut pour successeur saint Irénée (177-202), prêtre originaire de Smyrne, où il avait été instruit, dans sa jeunesse, par saint Polycarpe, disciple de saint Jean.

1. *Témoignage de saint Irénée.* Cet illustre pontife, qui touche de si près aux temps apostoliques, était investi de la dignité de métropolitain et d'exarque de toutes les Églises des Gaules. C'est dans ce sens qu'il faut entendre Eusèbe qui nous apprend que « Irénée gouvernait les paroisses de la Gaule entière (1) », et Théodore de Mopsueste, écrivain du IVe siècle, qui fait observer que, pendant longtemps, il n'y eut qu'un seul apôtre ou évêque par province, « comme il se voyait, ajoute-t-il, il n'y a pas longtemps encore, en Occident (2) ». Saint Irénée se rendit à Rome, dès l'année 177, pour y porter les lettres des Églises des Gaules contre la secte des Montanistes. Il composa quelques années plus tard un traité en cinq livres *Contre l'Hérésie*, où il invoque le témoignage des Églises contre les erreurs des novateurs. « Au milieu de la diversité des idiomes qui se partagent le monde, dit-il, la tradition chrétienne a conservé son unité. *Les Églises fondées en Germanie n'ont pas une croyance ni une tra-*

(1) Eusèbe, *Histoire eccl.* V, 23. Καὶ τῶν κατὰ Γαλλίαν δὲ παροικιῶν τῆς Εὐρωπαίας ἐπισκόπου.

(2) *Historia Francorum* I, 28.

Digitized by Google

dition différentes de celles qui existent chez les Ibères, de celles qui existent chez les Celtes, de celles qui existent en Orient, de celles qui existent en Égypte, de celles qui existent en Libye, de celles qui existent en Italie, le centre du monde (1). » Il y avait donc dès lors des Églises constituées, non seulement à Lyon et à Vienne, mais encore « parmi les différentes nations des Gaules (2) », et jusque dans les deux Germanies. Or, pourrait-on soutenir de bonne foi que la religion se soit répandue des rives du Rhône à celles du Rhin, en laissant dans l'ombre les contrées intermédiaires et des centres aussi importants qu'Autun, Metz et Trèves ?

Pour échapper à la force de cette déduction, on a cherché à atténuer le sens et la portée des mots. On admet bien qu'il ait existé en Gaule et en Germanie, même avant l'an 150, des chrétiens isolés, des groupes de chrétiens « à l'état sporadique » ; ces chrétientés primitives devaient leur origine, soit au zèle des premiers missionnaires qui parcoururent les Gaules, en qualité d'évêques régionnaires et sans siège fixe ; soit même, en l'absence de toute mission proprement dite, au simple prosélytisme chrétien qui, ayant abordé de bonne heure sur la côte provençale, aurait gagné, de proche en proche, la Gaule entière. L'organisation des Églises, par l'établissement de la hiérarchie épiscopale, ne daterait que de la fin du IIIe siècle. N'est-ce pas là une théorie inventée à plaisir, dans le but d'expliquer, d'une manière plus ou moins orthodoxe, les origines de l'Église chrétienne et sa rapide diffusion dans l'univers entier, en dehors de toute idée épiscopale et

(1) *Contra Haereses*, I, 15 : Nam etsi in mundo loquelae dissimiles sint, sed tamen virtus traditionis una et eadem est. Et neque hae quae in Germaniâ sunt fundatae Ecclesiae (Ὅτε αἱ ἐν Γερμανίαις ἱδρυμέναι Ἐκκλησίαι) aliter credunt aut aliter tradunt, neque hae quae in Hiberis sunt, neque hae que in Celtis, neque hae quae in Oriente, neque hae quae in Aegypto, neque hae quae in Libyâ, neque hae quae in medio mundi sunt constitutae.

(2) Tertullien, *adversus Judaeos*, c. VII : Galliarum diversae nationes, et Britannorum inaccessa Romanis loca, Christo vero subdita.

Digitized by Google

hiérarchique ? Et n'a-t-on pas le droit d'être étonné en voyant certains écrivains catholiques, inconscients ou trop complaisants, adopter avec empressement de telles hypothèses ? Qu'est-ce donc que « *cette prédication en quelque sorte spontanée* » dont on nous parle ? On ne voudrait pas dire cependant que les premières chrétientés soient nées par voie de génération spontanée. Qu'il y ait eu de bonne heure des chrétiens isolés parmi les Romains que le mouvement militaire, administratif ou commercial amenait dans les Gaules, cela ne fait l'objet d'aucun doute ; que plusieurs de ces néophytes, animés de l'esprit de prosélytisme, aient cherché à faire de la propagande et aient réussi, dans quelques cas, à grouper un petit nombre de fidèles gagnés à la foi du Christ, cela est encore très croyable (1). Mais si l'on prétend généraliser ce système pour expliquer l'origine des Églises, on ouvre largement la porte à la conception d'une communauté religieuse, antérieure et supérieure à toute hiérarchie, d'un bercail où les brebis ont le droit d'investir le pasteur de la houlette. Or une telle conception est contraire à la notion fondamentale de l'Église de Jésus-Christ ; elle est en contradiction formelle avec la nécessité d'une mission, proclamée par saint Paul (2) ; elle est démentie par la conduite des Apôtres qui s'attachaient à fonder des Églises dans les capitales des pro-

(1) « L'ardeur à communiquer la doctrine qu'ils venaient d'embrasser fut unanime chez les premiers chrétiens. Tous se mirent à l'œuvre : apôtres, évêques, prêtres, diacres et ministres quelconques, laïques eux-mêmes. Le livre des Actes le montre clairement et Origène pouvait écrire au commencement du IIIe siècle : « Les chrétiens s'empressent de propager leur religion, selon leur pouvoir, dans tout l'univers. On en rencontre qui se sont voués à parcourir cités, bourgades, villes, afin d'enseigner partout la pratique exacte et fervente. » (*Contr. Cels.*, l. III.) Mais, au-dessus de la propagande privée, il y eut l'évangélisation officielle. En Gaule, elle fut l'œuvre des missionnaires envoyés par les apôtres ou leurs successeurs (cfr. Chomton, *Hist. de Saint-Bénigne* de Dijon).

(2) *Rom.* X, 14 et sq. : Quomodo credent ei quem non audierunt ? quomodo autem audient sine praedicante ? *Quomodo verò praedicabunt nisi mittantur ?*

Digitized by Google

vinces qu'ils évangélisaient, et ordonnaient, avant de s'éloigner, des évêques pour les gouverner (1).

Revenons au témoignage formel de saint Irénée. Notons d'abord qu'il emploie le mot latin *ecclesia*, ou plutôt le mot grec correspondant, qui ont tous les deux un sens précis dans la langue ecclésiastique et qui n'ont qu'un équivalent exact en allemand aussi bien qu'en français. Est-ce une traduction fidèle de rendre le mot *ecclesia* par « communauté chrétienne *[christliche Gemeinde]* », et non par « église » ? Notre apologiste cite ensuite « *les Églises fondées ou constituées en Germanie et parmi les Celtes* » ; des Églises fondées devaient être fixées à un siège (2) Il les cite en premier lieu et les place au même rang que les autres Églises de l'Orient et de l'Occident qui étaient assurément organisées et gouvernées par des évêques. Il appelle la foi et la tradition de toutes ces Églises en témoignage contre les innovations des hérétiques ; or les fidèles ne parlent pas dans l'Église, les fidèles écoutent la parole de Dieu et la conservent dans leur cœur : ce sont les pasteurs qui élèvent la voix, soit pour rompre le pain de la parole, soit pour attester la foi du troupeau qui leur est confié. Qu'on lise donc la suite du texte ; saint Irénée nous apprend lui-même que ces Églises constituées n'étaient pas acéphales : « *Que les chefs de ces Églises* soient inégaux dans l'art de bien dire, la tradition n'en est point modifiée ; celui qui l'expose avec plus d'éloquence ne saurait point l'accroître ; celui qui parle avec moins d'abondance ne la diminue pas (3). »

Et ces chefs étaient des évêques. Saint Irénée prit une part active à la discussion soulevée, sous le pontificat de Victor I, relativement au jour où l'on devait célébrer la

---

(1) *Act.* XIV, 22 : Et cum constituissent illis per singulas ecclesias presbyteros. — I. *Thim.* I, 6 : Admoneo te, ut ressuscites gratiam Dei, quae est in te per impositionem manuum mearum.

(2) L'expression ἱδρυμένοι (Racine ἕδρα, siège ; d'où *cathedra*, cathédrale) signifie précisément que ces Églises avaient un siège fixe.

(3) *Contra Haeres.* I, X, 2.

Digitized by Google

fête de Pâques. Des conciles s'assemblèrent à ce sujet dans toutes les provinces de l'Empire romain. Leurs lettres synodales, adressées au Souverain Pontife, existaient encore du temps d'Eusèbe, qui nous a transmis l'histoire de ce débat solennel, et qui mentionne en particulier la lettre des Églises de Gaule, présidées par Irénée. « Irénée, dit-il, dans la lettre qu'il écrit au nom de ses frères, *les évêques de Gaule*, dont il présidait la réunion, convient qu'il faut célébrer la fête de Pâques le dimanche ; mais il avertit respectueusement Victor que le fait d'une divergence sur ce point ne serait pas suffisant pour retrancher de la communion les Églises dissidentes, qui suivent la coutume traditionnelle de leurs pères dans la foi (1). » — « Je sais, dit le P. Sirmond, qu'il y eut dans les Gaules des conciles antérieurs au siècle de Constantin. Deux, en particulier, se tinrent à Lyon, sous l'épiscopat de saint Irénée. Le premier, qui condamna les hérésies de Valentin et de Marcion, se composa, suivant la tradition, de douze évêques ; treize assistèrent au second, qui décréta, contre les Quartodécimans, que la fête de Pâques devait être célébrée le dimanche (2). »

Si saint Irénée, primat des Gaules, a présidé à Lyon un concile de treize évêques de sa province, il y avait donc de son temps au moins treize Églises constituées dans les Gaules avec des évêques à leur tête, en supposant, ce qui n'est nullement vraisemblable, que tous les évêques des Gaules, sans exception, aient assisté à ce concile. Or saint Irénée présidait cette illustre assemblée vers l'an 188. Nous voilà bien loin de la date de 250 et de la mission des sept évêques qui auraient fondé les premières et les plus anciennes Églises des Gaules après celle de Lyon.

Mais l'Église de Metz n'est point nommée ; « *il n'est point là question de nous* », dira-t-on peut-être avec le célèbre critique de Launoy. Les Églises de Lyon et de Vienne, il est vrai, sont seules désignées nominativement et cepen-

(1) Eusèbe, *Hist. ecclés.*, l. V, c. 23 et 24.

(2) Sirmond, *Concil. ant. Galliae*, préface.

Digitized by Google

dant nous savons qu'il y avait des Églises fondées dans les deux Germanies et parmi les Celtes ; nous savons qu'il y avait plus de treize Églises dans les Gaules vers 188. L'Église de Metz était de ce nombre. Pour m'en convaincre, il suffit de me rappeler que Metz se trouvait sur le chemin qui conduisait de Lyon à Cologne ; que la cité des Médiomatriciens était l'une des premières, sinon la première et la plus considérable de la Gaule Belgique ; qu'elle possédait enfin le plus vaste amphithéâtre des Gaules.

2. *Le Catalogue de nos évêques.* Les déductions qui précèdent sont appuyées et confirmées par la plus ancienne liste de nos évêques, insérée dans l'opuscule de Paul Diacre. Ce modeste monument de notre Église mérite une entière confiance, et c'est en vain que la critique a essayé d'en diminuer l'autorité par des difficultés chronologiques basées sur des données incertaines, ou d'en restreindre la portée par des évaluations fantaisistes. Or, il faut le reconnaître, par la loi naturelle des successions épiscopales, ce catalogue nous fait remonter sans peine jusqu'au commencement du IIe siècle au moins. Dans la série des trente-huit évêques qui ont occupé le siège de saint Clément jusqu'à Angelram, mort un peu avant l'an 800, Hespérius, au nom duquel s'attache la première date certaine (535), prend le vingt-troisième rang. Supposons qu'il ait siégé de 520 à 540. Il reste une somme de 260 ans pour les quinze épiscopats postérieurs, avec une durée moyenne de 18 ans environ pour chaque épiscopat. Appliquons ce terme moyen aux vingt-deux évêques qui ont occupé le siège de Metz avant Hespérius : nous remonterons, avec saint Clément, à l'an 124. Si nous nous arrêtons au quatrième évêque de la liste, à saint Patient, nous sommes amenés à placer le commencement de son épiscopat à la date de 178, l'année même où saint Irénée succéda à saint Pothin sur le siège de Lyon.

3. *La légende de saint Patient.* Quelles que soient l'explication qu'on donne à cette légende et les justes réserves

Digitized by Google

que l'on peut faire sur les détails (1), on ne saurait méconnaître qu'elle renferme quelques traits de vérité. On y saisit le souvenir d'une tradition positive qui s'était conservée dans l'Église de Metz touchant l'origine grecque d'un de ses premiers pasteurs, et la notion confuse d'une mission émanant de l'Église d'Éphèse et de l'apôtre saint Jean. Comment ne pas être frappé de l'accord remarquable que ces traditions locales présentent avec ce que l'histoire nous apprend de plus ancien sur l'Église de Lyon au IIe siècle, sur les relations qu'elle entretenait avec les Églises grecques de l'Asie-Mineure, auxquelles on la voit adresser les actes de ses premiers martyrs, sur le caractère essentiellement grec de plusieurs de ses pasteurs les plus éminents, de saint Irénée, entre autres, qui venait de Smyrne, où, dans sa jeunesse, il avait été instruit par saint Polycarpe, disciple de saint Jean? Or, on a vu plus haut que saint Patient, quatrième évêque de Metz, était, selon toute apparence, contemporain de saint Irénée. C'était sans doute l'un des évêques des Gaules qu'Irénée appelle ses frères et qui assistèrent au concile de Lyon, présidé par lui vers 188. Serait-on coupable après cela de témérité, si, du rapprochement de toutes ces indications, on concluait que saint Patient, originaire de l'Asie-Mineure,

(1) Les Bénédictins (*Hist. de Metz*, I, 212) ne voient dans la légende de saint Patient qu'un tissu de fables. « Le seul trait de vérité qu'on y trouve, disent-ils, est que S. Patient bâtit, hors des murs de la ville, une église sous l'invocation des douze Apôtres, et spécialement de S. Jean l'Évangéliste. Une tradition constante vient à l'appui de ce fait. » — L'abbé Chaussier (*op. cit.*, p. 45) ne croit pas devoir abandonner le fait principal attesté par la tradition, la mission donnée à saint Patient par saint Jean l'Évangéliste. Parmi les circonstances dont le fait de cette mission a été surchargé, les unes lui semblent mériter peu de confiance, les autres lui paraissent tout à fait inadmissibles. — Prost relève dans la même légende la notion d'une mission grecque, antérieure, selon lui, à la mission romaine représentée par saint Clément, et il conclut « que la *fondation* de l'Église de Metz est due, sinon à des Grecs venus d'Asie-Mineure pendant le Ier siècle, au moins à des pasteurs envoyés, à la fin du IIe, ou dans le courant du IIIe, par l'Église de Lyon ».

Digitized by Google

a reçu sa mission, sinon immédiatement de saint Jean, du moins de saint Polycarpe, évêque de Smyrne ; qu'il est venu dans les Gaules avec saint Pothin ou saint Irénée, et qu'il a été dirigé sur Metz, non pour jeter les premiers fondements de cette Église, mais pour remplir un siège demeuré vacant, et pour continuer l'œuvre des trois premiers missionnaires romains, Clément, Céleste et Félix (1) ?

Quoi qu'il en soit, il y a une conclusion plus générale à laquelle on ne peut refuser un degré de vraisemblance approchant de la certitude, conclusion basée sur des déductions solides qui s'appuient sur le témoignage de saint Irénée, sur l'autorité de nos anciens Catalogues, et sur la légende même de saint Patient : c'est que l'Église de Metz était fondée et constituée dès la seconde moitié ou dès la fin du IIe siècle.

4. *Aveux de la critique contemporaine.* La conclusion que nous venons de formuler commence d'ailleurs à gagner du terrain parmi les adversaires de nos origines apostoliques. L'abbé Eugène Martin résume, dans les lignes suivantes, l'opinion actuelle de la critique : « A l'appui de leurs dires, les adversaires contemporains de l'apostolicité des Églises des Gaules apportent des raisons qui, sans donner la certitude, sont plus acceptables que celles de Launoy. Ils s'appuient surtout sur les catalogues d'évêques que les Églises ont conservés.... Pour la France, 25 de ces documents offrent de fortes garanties, entre autres, pour ce qui nous concerne, ceux de Trèves, de Metz, de Verdun et de Toul.... Ils cherchent, comme point d'attache de ces listes, la date la plus ancienne où figure, soit dans un concile, soit dans un document authentique, l'un des noms du catalogue ; puis, partant de ce nom et don-

(1) L'abbé Bougaud, dans son *Étude sur l'origine des Églises de Dijon, d'Autun et de Langres*, a admis que saint Bénigne, l'apôtre de la Bourgogne, et ses compagnons étaient également grecs d'origine, et qu'ils ont été envoyés dans les Gaules avant l'an 169 par saint Polycarpe, évêque de Smyrne. Cfr. l'ouvrage récent du chanoine Chomton, où la même hypothèse est acceptée comme très vraisemblable.

Digitized by Google

nant à chaque épiscopat une durée de 20 ans, ils remontent plus ou moins haut, selon la longueur de la série ascendante. — Ainsi à Lyon, l'évêque Voscius assiste au concile d'Arles en 314 ; il est le 9e évêque de sa liste, ce qui s'accorde fort bien avec la mort de saint Pothin, 1er évêque († 177). — L'évêque de Trèves, Agrèce, prend part au même concile ; il est le 4e de sa liste : l'Église de Trèves ne semble donc pas remonter plus haut que la première moitié du IIIe siècle. — Metz n'offre aucune attache certaine avant 535, année où son évêque Hespérius assiste au concile de Clermont. Or ce prélat est le 23e de sa liste : Metz, d'après cet argument, *pourrait donc revendiquer la même antiquité que Lyon*, où l'évêque Viventiolus, qui siégeait en 535, occupe lui aussi le 23e rang. Cette cité d'ailleurs est plus rapprochée de Rome et elle paraît avoir été plus considérable que celle de Trèves, avant que les successeurs de Constantin n'eussent fixé leur demeure dans la cité des Trévires. Tout semblerait donc indiquer qu'elle a possédé un évêque dès la fin du IIe siècle (1) ».

5. *Concession de Mgr Duchesne.* Mgr Duchesne, le représentant le plus autorisé de l'école antitraditionnelle, fait lui-même cette remarque, au sujet du témoignage de saint Irénée : « Metz et Trèves étaient dans la Belgique. Mais, au point de vue ethnographique et à raison du rayonnement de la circonscription de ces Eglises, laquelle devait s'étendre sur les deux Germanies, saint Irénée a pu désigner Metz et Trèves par ces termes : « *les Églises qui sont en Germanie* (2) ».

II. Les arguments positifs que l'on peut faire valoir pour constater l'existence d'une Église à une date donnée, n'ex-

(1) L'abbé Eugène Martin : *Histoire des diocèses de Toul, Nancy et St-Dié*, tome I, p. 24 et 25.

(2) L'abbé Duchesne : *Mémoire sur l'origine des diocèses épiscopaux dans l'Ancienne Gaule*, publié dans les Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France, 5e série, t. X.

Digitized by Google

cluent pas une existence antérieure et sont généralement impuissants à trancher la question d'origine : un certificat de vie délivré à une personne ne doit pas être confondu avec son extrait de naissance et ne saurait en tenir lieu. En d'autres termes, l'origine et la première fondation d'une Église ne coïncident pas nécessairement avec la première mention historique, avec le plus ancien monument authentique qui nous en révèlent l'existence. Cette remarque est d'autant plus opportune que les commencements de la religion dans les Gaules ont dû résulter originairement d'une propagande obscure qui ne pouvait guère laisser de traces. Faute de tenir compte de ces observations, la critique moderne a formulé plus d'une fois des conclusions plus étendues que les prémisses. — « Il est constant, dit-elle, que l'Église de Lyon a été fondée *la première* dans les Gaules, vers le milieu du IIe siècle ; il est constant que saint Pothin a été son *premier* évêque. » — Or cela n'est pas constant du tout. Les documents nous disent seulement que saint Pothin, évêque de Lyon, souffrit le martyre en 177, à l'âge de quatre-vingt-dix ans. La seule conclusion qu'on puisse tirer de ce renseignement c'est que l'Église de Lyon existait au IIe siècle et que saint Pothin en est le premier évêque *connu*. Aller au-delà, en affirmant que les faits commencent avec la notion que nous en avons, c'est vouloir imposer à la réalité et à la durée des choses la mesure trop courte de notre esprit et les limites étroites de nos connaissances. Tout en nous inclinant devant les raisons plausibles qui attestent l'existence de l'Église de Metz au IIe siècle, et ses relations probables avec l'Église de Lyon, nous sommes donc en droit de réserver la question d'origine.

Il me reste à faire quelques remarques, et quelques réserves aussi, sur les vues particulières et nouvelles que Prost a apportées dans le débat. Esprit sage et pondéré, judicieux dans ses observations, original dans sa méthode, l'auteur des *Légendes* est extrêmement circonspect dans ses conclusions et pousse la réserve jusqu'à l'indécision.

Digitized by Google

Après avoir rattaché l'Église de Metz au groupe des missionnaires de Lyon, pour en faire remonter l'origine jusqu'au IIe siècle à peu près, il craint d'avoir été trop affirmatif et résume son opinion dans un dilemme entre les deux suppositions duquel il ne se prononce pas (1). Il avait cependant reconnu tout d'abord que la critique moderne avait dépassé le but et n'avait pas hésité à taxer de hardiesse les procédés et les conclusions de M. Brayer.

Documents historiques, légendes ou traditions : c'est à l'un ou à l'autre de ces trois termes, ou à tous les trois ensemble, que la critique peut arrêter son jugement dans l'examen et l'appréciation des anciens monuments et des sources de notre histoire religieuse. Prost n'accorde aucune confiance à nos listes épiscopales qu'il considère comme des pièces arrangées après coup, de manière à donner un point d'appui chronologique aux prétentions d'antiquité de notre Église. D'autre part, il refuse toute valeur historique directe aux actes de saint Clément, aussi bien qu'à ceux de saint Patient : « Ce sont, dit-il, des pièces apocryphes, suivant la plupart des critiques, ou au moins interpolées, suivant ceux qui les considèrent avec le plus de complaisance. Ces prétendus actes ne sont autre chose que des légendes : à ce titre ils appartiennent à notre sujet (2) ». Ces concessions faites à la critique moderne sont évidemment exagérées. Nos anciens Catalogues commandent un peu plus de respect ; et Paul Diacre ne mérite pas d'être confondu avec les auteurs légendaires.

S'étant prononcé pour la légende, Prost ne connaît pas

(1) Prost, *Les Légendes*, p. 268 : « En rattachant l'Église de Metz aux chrétientés gauloises d'origine grecque qui ont à Lyon leur centre bien connu, on peut la faire remonter jusqu'au IIe siècle à peu près. En la considérant comme l'œuvre des missions envoyées de Rome dans les Gaules, missions que les documents historiques ne mentionnent pas avant le milieu du IIIe siècle, on est obligé de faire descendre, avec la plupart des critiques modernes, ses commencements probables à cette dernière époque au plus tôt, peut-être même aux premières années du IVe siècle seulement ».

(2) Prost, *op. cit.*, p. 222-223.

Digitized by Google

les dédains qui lui ont été prodigués par la critique du XVIIIe siècle ; bien au contraire, il la revendique comme une source d'information que l'historien ne doit pas négliger de consulter. Les origines du christianisme à Metz, dit-il, sont pleines d'obscurité. La connaissance détaillée des faits qui s'y rapportent échappe à l'histoire. « La légende se prétend mieux informée sur leur compte : *il convient de l'entendre.* » Pour lui, la légende n'est pas le produit de l'imagination pure, mais elle a généralement son point de départ dans un fait réel. Le plus souvent, au milieu des fictions et des fables dont elle a été surchargée, elle contient encore quelques traits de vérité. On peut en tirer d'utiles moyens d'information, soit qu'on l'interroge sur son origine et sur les circonstances de sa formation, soit qu'on s'attache à l'examen de ce qui constitue proprement son sujet. On conçoit d'autre part que les faits qui se rapportent aux commencements de l'Église de Metz aient été primitivement l'objet de traditions positives qui ont pu s'altérer avec le temps, mais qui sont restées mêlées naturellement aux fictions dans les légendes qui nous sont parvenues. Le devoir d'une saine critique est de reconnaître ces notions traditionnelles, en les dégageant des vieux récits où elles sont consignées. Ces vues sont justes et nouvelles ; elles appartiennent à la méthode sage et judicieuse que Prost s'est tracée lui-même dans ses études sur nos anciennes légendes messines. Comme on le voit, l'auteur des *Légendes* se retrouve d'accord, quant au principe, avec l'école traditionnelle : il est lui-même un traditionaliste mitigé.

Mais il y a deux traditions entre lesquelles il faut choisir : l'une qui rapporte l'origine de l'Église de Metz à une mission romaine représentée par saint Clément, l'autre qui en attribue la fondation à une mission grecque représentée par saint Patient. L'erreur de Prost, erreur d'appréciation indépendante de sa méthode, vient de la préférence et de la priorité qu'il a accordées à la mission grecque sur la mission romaine. Les notions positives qui ressortent des

Digitized by Google

deux légendes ne sont pas nécessairement contradictoires et peuvent très bien se concilier, en admettant la mission nouvelle de saint Patient au IIe siècle, sans rejeter la mission romaine antérieure, représentée par saint Clément. L'antagonisme que Prost a construit entre ces notions est, semble-t-il, un peu factice ; il ne tient plus debout, si, en appliquant et en poussant un peu plus loin les procédés mêmes de l'auteur, on dégage la tradition primitive de saint Clément des notions légendaires et des circonstances accessoires dont elle paraît déjà surchargée dans le texte de Paul Diacre et qui y ont introduit un anachronisme évident et des invraisemblances souvent relevées. D'ailleurs, en revendiquant la priorité pour les notions positives que l'on peut déduire de la légende de saint Patient, l'auteur se met en contradiction formelle avec les deux versions de cette légende qui nous sont conservées dans le petit cartulaire de Saint-Arnould : la première dit expressément que saint Patient était le quatrième évêque de Metz *(beatus Pacienſ, presul Metensium quartus)* ; dans la seconde, on voit intervenir saint Pierre, qui apparaît dans une vision à saint Jean l'Évangéliste : il lui annonce que la première Belgique, convertie par ses soins *(jam dudùm prima Galliarum Belgica fidem suscepit)*, manque de pasteur, ceux qu'il avait envoyés étant morts depuis un certain temps ; il lui ordonne en conséquence de pourvoir à la vacance du siège et d'envoyer saint Patient, l'un de ses disciples, à Metz. Dans les deux versions, saint Patient apparaît donc comme le successeur des trois premiers missionnaires romains, Clément, Céleste et Félix, sur le siège de Metz. Enfin les conclusions singulières de l'auteur des *Légendes* tendraient à refuser à saint Clément le premier rang dans nos listes épiscopales et le rôle de fondateur de l'Église de Metz, rôle qui ne lui a été sérieusement contesté par aucun autre critique.

Prost, il est vrai, a prévu ces dernières objections ; et, sous l'influence évidente de l'école qui a introduit le mythisme dans le domaine de l'histoire, il fait une réponse

Digitized by Google

qui paraîtra plus osée que les hardiesses de Brayer. « Est-ce à dire que l'Église de Metz aura été fondée par saint Patient plutôt que par saint Clément ? *Non, sans doute...* quant aux personnages mêmes de saint Clément et de saint Patient, ils échappent à la critique (1). » L'auteur n'insiste pas ; mais sa pensée ne saurait faire l'objet d'un doute et résulte rigoureusement des prémisses qu'il vient de poser. En séparant les deux saints des traditions positives et des légendes respectives auxquelles leurs noms étaient attachés, il les place en dehors de la réalité pour les reléguer dans le domaine de la fiction ; il les assimile systématiquement aux héros imaginaires des autres légendes messines qui ont fait l'objet de ses études ; ce ne sont plus des personnages réels, mais des êtres symboliques, représentant la double tradition relative à l'origine de l'Église de Metz. Que les héros de nos anciennes légendes, Serpanus, Metius, Austrasius, le duc Hervis et Garin, son fils, soient des êtres fictifs inventés pour symboliser la fondation de la cité de Metz, l'invasion et l'expulsion des Barbares, la lutte entre les Francs d'Austrasie et de Neustrie, c'est ce qui ne saurait être contesté. Aussi bien, on était alors au temps des trouvères et des troubadours. Mais il ne viendra à l'idée de personne de confondre le récit historique de Paul Diacre avec un roman de chevalerie. Saint Clément, un mythe ! C'est un paradoxe encore plus étrange que celui qui consiste à soutenir, contre le sentiment de toute l'antiquité, qu'Homère n'est qu'un être fictif, symbolisant la poésie primitive de la Grèce, et personnifiant des milliers de rapsodes, qu'on dit avoir concouru à la composition de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*.

---

(1) Prost, *Les Légendes*, p. 265.

Digitized by Google

§ III.

École traditionnelle.

L'Église de Metz, appuyée sur une tradition immémoriale et constante, avait toujours cru que son origine remontait aux temps apostoliques, et que saint Clément, son fondateur et son premier évêque, avait reçu sa mission immédiatement de l'apôtre saint Pierre. Cette croyance ne fut pas ébranlée, ni la tradition interrompue, par les attaques toujours plus vives de la critique moderne. Aussi bien, ce n'est pas en un jour, ni par quelques traits de plume, si acérés qu'ils soient, que les savants parviendront jamais à effacer de la mémoire et du cœur du peuple les traditions positives, ni même les légendes qui lui sont chères, et qui représentent l'héritage de dix-huit siècles de foi simple et naïve.

Meurisse avait accepté pour la dernière fois, dans leur intégrité, les vieilles traditions de l'Église de Metz, avec toutes les légendes qui les accompagnaient. Quand une critique pleine d'érudition eut soumis toutes les opinions reçues à un examen plus sévère, et répandu sur les origines des Églises des Gaules une obscurité plus profonde encore que celle qui entourait déjà leur berceau ; quand elle eut jeté le discrédit sur les monuments anciens de notre Église, à cause de quelques difficultés chronologiques, de quelques contradictions, ou de quelques invraisemblances relevées dans les circonstances accessoires ; quand, en un mot, elle eut rejeté et confondu, dans un commun mépris, le fond primitif de la tradition avec les récits légendaires et merveilleux qu'une pieuse crédulité y avait ajoutés dans la suite des siècles : on comprend que

Digitized by Google

toutes ces discussions, tous ces doutes accumulés aient déconcerté momentanément les partisans de l'origine apostolique et les aient laissés dans l'embarras sur le terrain qu'il convenait de choisir pour défendre leur opinion.

Dom Calmet, le premier, indiqua le moyen de concilier le respect dû à la tradition avec les droits de la critique. Tout en reculant l'origine authentique de nos Églises au commencement ou au milieu du IIIe siècle, il faisait cette remarque : « Nous ne prétendons pas par là contredire les traditions bien fondées des anciennes Églises des Gaules, ni nier que la foi chrétienne n'y ait été annoncée de fort bonne heure.... Nous disons seulement que l'on n'a aucuns monuments certains qui nous apprennent le temps de la mission de ces premiers évêques (1). »

Les Bollandistes n'ont pas encore eu l'occasion de traiter l'article de saint Clément, dans leur magnifique collection des *Acta Sanctorum* (2) ; mais ils se sont prononcés, d'une manière préjudicielle, en faveur de nos antiques traditions, en cherchant à résoudre les difficultés chronologiques soulevées par la critique contemporaine et basées sur le prétendu synchronisme de Victor I avec le concile de Cologne (346) et sur celui de l'évêque Autor avec Attila (451). Le P. Henschénius n'hésite pas à rapporter à une invasion antérieure les faits relatifs à la captivité de saint Autor, et, dans la supposition où les actes et les souscriptions du concile de Cologne seraient authentiques, il admet qu'une erreur de copiste a pu très bien y introduire le nom de *Victor* à la place de celui de *Auctor* (3).

D'ailleurs, l'opinion traditionnelle avait pour elle le texte de Paul Diacre qui n'était pas ignoré des lettrés, et la légende de l'ancien bréviaire qui resta entre les mains du clergé jusqu'en 1778. Ce n'est qu'à cette dernière date qu'une nouvelle édition attribua la mission de saint Clément

(1) Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, I, 131.

(2) Voyez les articles saint Patient, au 8 janvier ; saint Servais, au 13 mai ; saint Autor, au 10 août, etc.

(3) *Acta Sanctorum*, ad diem 13 mensis Maii, de S. Servatio.

Digitized by Google

au *Siège apostolique*. Mais on était à la veille de la révolution qui bouleversa tant de choses et dont le lendemain fut marqué par un retour empressé aux anciennes traditions. Les conclusions de l'école critique étaient encore officiellement maintenues et protégées, lorsque les travaux d'un écrivain aussi érudit que modeste, sur l'apostolat de la Provence (1), vinrent opérer un revirement dans les esprits et provoquer ce mouvement de revision historique qui a produit tant de travaux dans la seconde moitié du siècle dernier et qui aboutit à un retour marqué aux traditions antiques des Églises. « Nous ne doutons pas, dit le docte Sulpicien, que si quelque critique exact et consciencieux entreprenait de rechercher les légendes des premiers apôtres de la France, de les examiner, de les comparer avec soin et de faire à l'égard de ces saints ce que nous avons essayé de faire relativement aux apôtres de la Provence, il ne dissipât bien des obscurités, que la critique outrée des derniers siècles a répandues sur l'origine de nos Églises, et ne contribuât efficacement à faire replacer dans la liturgie une multitude de faits importants qui en ont été retranchés sans motif (2). »

M. l'abbé Chaussier, notre ancien et vénéré supérieur, n'avait pas attendu cet appel. Dès l'année 1847, il avait fait paraître une étude sur l'*Origine apostolique de l'Église de Metz*, qui est encore en beaucoup de mains. Il paraît certain, dit l'auteur, que la Religion chrétienne a été établie dans les Gaules dès le premier siècle. Or, parmi les anciennes Églises des Gaules qui peuvent se vanter d'avoir été fondées par les disciples des Apôtres, l'Église de Metz est une de celles qui ont le plus de titres pour revendiquer cette antique origine.

L'importance de Metz dès les premiers temps de la domination romaine rend déjà cette assertion vraisemblable.

(1) *Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie-Magdeleine en Provence, et sur les autres apôtres de cette contrée*, par M. Faillon, de la Société de Saint-Sulpice, 2 vol. in-4°, Paris, Migne, 1848.

(2) *Monuments inédits*, II, 381.

Digitized by Google

Mais il y a de plus une preuve positive qui rend cette conclusion infiniment probable : c'est la tradition ancienne et constante de l'Église de Metz, tradition consignée pour la première fois dans l'ouvrage authentique de Paul Diacre, et appuyée, pour les temps antérieurs : 1° par des documents plus anciens que l'historien de nos évêques a eus sous les yeux et qu'il désigne dans son livre sous le nom de *relatio prisca, relatio antiqua ;* — 2° par nos anciennes listes épiscopales, qui, en marquant la durée de chaque épiscopat, permettent de remonter sans difficulté jusqu'au milieu du premier siècle pour les commencements de saint Clément ; — 3° par les données hagiographiques que nous possédons sur la crypte de saint Clément, sur les premiers évêques qui y ont été inhumés après lui, sur la vénération dont leur tombeau a été entouré, et sur la translation de leurs reliques.

Réunissant ensuite en un seul faisceau toutes les objections accumulées depuis deux siècles par l'école critique, l'auteur les reprend une à une, et essaye d'y donner une réponse satisfaisante, en s'étendant particulièrement sur les invraisemblances relevées dans la tradition et sur les difficultés chronologiques relatives à la mission de saint Patient, à la présence de Victor I au concile de Cologne et au prétendu synchronisme de saint Auteur avec Attila.

« La tradition qui atteste l'origine apostolique de l'Église de Metz, dit l'auteur en terminant, demeure donc revêtue de tous les caractères d'une haute probabilité ; et, nonobstant les obscurités qui peuvent rester encore sur quelques circonstances d'un fait aussi difficile à éclaircir à cause de son antiquité et du défaut de documents détaillés, nous sommes en droit de conclure qu'on est plus près de la vérité historique en admettant la tradition de l'Église de Metz, qu'on ne le serait en la rejetant, pour suivre les enseignements opposés de la critique du XVIIIe siècle. En deux mots, cette tradition se présente à nous avec une autorité imposante, que n'ont pu ébranler toutes les attaques de la science moderne, et qui doit la rendre chère

Digitized by Google

et digne de respect à tous les enfants de cette antique Église. »

A la suite de cette dissertation, le texte authentique de Paul Diacre composa de nouveau, et sans correction cette fois, les leçons de l'office de saint Clément, dans la nouvelle édition du bréviaire qui parut en 1848 ; et la tradition, qui faisait remonter l'Église de Metz à une mission émanée directement de saint Pierre, fut renouée sans contradiction.

II. La dissertation de l'abbé Chaussier a gardé pour nous une valeur durable et l'on peut dire sans erreur que ses conclusions expriment encore aujourd'hui l'opinion de l'ancien clergé du diocèse. Ce n'est pas diminuer le mérite de cette thèse, que de faire quelques réserves sur les détails ou d'y signaler quelques lacunes et quelques inexactitudes. Il me semble au contraire qu'il y a moyen de la rajeunir en la remettant au point avec les investigations plus récentes de la critique, et en cherchant à éclaircir les dernières obscurités qui, de l'aveu de l'auteur, pouvaient encore être soulevées sur quelques circonstances accessoires ; l'argument principal, tiré de la tradition, gagnera aussi à être mis plus en évidence.

1. Le défenseur de nos traditions use d'un style simple et clair ; il apporte dans la discussion un ton convaincu et modéré, une argumentation serrée et vigoureuse, et fait preuve de la plus saine critique. Tout en reconnaissant les services que l'école critique a pu rendre à la science ecclésiastique et à l'histoire de la Religion, il estime qu'elle n'a pas su se garder de certaines exagérations, et il lui reproche en particulier la défiance excessive et bien injuste qu'elle n'a cessé d'afficher à l'endroit de la tradition et des miracles des saints. Les conclusions de l'auteur sont modérées aussi : loin d'ériger sa thèse en article de foi, il ne revendique même pas pour elle ce degré de certitude qui la mettrait hors de toute discussion ; plus modeste, il se contente, à défaut de documents

Digitized by Google

certains, de lui assigner ce caractère de haute probabilité qui doit suffire aux esprits sans prévention.

2. Il y a un mérite que la critique moderne ne peut refuser au judicieux auteur de la dissertation : c'est d'avoir démontré l'interpolation de la version du Xe siècle qui avait servi jusque-là de base à la discussion et d'avoir reconnu le texte original de Paul Diacre dans l'édition de la grande Collection des Pères, publiée en 1677. L'auteur déclare expressément qu'il s'en tient à l'œuvre du diacre d'Aquilée, et il n'hésite pas à lui accorder la valeur d'un document historique. « Le texte authentique de Paul Diacre, dit-il, est grave, raisonnable, et exempt de toutes ces légendes incroyables et souvent ridicules que nous abandonnons volontiers aux rigueurs de la critique. » Mais il ne peut s'empêcher de trahir un certain embarras lorsqu'il cherche à concilier toutes les circonstances du récit avec la date assignée à la mission de saint Clément. L'Amphithéâtre étant de construction récente, comment l'historien de nos évêques a-t-il pu dire que saint Clément s'y fit une demeure et un oratoire ? Comment admettre que cet oratoire ait été consacré à saint Pierre, quoique cet apôtre fût encore vivant ? Par respect pour l'autorité de Paul Diacre, l'auteur ne va pas jusqu'à avouer que ce sont là des invraisemblances et de véritables anachronismes ; il n'y voit que des obscurités qui demandent à être expliquées. Il reconnaît toutefois que l'historien n'a rapporté ces circonstances qu'en en laissant la responsabilité à d'autres, et il conclut en disant : « plus ou moins d'obscurité sur ces circonstances secondaires ne peut infirmer la vérité du fait principal tel que nous l'avons établi. »

3. Nos anciens catalogues épiscopaux sont des monuments d'une autorité incontestable et qui servent d'appui et de support à la tradition pendant les premiers siècles (1). L'abbé Chaussier a établi ses déductions sur un

(1) Nos listes épiscopales ont pour point de départ : 1° celle qui a été rédigée, sans aucune note chronologique, à la fin du VIIIe siècle, par Paul Diacre, et qui est insérée dans le texte de son ouvrage ; —

Digitized by Google

catalogue plus récent, annexé à l'œuvre de Paul Diacre dans la *Bibliothèque des Pères*, et exprimant la durée de chaque épiscopat. Il le considère comme une copie des diptyques de l'Église de Metz que Paul Diacre a eus sous les yeux en composant son petit ouvrage ; mais comme cet auteur ne voulait pas parsemer son manuscrit de chiffres, il se serait contenté d'extraire des anciens diptyques et de transcrire à la suite de son histoire le catalogue qu'on y trouve et qui par conséquent doit avoir l'autorité d'un document authentique.

Ces conclusions ne sont pas admises par la critique moderne. Il convient en effet de remarquer que ce catalogue, qui s'arrête à l'évêque Wala, mort en 883, est postérieur d'un siècle à l'œuvre de Paul Diacre. Et puis, si l'historien de nos évêques avait eu sous les yeux les données chronologiques et nécrologiques qu'il renferme, n'est-il pas à présumer qu'il se serait fait un devoir de les insérer dans son opuscule ? Leur omission de sa part est au contraire l'indice d'une addition ultérieure et donne au catalogue du IXe siècle le caractère d'une composition arbitraire qui doit le rendre suspect à nos yeux. « On ne peut s'empêcher, dit Prost, d'y voir un thème chronologique calculé

2° un catalogue en vers, écrit du temps de Charlemagne, et imprimé par Meurisse (p. 685) et par Dom Calmet (I, *pr. col.* 82) ; il se borne également à donner les noms des évêques et l'ordre dans lequel ils se sont succédé, sans marquer la durée de leur épiscopat ni la date de leur mort ; une main postérieure a continué ce catalogue jusqu'à l'élection de Robert et a ajouté en marge le jour de la mort de chaque évêque. Viennent ensuite : — 3° le catalogue du IXe siècle, imprimé dans la *Bibliothèque des Pères*, et qui s'arrête à l'évêque Wala, mort en 883 ; il ne contient pas de date non plus, mais seulement, en regard du nom de chaque évêque, l'indication du jour de sa mort et celle de la durée de son épiscopat ; — 4° une liste du Xe siècle, tirée du petit cartulaire de Saint-Arnould (cfr. D. Calmet, I, *pr. col.* 79) et donnant, avec les mêmes indications, la suite de nos 45 premiers évêques, depuis saint Clément jusqu'à Adalbéron I, mort en 964 ; — 5° une liste du XIIe siècle, insérée dans la *Chronique des évêques de Metz*, dont la première partie s'étend de saint Clément jusqu'à Étienne de Bar, mort en 1162, et renferme l'histoire de 55 évêques.

Digitized by Google

de manière à prêter l'apparence d'un point d'appui aux prétentions d'antiquité de l'Église de Metz (1). » Les Bollandistes, embarrassés pour fixer l'époque à laquelle vivait saint Adelphe, notre dixième évêque, remarquent aussi que, dans les anciens catalogues de l'Église de Metz, il semble qu'on ait augmenté arbitrairement la durée des épiscopats afin d'atteindre l'époque de saint Pierre qu'on voulait donner pour contemporain à saint Clément (2).

Admettons qu'un copiste du IXe siècle ait ajouté le nombre des années aux catalogues primitifs ; cette concession ne modifie pas sensiblement les déductions que l'on peut en tirer en faveur de l'antiquité de l'Église de Metz et nous donne au contraire une plus grande latitude pour résoudre certaines difficultés chronologiques. De l'aveu de nos adversaires, la simple liste de Paul Diacre, dénuée de toute note chronologique, mérite confiance. Prenons-la pour base de la discussion et cherchons d'abord dans la succession de nos anciens évêques une date sûre qui puisse nous servir de point de départ : elle nous est fournie par l'épiscopat d'Hespérius, notre 23e évêque, qui assista au premier concile de Clermont en 535. Supposons qu'il ait commencé à siéger en 520 et appliquons aux vingt-deux épiscopats précédents la durée moyenne de 18 ans que nous avons déduite plus haut ; nous serons amenés à placer les commencements de saint Clément vers l'an 124. Dans les anciennes Églises des Gaules, la durée moyenne des épiscopats varie entre 15 et 20 ans. Si nous appliquons dans le cas particulier le terme supérieur de 20 ans qui forme aussi dans toute la suite la règle des successions épiscopales dans l'Église de Metz, la mission de saint Clément sera reportée à l'an 80 de notre ère.

Quelle est la conclusion qui résulte de ces évaluations basées sur les lois naturelles de la chronologie ? Nous l'avouons sans peine : le catalogue de nos évêques ne peut

(1) A. Prost, *Les Légendes*, p. 222.
(2) *Acta Sanctorum*, ad 29 Augusti.

Digitized by Google

être invoqué comme un argument positif et péremptoire en faveur de l'origine apostolique de l'Église de Metz ; mais on nous accordera aussi que, loin d'y contredire, il y est plutôt favorable puisqu'il présente une série d'évêques assez bien fournie, pour que nous puissions fixer sans difficulté le premier anneau de la chaîne à la fin du premier siècle. Nous avons raisonné dans l'hypothèse où il n'y aurait eu aucune solution de continuité dans cette chaîne. Pour atteindre aux temps apostoliques et remonter à l'époque où vivait saint Pierre, il suffit d'admettre une interruption de 20 ou 30 ans dans la série de nos premiers évêques. Ce défaut de succession immédiate a dû se présenter plus d'une fois dans les premiers siècles où l'administration des Églises ne pouvait être aussi régulière qu'elle le fut depuis ; il est insinué pour l'Église de Metz par la tradition particulière qui veut que, dès le second siècle, saint Patient, originaire de l'Asie-Mineure, ait été investi d'une mission nouvelle et chargé d'occuper le siège demeuré vacant par la mort des trois premiers missionnaires romains. Cette vacance toutefois ne fut pas assez longue pour effacer les souvenirs de la première évangélisation ; et la crypte de saint Clément, qui demeura la nécropole de nos premiers évêques, servit en même temps de refuge et de gardienne à la tradition.

4. Il convient de relever dans la dissertation de l'abbé Chaussier quelques inexactitudes et de signaler quelques lacunes, qui n'infirment pas toutefois sa thèse générale. Une notion erronée qui a pris une certaine importance dans la discussion que soulève la chronologie des évêques de Metz, c'est le prétendu synchronisme admis entre saint Servais, évêque de Tongres, saint Auteur, évêque de Metz et l'invasion des Huns (451). Or l'abbé Chaussier attribue ce synchronisme à saint Grégoire de Tours, qui, selon lui, ferait saint Auteur tout à la fois contemporain de saint Servais et d'Attila (1) ; c'est là une première erreur, puis-

(1) *Op. cit.* p. 31.

Digitized by Google

que l'historien des Francs, dans le récit du sac de Metz, ne fait pas seulement mention de saint Auteur. Le lien qui fait ces trois personnages contemporains apparaît pour la première fois dans l'ouvrage de Paul Diacre, qui nous apprend lui-même qu'il a recueilli ses données dans la tradition messine. Quant au synchronisme de saint Servais et d'Attila, qui paraissait ressortir du texte même de Grégoire de Tours, c'est une question historique qui a fait couler beaucoup d'encre et qui a exercé la plume des Bollandistes et d'un grand nombre de critiques. Il est établi en effet que saint Servais, évêque de Tongres, mentionné par Athanase et par Sulpice-Sévère, avait assisté au concile de Sardique en 347. Comment pouvait-il être contemporain d'Attila et témoin de l'invasion des Huns en 451 ? Pour résoudre la difficulté, les uns ont inventé deux saints Servais, en distinguant *Servatius* et *Arvatius ;* les autres ont imaginé, non pas deux Attila, mais deux invasions des Huns dans les Gaules, l'une, celle d'Attila, au Ve siècle, l'autre contemporaine de saint Servais dans le courant du IVe siècle. Il était réservé à notre érudit compatriote, A. Prost, de trancher le nœud de la question par cette remarque judicieuse que, dans le texte et la pensée de Grégoire de Tours, les faits relatifs à saint Servais, bien que rapprochés de ceux qui concernent la prise de Metz par Attila, ne doivent pas être mêlés à ces derniers et peuvent être parfaitement d'une date antérieure (1).

L'abbé Chaussier ne croit pas devoir abandonner la mission de saint Patient rapportée immédiatement par la légende à saint Jean l'Évangéliste, mort vers l'an 100 de notre être ; mais il ne dissimule pas la difficulté de concilier cette mission avec la chronologie de nos premiers évêques, telle qu'elle résulte du catalogue du IXe siècle. Nous avons renoncé à suivre cette chronologie ; nous croyons encore, avec la plupart des critiques modernes, qu'il faut renoncer à faire de saint Patient un disciple im-

(1) Cfr. Prost, *Les Légendes*, chap. V.

Digitized by Google

médiat de saint Jean. La légende de saint Patient n'a pas pour nous l'autorité du texte de Paul Diacre ; elle lui est postérieure de deux siècles et surchargée de détails invraisemblables. De plus, elle représente la tradition locale de saint Arnould, et sans doute aussi les prétentions tardives de cette abbaye à rattacher son origine à un disciple immédiat des apôtres, pour ne rien céder sur ce point à l'abbaye voisine de saint Clément qui pouvait se glorifier d'avoir été fondée par un disciple de saint Pierre. Ces prétentions, auxquelles Paul Diacre ne fait encore aucune allusion, ont pu naître au neuvième ou au dixième siècle seulement, un peu avant la rédaction de la légende, et au moment où l'antagonisme entre les deux abbayes commençait à prendre un caractère plus accentué. Avec Prost, nous ne retiendrons de la légende que deux notions traditionnelles assez significatives : l'apparition à Metz d'un nouveau missionnaire d'origine grecque et la notion d'une mission émanant de l'Asie-Mineure, avec le fait positif de la fondation, plus près des murs de la ville, d'un second oratoire dédié à saint Jean l'Évangéliste. Serait-il téméraire de conclure de ces données que saint Patient fut envoyé, non pas immédiatement par saint Jean, mais par saint Polycarpe, son successeur, et qu'il fit partie du groupe des missionnaires de Lyon, en qualité de disciple ou de compagnon de saint Pothin ou de saint Irénée ?

La topographie exacte des lieux échappe aussi à l'auteur de la dissertation, comme à tous ses devanciers des derniers siècles. Il ne tient aucun compte des fondations distinctes attribuées à saint Clément par l'interpolateur du Xe siècle, et en plaçant la crypte du saint dans l'oratoire qu'il s'était fait près de l'Amphithéâtre, il confond, semble-t-il, cet oratoire avec l'église de Saint-Pierre-aux-Arènes. Enfin, dans sa réponse à l'objection tirée du culte tardif rendu à saint Clément, il insinue bien que ce culte devait être en usage de temps immémorial dans l'Église de Metz, avant la translation solennelle des reliques du saint par l'évêque Hériman en 1090 ; mais il ignore les translations

Digitized by Google

antérieures dont la première est déjà mentionnée dans un ancien martyrologe de la fin du IXe siècle (1).

5. Reste l'argument principal, fondé sur la tradition antique et immémoriale de l'Église de Metz. « La tradition, quand elle existe, dit Dom Chamard, telle doit être la pierre angulaire. » Cet argument n'aurait pas trouvé grâce aux yeux de la critique sévère des XVIIe et XVIIIe siècles et il rencontre aujourd'hui plus d'un sourire sceptique. D'où vient donc cette injuste défiance et cette divergence des esprits qui fait qu'on ne s'entend plus sur la définition des mots ni sur la valeur des principes ? D'où vient que la critique historique obéit elle-même à des règles différentes ? Il y a, en effet, deux manières de concevoir l'histoire ; il y a une conception plus ancienne, plus large et plus vraie, qui admet comme sources historiques les documents écrits, les monuments divers et la tradition purement orale ; et la conception étroite de la critique moderne, qui rejette tout ce qui n'est pas appuyé par des monuments positifs, et, qui, en opposant l'histoire à la tradition, va jusqu'à confondre cette dernière avec la légende. La tradition n'est-elle pas le moyen primordial institué pour la transmission de la vérité, le phonographe naturel et fidèle qui devait répéter aux générations futures les sons perçus et enregistrés dans le passé ? Nul n'ignore la vigueur et l'autorité de la tradition dans les premiers âges du monde, où elle régnait en maîtresse du genre humain, longtemps avant l'invention de l'écriture, avant que les hommes aient connu l'art de graver des inscriptions sur les monuments et de perpétuer le souvenir des événements par des médailles. Nul n'ignore le rôle que la tradition a continué à jouer à l'origine de toutes les sociétés, le respect et la vénération dont l'entouraient les anciens.

D'où vient donc le discrédit dans lequel elle est tombée

(1) XIII Kal. Aprilis Mettis translatio corporis sancti Clementis. Cfr. *Acta Sanctorum*, Oct. XIII.

Digitized by Google

dans ces derniers siècles ? Il faut bien l'avouer, la première faute en revient à la tradition elle-même. Pareille à un ruisseau limpide dans sa source, mais dont les eaux se troublent à mesure qu'il avance dans son cours et qu'il reçoit plus d'affluents, la tradition, vraie et sincère dans son thème primitif, s'est accrue de toutes sortes de détails apocryphes en passant de bouche en bouche et s'est confondue et mêlée avec la fiction et la légende, jusqu'à devenir méconnaissable. La légende de saint Clément nous en offre un exemple remarquable.

Deux autres causes particulières ont contribué à diminuer l'autorité de la tradition parmi nous. Des novateurs sont venus qui ont opposé l'Écriture à la Tradition : après avoir rejeté la tradition divine et apostolique comme source de foi (1), ils ont été amenés, par une conséquence naturelle, à rejeter la tradition purement humaine, comme source historique. On peut citer à l'appui un exemple typique. Les trop fameux centuriateurs de Magdebourg n'ont-ils pas révoqué en doute la venue, le séjour et la passion de saint Pierre à Rome, sous prétexte que ces faits n'étaient connus que par la tradition ? En vain le cardinal Baronius a accumulé les citations des Pères grecs et latins, dont le témoignage forme une chaîne continue qui remonte jusqu'à l'origine même de l'Église (2) ; en vain les Bollandistes ont publié les actes authentiques de saint Pierre, qui attestent le même fait (3) ; en vain, un docteur protestant de l'université d'Oxford a publié depuis l'épître de saint Clément, adressée de Rome aux Corinthiens, et dans laquelle ce pontife parle des illustres apôtres Pierre et Paul « ces héros, qui vivaient naguères au milieu de nous, et qui ont été martyrisés par nos princes à Rome... » ; c'est en vain que, depuis plus de dix-huit siècles,

(1) Comment peuvent-ils concilier cet exclusivisme avec l'enseignement si formel de saint Paul : « *Itaque, fratres, state et tenete traditiones* (Thessal. II, 15).

(2) Baron., *Annal. Eccles.*, t. I, p. 229.

(3) Bolland., *Acta Sanctorum Junii*, t. V, p. 412.

Digitized by Google

le monde catholique vénère le tombeau des Apôtres et la chaire de saint Pierre à Rome : il se trouve encore aujourd'hui, parmi les Protestants, des voix autorisées qui soutiennent, contre le sentiment de l'univers entier, et de bonne foi peut-être — telle est la force des préjugés ou l'audace de la négation et l'infirmité de l'esprit humain — que saint Pierre n'est pas venu à Rome.

La seconde cause a été posée par Descartes lorsqu'il a proclamé comme point de départ de sa méthode « qu'il faut se résoudre, une fois en sa vie, à se défaire de toutes ses opinions, quoiqu'il y en ait parmi elles qui puissent être vraies, afin de les reprendre ensuite une à une et de n'admettre que celles qui sont *indubitables* (1). » Appliquée à l'histoire, cette règle trop étroite a eu pour effet de ne plus consacrer que les faits pleinement certains, appuyés sur des monuments matériels, et de rejeter la tradition, qui ne fournit le plus souvent qu'un argument probable. On a oublié le rôle considérable que la probabilité joue dans l'histoire aussi bien que dans la conduite de la vie ordinaire, et on a découragé la recherche des probabilités qui peut conduire parfois à la preuve. Et puis, dit Bossuet « encore qu'on ne connaisse pas certainement la vérité, on peut connaître certainement qu'il y a plus de raison d'un côté que de l'autre (2). » Ne faut-il pas, dans les recherches historiques, nous contenter souvent de cette connaissance imparfaite, qui n'est qu'une approximation de la vérité ?

Née sous la double influence de la Réforme et du cartésianisme, et continuant pour les Églises particulières ce que les centuriateurs de Magdebourg avaient fait pour l'Église de Rome, l'école historique du XVIIe siècle rejeta en bloc toutes les traditions des Églises des Gaules relatives à leur origine apostolique, en leur opposant l'autorité très discutable d'un document écrit, le texte de saint Grégoire de Tours.

(1) *Réponse aux 7 Objections contre les Méditations.*

(2) Bossuet, *Logique*, liv. III, ch. 17.

Digitized by Google

Les principes naturels, longtemps méconnus, se vengent parfois par une réaction trop vive, et entraînent notre esprit mobile et instable dans d'autres excès. La tradition, longtemps dédaignée, rentra un jour en maîtresse dans l'école et prétendit être la seule dépositaire de la vérité et régner sur la raison individuelle. Instruits par toutes ces expériences et répudiant à la fois le rationalisme et le traditionalisme en histoire, nous reconnaissons que la tradition toute seule peut, dans certaines conditions, être une source de certitude ou de haute probabilité. C'est le rôle de la critique historique, c'est son droit et son devoir, de contrôler la tradition, sans la rejeter de parti pris, et de chercher à en restreindre le domaine en remontant, autant que possible, jusqu'à l'origine des faits qu'elle rapporte. Mais arrivé à une date où l'histoire est muette, où les documents écrits se taisent, où les monuments épigraphiques font défaut, où en un mot la critique est à court d'arguments, qui oserait dire que l'au-delà est insaisissable et que la génération contemporaine, frappée d'une perte subite de la mémoire, n'ait pas gardé le moindre souvenir des faits antérieurs, des hommes et des choses qui pouvaient l'intéresser ? Pour tout esprit non prévenu, la tradition purement orale demeure une dernière source d'information qui s'impose au respect de l'historien.

State et tenete traditiones ! Demeurez donc fermement attachés aux traditions. Il ne s'agit pas d'étendre cette recommandation de saint Paul à toutes les traditions humaines et je suis le premier à reconnaître qu'il y a des distinctions nécessaires à faire dans celles de l'Église de Metz. Il convient de leur appliquer cette règle formulée par un esprit judicieux : « *Il est également contraire à une saine critique de dédaigner toutes les traditions, ou de les accueillir avec une confiance aveugle* (1) ».

---

(1) Jules Simon, *Manuel de philosophie*, p. 279.

Digitized by Google

§ IV.

Conclusions.

Après l'exposition des différents systèmes construits sur l'origine de l'Église de Metz, après la discussion détaillée des arguments par lesquels on a cherché à les étayer, je n'ai pas la prétention de trancher la question par une conclusion catégorique. Rien n'est plus contraire à la recherche de la vérité qu'un dogmatisme précipité et téméraire, qui ne sait pas douter quand il faut, qui confond les présomptions avec la certitude et règle ses affirmations, non sur la perception claire ou la force des raisons, mais sur des impressions subjectives, sur des préjugés puisés dans l'éducation ou à l'école *(idola specus, idola scholae)*. Dans la question controversée qui nous occupe, la variété et le conflit des opinions, la divergence des esprits les plus judicieux, l'absence de documents positifs et la persistance du débat depuis trois siècles nous avertissent qu'il convient d'être circonspects et réservés dans nos conclusions. Ce qui apparaît clairement, c'est que les raisons alléguées par les trois opinions ne se déduisent pas avec cette évidence lumineuse qui entraîne l'adhésion et engendre la certitude. Il n'y a pas de preuve péremptoire ni pour, ni contre l'origine apostolique de l'Église de Metz. Les dernières raisons que l'on invoque en faveur de l'apostolicité ne font pas la même impression sur tous les esprits ; on peut revendiquer toutefois pour elles un degré de probabilité suffisant pour autoriser une croyance respectable. Mais, il ne faut pas l'oublier, le probable est matière *d'opinion ;* et l'opinion, de sa nature, est variable, individuelle et subjective ; elle n'exclut pas toute possi-

Digitized by Google

bilité de doute ou d'erreur ; enfin l'opinion souffre la liberté de la discussion et ne s'impose pas.

En nous plaçant au point de vue d'une critique sévère, nous avouerons donc que nous ne tenons pas la solution de la question proposée ; mais c'est déjà quelque chose de l'entrevoir à travers les ombres et les voiles du passé. Les propositions suivantes, qui résument mes impressions personnelles, sont comme autant de jalons alignés le long de la route, qui indiquent les points d'attache certains et les derniers tâtonnements de la critique pour fixer le premier anneau de la chaîne de nos traditions.

I. Les commencements du christianisme à Metz sont pleins d'obscurité : ils échappent aux investigations et au contrôle d'une critique trop rigoureuse.

II. Nous n'avons, pour nous renseigner sur l'origine de notre Église, aucune source authentique et *contemporaine,* ni document écrit, ni monument lapidaire ; nous ne pouvons invoquer qu'une tradition ancienne, consignée par écrit au VIIIe siècle seulement, et appuyée, pour les siècles antérieurs, par un petit nombre de documents sûrs, par quelques dates certaines, et par l'ancien catalogue de nos évêques.

III. La première date certaine, dans la série ascendante de nos évêques, nous est fournie par l'épiscopat d'Hespérius, le 23e de la liste, qui a assisté et souscrit au concile de Clermont tenu en 535. La date antérieure de 451, admise pour saint Autor que l'on fait contemporain d'Attila, et celle de 346 à laquelle on prétend que Victor I aurait souscrit au concile de Cologne, ne méritent aucune confiance.

IV. La date de 300 ou environ, assignée par la critique des derniers siècles à la mission de saint Clément, est singulièrement tardive : elle est non seulement contraire

Digitized by Google

à toutes les vraisemblances historiques, mais de plus en contradiction avec la chronologie naturelle qui ressort de nos listes épiscopales.

V. Par des déductions solides, basées d'une part sur le témoignage de saint Irénée et sur les notions positives qui ressortent de la légende de saint Patient, appuyées d'autre part sur la supputation chronologique la plus modérée des premiers épiscopats, on peut établir, d'une manière presque indubitable, que l'Église de Metz existait dès la fin du IIe siècle et qu'elle reconnaissait l'Église de Lyon comme métropole.

VI. Le plus ancien catalogue de nos évêques est un document modeste, mais qui mérite une entière confiance. Interprété d'après les lois naturelles de la chronologie, il sert de dernier appui à la tradition ; et la liste des évêques qu'il nous fournit est assez longue pour nous faire remonter, sans trop de difficulté, jusqu'à l'an 100 à peu près.

VII. Reste la tradition purement orale. Pour atteindre aux temps apostoliques et à l'époque où vivait saint Pierre, elle n'a plus qu'à répondre pour une durée de quarante ou cinquante ans. Lui accordera-t-on ce crédit ?

Digitized by Google

TROISIÈME PARTIE

SOLUTION DE QUELQUES DIFFICULTÉS

---

§ I.

Examen critique du texte de Paul Diacre. — Notions historiques, traditionnelles et légendaires.

De toutes les Églises des Gaules, notre Église de Metz est une de celles qui ont les titres les mieux fondés pour revendiquer une antique origine, sinon contemporaine, au moins voisine des temps apostoliques. L'ancien catalogue de nos évêques nous conduit sans peine jusqu'à l'an 100 à peu près. Ce catalogue, il est vrai, n'a pas été sans soulever de graves difficultés chronologiques, auxquelles j'ai essayé de répondre dans les pages précédentes : je n'y reviendrai pas (1). L'autre monument de notre Église qui mérite une attention particulière, est le texte tant discuté et si diversement interprété de Paul Diacre. Il importe de l'examiner de plus près pour en apprécier la valeur historique ; il convient aussi de le mettre sous les yeux du

(1) Un critique éminent et devant la compétence duquel je m'incline, — j'ai nommé Mgr Duchesne — a examiné cette question à fond dans le tome III de ses *Fastes épiscopaux*, qui, d'après ce qu'on m'assure, ne tardera pas à paraître.

Digitized by Google

lecteur, pour que chacun puisse le juger en connaissance de cause : la simple lecture de ce document est de nature à dissiper les doutes nés d'une trop longue discussion.

I. L'histoire des évêques de Metz *(Liber de episcopis Metensibus)*, attribuée à Paul Diacre, a été traitée longtemps de pièce apocryphe. Mais l'authenticité de cet opuscule ne fait plus de doute aujourd'hui aux yeux de la critique la plus exigeante : il appartient bien au temps et à l'auteur auxquels on l'a attribué. Il a été composé à Metz, à la fin du VIIIe siècle, du vivant de l'évêque Angelram, à qui il est dédié, et après la mort de la reine Hildegarde († 782) qui y est mentionnée ; ajoutons qu'il est nécessairement antérieur à l'an 800, date du couronnement impérial de Charlemagne, qui n'y est jamais appelé que le roi Charles *(rex Carolus)*. Paul Warnefrid, diacre d'Aquilée, atteste lui-même, dans son *Histoire des Lombards* (1), qu'il a composé une histoire des évêques de Metz, à la prière d'Angelram. Cet opuscule, il est vrai, a subi des interpolations graves et progressives dans ce qu'il rapporte de saint Clément ; mais nous sommes moralement certains d'en posséder aujourd'hui le texte primitif et intégral.

Quelle confiance faut-il accorder au récit du diacre d'Aquilée ? qu'est-ce qui nous garantit la vérité de son témoignage ? N'oublions pas qu'il ne s'agit pas de faits contemporains, ni même voisins de l'époque où il écrivait, mais, en ce qui concerne saint Clément, de faits antérieurs de sept siècles. Le renom de l'auteur, sa probité, sa sincérité, sa véracité même, ne prouvent pas encore que son récit soit véridique. Nous devons nous demander s'il a été suffisamment instruit. Quelles sont ses références, ses éléments d'information ? Quelle est la valeur des sources auxquelles il a puisé ?

Paul Warnefrid, plus connu dans les lettres sous le nom de Paul Diacre, est un personnage dont le nom appartient à l'histoire et dont la vie a été singulièrement agitée.

(1) *Hist. Longob.*, l. VI, c. 16.

Digitized by Google

Lombard d'origine, nourri au sein de l'Église d'Aquilée, une des plus anciennes de l'Occident, il était secrétaire et conseiller de Didier, dernier roi des Lombards, lorsque Charlemagne vainquit et détrôna ce prince en 774. Il fut d'abord traité fort honorablement par le grand monarque, qui sut apprécier son mérite, et ne négligea rien pour l'attacher à sa personne et à sa fortune. Paul Diacre suivit le vainqueur en France et fut placé quelque temps à Metz pour y fonder une école ; nous le trouvons à la cour de Charlemagne à Thionville. La supériorité de ses talents, autant que la faveur dont il jouissait, lui attira des envieux, qui l'accusèrent de conspirer contre son bienfaiteur. L'attachement naturel qu'il avait gardé pour un prince malheureux, l'ayant fait soupçonner de quelque intrigue, il fut relégué en exil et parvint à se réfugier chez le duc de Bénévent, gendre de Didier. Il se retira ensuite au Mont-Cassin où il prit l'habit religieux et mourut en 799. Esprit cultivé et lettré au milieu d'un siècle à demi-barbare (1), il passe pour un des écrivains les plus distingués de l'époque de Charlemagne, « et l'un des plus beaux génies de son siècle », disent les Bénédictins (2). Nous possédons de lui plusieurs ouvrages estimés. Outre l'*Histoire des Lombards* et une *Chronique du Mont-Cassin*, qu'il composa dans sa retraite, on lui attribue, entre autres, un livre d'homélies et de leçons tirées des saints Pères, pour tous les jours de l'année, avec une lettre de Charlemagne en tête, où il est dit que ce livre a été composé sur son ordre. Poète à ses heures, Paul Diacre occupait

(1) On peut encore appliquer au VIIIe siècle ce tableau tracé par Grégoire de Tours : « Au moment où je trace ces lignes, la culture des lettres est en pleine décadence, ou plutôt elle a péri, au milieu des cités de la Gaule, dans le tumulte des événements bons ou mauvais, parmi les invasions des barbares et les fureurs des rois ! On ne trouverait plus parmi nous un seul écrivain capable de transmettre, en prose ou en vers, un récit à la postérité. La foule s'écrie en gémissant : Malheur à nos jours ! L'étude des lettres a péri parmi nous ! » (*Hist. Francor.* praefatio).

(2) *Histoire de Metz*, I, 541.

Digitized by Google

encore sa muse à versifier des hymnes chrétiennes. On croit que la belle hymne de saint Jean *Ut queant laxis* est de lui. C'est assurément une bonne fortune pour l'Église de Metz de pouvoir citer, comme premier historien de ses évêques, un écrivain aussi célèbre, qui ne mérite pas d'être confondu avec les obscurs légendaires des siècles suivants. Sa qualité d'étranger est encore une garantie qui l'élève au-dessus de tout soupçon de partialité pour nos traditions locales.

Mais voyons notre historien à l'œuvre. C'est pendant son séjour à Metz qu'il composa l'opuscule fort succinct, intitulé *Liber de episcopis Metensibus*. Il a soin de ne négliger aucune source d'information sérieuse, et il indique scrupuleusement la source où il a puisé. Il est évident qu'il écrit sur des documents qui lui furent communiqués à la chancellerie de l'évêché ou qui étaient conservés au trésor de la cathédrale. Il a sous les yeux un ancien catalogue, tenu à jour, qui donnait les noms et l'ordre de succession des trente-huit premiers évêques de Metz, probablement sans aucune date et sans indication de la durée de leur épiscopat. Il abrège la vie de saint Arnould, en renvoyant au livre de ses actes (1). L'*Histoire des Francs*, de Grégoire de Tours, ne lui est pas inconnue, et il l'avait sous la main, car il lui emprunte, comme il le dit formellement, et il reproduit textuellement d'après lui le récit de la prière adressée par saint Étienne à saint Pierre pour la conservation de son oratoire de Metz (2). Il cite, à plusieurs reprises, des documents anciens, des relations écrites apparemment, qu'il désigne dans son livre sous le nom de *relatio prisca, relatio antiqua ;* il leur emprunte la tradition relative à saint Clément ; la légende de saint Autor est recueillie, à ce qu'il semble, dans des conditions analogues *[ad nostram memoriam... pervulgata sunt]*.

(1) Quae si quis nosse desiderat, libellum qui de ejus specialiter actibus est conscriptus, legat.

(2) Quid enim de hoc oratorio beatus Gregorius, Turonum episcopus, in suis libris narravit, non silebo.

Digitized by Google

Étranger au pays et au diocèse dont il retraçait les origines religieuses, il ne néglige pas de consulter les personnes qui avaient une connaissance plus exacte des lieux; s'il accueille certaines traditions locales qui lui paraissent dignes d'attention, il a soin d'en indiquer la provenance *(ut ferunt)*; mais il fait preuve d'une saine critique en écartant des légendes invraisemblables, comme celle du serpent. Il rapporte, il est vrai, l'histoire merveilleuse de l'anneau de saint Arnould jeté dans la Moselle et retrouvé dans les entrailles d'un poisson ; mais il nous assure qu'il ne la tient pas d'une bouche moins autorisée que celle du roi Charles, descendant de saint Arnould au cinquième degré (1). Enfin il a soin de nous prévenir quand ses documents ne lui fournissent aucune particularité sur la vie des évêques (2) — sur trente-huit titulaires c'est le cas pour trente —, et il a le bon esprit de se taire lui-même. On conviendra qu'un historien qui procède avec tant de probité et de discrétion mérite quelque confiance dans les parties de son récit où il prend un ton affirmatif et convaincu.

Parmi les sources énumérées, l'*Histoire des Francs* est connue et la *Vie* de saint Arnould nous a été conservée. Quelle était la *relation antique* que l'auteur invoque plusieurs fois ? qu'est-elle devenue ?.... Le *Catalogue* des trente-huit premiers évêques de Metz, qui sert de cadre à l'ouvrage de Paul Diacre, constitue un monument vénérable par son antiquité, et dont l'authenticité ne saurait être contestée. La succession des derniers évêques depuis saint Arnould ne peut faire difficulté. Pour les temps antérieurs, des documents inconnus à Paul Diacre sont venus confirmer depuis, au moins en partie, l'ordre de succession de sa liste, en fixant la chronologie des quatre

(1) Haec ego non a quàlibet mediocri personâ didici, sed ipso totius veritatis assertore praecelso rege Carolo referente cognovi

(2) .... Quamvis eorum nobis specialiter occulta sint gesta.... de quorum aliquid vita, praeter eorum nomina, nihil ad nos reduxit relatio prisca.... de quo nihil ad nos ampliùs fama perduxit.

Digitized by Google

évêques qui ont occupé le siège épiscopal de Metz dans le courant du VIe siècle. Hespérius, porté le 23e sur le Catalogue, a souscrit au concile de Clermont en 535 (1); Villicus, son successeur immédiat, est connu par les lettres que lui adressèrent Marpinius, évêque de Reims (548-569) (2), et Dynamius, seigneur austrasien (3), et par un petit poème que lui dédia Venance Fortunat, après son séjour à la cour d'Austrasie, vers 572 (4) ; Pierre, successeur de Villicus, est le destinataire d'une lettre d'un autre grand d'Austrasie, nommé Gogus (5) qui mourut en 581, d'après le témoignage de saint Grégoire de Tours (6). Nous avons une lettre de saint Grégoire-le-Grand, adressée à plusieurs évêques des Gaules, entre autres à Aigiulphe, évêque de Metz, pour leur recommander les missionnaires qu'il envoyait en Angleterre (7) ; Mabillon rapporte cette lettre à l'an 596.

Avant Hespérius, il n'y a plus de date certaine; mais on ne saurait faire de difficulté sérieuse sur les noms et l'existence des vingt premiers évêques : la plupart d'entre eux ont été honorés comme saints dans l'Église, leur tombeau a été vénéré dans la crypte de saint Clément, et leurs reliques ont été transférées dans la suite en divers lieux. Enfin l'ordre même de leur succession nous est garanti par le soin tout naturel que chaque Église devait mettre à conserver une liste suivie de ses premiers pasteurs.

II. *Texte de Paul Diacre* (8). Voici, dans une traduction fidèle accompagnée de quelques remarques, le fragment de l'opuscule qui concerne saint Clément.

(1) Labbe, *Concil.*, t. IV, p. 1805.
(2) Mon. Germ., *Epistolae Austrasiacae*, 11.
(3) Mon. Germ., *Epistolae Austrasiacae*, 130.
(4) Venant. Fortun., lib. III, carm. 14.
(5) Mon. Germ., *Epistolae Austrasiacae*, 134.
(6) Greg. Tur. *Hist. Francor.*, VII, 1.
(7) Greg. Magn., *Opera*, t. II, p. 1144.
(8) Voir le texte latin, à l'*Appendice*, note A.

Digitized by Google

1. « Après avoir accompli toutes les choses concertées avec son « Père pour le salut du monde, le Seigneur Jésus-Christ était « monté au ciel et, suivant sa promesse, il avait envoyé l'Esprit-« Saint à ses Apôtres pour les remplir de ses dons et les confirmer « en grâce. Fidèles aux instructions qu'ils avaient reçues, les bien-« heureux Apôtres ne tardèrent pas à tenir une assemblée com-« mune où fut assignée à chacun la province ou la région qu'il « devait évangéliser. Tandis qu'ils s'éloignaient pour se rendre « dans les différents lieux qui leur étaient destinés, saint Pierre, « qui tenait le premier rang et qui se distinguait à leur tête comme « un chef intrépide, se porta, dans sa course rapide, vers la ville « de Romulus, qui était alors la capitale du monde; mais aupa-« ravant il avait fondé l'Église d'Antioche en y établissant sa chaire « apostolique. A peine arrivé à Rome, il dirigea les hommes les « plus éminents et les plus instruits de son entourage vers les « principales villes de l'Occident, pour les soumettre à l'empire du « Christ par la parole de la foi. C'est ainsi qu'il envoya Apollinaire « à Ravenne, Leucius à Brindes, Anatole à Milan. Quant à Marc, « son principal disciple, il lui désigna d'abord la ville d'Aquilée. « Marc ayant laissé dans cette ville son disciple Hermagoras, « revint près du bienheureux Pierre, et fut envoyé par lui à « Alexandrie. »

Le préambule, comme on voit, est intéressant et bien adapté au sujet. C'est un résumé sobre et concis, d'une simplicité évangélique. Ne dirait-on pas un feuillet détaché des Actes des Apôtres ou faisant suite aux Actes de saint Pierre, publiés par les Bollandistes ? On y voit, à traits rapides, l'ascension de Jésus-Christ, la descente du Saint-Esprit, les Apôtres s'élançant à la conquête du monde, saint Pierre prenant successivement possession des trois capitales de l'Empire romain, Antioche, Rome et Alexandrie; les premières missions dirigées par lui dans les principales villes de l'Italie : c'est la rapidité de l'éclair qui se répand d'Orient en Occident. L'auteur rapporte ces premières missions comme des *faits notoires*. N'oublions pas qu'il vient d'Italie et qu'il a été élevé dans cette même Église d'Aquilée dont il attribue la fondation à saint Marc, disciple de saint Pierre : il devait connaître les traditions

Digitized by Google

et les monuments de son Église d'origine, et il n'y a pas de raison de douter qu'il ne fût bien informé (1).

2. « A cette époque, il y avait dans la Gaule Belgique une ville, « bâtie sur les bords de la Moselle et qui attirait l'attention par « le nombre considérable de ses habitants : c'était la cité des Mé- « diomatriciens, qu'on appelait aussi *Mettis*. Le bienheureux Pierre « y envoya donc un homme éminent et d'un mérite éprouvé, « nommé Clément, après l'avoir élevé auparavant à la dignité pon- « tificale. Il faisait partie, suivant une antique relation, de ce « groupe d'hommes instruits et religieux que le prince des apôtres « avait envoyés en même temps vers les principales villes des « Gaules, pour les convertir par le verbe de la foi. »

Voilà le passage important qui sert d'argument principal aux défenseurs de l'origine apostolique de l'Église de Metz. Il convient de remarquer que Paul Diacre n'invoque pas une tradition purement orale qui serait bien sujette à caution à une distance de sept siècles. Après avoir rapproché la mission de saint Clément des missions antérieures de l'Italie, pour la faire découler du même principe, du dessein formé par saint Pierre d'évangéliser toutes les grandes villes de l'Occident ; après avoir rappelé que d'autres missionnaires furent envoyés, en même temps que saint Clément, dans les principales villes des Gaules, il indique la source où il a puisé ces renseignements : c'est une antique relation *[sicut antiqua tradit relatio]*, ce qui, d'après le contexte, ne peut s'entendre que d'un *document écrit*. Est-ce une notice qui lui fut communiquée à Metz ? N'était-ce pas plutôt un document, généralement connu, répandu alors dans plusieurs Églises, puisqu'il s'agit d'une mission qui intéresse les principales villes des Gaules ?

(1) Aquilée, ville considérable et surnommée la *seconde Rome*, au premier siècle, fut prise et ruinée par Attila en 543, et ne forme plus aujourd'hui qu'une petite bourgade de 2000 habitants. L'Église d'Aquilée, fondée par saint Marc, passe pour la plus ancienne Église de l'Occident, après celle de Rome. Elle fut longtemps en possession du titre patriarcal qui fut transporté plus tard à l'Église de Venise.

Digitized by Google

Serait-il téméraire d'y voir une allusion faite à la célèbre mission des sept évêques, rapportée par le monument d'Arles au premier siècle, monument dont le témoignage de Paul Diacre viendrait confirmer l'antiquité et l'autorité (1)? Quoi qu'il en soit, le document est désigné dans le texte comme ancien ; il avait de la valeur, puisque Paul Diacre se décide sur son seul témoignage. Bien plus, si l'on fait attention que notre auteur avait sous la main les livres de saint Grégoire de Tours où la mission des sept évêques est retardée jusqu'au milieu du IIIe siècle et que néanmoins il se prononce pour l'origine apostolique de nos Églises, on peut conclure qu'il s'appuyait sur une relation plus ancienne et plus autorisée à ses yeux.

Il faut remarquer enfin que Paul Diacre est catégorique sur le fait principal. Il affirme l'envoi de saint Clément par saint Pierre lui-même comme un *fait historique*, et il base son affirmation sur un *document écrit* qu'il avait sous les yeux, qui fait autorité pour lui et que nous ne connaissons plus.

3. « Lorsque le bienheureux Clément fut arrivé près de la cité « des Médiomatriciens, il trouva, à ce qu'on rapporte *(ut ferunt)*, « un asile dans les cavernes de l'Amphithéâtre situé en dehors de « la ville ; c'est dans ce même lieu qu'il construisit un oratoire, « avec un autel qu'il consacra au vrai Dieu, et dédia sous le nom de « son maître, le bienheureux apôtre Pierre. »

---

(1) Le *Monument d'Arles* (voir plus haut, p. 208) cite les noms de sept évêques et leur donne plusieurs compagnons. Plusieurs anciennes Églises conservaient des notices analogues ; mais si le nombre sept est constant et comme sacré, il y a bien des variantes pour les noms, chaque Église apostolique ayant un intérêt et un droit à inscrire le nom de son premier évêque dans la liste. Dans les Actes de saint Ursin de Bourges, les noms de ce saint et de saint Denys de Paris remplacent ceux de saint Martial et de saint Valère. Pour Mgr Jager *(Hist. de l'Église gallicane)* les sept évêques sont, avec Trophime, Paul et Martial, *Clément de Metz*, Crescent de Mayence, Savinien et Potentien de Sens, etc.

Digitized by Google

Voilà le passage qui a exercé la verve de la critique moderne. En rapprochant toutes ces particularités qui accompagnent la venue de saint Clément, du fait principal, c'est-à-dire de la date assignée à sa mission, « on a reconnu, dans le récit, dit Prost, de notables invraisemblances, celle par exemple de la construction par saint Clément d'une église, à une époque où les chrétiens n'en bâtissaient pas encore, et celle surtout de la dédicace de cette église à saint Pierre, au temps même où il vivait. On a enfin signalé comme inadmissible la supposition que l'Amphithéâtre, qui devait tout au plus avoir été construit au Ier siècle, eût été, dès le temps des Apôtres, assez abandonné déjà, pour qu'on pût établir un édifice nouveau sur son emplacement (1) ». Sans plus d'examen, on a a porté tous ces anachronismes au compte de l'auteur. Les uns en ont conclu qu'on se trouvait en présence d'une pièce apocryphe, indigne du talent attesté par les autres ouvrages de l'écrivain, pièce qui ne méritait par conséquent aucune confiance. « *Corrigeons la date* » disent les autres, et faisons descendre la mission de saint Clément jusque vers l'an 300 : tout le reste devient acceptable (2). Il me semble que les uns et les autres ont traité fort irrespectueusement le texte de Paul Diacre, et ne se sont pas donné la peine de remarquer que, s'il y a contradiction dans les faits relatés, elle n'existe pas dans la pensée de l'auteur.

Ce dernier a soin de nous prévenir par un petit mot (*ut ferunt,* à ce qu'on rapporte), qu'il n'écrit ces nouveaux détails que d'après une relation verbale, ou une vague tradition. En accueillant ces *données traditionnelles* dans

(1) Prost, *Les Légendes*, p. 225, note.

(2) Wolfram, *Annuaire* XIV. Une notice parue dans le journal *Strassburger Post* (no du 18 février 1903) dit, au sujet du texte de Paul Diacre : « Diese Ueberlieferung müssen wir zeitlich verbessern : *nicht* zur Zeit des heiligen Petrus, in der es noch kein Amphitheater in Metz gab, sondern *nach 300* hat der erste Glaubensbote im Souterrain des Amphitheaters gewohnt und ein Gotteshaus geschaffen ».

Digitized by Google

son récit, il veut marquer tout au plus qu'elles lui ont paru dignes d'attention, mais il en laisse à d'autres la responsabilité ; il n'en garantit pas l'authenticité, pas plus que Tite-Live ou Tacite ne se portent garants pour les bruits populaires ou les prodiges qu'ils accueillent parfois dans leurs histoires. Si ces circonstances accessoires sont inconciliables avec le fait principal affirmé par le diacre d'Aquilée, nous chercherons si elles ne sont pas susceptibles d'une autre interprétation, et si les notions qui les concernent ne résultent pas d'une confusion de souvenirs et de lieux ; nous pourrons les abandonner même, sans manquer de respect à l'auteur, et sans que cela puisse tirer à conséquence pour le fait principal. Des vérités historiques, dit l'abbé Chaussier, ont été souvent obscurcies et altérées par des traditions confuses et erronées, et par des récits apocryphes. « Le devoir d'une sage critique est alors, non pas de rejeter la vérité avec l'erreur, mais de dégager l'une de l'autre pour conserver la vérité. »

4. « Cependant le vénérable pontife prêchait l'Évangile aux ha-« bitants de la cité, et sa parole ardente les pressait de se convertir. « Grâce à la miséricorde de Dieu, il parvint à faire renoncer un « grand nombre au culte honteux des idoles et à les tirer de l'a-« veuglement de l'erreur pour les conduire à la lumière de la vraie « foi. C'est à lui que revient l'honneur d'avoir, le premier dans « nos contrées, proclamé la justice et annoncé la vérité. Enfin, « ceux qui ont la connaissance exacte des lieux, assurent que, jusqu'à « ce jour, nul serpent ne peut demeurer dans l'Amphithéâtre où « saint Clément habita dès son arrivée, et que toute influence « pestilentielle est écartée de cet endroit d'où s'est répandu autre-« fois le souffle du salut. »

Dans cette dernière phrase, Paul Diacre fait une allusion discrète à l'histoire merveilleuse du serpent, qui était déjà répandue de son temps et qui lui a été racontée par plusieurs personnes. Mais il fait preuve d'une saine critique, en l'écartant comme une fiction, *une notion purement légendaire,* indigne de trouver place dans un ouvrage sé-

Digitized by Google

rieux. D'autres viendront après lui, plus naïfs et plus crédules, qui ne se feront pas scrupule d'insérer cette légende dans les Actes de saint Clément.

5. Paul Diacre ne dit rien de la mort ni de la sépulture du premier apôtre des Messins. Il y a cependant dans son livre un renseignement ultérieur qu'il ne faut pas négliger. Après avoir énuméré les dix premiers évêques de Metz, Clément, Céleste, Félix, Patient, Victor I, Victor II, Siméon, Sambace, Rufe et Adelphe, il ajoute que « les corps de ces premiers pasteurs ont été « inhumés dans la basilique de saint Félix, martyr (1) ».

L'auteur nous assure qu'il a puisé ce renseignement dans une ancienne relation : il n'y a aucune raison de contester la véracité de la source. On sait que l'église de Saint-Félix devint plus tard, après 1090, l'église abbatiale de Saint-Clément. Du temps de Paul Diacre, elle était placée sous l'invocation de saint Félix de Nôle, qui souffrit le martyre dans la persécution de Dèce et mourut vers 256. La crypte de saint Clément était antérieure de plusieurs siècles au culte rendu au thaumaturge de la Campanie, et devait être accompagnée d'un oratoire primitif. Qui nous dira l'origine de cet oratoire et le nom de son premier titulaire ? Paul Diacre se tait ; mais l'auteur anonyme du Xe siècle, un moine de Saint-Félix sans doute, complétant et rectifiant peut-être sur ce point les données confuses puisées par notre historien dans une tradition obscure, nous apprendra que cet oratoire, également dédié à l'apôtre saint Pierre, avait eu saint Clément pour premier fondateur. C'est un aperçu nouveau qui nous met sur la voie pour découvrir le premier oratoire chrétien de Metz.

Une conclusion s'impose dès maintenant pour tout esprit non prévenu : c'est que nous possédons dans le texte de Paul Diacre un document historique de première valeur, qui a résisté victorieusement à toutes les attaques de la

(1) « Horum denique corpora, cum in basilicam beati Foelicis martyris essent humata, sicut ad nos usque decucurrit relatio... »

Digitized by Google

critique moderne, et qui se recommande encore à nous par son antiquité, par le nom de son auteur, et par le soin judicieux avec lequel il est rédigé. Avant de l'attaquer ou de le défendre, avant d'admettre ceci et de rejeter cela, il convient avant tout de se pénétrer de la pensée de l'auteur, en distinguant, comme il a eu la précaution de le faire, les notions qu'il accueille comme des *vérités historiques,* sur la foi d'anciennes relations qui lui ont paru dignes de foi ; les *notions incertaines,* puisées dans une tradition confuse ; enfin les *notions légendaires,* qu'il est le premier à écarter de son récit. Entendu ainsi, on a le droit d'espérer que la critique la plus sévère ne trouvera rien à reprendre dans ce texte précieux.

Digitized by Google

§ II.

Le premier oratoire chrétien de Metz. — Prétentions diverses : Saint-Jean-l'Évangéliste, Saint-Pierre-le-Vieux, Saint-Pierre-aux-Arènes. — Conclusion en faveur de Saint-Pierre-à-la-Crypte, au Sablon.

Quel a été le premier oratoire chrétien et le berceau de la foi dans notre pays ? Les souvenirs primitifs s'étant peu à peu confondus, il y eut jusqu'à cinq ou six églises qui revendiquèrent le titre de mère-église du diocèse, et l'honneur d'avoir possédé, dans le passé, le premier siège de l'épiscopat messin, avant sa translation définitive à la cathédrale de Saint-Étienne. Il était devenu difficile de se reconnaître au milieu des légendes contradictoires imaginées pour soutenir les prétentions de chacune de ces églises, et il n'y a pas lieu de s'étonner si nos archéologues modernes ne sont pas tombés d'accord sur la réponse qu'il convenait d'apporter à la question proposée. Tandis que l'opinion traditionnelle, la plus accréditée, continuait à désigner l'oratoire de Saint-Pierre-aux-Arènes comme l'église la plus ancienne, et par conséquent la mère-église de Metz, Abel revendiquait ce rôle pour l'église de Saint-Pierre-le-Vieux, à l'intérieur de la ville ; Prost, de son côté, réclamait la priorité et la primauté pour la basilique de Saint-Jean-l'Évangéliste. Seul, le P. Bach avait deviné que c'est au Sablon, autour de la crypte de Saint-Clément, qu'il faut chercher le berceau du christianisme dans le Pays messin. La question n'est pas sans intérêt, et touche aux dernières obscurités répandues sur les origines de notre Église. Essayons de la résoudre dans l'hypothèse où saint Clément serait venu à Metz au milieu ou à la fin du Ier siècle. Nous procéderons par voie d'élimination.

Digitized by Google

I. Dans une étude sur la légende de saint Clément (1), Prost a soulevé et circonscrit le débat, en examinant les prétentions respectives et contradictoires de l'oratoire de Saint-Pierre-aux-Arènes et de la basilique de Saint-Jean-l'Évangéliste. Il a été amené à attribuer la priorité et la primauté à cette dernière église, en se basant d'une part sur les déductions qui permettent de faire remonter l'origine de l'Église de Metz à la fin du IIe siècle, d'autre part sur les indications fournies par le petit cartulaire de Saint-Arnould. « La basilique de Saint-Jean-Évangéliste, laquelle reçut aussi le titre des Saints-Apôtres, et plus tard celui de Saint-Arnould (2), avait été construite, est-il dit dans le petit cartulaire, par saint Patient, en l'honneur de son maître. Elle avait été instituée par son fondateur comme église-mère, au-dessus de toutes celles de la province ; et plusieurs évêques y siégèrent avant la construction de Saint-Étienne : d'où vient que chaque année, dans la suite, l'évêque de Metz y faisait la bénédiction des palmes, en présence du peuple et de tout le clergé de la cité. Soutenue par des colonnes de marbre, cette église était magnifique. Elle fut brûlée par les Huns, relevée ensuite, puis augmentée, honorée par la sépulture de ducs, de comtes, de puissants barons et enrichie par

(1) Prost, *Les Légendes*, chap. IV.

(2) L'abbaye de Saint-Arnould fut constituée définitivement par la substitution des moines de Saint-Benoît au collège des chanoines qui desservaient primitivement la vieille basilique des Apôtres. Cette substitution fut faite au milieu du Xe siècle, vers 940, par l'évêque Adalbéron I. L'abbaye subsista hors de la ville, jusqu'à l'époque du siège de 1552, dans l'emplacement de l'ouvrage dit actuellement la lunette d'Arçon. C'est là que l'église de Saint-Jean avait été fondée primitivement. Les Bénédictins élevèrent plus tard, en 1666, sur l'emplacement de l'ancienne église, une croix avec cette inscription commémorative : *Hic quondam stetit Regalis Abbatiae sancti Arnulphi insigne Monasterium in obsidione urbis Metensis Carolo Quinto imperatore Anno 1552 pro ejusdem urbis conservatione diruturn....* Les travaux de démolition, qui viennent d'être mis en adjudication, feront découvrir peut-être les derniers vestiges de cette antique abbaye.

Digitized by Google

les descendants de saint Arnould dont le corps y était conservé (1). »

La première mention authentique de l'église des Saints-Apôtres se trouve dans le récit de la translation des reliques de saint Arnould, vers 642 (2) ; c'est de là aussi que date son illustration. La reine Hildegarde († 783), l'empereur Louis-le-Débonnaire, plusieurs autres princes et princesses de la famille de Charlemagne eurent leur tombeau dans l'insigne basilique ; les successeurs de saint Arnould sur le siège de Metz, entre autres saint Clou, Drogon et Adalbéron I, y choisirent aussi leur sépulture. Au neuvième siècle, Drogon et Advence gouvernaient l'abbaye en qualité de supérieurs. En 863, Advence attendait le roi Lothaire pour célébrer la fête de la Purification dans l'église de saint Arnould. En 888, un concile réuni à Metz se tint dans l'abbaye.

Mais aucun indice sérieux, ni monument, ni inscription, ne justifie la prétention de faire passer l'insigne basilique comme l'oratoire primitif et la première cathédrale de Metz. La tradition locale de saint Arnould n'a jamais élevé cette prétention ; en reconnaissant saint Patient pour quatrième évêque de Metz, elle avoue au contraire implicitement qu'il y a eu, sous les premiers évêques, un oratoire primitif, antérieur à celui de Saint-Jean. A l'appui de son opinion, Prost cite le commencement du petit cartulaire de Saint-Arnould, mais en forçant la signification des mots. Le titre de mère-église pouvait être attribué à Saint-Arnould sur toutes les autres églises qui dépendaient de l'abbaye ; d'ailleurs ce titre, favorable à la primauté, n'implique pas nécessairement la priorité dans l'ordre du temps.

(1) « Haec est mater ecclesia quam beatus Patiens fecit dignè fabricari super omnes ecclesias totius provinciae, in honore sui magistri Johannis apostoli... in eâ nonnulli pontificum resederunt antequam ecclesia beati Stephani construeretur... » *Petit cart. de Saint-Arnould*, IV, VII).

(2) « Sacrum corpus illius in basilicam sanctorum Apostolorum cum reverenciâ et grandi exaltacione recondunt ». *Vita sancti Arnulphi*, MG. S. II, 426.

Digitized by Google

Le fait que plusieurs évêques ont résidé habituellement à Saint-Arnould n'est pas plus concluant : autrement l'on pourrait faire le même raisonnement pour Vic, où plus de vingt évêques eurent plus tard leur résidence. Enfin, le texte même du petit cartulaire se retourne contre l'interprétation de Prost : par la comparaison qu'il établit pour donner la supériorité à l'église de Saint-Jean, il suppose qu'il y avait déjà d'autres églises dans la province.

Nous pouvons donc écarter du débat l'église de Saint-Jean-l'Évangéliste, pour ne nous occuper que des fondations attribuées à saint Clément, qui passe constamment pour le premier évêque de Metz.

II. Mais ici nous nous trouvons en présence d'une véritable pullulation. La légende, simple dans son thème primitif, grandit en route et se charge de nouveaux détails : avec elle se multiplie le nombre des fondations attribuées au premier apôtre des Messins. La confusion s'introduit de bonne heure dans l'ordre de ces fondations, à tel point que le souvenir des traditions positives qui s'étaient conservées dans les premiers temps au sein de l'Église de Metz se trouve entièrement obscurci. Voici les quatre versions différentes de la légende, prises chacune à deux siècles d'intervalle.

VIIIe siècle. Le texte authentique de Paul Diacre, qui constitue la version la plus ancienne, ne connaît qu'une seule fondation : l'oratoire construit par saint Clément dans l'Amphithéâtre, dédié à saint Pierre, et devenu plus tard l'église de Saint-Pierre-aux-Arènes. Ce serait, par conséquent, l'oratoire primitif, la première église qu'on ait vue à Metz.

Xe siècle. L'auteur anonyme du Xe siècle qui a interpolé le texte original, laisse la priorité à l'oratoire construit dans l'Amphithéâtre et introduit dans le document la notion de trois fondations nouvelles attribuées à saint Clément au dehors de Metz : celle d'un baptistère, celle de

Digitized by Google

la crypte qui a reçu sa sépulture, celle enfin d'un second oratoire consacré encore à saint Pierre auprès de cette crypte. L'auteur s'en réfère, comme Paul Diacre, à la tradition ; et, comme il était sans doute religieux de Saint-Félix, il se fait l'écho de la tradition locale qui mérite d'être entendue :

« Après cette première église dédiée au bienheureux apôtre « Pierre, saint Clément construisit, dit-on (*ut fertur*), une basili- « que en l'honneur de saint Jean-Baptiste, où il arracha un grand « nombre d'âmes à l'esclavage du démon pour les donner à Dieu. « Il ordonna que cette église servirait à l'avenir de baptistère au « peuple fidèle. La profession de la sainte religion y fit des progrès « si rapides que, dans la suite, ce lieu fut desservi assez longtemps « par un collège de saints moines qui servaient le Christ dans la « pratique d'une vie régulière. On assure enfin qu'il construisit « encore une troisième église dans les souterrains de laquelle il « creusa une crypte d'une grande beauté, et un peu au-dessous, « une fontaine merveilleuse, dont les eaux étaient non seulement « bien potables, mais encore très salutaires, car il suffisait d'en « boire avec confiance pour être guéri de toutes sortes de maladies. « A l'entrée de cette fontaine, il consacra encore un autel en « l'honneur de son maître déjà souvent nommé, le bienheureux « Pierre, prince des Apôtres. C'est aussi dans ladite crypte que le « vénérable pontife fit placer son sépulcre, tel qu'on le voit encore « aujourd'hui, et où il demeura inhumé pendant assez longtemps (1). »

XIIe siècle. Vient ensuite la *Chronique rimée*, dont la première partie paraît avoir été rédigée à la fin du XIVe siècle, mais d'après une légende latine beaucoup plus ancienne, qui doit remonter au XIe ou au XIIe siècle. Elle présente les choses tout différemment et renverse l'ordre des fondations précédentes attribuées à saint Clément, en lui faisant établir d'abord le baptistère de Saint-Jean, puis, dans le voisinage, « un oratoire pour sa résidence », ou « depuis on fit faire un moustier », « et fut fondé un monastère, » en un lieu « nommé lors Basilica ». La chronique introduit ensuite une fondation nouvelle, l'église de

(1) Voir le texte latin à l'*Appendice*, note B.

Digitized by Google

Saint-Pierre-le-Vieux, à l'intérieur de la ville, avec le titre de « mère-église cathédrale ». L'église de Saint-Étienne n'est pas encore mentionnée. Enfin l'église de Saint-Pierre-aux-Arènes ne vient qu'après toutes les autres fondations.

— « Quand il eut détruit ce vermine,
Incontinent se détermine
De faire construire à l'heure même
Pour baptiser *Fonds de Baptême.*

— Voyant après luy si grand suite,
En mémoire de *saint Jean Baptiste*,
Fit faire un Fonds en même temps,
Pour y baptiser tous les gens.

— En un plaisant lieu à sa guise,
Fit bâtir les Fonds et l'Église,
Et auprès pour sa résidence,
Une *Oratoire* de pénitence.

— Depuis on fit faire un *Moutier*,
Beau et parfait dans son entier,
Par dévotion et mystère,
Y fut fondé un *Monastère.*

— Ce lieu saint qu'on édifia,
Fut nommé lors *Basilica*,
Et fut trouvé digne et propice
Pour faire le Saint Sacrifice.

— Prince et Princesse avec leur Fille,
Seigneurs et Dames et leur famille,
S'apprêtèrent diligemment
Pour recevoir baptisement.

— S. Clément fit là plusieurs Prêtres,
Clercs et dévots désirans l'être,
Auxquels il apprit le service
De notre Mère Sainte Église.

Digitized by Google

— Et puis après conséquemment,
Fit commencer très-promptement,
La *Mère Eglise Cathedralle*
Qui fut son Siège Episcopal.

— Ce n'étoit lors qu'une chapelle,
Mais richement fondée et belle,
En l'honneur de *S. Pierre l'Apôtre*,
Qu'on dit maintenant *Fort de Cloître*.

— Après fit faire emmy les champs,
En un lieu infecte et puant,
Le premier siège de pardon,
Et d'absolution le don.

— On disoit *Saint Pierre aux Irènes*,
Au dehors la Porte aux Areines;
A présent Bourgeois et Marchands
Nomme ce lieu *S. Pierre aux Champs* (1). »

XIVe siècle. Le manuscrit de Saint-Vincent, analysé par les Bénédictins (2), et suivi par l'auteur anonyme du Mystère de saint Clément et par Philippe de Vigneulles, modifie complètement l'ordre et l'économie des fondations antérieures et ajoute deux fondations nouvelles : l'oratoire de Saint-Pierre à Gorze, et l'église de Saint-Étienne à Metz. Voici le rapport fidèle et naïf de notre chroniqueur du XVIe siècle :

« Ce vénérauble evesque donc, quand il eust passez les monts « avec ses compaignons... tant chemina qu'il vint en ung boix à « trois lue près de la cité en laquelle il est envoyez, et est ce boix « où maintenant est Gourxe ; et là construict *ung horatoire on* « *nom de son maistre sainct Pierre*...

— « Après ces choses faictes et que tous furent baptisez, il « édiffia on millieu de la cité, à l'honneur de son maistre *sainct* « *Pierre*, une église, vivant encor sainct Pierre, que fut L ans « *mère église et matresse cathédralle* de tout le diocèse. Il en

(1) *Revue d'Austrasie*, an. 1855, p. 307-308.
(2) *Histoire de Metz*, t. I, p. 207.

Digitized by Google

« édiffia une aultre plus grande tout près, *à l'honneur de sainct* « *Etienne*, prothomartir, en laquelle par succession du temps la « chyer épiscopalle a estée translatée. Il en édiffia une aultre en « l'emphitéàtre de Octovien, à l'honneur de son maistre *sainct* « *Pierre l'appostre*... Il édiffia une aultre esglise *à l'honeur de* « *sainct Jehan Baptiste*, là où il ordonna le baptistoire ; il en « édiffia une aultre tout près *on nom de sainct Pierre son mais-* « *tre*, prince des apostres, on il fit une cripte merveilleusement « édiffiée, et une fontainne salutaire qui ce nomme maintenant « l'esglise saint Clément, en laquelles après il fuit inhumez (1). »

III. Il faut avouer que nos vieilles chroniques ont réussi à faire de saint Clément un grand architecte devant le Seigneur. Cinq ou six églises ! c'est beaucoup de constructions pour le premier apôtre des Messins, et cela dans un rayon de moins d'une lieue, et dans un temps où l'on ne construisait pas encore d'églises. Comment se reconnaître au milieu de ces notions confuses et contradictoires ? Si aux anachronismes déjà relevés dans la tradition primitive on ajoute les innovations invraisemblables introduites par les versions successives, ne sera-t-on pas fondé à voir, dans toutes ces notions, un thème inventé à plaisir pour rehausser le prestige des églises qu'elles concernaient, et à les reléguer toutes ensemble dans le domaine des légendes ?

Légendes, si l'on veut ! Mais j'estime, avec Prost, qu'il ne faut pas les dédaigner et qu'il convient de rechercher la part de vérité qui peut s'y mêler à la fiction. De l'examen et de la comparaison des documents où elles sont consignées nous tirerons peut-être quelques inductions qui nous permettront de dégager le fait primitif et la notion positive que nous cherchons.

Il est incontestable que saint Clément a été le premier évêque de Metz. Il est non moins certain qu'en plaçant sa mission au milieu ou à la fin du premier siècle, on ne peut raisonnablement lui attribuer la construction d'une

(1) Cfr. Prost, *Les Légendes*, p. 472-475.

Digitized by Google

église (1), comme le font naïvement tous nos légendaires. Mais encore faut-il admettre qu'en arrivant à Metz, il ait trouvé un asile quelconque, qu'il dut choisir de préférence à l'écart du tumulte de la cité, dans un lieu solitaire où il pouvait passer inaperçu. C'est là qu'il rassemblait autour de lui les premiers néophytes que la grâce avait touchés et qui se plaisaient à venir entendre ses leçons ; les eaux d'une source voisine servaient à leur conférer le baptême. C'est la première maison de prière où les fidèles se réunissaient pour chanter les hymnes du Christ, pour entendre les merveilles de l'Évangile, le récit de la passion et de la mort de Jésus-Christ, les mystères de la Résurrection et de l'Ascension ; c'est là qu'on célébra pour la première fois la Pâque nouvelle : une simple table en bois, bénite et consacrée par le saint pontife, servait à la fois aux agapes fraternelles et à la rénovation de la Cène. C'est aussi à l'ombre de cet asile qui lui avait servi de retraite pendant sa vie, dans une crypte creusée par la piété des premiers fidèles, que le saint pontife dut trouver après sa mort une sépulture demeurée en vénération. Voilà le berceau du christianisme dans notre pays, le lieu sacré, le sanctuaire, si modeste qu'il fût en apparence, que nous appelons le premier oratoire chrétien de Metz.

Or, dans le conflit des prétentions émises par six églises, nous ne manquons pas d'indices pour apprécier leur ancienneté relative, et pour décider quelle est celle qui peut revendiquer la priorité sur toutes les autres. Ecartons d'abord le baptistère de Saint-Jean-Baptiste, qui formait plutôt l'annexe d'un premier oratoire. Nous pouvons

(1) Les premiers chrétiens se réunissaient d'abord dans des maisons privées, pour se réfugier, en temps de persécution, dans les catacombes ou dans des lieux souterrains et des carrières abandonnées. Ce n'est que plus tard qu'ils eurent des oratoires publics. Saint Cyprien remarque que les chrétiens élevaient des autels à Dieu, mais qu'ils les cachaient aux païens. La première église dont nous ayons connaissance est celle que saint Grégoire le Thaumaturge fit construire à Néocésarée vers l'an 245. Cependant, à la fin du troisième siècle, on comptait déjà plus de quarante églises dans la seule ville de Rome.

Digitized by Google

négliger aussi Saint-Pierre de Gorze (1) et Saint-Étienne de Metz, dont les prétentions tardives ne sont formulées que dans la dernière version de la légende. Restent trois églises, primitivement dédiées à saint Pierre, et dont les titres demandent à être examinés : Saint-Pierre-le-Vieux, Saint-Pierre-aux-Arènes, et l'oratoire consacré à saint Pierre, dans le voisinage du baptistère de Saint-Jean.

IV. *Église de Saint-Pierre-le-Vieux.* « La légende de saint Clément, dit Prost, ne mentionne même pas l'église de Saint-Étienne parmi les fondations du premier pasteur; au moins en est-il ainsi de ses deux versions les plus anciennes dues à Paul Diacre et à son interpolateur du XIe siècle. Ce n'est que dans la forme la plus altérée de la légende, dans la version adoptée au XVe et au XVIe siècle par l'auteur anonyme du *Mystère* et par Philippe de Vigneulles, que cette église est signalée comme érigée par saint Clément, mais après la construction préalable d'un autre sanctuaire consacré d'abord par lui sous le nom de Saint-Pierre dans l'intérieur de la ville, au lieu dit le Four-du-Cloître (2). » L'église de Saint-Pierre-le-Vieux, dont il est ici question, est désignée dans le Cérémonial du XIIe siècle sous le nom de *sanctus Petrus minor,* par opposition à Saint-Pierre-le-Majeur ; quant à la dénomination de *sanctus Petrus senior,* qui lui est restée, elle im-

(1) Il n'y avait pas moins de sept églises dédiées au prince des Apôtres dans le Pays messin avant la fin du VIIIe siècle. Énumérons-les dans l'ordre de leur apparition ou de leur première mention historique : Saint-Pierre-à-la-Crypte, au Sablon, et Saint-Pierre-aux-Arènes ; Saint-Pierre-le-Vieux et Saint-Pierre-le-Majeur (626), dans le voisinage de la cathédrale ; l'église de Sainte-Glossinde, dédiée d'abord à saint Pierre (vers 600), et l'église de Saint-Pierre-aux-Nonains, à la Citadelle (vers 620) ; enfin Saint-Pierre de Gorze (756).

(2) L'oratoire de Saint-Étienne, qui s'élevait sur l'emplacement de la cathédrale actuelle, est le sanctuaire de Metz dont nous possédons la mention historique la plus ancienne. Saint Grégoire de Tours nous apprend en effet que, lors du sac de la ville par les Huns (451), il échappa, comme par miracle, aux flammes. (Nec remansit in eâ locus inustus, praeter oratorium beati Stephani primi martyris.) A quel mo-

Digitized by Google

plique l'antériorité bien établie de cette église par rapport à l'autre. Toutes deux existaient déjà au VIIIe siècle, dans le voisinage immédiat de la cathédrale, et sont mentionnées dans la règle de Chrodegand et dans la vie de ce prélat par le bienheureux Jean de Gorze (1). Comme une notice digne de foi attribue la fondation de Saint-Pierre-le-Majeur à saint Goéric († 656), on peut en induire que Saint-Pierre-le-Vieux existait déjà au VIe siècle. C'était sans contredit une des plus anciennes églises de Metz (2).

Les indications qui concernent l'origine de cette église, sa fondation par saint Clément et le rôle de mère-église qui lui est attribué, ont le mérite de respecter, dans un point essentiel, la tradition suivant laquelle le premier pasteur aurait dédié sa première fondation à son maître saint Pierre. Toutefois cette primauté prétendue, ignorée par les plus anciennes versions de la légende, n'a pris naissance que dans une version subséquente qui n'est pas antérieure au XIIe siècle. Nous avons vu que la *Chronique*

---

ment le siège épiscopal a-t-il été transféré à Saint-Étienne? Prost (*Les Légendes*, p. 324) place cette translation après l'invasion des Huns et la destruction des basiliques extérieures; Meurisse (p. 317) la fait descendre aux temps de Chrodegand; les Bénédictins croient que c'était un fait accompli au VIe siècle. Wolfram a rendu très vraisemblable que cette translation suivit la reconstruction de l'oratoire de Saint-Étienne, sous l'épiscopat de Pierre I, comme on peut l'inférer de la lettre de Gogus († 581).

(1) « In basilicâ etiam sancti Petri apostolorum principis, quae ideo major appellatur, quia in eodem claustro habetur ecclesia eidem sacrata, minoris et vetustioris manus... » *Vita Chrodegangi*, (M. G. S. X, p. 564.)

(2) Cfr. Prost, *La Cathédrale*, § 40, 70, etc. L'église de Saint-Pierre-le-Vieux était située au lieu dit le Four-du-Cloître, sur l'emplacement actuel du corps-de-garde. Ce n'était primitivement qu'une chapelle rattachée étroitement à la cathédrale, dont elle ne formait qu'une annexe. Elle fut reconstruite en 1314 et enrichie de quelques donations par Gobert, doyen du chapitre de la cathédrale. Erigée d'abord en collégiale, elle comprenait six prébendes qui ne servaient plus, au XVIe siècle, qu'à l'entretien des vicaires du chœur (l'abbé Dorveaux, *Les Pouillés*, p. 109-110). Elle subsista jusqu'au XVIIIe siècle et ne fut démolie qu'en 1754, lors de la création de la place d'Armes actuelle (cfr. Baltus, *Annales de Metz*, p. 237).

Digitized by Google

rimée attribue la fondation de cette église à saint Clément et en fait la « mère-église cathédralle » et le premier « siège épiscopal ». C'est une innovation qui pouvait paraître hardie : aussi le texte de la chronique respecte encore les premières fondations de saint Clément hors de la ville, en laissant la priorité au baptistère de Saint-Jean et à l'oratoire construit au-dessus de la crypte. La quatrième version, celle du manuscrit de Saint-Vincent, ne connaît plus ces réserves : Saint-Pierre-le-Vieux est la première église, fondée avant toutes les autres, par saint Clément, à l'intérieur de la cité.

C'est un thème tout nouveau qu'on cherchait à accréditer, et on devine que l'honneur de la cité et la dignité de la cathédrale n'ont pas été étrangers à sa composition. « Par un sentiment facile à expliquer, dit Prost, on fait construire par le premier pasteur l'oratoire de Saint-Étienne, destiné à devenir un jour la cathédrale que nous connaissons, et, pour satisfaire à la tradition suivant laquelle la basilique primitive avait été consacrée par saint Clément à son maître saint Pierre, on donne ce rôle à la petite église de Saint-Pierre-le-Vieux qui dépendait du cloître de la cathédrale (1). » La légende ainsi formée trouva son expression lapidaire dans une inscription en belles lettres gothiques que Meurisse lisait encore à l'intérieur de l'église au-dessus de l'entrée (2) :

C'est ly premiers moustiers de Mes
ke sains Clement fist en
l'onour de sains Pierre l'apostre
a temps ke ly milliaire couroit
par LXVII ans
Et maistre Goubers doyen de Mes la défit
et refist faire par M. CCC. et XIIII ans
et donnait rantes.

(1) Prost, *Les Légendes*, p. 239.

(2) Cfr. Prost, *La Cathédrale de Metz*, § 70, et X. Kraus, *Kunst und Altertum*, p. 718-719.

Digitized by Google

Mais le fait de la translation tardive de la chaire épiscopale à l'intérieur de la cité ressort avec évidence des plus anciennes versions de nos légendes, de celle de saint Clément aussi bien que de celle de saint Patient. « Ces documents, dit encore Prost, s'accordent d'une manière très digne d'attention sur ce point que l'épiscopat messin fut tout d'abord établi, non pas à l'intérieur de la ville, dans l'église destinée à en être plus tard le siège définitif, mais au dehors et au sud de son enceinte, dans le quartier romain des Arènes, ou dans celui qui fut nommé plus tard aux Basiliques *(ad Basilicas)* (1). »

V. *L'Église de Saint-Pierre-aux-Arènes*, se fondant sur des titres plus anciens et mieux autorisés en apparence, a passé généralement jusqu'aujourd'hui pour l'oratoire primitif de saint Clément et la mère-église de Metz. Je n'hésite pas à dire que c'est encore une légende qu'il faut abandonner.

Et cependant que de titres ne la recommandaient pas à notre respect ! La notion de la primauté assignée à l'église de Saint-Pierre-aux-Arènes ressort des données de la légende de saint Clément dans ses deux versions les plus anciennes. Paul Diacre, le premier historien de nos évêques, se faisant l'écho d'une tradition déjà en vogue de son temps, nous apprend que saint Clément construisit dans les cavernes de l'Amphithéâtre un oratoire dédié à saint Pierre, son maître. L'interpolateur du Xe siècle ajoute des fondations nouvelles attribuées à saint Clément, mais en accordant expressément la priorité à l'oratoire établi dans les souterrains de l'arène. Cette notion est accueillie et consacrée, semble-t-il, dans des documents authentiques, émanés des évêques et des Souverains Pontifes. Étienne de Bar invoque la tradition qui faisait remonter la construction de cette église à saint Clément lui-même (*ecclesiam beati Petri, quae dicitur ad Harenas, quam beatus Cle-*

(1) Prost, *Les Légendes*, p. 256 et 269.

Digitized by Google

mens in memoriâ Apostolorum principis fundasse dicitur). La bulle d'Innocent II est plus formelle encore : elle lui accorde la priorité sur tous les autres oratoires (*illud oratorium quod prae omnibus aliis oratoriis primum Pontificem in honorem primi Apostolorum principis antiquitas tradidit edificasse*).

C'était la tradition locale de l'abbaye de Saint-Clément, tradition qui trouva son expression dans cette inscription que Philippe de Vigneulles lisait encore au-dessus de l'entrée de l'église :

Prima sedes venie
Prima fides patrie
Prima misse celebracio
Et serpentis ejectio.

Cette inscription marque clairement l'idée qu'on avait à Metz de la primauté originaire de Saint-Pierre-aux-Arènes. Meurisse, l'appréciant à ce point de vue, la traduit ainsi : « Voicy le lieu où fut eslevé le premier throsne du pardon, où la foy fut premièrement annoncée en ce pays, où le saint sacrifice de la Messe fut premièrement célébré, et où le dragon fut vaincu et surmonté. » Les Bénédictins reproduisent la même inscription et disent au sujet de l'église de Saint-Pierre-aux-Arènes : « C'étoit la plus ancienne église de Metz et la première bâtie par S. Clément. Aussi ce sanctuaire étoit-il l'un des lieux de dévotion le plus fréquenté de la province, chacun le regardant comme le berceau du christianisme dans le Pays Messin (1). » Enfin, suivant sur ce point le flot de la tradition, nos archéologues contemporains ont baptisé les vestiges d'un édifice religieux découvert dans les souterrains de l'arène du nom d'oratoire de Saint-Clément *(Clemensoratorium)*.

Et cependant cette tradition n'était qu'une légende ! Pour l'apprécier, il ne faut nous laisser égarer ni par son

(1) *Histoire de Metz*, I, p. 348-349.

Digitized by Google

âge, ni par sa durée, ni par les témoignages qui l'ont accréditée ; il faut remonter jusqu'à la source première où elle a été puisée. L'autorité du document pontifical ne doit pas nous imposer plus que de raison : les indications qu'il renferme ne sont pas des définitions de foi ; empruntées à un projet de rédaction fourni à la chancellerie romaine par un clerc de Saint-Clément, elles n'ont pas plus de valeur et ne prouvent rien de plus que la tradition locale et contemporaine de l'abbaye. Nous ne pouvons que constater l'accord de cette tradition avec les données que Paul Diacre a accueillies le premier sans les garantir. La source où il les a puisées n'est pas sûre ; d'après les expressions qu'il emploie dans le passage qui les concerne, c'est une simple relation verbale, une tradition obscure, qui, à un si long intervalle des faits sur lesquels elle prétend nous renseigner, ne peut plus être que l'écho de souvenirs confus et sans doute altérés.

Nous sommes donc à l'aise du côté de l'autorité. Or, il faut le reconnaître enfin, cette tradition si longtemps en vogue introduit un anachronisme évident dans les actes de saint Clément. Il n'est pas possible de concilier la fondation d'un oratoire dans les cavernes de l'Amphithéâtre avec la date assignée à la mission du premier pasteur ; l'invraisemblance devient plus grande s'il s'agit d'une construction proprement dite, comme l'insinuent les expressions employées par le diacre d'Aquilée *[construxit oratorium]* ; c'est une pure impossibilité, si l'édifice chrétien élevé dans les souterrains de l'arène a été construit avec les débris du monument romain. Les mêmes difficultés subsistent alors même qu'on retarderait l'apostolat de saint Clément jusqu'au milieu ou à la fin du deuxième siècle. L'établissement d'un oratoire dans ces lieux, où les premiers chrétiens se seraient réunis pour prier et pour célébrer les saints mystères, n'est pas admissible pendant la durée des jeux romains ; il n'a été possible qu'après l'abandon et la ruine de l'Amphithéâtre, événement dont quelques-uns croient pouvoir fixer la date vers l'an 300 au

Digitized by Google

plus tôt, mais que l'on doit, avec plus de vraisemblance, reculer jusqu'aux grandes invasions du Ve siècle.

En conséquence, s'il a existé anciennement une église dans les ruines de l'Amphithéâtre, il faut conclure qu'elle n'a pas pu avoir saint Clément comme fondateur et qu'elle a passé à tort pour le premier oratoire chrétien de Metz.

VI. Reste une dernière église, consacrée à saint Pierre et élevée au-dessus de la crypte de Saint-Clément, l'église de *Saint-Pierre-à-la-Crypte*, dont il faut d'abord découvrir l'emplacement. Cachée dans ses origines lointaines et modeste dans ses prétentions, elle eut le malheur d'être ruinée plusieurs fois et de changer deux fois le nom de son titulaire ; c'est ce qui explique et la négligence dont elle a été l'objet de la part des historiens, et l'oubli dans lequel elle est tombée aux yeux de la postérité. Aveu pénible à faire ! L'ignorance et l'indifférence, ajoutées aux ruines accumulées, ont laissé disparaître dans notre province les vestiges des premiers pas de saint Clément. Qui nous dira où était la crypte, la fontaine miraculeuse ? Au Sablon même, le souvenir de saint Clément s'est complètement perdu ; c'est au point que les gens du pays ignorent aujourd'hui l'emplacement de l'ancienne abbaye et de l'église de Saint-Clément.

Suivons l'itinéraire indiqué pour la procession du troisième jour des Rogations par le Cérémonial du XIIIe siècle. Partie de la cathédrale, cette procession sortait de la ville par la porte du Neufbourg et se rendait à la collégiale de Saint-Thiébaut, hors des murs. Laissant ensuite à gauche l'église de Saint-Pierre-aux-Arènes, et, à droite, la voie ascendante qui, venant du Neufbourg, bifurquait sur Saint-Arnould et sur la porte Serpenoise (1), elle s'engageait dans la ruelle dite de Saint-Clément (2) et gagnait les hau-

(1) In ascensu autem vie cujus sinistra pars ducit ad Sanctum Arnulfum, dextra vero ad portam. *Ceremoniale*, fol. 101.

(2) Debet autem propter abbreviationem vie sepes aperiri in vico illo qui dicitur *Ruelle* S. Clementis per quam intrent domini in vineam et eant ad S. Laurentium. *Ceremoniale*, fol. 95.

Digitized by Google

teurs du Sablon. De là, sur un parcours de deux kilomètres environ, elle ne visitait pas moins de huit églises énumérées dans l'ordre suivant : *Saint-Laurent, Saint-Amant, Sainte-Marie-aux-Martyrs, Saint-Genêt, Saint-Clément, Saint-Jean-Baptiste, Saint-André, Saint-Privat.* Au retour, la procession passait à Saint-Ladre, à Saint-Arnould et à Saint-Eusèbe pour rentrer en ville par la porte Serpenoise (1). Des huit églises énumérées dans la première partie du parcours, la dernière a laissé jusqu'aujourd'hui quelques vestiges au hameau de Saint-Privat, sur la route d'Augny. On ne connaît pas l'emplacement exact des sept premières, qui ont été ruinées en 1552. Mais l'ordre où elles sont énumérées, en nous faisant connaître leur situation relative, nous permet d'indiquer, au moins d'une manière approximative, leur position réelle. Il en résulte que l'église abbatiale de Saint-Clément, qui se trouvait sur le milieu du parcours, devait être située dans le voisinage immédiat de l'église actuelle du Sablon (2).

Or, il y avait, dans l'abbaye de Saint-Clément, une tradition également ancienne, et opposée aux prétentions de

---

(1) *Ceremoniale vetus Metense,* Biblioth. de Metz, ms. n° 82. Les données topographiques du Cérémonial de la cathédrale sont complétées par le Cérémonial contemporain de Saint-Arnould. Le troisième jour des Rogations, la procession particulière de Saint-Arnould visitait seulement quelques églises de la banlieue. Elle allait faire sa première station à l'église de Saint-Thiébaut, près des murs (*interim cantando eant ad sanctum Tibaldum*). De Saint-Thiébaut elle se rendait à Notre-Dame-des-Champs, située tout à côté (*Interim fiat processio usque ad sanctam Mariam in campis*), puis à Saint-Pierre-aux-Arènes (*et interim cantando eant ad sanctum Petrum ad Harenas*). Puis, se dirigeant directement à deux kilomètres plus loin au sud, elle visitait l'église de Saint-André (Interim fiat processio usque ad sanctum Andream), et revenait par l'abbaye de Saint-Clément (*postea fiat processio ad sanctum Clementem*) et par l'église de Saint-Laurent (*et postea eant ad sanctum Laurentium*) au monastère de Saint-Arnould (*Ceremoniale vetus abbatiae regalis sancti Arnulfi.* Biblioth. de Metz, ms. n° 132, fol. 61. — Cfr. abbé Ledain, *Notices d'Archéologie*).

(2) Voir à l'*Appendice*, note C, sur l'emplacement de l'abbaye de Saint-Clément.

Digitized by Google

l'église de Saint-Pierre-aux-Arènes, qu'elle allait jusqu'à contredire. Ecoutons le P. Benoît Picart : « La tradition prétend que saint Clément fit bâtir la première église de cette abbaye qui porte son nom, sous le titre et l'invocation de saint Pierre. Comme elle était proche de l'Amphithéâtre, le peuple l'appela Saint-Pierre-aux-Arènes (1) ; on la nomma ensuite l'église de Saint-Félix ; mais après que l'évêque Hériman y eut fait la translation du corps de saint Clément, on lui donna le nom de ce premier évêque (2). »

Recueillons les souvenirs qui se rattachent à l'origine et à la première période d'existence de cette église. Paul Diacre la désigne déjà sous le nom de basilique de Saint-Félix, mais il nous apprend en même temps qu'elle s'élevait au-dessus d'une crypte qui avait servi de nécropole aux premiers évêques. Jean de Gorze, qui, deux siècles après Paul Diacre, a écrit une vie de saint Chrodegand, est un peu plus explicite : il dit expressément que saint Clément avait dédié cette crypte à saint Pierre son maître ; que ses premiers successeurs l'agrandirent pour y trouver leur sépulture, et qu'on avait construit au-dessus une modeste cella qui servait d'habitation (3). Le martyrologe de Saint-Clément nous a conservé le souvenir d'une nouvelle dédicace, qui remonte à la fin du Xe siècle ; on y voit également que la crypte était dédiée à saint Pierre et aux autres Apôtres (4). L'anonyme du Xe siècle, que nous avons déjà cité et que nous soupçonnons être un religieux de Saint-Félix, se montre mieux renseigné que le diacre d'Aquilée, qui était étranger au pays. Renouant les tra-

(1) Relevons ici de nouveau la confusion de l'église de Saint-Pierre-aux-Arènes avec l'église de Saint-Pierre-à-la-Crypte, placée à deux kilomètres plus loin, vers l'église actuelle du Sablon.

(2) Bibliothèque de Metz, msc. 126, p. 277.

(3) *Vita Chrodegangi*, Mon. Germ. X, 554 : Felix, Coelestis... in constructae cellulae habitaculo pariter sunt humati... Amplificaverant enim criptam et dicaverat eam s. Clemens magistro suo Petro.

(4) Quinto nonas Maii, dedicatio cryptae in ecclesiâ beati Clementis, in honore sancti Petri apostoli et aliorum plurimorum sanctorum.

Digitized by Google

ditions de son église, il remonte de Saint-Clément à Saint-Félix, puis à l'oratoire primitif de Saint-Pierre, construit au-dessus de la crypte ; mais par respect pour le texte plus ancien qu'il avait sous les yeux, il n'assigne à ce modeste oratoire que le troisième rang parmi les fondations de saint Clément et laisse la priorité à l'église de Saint-Pierre-aux-Arènes. L'auteur d'une version ultérieure suivie par la Chronique rimée introduit une modification remarquable dans la légende. Bien que son témoignage soit plus récent, il y a tout lieu d'admettre qu'il se fait l'écho de la tradition primitive, lorsque, renversant l'ordre des fondations attribuées à saint Clément, il lui fait bâtir d'abord « en un lieu plaisant » le baptistère de Saint-Jean, puis tout auprès « un oratoire pour sa résidence (Saint-Pierre) », où « depuis on fist faire un moustier (Saint-Félix) », « et fut fondé un monastère (Saint-Clément) », « et ce lieu fut nommé lors *Basilica* ».

La tradition touchant la primauté de l'église de Saint-Pierre-à-la-Crypte se conserva dans l'abbaye de Saint-Clément, après son relogement en ville. Les religieux de cette abbaye, voulant sauver de l'oubli le lieu où notre premier apôtre avait commencé ses prédications, firent planter, en 1667, une croix en pierre avec piédestal en maçonnerie formant autel, pour marquer l'emplacement du maître-autel de l'église de l'ancienne abbaye de Saint-Clément (1). Au pied de la croix avaient été gravés ces mots, inscrits autrefois sur la châsse du saint par les soins d'Hériman :

Clemens per Petrum sortitur Pontificatum
Mittitur et Mettim laturus verba salutis.

---

(1) Une croix en pierre, dite croix de Saint-Jean, a été érigée en 1866, avec l'inscription commémorative, à un angle de la rue de Cuvry, près de l'ancien passage à niveau. Cette croix, élevée en cet endroit pour servir de station aux processions de la paroisse, ne marque pas l'emplacement où fut l'ancienne église de Saint-Clément. Cfr. abbé Ledain, *Lettres et Notices d'Archéologie*, p. 265 et 266.

Digitized by Google

Sur la table, au-devant du piédestal, était placée une inscription commémorative, dont voici la traduction :

Ici jadis a été fondée et élevée, peu d'années après la Passion de N.-S. Jésus-Christ, par saint Clément, premier évêque et apôtre des Médiomatriciens, l'église appelée vulgairement les Basiliques ; mais, ô douleur ! devant le siège imminent de la ville par Charles-Quint, elle fut détruite jusqu'au ras du sol, avec la célèbre abbaye de Saint-Clément, de l'ordre de Saint-Benoît, dans l'année 1552. En souvenir de quoi les religieux de Saint-Clément ont posé ce signe de la rédemption humaine, en l'année 1667 (2).

Voici en quels termes les auteurs de l'*Histoire de Metz* parlent de l'oratoire primitif élevé au-dessus de la crypte, sans chercher à résoudre la question soulevée par l'antagonisme de ses prétentions avec celles de Saint-Pierre-aux-Arènes :

« La tradition attribue à saint Urbice l'érection de l'église de Saint-Clément en collégiale. Pour donner une juste idée de ce célèbre sanctuaire, il faut reprendre les choses de plus haut. Il étoit situé hors de la ville, dans un canton nommé jadis les Basiliques, *ad Basilicas,* aujourd'hui le Sablon, à l'endroit précisément où l'on voit encore une grande croix de pierre, érigée dans l'emplacement du maître-autel. S. Clément, *dit-on*, y bâtit d'abord une crypte ou des catacombes, avec un oratoire au-dessus, qu'il dédia sous l'invocation du prince des Apôtres. L'ancien nécrologe de S. Clément en marque la dédicace au troisième jour de mai :

(2) Inscription restituée sur le socle de la croix moderne :

Hic olim ecclesia ad Basilicas
Vulgo nuncupata a Sto Clemente
Primo Mediomatricum episcopo
Et apostolo, paucis post J. C.
Passionem annis
Fundata et erecta
Imminente Caroli V Imp. obsidione,
Ecclesia S. Clementis solo est acquata,
Cum insigni ejusdem monasterio
Ordinis S. Benedicti anno 1552.
In quorum memoriam Redemptionis
Signum posuerunt Religiosi
S. Clementis anno 1667.

Digitized by Google

Quinto nonas Maii, dedicatio cryptae in ecclesiâ beati Clementis, in honore sancti Petri apostoli et aliorum plurimorum sanctorum. S. Clément y fut inhumé, ainsi que ses saints successeurs Céleste, Félix, Victor I, Victor II, Siméon, Sambace, Rufe, Adelfe Légonce, Auteur et Explèce ; de sorte que cet oratoire fut, pour ainsi dire, l'ancien mausolée des premiers évêques de Metz. Au-dessous étoit une fontaine, pour laquelle S. Clément fit faire un bassin, et dont nos pères regardoient les eaux comme miraculeuses.

« L'église de *Saint-Pierre-aux-Catacombes* subsista, dans sa première forme, jusque vers le milieu du cinquième siècle, tems auquel S. Urbice en fit construire au même endroit une autre plus magnifique, qu'il dédia sous l'invocation du martyr saint Félix, prêtre de l'Église de Nôle. On prétend même que S. Urbice ne détruisit point l'oratoire de S. Pierre et qu'il se contenta d'élever au-dessus la nouvelle église de S. Félix ; de manière que, la grotte comprise, il y avoit trois temples l'un sur l'autre, à-peu-près comme la collégiale de S. Siméon à Trèves, et de là vient, ajoute-t-on, que ce lieu fut nommé aux Basiliques, *ad Basilicas.* D'autres au contraire prétendent que cette dénomination vient de ce que les premières églises de Metz avoient été bâties là et aux environs (1). »

Arrivons à nos conclusions. Il existait, dans l'ancien emplacement de l'abbaye de Saint-Clément, près de l'église actuelle du Sablon, un oratoire primitif, construit au-dessus de la crypte du premier pasteur et dédié à saint Pierre, avant d'être placé sous l'invocation de saint Félix de Nôle. On reconnaît encore aujourd'hui, dans une dépression de terrain provenant peut-être d'une ancienne carrière abandonnée, le « lieu plaisant » où, suivant la tradition, fut établi le premier baptistère ; une source voisine, qui jaillit naturellement du sol, au coin de la place qui s'étend devant l'église actuelle, rappelle la fontaine miraculeuse et a pu servir de première piscine aux fidèles (2). Je n'hésite pas à revendiquer pour l'église de *Saint-Pierre-à-la-*

(1) *Histoire de Metz*, I, 239-240.

(2) Je ne doute pas qu'en faisant des fouilles dans l'endroit indiqué et aux environs, on ne découvre dans le sol les vestiges de la crypte et les substructions du *temple* de Saint-Jean-Baptiste.

Digitized by Google

Crypte, à l'exclusion de toutes les autres, la prérogative d'avoir été le premier oratoire chrétien de Metz et le berceau de la foi dans notre pays.

Il y a d'abord une présomption en sa faveur : c'est sa situation dans un faubourg extérieur, à l'abri d'un cimetière gallo-romain (1), loin du tumulte de la cité et des scènes tapageuses de l'Amphithéâtre. Dans la plupart des anciennes villes épiscopales des Gaules, les cryptes antiques et les églises qui rappellent les premiers souvenirs chrétiens, étaient placées dans le *suburdium* de la cité romaine : telles la chapelle souterraine de Saint-Irénée, sur la montagne, hors de Lyon ; la crypte de Saint-Brice, dans les faubourgs de Chartres ; celle de Saint-Gervais, à Rouen ; celle de Saint-Exsupère, à un kilomètre à l'est de Bayeux ; Saint-Martin, dans les faubourgs de Tours ; Saint-Acheul, près d'Amiens ; Saint-Mathias, aux portes de Trèves (2).

Il y a en outre, à l'appui de notre conclusion, des indices positifs qui méritent une sérieuse attention.

1° La crypte où fut inhumé saint Clément n'est pas un mythe. Signalée par Paul Diacre comme existant depuis longtemps sous la basilique de Saint-Félix, elle est décrite par l'anonyme du Xe siècle qui la fait remonter au premier pasteur et la place près de la fontaine miraculeuse, sous un oratoire dédié primitivement à saint Pierre. Jean de Gorze nous apprend qu'elle a été agrandie pour servir de sépulture aux premiers successeurs de saint Clément. Tous nos monuments sont d'accord pour en faire le mausolée des premiers évêques de Metz. Onze des successeurs immédiats de saint Clément y trouvèrent leur sépulture. Plus tard Fronime, Agathimbre, Hespérius et Pierre I furent encore inhumés dans le même caveau. Cette crypte,

(1) Ce cimetière s'étendait depuis les portes Serpenoise et Saint-Thiébault sur le vaste terrain de *Champ-à-pane* et jusque sur les hauteurs du Sablon, comme le prouvent les nombreuses découvertes d'urnes, de vases funéraires, de sarcophages, de pierres tumulaires, faites en ces lieux.

(2) Cfr. de Caumont, *Abécédaire*, p. 44.

Digitized by Google

où reposaient les reliques de tant de saints pontifes, fut considérée de bonne heure comme un lieu sacré, et entourée de la vénération des fidèles. Paul Diacre rapporte à ce sujet un trait de dévotion qu'il atteste avoir puisé dans une relation déjà ancienne (1). Au temps où il écrivait, les reliques de saint Siméon, septième évêque de Metz, avaient déjà été levées de terre par l'un de ses successeurs, Angelram, et données par lui, vers 770, à l'abbaye de Senones (2). C'est encore de la même crypte, comme d'un trésor sacré, qu'on tira, à différentes époques, les corps de nos saints pour en enrichir d'autres églises (3). Dans un poème de la fin du Xe siècle, le moine Winric, contemporain d'Adalbéron II (984-1005), nous donne des renseignements intéressants sur le quartier des Basiliques. Il nous apprend que les édifices religieux qui s'élevaient dans ces lieux avaient été entièrement ruinés, probablement durant les invasions des Normands ; que l'antique crypte où saint Clément avait reposé pendant longtemps, fut elle-même saccagée et dépouillée de ses parements de marbre, et que les débris de tous ces monuments sacrés furent dispersés par les gardiens infidèles du sanctuaire, et employés à la construction de murailles profanes. A peine un prêtre pouvait-il subsister au milieu de ces ruines, où poussaient à l'envi des buissons d'épi-

---

(1) *Sicut ad nos usque decucurrit relatio.* Un homme religieux avait l'habitude de visiter à la tombée de la nuit tous les oratoires situés hors de la ville pour y faire ses dévotions. Etant revenu une fois près de la basilique de Saint-Félix, un peu plus tard sans doute, il s'en vit refuser l'entrée. Il s'approcha alors du mur extérieur, vers l'endroit où reposaient les corps des saints pontifes, et, s'étant prosterné, il demeura plongé dans une fervente oraison. En se relevant, il prononça, en l'honneur des saintes reliques, ce verset du psalmiste : *Exultabunt sancti in gloriâ* (les saints tressailliront dans la gloire) ; aussitôt une voix mystérieuse lui répondit de l'intérieur : *Laetabuntur in cubilibus suis* (et ils se réjouiront sur leurs couches).

(2) Richerii *Gesta Senionensis Ecclesiae*, II, 2 ; Mon. Germ. XXV.

(3) Voir à l'Appendice, note D, *La Crypte de Saint-Clément.*

Digitized by Google

nes et d'orties (1). Adalbéron I commença par relever la basilique de Saint-Félix de ses ruines et y plaça des moines irlandais, sous la conduite de Cadroé. Plus tard, le princier Wigéric prolongea l'église et l'entoura d'un cloître et d'un parvis. Thierry I consacra le nouveau sanctuaire et fit aussi la dédicace de la nouvelle crypte de Saint-Clément (2).

L'existence de la crypte primitive ne saurait faire l'objet d'un doute. Or, il est tout naturel de penser que saint Clément a été inhumé près de la modeste *cella* qui lui avait servi d'asile pendant sa vie, et à l'ombre du pieux oratoire où il avait commencé par grouper les premiers fidèles. J'irai plus loin : puisque cet oratoire servit presque sans interruption de nécropole à nos évêques pendant les trois premiers siècles, n'est-ce pas un indice sérieux qu'il demeura pendant tout ce temps en possession du siège épiscopal ?

2° Il y avait, près de la crypte, une source qui servit de piscine ou de baptistère, et sur laquelle fut érigée une

(1) Cfr. Kraus, *Kunst und Altertum*, p. 353.

Ipse locus quondam destructus jamque relictus,
Presbiter ut tantum vix pauper viveret illic.
Urtice et sentes crescebant ede sacrata.
Custodes falsi sectant et lucra profana,
Ausi sacrilegaque manu disperdere sancta,
Clementis cryptam mordentes dente canino,
Marmoreas petras vellentes inde tulerunt,
Baptiste Christi sunt ausi frangere templum.
Sancti Privati sparserunt menia magna,
Inde sibi muros struxerunt fraude maligna.

Les *custodes falsi* étaient les archidiacres de Saint-Étienne. En dépit des invectives du poète, on reconnaît là une mesure de sûreté imposée par les circonstances, mesure que les magistrats de la cité renouvelleront plus d'une fois et que le duc de Guise appliquera impitoyablement en 1552. Le quartier extérieur des Basiliques fut abandonné et ruiné dans l'intérêt de la défense, et les débris de ses monuments servirent à renforcer l'enceinte de la ville. L'évêque qui tenait alors la crosse et à qui était échu le rôle de défenseur de la cité, était précisément Robert (883-917) « le restaurateur des murs de la ville ».

(2) Voir à l'*Appendice*, note D, *La crypte de Saint-Clément*.

Digitized by Google

église dédiée à Saint-Jean-Baptiste. La tradition en rapporte l'origine à saint Clément (*aliam in honore sanctissimi baptiste Johannis construxit basilicam, ipsamque fidelium instituit baptisterium fieri populorum per succedentia annorum curricula*). L'existence de cette église, son emplacement près de la crypte, au Sablon (1), sa destination primitive enfin ne sauraient faire l'objet d'un doute. « Le plus souvent, dit de Caumont, la piscine destinée à l'administration du baptême, se trouvait en dehors, dans un bâtiment séparé de l'église, placé tantôt en avant de celle-ci, tantôt de côté, et parfois adossé aux parties latérales. Les baptistères étaient sous l'invocation de saint Jean-Baptiste... La piscine affectait le plus souvent la forme ronde, carrée ou octogone, quelquefois celle d'une croix (2) ». Or, dans les premiers temps, les baptistères étaient placés près d'une église principale, comme le baptistère de Constantin près de la basilique de Saint-Jean-de-Latran, les baptistères annexés à la cathédrale d'Aix, à celle de Trèves, l'église Saint-Jean de Poitiers, etc. Il n'y en avait que dans les villes épiscopales, parce que les évêques seuls, hors le cas de nécessité, administraient le baptême aux fêtes solennelles de Pâques et de la Pentecôte. *Il n'y en avait même qu'un*, mais assez considérable pour contenir plusieurs fonts baptismaux et plusieurs autels. Ce n'est que dans la suite, quand les paroisses se multiplièrent et que l'usage prévalut de baptiser les enfants peu de temps

(1) Les Bénédictins (*Hist. de Metz*, I, 350) se trompent singulièrement lorsqu'ils avancent que « la basilique de S. Jean-Baptiste... étoit située sur le glacis à droite, près de la porte S. Thiébault ». Le baptistère de Saint-Jean était situé un peu au delà de l'abbaye de Saint-Clément (*retro sanctum Clementem*), mais dans son voisinage immédiat. (Voir à l'Appendice, note C.)

(2) De Caumont, *Abécédaire*, p. 44. Le moine Winric désigne l'ancien baptistère sous le nom de *temple* (*Baptiste templum*), expression qui paraissait réservée aux édifices de ce genre (cfr. l'oratoire des Templiers, appelé aussi *templum* dans le Cérémonial du XIIIe siècle). Pour l'auteur anonyme, l'église de Saint-Jean-Baptiste, reconstruite à la fin du Xe siècle, est devenue une *basilique*.

Digitized by Google

après leur naissance, que l'évêque accorda aux églises le droit d'avoir des fonts baptismaux particuliers.

L'existence de l'ancien baptistère de Saint-Jean au Sablon est un indice indubitable que l'oratoire voisin de Saint-Pierre était primitivement en possession du siège épiscopal et peut revendiquer, à bon droit, le titre de mère-église du diocèse (1). On ne sait pas précisément jusqu'à quel temps l'église de Saint-Jean-Baptiste servit de baptistère ; on présume seulement qu'elle jouit de cette prérogative tant que les évêques exercèrent les fonctions épiscopales hors de la ville (2). Plus tard, le baptistère fut transféré avec la chaire épiscopale à Saint-Étienne. Le Cérémonial du XIIIe siècle signale, dans le voisinage de l'ancienne cathédrale romane, une église de Saint-Jean-Baptiste, dont Prost a déterminé l'emplacement en avant de la façade de la basilique, sur l'un des côtés du parvis, où elle aurait fait à peu près pendant à l'église de Notre-Dame-la-Ronde. Elle renfermait les fonts (*fontes*), une cuve de forme oblongue, isolée au milieu de la chapelle entre les autels de Saint-Jean et de Sainte-Glossinde. « Il est assurément permis de penser, ajoute Prost, que cette cuve oblongue de l'ancien baptistère de St-Jean n'est autre que la belle cuve antique de porphyre rouge à laquelle une tradition immémoriale assigne le rôle de cuve baptismale, et qui est conservée encore aujourd'hui dans la cathédrale de Metz (3). » Quelle était la provenance de cette cuve ? Serait-il téméraire de penser qu'elle avait déjà servi de

(1) Kraus (*Kunst und Altertum*, p. 699) a déjà formulé la même induction. Après avoir cité le texte qui attribue à saint Clément la construction du baptistère de Saint-Jean, il ajoute en effet : «Wir dürfen in dieser Nachricht wol den Nachklang der Thatsache erblicken, dass die erste bischöfliche Kirche des römischen Metz im Sablon lag (*eccles. S. Petri ad Arenas*) und ihr eine Taufkirche zur Seite stand, welche, wie alle Baptisterien, den Titel S. Johannis Bapt. trug. » Mais il se trompe en identifiant cette église primitive avec l'oratoire de Saint-Pierre-aux-Arènes.

(2) Bénéd., *Histoire de Metz*, I, p. 351.

(3) Prost, *La Cathédrale*, § 43.

Digitized by Google

piscine dans le baptistère primitif du Sablon et qu'elle suivit la translation de la chaire épiscopale à l'église de Saint-Étienne (1)?

3° Il y a une autre indication significative qui nous est fournie par l'étude des monuments religieux du Sablon. Le berceau du christianisme dans notre pays doit être placé dans l'endroit qui fut le théâtre de ses premiers progrès et de ses plus notables accroissements. Or, c'est précisément autour de la crypte de Saint-Clément, au delà du quartier romain des Arènes, que nous verrons se grouper les premières églises, se constituer de nombreux centres paroissiaux et se former un nouveau quartier chrétien nommé *aux Basiliques*. C'est par erreur qu'on a étendu cette dernière dénomination aux faubourgs voisins de la cité, pour y comprendre les abbayes de Saint-Symphorien et de Saint-Arnould et le prieuré de Saint-Pierre-aux-Arènes. Nos documents ne justifient pas cette extension. La charte d'Hériman, de 1090, précise au contraire que c'est la partie du Sablon, voisine de l'église actuelle, qui fut appelée les Basiliques (*ad locum Basilicas dictum;... in villa quae dicitur ad Basilicas*), à cause des nombreux temples et des églises primitives qu'elle renfermait. Il y avait là une véritable ville extérieure, séparée de l'ancienne cité par le vaste terrain désert de Champapane qui s'étendait depuis la tour Camouffle jusqu'à l'église Saint-Laurent, entre les Arènes d'une part et l'abbaye de Saint-Arnould de l'autre côté, comprenant une partie du glacis actuel et tout l'emplacement occupé tant par l'ancien port que par les dépendances de la gare.

Paul Diacre mentionne déjà plusieurs oratoires situés hors des murs (universa quae extra muros ejusdem civi-

(1) Beaucoup d'églises eurent comme baptistères des cuves de granit, de porphyre ou de marbre, enlevées aux thermes romains. Le baptistère de Constantin, à Rome, est de forme octogone ; les fonts, placés au centre, sont formés d'une urne antique en basalte ; la coupole est supportée par les huit plus belles colonnes de porphyre que l'on connaisse.

Digitized by Google

tatis sita erant oratoria), et nomme la basilique de Saint-Félix, au Sablon. Une charte d'Adalbéron I unit l'église de Saint-André à l'abbaye de Saint-Félix. L'église de Saint-Laurent est signalée pour la première fois vers 980. A la fin du Xe siècle, le moine Winric nous montre la crypte de Saint-Clément, le temple de Saint-Jean-Baptiste et l'église de Saint-Privat, à peine relevés de leurs ruines. Après les Vandales et les Huns, les Normands et les Hongrois ont passé par là. Ce quartier extérieur avec ses édifices religieux sera toujours exposé aux ravages de la guerre, à l'incendie et à la destruction ; mais, grâce à la vénération qui entourait ses sanctuaires, il se relèvera dix fois de ses ruines. Le Sablon, la ville des Basiliques, était populeux à la fin du XIe siècle et l'abbaye de Saint-Clément était florissante : elle comptait autour d'elle et dans son voisinage immédiat, outre le prieuré de Saint-André, cinq églises paroissiales placées sous sa dépendance : c'étaient Saint-Jean-Baptiste, Saint-Genêt, Sainte-Marie-aux-Martyrs, Saint-Laurent et Saint-Amand (1). On a contesté le titre paroissial à ces églises et on n'a voulu y voir que de simples oratoires ou de petites chapelles (2) ; mais des documents authentiques établissent que quatre d'entre elles formaient bien des centres paroissiaux (3). Un peu plus loin se trouvait l'antique église de Saint-Privat, la mère-église de Montigny, déjà mentionnée en 893, et que l'évêque Bertram incorpora encore en 1194 à l'abbaye de Saint-Clément.

4. Enfin, la *villa* des Basiliques, qui porta le berceau de l'Église de Metz, fut aussi le centre et le point de départ de la seigneurie épiscopale qui se constitua de bonne heure au dehors de la cité impériale et royale, d'abord

(1) Dedi etiam totum bannum et centenam quinque parochiarum *in villi quae dicitur ad Basilicas* sitarum, scilicet S. Johannis Baptistae, sancti Genesii, sanctae Mariae ad Martyres, S. Laurentii sanctique Amantii. — *Charte d'Hériman*, de 1090.

(2) Kraus, *Kunst und Altertum*, p. 674.

(3) Voir à l'*Appendice*, note C.

Digitized by Google

par une dotation primitive qui peut remonter à Constantin, ensuite par la concession des privilèges d'immunité (1). Il est certain que, dès les temps mérovingiens, les évêques de Metz possédaient la *centena* du Sablon et de Montigny comme étant le domaine ou la dot de la cathédrale primitive, située pendant trois ou quatre siècles hors des murs de la cité. A l'origine, les sujets de l'Église, dispensés de comparaître devant les juges publics, venaient prendre droit et terminer leurs causes à la cour de l'évêque, dans le parvis de la première basilique. Au sud du domaine de l'Église, sur le sommet conique du mont Saint-Blaise, se dressait un ancien castel romain qui, relevé de ses ruines, servit de première forteresse à l'évêché et devint la résidence du voué épiscopal. Plus tard, quand les évêques à leur tour eurent concédé le ban et la centène aux abbayes (2), les bans Saint-Arnould et Saint-Symphorien se constituèrent en dehors de la porte Serpenoise et la villa des Basiliques forma le noyau du ban Saint-Clément, tandis que la seigneurie directe de l'évêque ne s'exerçait plus qu'à Montigny, que les anciens documents appellent « la ville-l'évêque ». Depuis la translation de la chaire épiscopale à Saint-Étienne à la fin du sixième siècle, les plaids de l'Église ne se tenaient plus au Sablon (3), mais sur les degrés de Chambres, devant le portail latéral de la nouvelle cathédrale. Le seigneur de Neufchastel était

(1) Klipffel (*Metz, cité épiscopale et impériale*, p. 10) nous apprend qu'il faut remonter jusqu'aux derniers temps de l'empire romain pour trouver les origines de la puissance temporelle des évêques, que l'on voit déjà investis par Constantin d'une juridiction particulière sur les sujets et les biens de leurs Églises.

(2) Cfr. les chartes d'Adalbéron I pour Saint-Arnould (940), d'Adalbéron III pour Saint-Symphorien (1055), d'Hériman pour Saint-Clément (1090).

(3) Une charte intéressante de 1048 nous montre Adalbéron III siégeant dans l'abbaye de Saint-Clément pour recevoir les plaintes des religieux et régler les droits du voué sur le témoignage de vingt-trois paysans (*pagenses*) accourus des villages qui dépendaient de l'abbaye. Ces assises nous représentent, à cinq ou six siècles d'intervalle, les plaids primitifs de l'Église de Metz.

Digitized by Google

voué de Montigny ; il y avait une mairie de Chambre et de Montigny, distincte des trois mairies de la cité ; des échevins de Montigny et de Chambre au nombre de sept, « eschevins II de Montigney et V de Chambre » (1). Cette situation nouvelle et amoindrie de l'ancienne centène épiscopale nous est révélée par un document précieux du douzième siècle « Les drois de la vowerie de Montigney » (2).

Résumons et concluons. Nous avons examiné les prétentions contradictoires de cinq églises que l'on peut partager en deux groupes distincts, le premier comprenant les deux églises placées à l'intérieur de la ville, le second formé par les trois basiliques *extra muros*. Nous avons dit que l'oratoire de Saint-Étienne ne fut pas à l'origine en possession du siège épiscopal et que l'église de Saint-Pierre-le-Vieux ne peut revendiquer davantage l'honneur d'avoir été la première cathédrale et la mère-église du diocèse. Tout indique, au contraire, que le christianisme s'établit d'abord au dehors et au midi de la cité, soit dans le quartier romain des Arènes, soit dans le faubourg extérieur qui fut nommé plus tard aux Basiliques. Le rôle d'oratoire primitif ne peut être attribué sérieusement à la basilique de Saint-Jean-l'Évangéliste ou des Saints-Apôtres (plus tard Saint-Arnould), puisqu'on convient que sa fondation remonte à saint Patient, quatrième évêque de Metz. Cette priorité convient encore moins à l'église de Saint-Pierre-aux-Arènes, dont la construction, nécessairement postérieure à la ruine de l'Amphithéâtre, remonte tout au plus au quatrième siècle et doit être reculée vraisemblablement au commencement du cinquième ; la tradition ancienne qui attribuait la fondation de cet oratoire à saint Clément lui-même ne reposait donc que sur des souvenirs altérés et doit être définitivement reléguée parmi les légendes qui ont le plus obscurci nos origines.

---

(1) Le quartier de Chambre, mieux de Chambres (*de Thalamis*) répondait au *suburbium sancti Stephani*, au dehors de l'enceinte primitive, entre l'église de Saint-Étienne et la Moselle.

(2) Cfr. Klipffel, *Metz, cité épiscopale et impériale*, p. 388.

Digitized by Google

Reste l'oratoire primitif de Saint-Pierre, au Sablon, dont une tradition mieux fondée rapportait également l'origine à saint Clément. La situation de cet oratoire dans un faubourg extérieur de la cité, au-dessus de la crypte où saint Clément et ses premiers successeurs trouvèrent leur sépulture ; l'existence, dans le voisinage immédiat, d'un ancien baptistère dédié à saint Jean-Baptiste ; les progrès rapides et les accroissements notables du christianisme dans ce quartier ; les premières possessions de l'Église, résultat probable d'une dotation primitive ; la désignation significative de *villa* des Basiliques ; le nom même de Saint-Clément, restitué à l'abbaye qui s'éleva sur le même emplacement : ce sont là autant d'indices qui nous autorisent à conclure que ce modeste oratoire fut le berceau de la foi dans notre pays, le premier siège épiscopal et la mère-église du diocèse de Metz.

Qu'il me soit permis d'exprimer un vœu en terminant. La reconstruction de l'église actuelle du Sablon s'imposera avant longtemps, vu le chiffre toujours croissant de la population. Pourquoi la nouvelle église ne serait-elle pas bâtie sur le plan des basiliques latines, et dédiée à saint Clément, notre premier apôtre ? Je ne doute pas un instant que toutes les églises du diocèse ne tiennent à honneur d'apporter chacune une pierre à la restauration de l'église-mère. Qu'en outre une inscription commémorative placée au-dessus de l'entrée consacre nos traditions trop négligées et fixe les anciens souvenirs attachés à ces lieux.

Clemens per Petrum sortitur pontificatum,
Mittitur et Metim laturus verba salutis.

Hic olim ecclesia s^ti^ Clementis prima
Mediomatricum episcopi et apostoli
ad Basilicas vulgo nuncupata...

Prima sedes venie
Prima fides patrie.

Digitized by Google

Pl. VII.

dans
tif de
t Clé-

néâtre
monde
gé du
ren-
gieux,
s ma-
oup la
stence
pouvait
e ; la
résitè-
r elle
pre-
n put
e, ex-
e vous
en de
rium).
ce, on
chré-
aût été
t « *la*

ène et
nt les

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Re
une
à sai
bourg
Clém
pultu
ancie
rapid
dans
résult
signif
Saint-
empla
risent
de la
la mé
Qu
La re
avant
pulati
sur le
notre
toutes
porter
mère.
au-des
gées

Digitized by Google

§ III.

Vestiges de l'église de Saint-Pierre-aux-Arènes découverts dans les souterrains de l'Amphithéâtre. — Age approximatif de ce monument. — Son attribution légendaire à saint Clément. — Date de sa destruction.

Les fouilles exécutées dans les ruines de l'Amphithéâtre amenèrent une découverte qui attira l'attention du monde savant et n'intéressa pas moins vivement le clergé du diocèse. En déblayant les sous-sols de l'arène, on rencontra en effet les vestiges d'un antique édifice religieux, établi dans la grande excavation et construit avec les matériaux arrachés du monument romain. Du même coup la tradition, consignée par Paul Diacre, quant à l'existence d'un ancien oratoire chrétien dans ces lieux, se trouvait directement confirmée à plus de mille ans d'intervalle ; la tradition triomphait et nos savants archéologues n'hésitèrent pas à accepter la légende qui s'était greffée sur elle et qui attribuait la construction de cet oratoire au premier apôtre des Messins. Pendant quinze jours on put admirer une photographie agrandie de la découverte, exposée dans une vitrine de la rue Serpenoise ; un titre vous renseignait que c'était le premier oratoire chrétien de Metz, l'oratoire de saint Clément *(Clemensoratorium)*. Bien plus, et vu l'âge qu'on attribuait à cet édifice, on nous assura que nous étions en présence du temple chrétien le plus ancien de l'Orient et de l'Occident. C'eût été assurément une découverte du plus haut intérêt et « *la seconde illustration archéologique de Metz* ».

I. Transportons-nous dans les souterrains de l'arène et décrivons rapidement les vestiges mis à jour pendant les

Digitized by Google

fouilles. Dès le commencement des travaux, on a exhumé, un peu au sud de l'avant-fossé de la redoute, c'est-à-dire dans la partie méridionale de l'excavation, deux énormes tronçons de fûts de colonnes, mesurant encore de 60 à 75 centimètres de hauteur, avec un diamètre respectif de 66 et de 73 centimètres ; ils avaient appartenu à des colonnes de 6 à 7 mètres de hauteur. D'autres morceaux d'architecture de moindres dimensions, des débris de fûts, des chapiteaux, des bases, des fragments d'entablement et de corniches furent trouvés çà et là dans les déblais. Les débris étaient plus rares vers le milieu de l'arène, le sol ayant déjà été fouillé à fond dans cette partie en 1736, lorsqu'on creusa l'avant-fossé de la redoute. Voir le croquis ci-contre où les lignes transversales *aa, bb,* indiquent la direction et l'étendue de ce fossé.

Quand les travaux furent poussés à fond dans la grande excavation du milieu, on découvrit, vers le couloir du nord, trois tronçons de colonnes encore debout et régulièrement alignés à gauche pour un observateur placé au centre de l'arène ; ces tronçons, dépourvus de base, reposaient directement sur des pilotis en bois de sapin ; ils sont conservés à une hauteur d'un mètre environ et présentent un diamètre identique de 45 centimètres. A droite on ne voyait plus de colonnes en place ; mais deux fûts renversés et les vestiges des pilotis retrouvés dans les profondeurs du sol indiquaient bien qu'il avait existé de ce côté une ligne de colonnes symétrique et parallèle à la rangée de gauche.

Le couloir étroit et allongé du nord était partagé en deux galeries par une rangée de huit colonnes encore debout en partie et disposées sur une ligne irrégulière, déviant légèrement de la droite. La plupart de ces colonnes reposaient directement sur le sol ; la septième, à partir de l'entrée extérieure, était renversée sur son chapiteau ; la place de la huitième n'était plus marquée que par un chapiteau et une base superposés. En face de ce dernier point, un petit mur transversal de 50 centimètres, for-

Digitized by Google

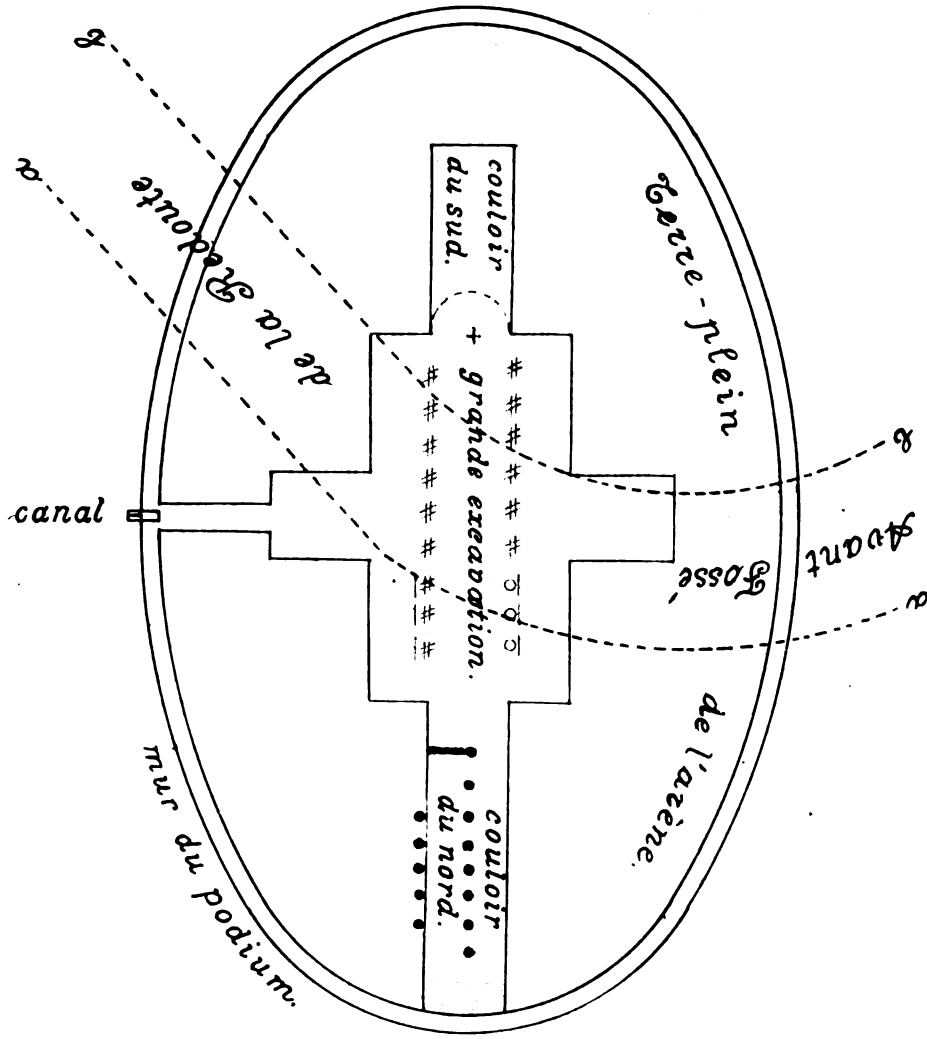

Rangées de Colonnes
dans les souterrains de l'arène.

Digitized by Google

mant barrière, interceptait le passage au-devant de la galerie de gauche. Les huit colonnes présentaient un diamètre variable de 30 à 35 centimètres ; une seule atteignait 40 centimètres ; la quatrième était composée de deux tronçons superposés et disparates, d'un diamètre respectif de 32 et de 37 centimètres. La hauteur des fûts conservés variait de quatre-vingts centimètres à un mètre vingt environ.

Sur le mur latéral, qui longeait le même couloir du côté de l'est, on a trouvé, à une hauteur de un mètre cinquante environ au-dessus du sol, cinq bases de colonnes alignées entre elles et placées au même niveau, dans un massif de maçonnerie postérieur au mur romain. Ces bases, de petites dimensions et de même module, appartenaient à des ordres différents ; elles avaient pu servir de support à des colonnes de un mètre cinquante de hauteur. (Voir le croquis ci-dessus et planche VII, *Vestiges de l'église de Saint-Pierre-aux-Arènes*).

Le pavé du sous-sol, à en juger d'après les pâtes de chaux délayée, les pierres concassées et les fragments de briques pulvérisées, était formé par un ciment antique, encore apparent sur les deux côtés du couloir du nord ; la même aire s'étendait à la base des colonnes dans la grande excavation ; il n'en restait plus de traces dans la partie sud de l'arène. La couche inférieure au ciment se composait de décombres, et, dans la cavité du milieu, d'une assise plus solide de pierres et de briques, au milieu desquelles on recueillit des fragments de marbre, des bois de cerf, plusieurs morceaux d'architecture provenant des ruines de l'Amphithéâtre, et d'autres débris, tous d'origine gallo-romaine. C'est aussi dans les profondeurs de cette couche qu'on exhuma les pieds encore conservés des madriers en chêne engagés dans les coulisses verticales et les restes de quelques traverses qui les unissaient. L'aire en ciment appartenait donc indubitablement à une construction postérieure à la ruine du monument romain.

La couche immédiatement supérieure au ciment présen-

Digitized by Google

tait des traces visibles d'incendie ; elle était formée d'un amas de cendres, de charbons, de matières calcinées et de terre rougie au feu, qui atteignait encore par endroits une hauteur de un mètre cinquante ; mais il ne faut pas perdre de vue que ces masses ont été plusieurs fois remuées et que le milieu de l'arène a été entièrement déblayé en 1736. C'est vers l'angle nord-est de la grande cavité et à l'entrée du couloir septentrional qu'on fit les trouvailles les plus intéressantes. On y découvrit des débris de toutes sortes, des os d'animaux, des fragments de marbre, de porphyre et de granit ; de nombreuses tuiles plates *(tegulae)* et creuses *(imbrices)*, sur lesquelles on put relever les noms de huit fabricants différents, dont trois entièrement lisibles *(Adjutece, Articianus, Concordius)* ; une quantité de vases en *terra sigillata* et de poterie gallo-romaine ; des carreaux de briques encore agglomérés au nombre de trois ou quatre et ayant servi évidemment à composer les piliers ou les supports d'un *hypocaustum* ; beaucoup de briques arrondies ; des cubes en verre jaune, vert et bleu provenant d'une mosaïque ; plusieurs fragments de vitres et des conglomérats de verre et de plomb fondus (1). Ajoutez à cela les inscriptions et les monuments se rapportant au culte chrétien sur lesquels nous reviendrons plus loin.

II. Il était évident, à première vue, que toutes les colonnes, découvertes dans les souterrains de l'arène, n'étaient plus à leur place primitive et qu'on se trouvait en présence d'une nouvelle construction, élevée avec les débris du monument romain, et, partant, postérieure à la ruine de ce dernier. Et l'on se demandait quelle pouvait être l'origine de cet édifice souterrain, la disposition de ses parties et sa destination. A ne considérer que les colonnes de module et d'ordre différents, alignées sans art dans le couloir étroit du nord, un observateur superficiel aurait

(1) M. le Dr Keune (*Annuaire* XIV) nous a donné une nomenclature savante et minutieuse de tous ces objets.

Digitized by Google

été tenté de croire qu'elles avaient servi tout au plus de supports à une échoppe passagère où des ouvriers employés aux travaux de démolition auraient trouvé momentanément un abri ; mais, en faisant attention aux rangées symétriques de colonnes placées dans la grande excavation et en comparant toutes les découvertes, on avait au contraire l'impression qu'on se trouvait en présence d'une construction régulière, à laquelle on ne pouvait refuser une certaine importance. Les tronçons de fûts retrouvés vers le sud de l'arène indiquaient d'ailleurs que les deux rangées de colonnes avaient dû se continuer sur toute l'étendue de la grande cavité.

D'autre part, la destination religieuse de cet édifice, attestée par la tradition, venait d'être confirmée par la découverte des inscriptions chrétiennes et ne pouvait former l'objet d'aucun doute. La tradition se trouvant vérifiée elle-même quant à l'existence d'un oratoire chrétien dans les cavernes de l'Amphithéâtre, on crut pouvoir accueillir avec confiance la donnée ultérieure qui attribuait la fondation de ce sanctuaire au premier apôtre des Messins, en reculant toutefois la venue de ce dernier au commencement du IVe siècle. En un mot, on est parti de la supposition qu'on se trouvait en présence de l'oratoire primitif construit par saint Clément dans les souterrains de l'arène, vers l'an 300 ou 310 au plus tard, avant la conversion de Constantin, et, par conséquent, avant l'adoption du style des basiliques pour les églises chrétiennes.

Il est certain que, dès la fin du troisième siècle, les chrétiens avaient déjà bâti plusieurs églises à Rome et dans les villes de province. Dioclétien ayant donné les ordres les plus sévères, en 303, pour qu'elles fussent toutes démolies, il n'en est pas resté de traces et nous ne pouvons nous former aucune idée précise de leur architecture. Dans la supposition, très invraisemblable d'ailleurs, où l'église des Arènes aurait été construite vers l'an 300, on a pu dire, avec une certaine apparence de logique, que nous possédions les plus anciens vestiges d'un oratoire

Digitized by Google

chrétien ; mais on dut avouer en même temps que, l'histoire de l'art religieux ne fournissant aucun élément de comparaison pour apprécier la structure et la forme primitive de cet édifice, ni pour le restituer dans son ensemble (1), on était réduit aux inductions que l'on pouvait tirer soit du texte de la légende, soit de l'ensemble des découvertes. Les avis furent partagés. Les uns admettaient, comme première construction, une habitation privée, à laquelle serait venu se substituer ou s'ajouter plus tard un oratoire chrétien ; ils justifiaient leur opinion par la découverte d'un *hypocaustum*, par le mobilier caractérisque d'une maison gallo-romaine et par la circonstance que, dès son arrivée à Metz, saint Clément trouva un asile dans ce lieu (*ubi primitùs adveniens habitavit... hospitium habuit*) (2). Wolfram, au contraire, ne voit pas de place dans l'arène pour une habitation privée : un pauvre plébéien n'aurait pas construit sa demeure avec des colonnes ; un particulier plus riche aurait choisi un autre emplacement ; rien, dans les découvertes, n'accuse la disbution d'une maison privée. Le bâtiment a été construit pour servir d'oratoire chrétien. La communauté chrétienne de Metz, récemment organisée, avait besoin d'une église ; saint Clément la lui donna, en choisissant un endroit qui semblait tout indiqué pour cette destination. On ne songea pas à recourir à la direction d'un architecte habile. Le premier oratoire s'éleva modestement, avec des moyens limités, sans beaucoup d'art, sans préoccupation de style,

(1) Wolfram, *Annuaire* XIV, p. 353 : Wenn eine Kirche hier errichtet wurde, so konnte das erst nach Aufgabe des Amphitheaters, also etwa um 300 der Fall sein... Aus dieser Zeit ist anderweit auch nicht eine christliche Kirche erhalten. Der Basilikenbau hat sich noch nicht entwickelt... Sonach fehlt jede Möglichkeit durch das Studium anderer Gotteshäuser Einteilung oder Aufbau der ersten christlichen Kirchen vor der Anerkennung des Christentums durch Constantin zu bestimmen und hieraus Schlüsse auf die Zweckbestimmung der merkwürdigen Säulenreihen zu ziehen.

(2) Keune, *Annuaire* XIV, p. 429. Cfr. *Die christliche Kirche im römischen Amphitheater zu Metz* (*Strassburger Post*, 18. Febr. 1903).

Digitized by Google

avec l'unique dessein de profiter de la disposition des lieux et d'adapter l'édifice aux besoins du culte.

Je crois qu'il faut se placer à un autre point de vue pour apprécier l'âge et le caractère de cet antique sanctuaire. La tradition qui en rapporte l'origine au premier apôtre des Messins doit être reléguée dans le domaine des légendes : il est inadmissible que saint Clément ait pu établir un oratoire dans les souterrains de l'arène, à la fin du Ier siècle, à un moment où l'Amphithéâtre était à peine construit ; il est non moins invraisemblable de reculer la mission de saint Clément jusqu'au commencement du IVe siècle, à une date où l'Amphithéâtre aurait été assez abandonné pour qu'on pût établir un édifice nouveau dans ses ruines. Dégagés ainsi des données de la légende et de toute date préconçue, nous sommes plus à l'aise pour apprécier le style et la forme primitive du monument d'après l'ensemble des découvertes et pour fixer approximativement son âge. Or, l'emploi des colonnes, la construction sur pilotis, la régularité et l'étendue de la structure, les motifs de décoration accusent un édifice qui dépasse les proportions modestes d'un oratoire primitif ; nous sommes en présence d'une véritable église, d'une de ces églises latines bâties sur le plan des basiliques profanes, depuis l'âge de Constantin jusqu'au neuvième siècle.

La plupart des basiliques présentaient un plan rectangulaire, dont la longueur dépassait deux fois la largeur. Nous trouvons exactement les mêmes proportions dans la grande excavation de l'arène qui mesurait quatre-vingt-dix pieds de long sur quarante-cinq de large. Outre qu'elle s'adaptait bien de ce chef au plan d'une église, elle formait une crypte souterraine, un de ces lieux retirés, recherchés par les premiers chrétiens pour la célébration des saints mystères ; enfin il y avait économie à profiter des murs latéraux bien conservés à quatre mètres de hauteur. La supposition que l'église n'ait pas été aussi étendue que la cavité, et qu'on ait retréci l'emplacement donné par

Digitized by Google

Pl. VII.

cartée en

ement di-
par deux
ades. La
les deux
ait tantôt
périeures,
es et qui
tral. Les
si que les
s. Le toit
appentis
re cuite,
s mêmes
es par les
s de cen-
upérieure
lubitable-

centrale,
nent une
, appelée
née aussi
de l'évê-
prêtres.
sa place
presque
en gra-
ar la ma-
ce côté.
ulaire ou
sud ; les
et les dé-
ation du
ud, ainsi
ilieu des

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

avec l'ur
et d'adap
Je cro
pour app
tuaire. I
apôtre d
légendes
établir u
fin du I
peine co
culer la
du IVe s
assez ab
veau da
légende
l'aise po
nument
approxir
construc
structur
dépasse
nous so
de ces
profanes
siècle.
La pl
gulaire,
Nous tr
grande
pieds de
s'adapta
mait un
cherché
des sair
des mur
teur. La
que la c

Digitized by Google

la construction d'un mur transversal, doit être écartée en principe comme improbable.

Le vaisseau des basiliques latines était généralement divisé en trois nefs, dans le sens de la longueur, par deux rangs parallèles de colonnes supportant des arcades. La nef centrale était plus large et plus haute que les deux ailes ou bas-côtés. Au-dessus des arcades s'élevait tantôt un second ordre de colonnes avec des galeries supérieures, tantôt un simple mur percé de fenêtres ceintrées et qui supportait les poutres et les solives du toit central. Les voûtes en pierre étaient rares. La charpente, ainsi que les toits et les plafonds, étaient généralement en bois. Le toit à double pente de la maîtresse-nef et les toits en appentis des bas-côtés étaient recouverts de tuiles en terre cuite, plates et recourbées, à la manière antique. Les mêmes dispositions sont accusées pour l'église des Arènes par les vestiges des deux rangées de colonnes ; les amas de cendres et de charbons dénotent une construction supérieure en bois, et les tuiles retrouvées provenaient indubitablement de la toiture.

Le chevet des basiliques, en face de la nef centrale, s'arrondissait en hémicycle et formait supérieurement une tête de niche ; c'est notre voûte en cul-de-four, appelée abside par les Grecs. Au fond de l'abside, désignée aussi sous le nom de *presbyterium,* s'élevait la chaire de l'évêque, *cathedra,* entourée des sièges réservés aux prêtres. L'autel, sur lequel on offrait le sacrifice, avait sa place tout indiquée à l'entrée du chœur ; il était formé presque toujours d'une table en marbre, en porphyre ou en granit. Nous ne pouvons faire que des conjectures sur la manière dont notre église des Arènes se terminait de ce côté. Il est probable que le chœur, de forme rectangulaire ou semi-circulaire, occupait l'entrée du couloir du sud ; les fragments de marbre, de granit et de porphyre et les débris de mosaïque avaient dû servir à la décoration du sanctuaire et de l'autel. Le fond du couloir du sud, ainsi que les deux cavités qui s'ouvraient sur le milieu des

Digitized by Google

bas-côtés, remplaçaient les salles ou les absides latérales des basiliques et pouvaient servir de sacristies, de baptistère, de lieux de purification ou de chambres sépulcrales.

Les basiliques étaient précédées d'un portique, *narthex*, placé d'abord à l'intérieur de l'édifice, entre l'entrée et la première travée de la nef ; mais, à partir du cinquième siècle, le *narthex* prit de l'extension extérieurement, forma un corps de bâtiment en saillie et se développa le plus souvent en une cour quadrilatère, entourée, sur quatre côtés, de portiques ; c'était le vestibule et le parvis (*atrium, paradisus*) de l'église. Au milieu de la cour, il y avait un bassin ou une fontaine jaillissante où les fidèles se lavaient les mains et la bouche avant de pénétrer dans le lieu saint : de là vint l'usage de placer de l'eau bénite dans des vases à l'entrée des églises, en dehors ou en dedans. C'est dans les galeries de l'atrium, à droite et à gauche, que se tenaient les pénitents publics exclus de l'assemblée des fidèles. A Metz, le parvis de l'église des Arènes ne put se développer en largeur, mais il dut s'adapter au couloir étroit et allongé qui existait au nord. Pour accéder du dehors à ce vestibule souterrain, il fallait descendre une pente de deux ou trois mètres ou une série de degrés répondant à la même hauteur. Le vestibule était recouvert d'un toit en appentis pour mettre les fidèles qui s'y tenaient à l'abri des intempéries des saisons ; comme il ne mesurait pas moins de dix-huit mètres de longueur et qu'il manquait de lumière, on pratiqua, pour l'éclairer, une brèche dans le mur latéral de l'est, et on y établit une rangée de quatre fenêtres ceintrées, séparées par des colonnes dont les bases sont restées en place. Le couloir, ayant quatre mètres soixante-quinze de large, fut partagé, dans le sens de sa longueur, en deux galeries par une rangée de colonnes assemblées et alignées sans beaucoup de soin ; la galerie libre de l'ouest servait de passage pour entrer dans l'église ; la galerie à gauche était le compartiment assigné aux pénitents publics ; le petit mur placé

Digitized by Google

en avant marquait la barrière qu'ils ne devaient pas franchir.

Il est certain que les chrétiens avaient adopté pour leurs basiliques le système de chauffage en usage chez les Romains, soit dans les édifices publics, soit dans les maisons privées : c'étaient tantôt des hypocaustes, établis sous le pavé en ciment, tantôt des fourneaux construits en brique et faisant saillie dans l'appartement. La basilique de Saint-Étienne, découverte en 1857 à gauche de l'ancienne voie Latine, hors des murs de Rome, et dont la fondation remonte au Ve siècle, présentait dans ses substructions les vestiges bien apparents d'un appareil de chauffage à la manière antique. Il y a donc tout lieu d'admettre que l'hypocauste, dont on a retrouvé les débris dans l'angle nord-est de nos Arènes, était destiné à chauffer l'église, d'autant plus que celle-ci était installée dans un souterrain naturellement humide.

C'était l'usage, dans les premiers temps du christianisme, d'inhumer les morts, soit dans les catacombes, soit dans les cimetières contigus aux églises, ou dans des cryptes latérales ou souterraines. On a retrouvé çà et là dans les fouilles des ossements humains, ainsi qu'un certain nombre d'inscriptions chrétiennes, les plus anciennes de notre pays. Le mode de sépulture et le lieu exact de l'inhumation n'ont pu être déterminés ; toutefois, l'absence de sarcophages et l'emploi de tablettes murales pour rappeler le souvenir des défunts font présumer que les corps étaient déposés dans des niches *(loculi)* pratiquées dans les parois des cavités qui servaient de chambres sépulcrales. On a exhumé huit fragments de tablettes en marbre dont le plus grand ne mesurait pas plus de dix-sept centimètres de hauteur sur douze de largeur. Une petite tablette présente un nimbe crucifère, ou le monogramme du Christ entouré d'un disque à rayons sans nombre, accompagné à droite d'un cerf et d'un poisson, mutilé à gauche ; dans les quatre cantons de la croix on voit distinctement les quatre lettres A, B, D, E, qui pa-

Digitized by Google

raissent former le mot latin *abde*. Un autre fragment mutilé permet encore de reconnaître les colombes symboliques, si fréquentes sur les pierres tumulaires des premiers chrétiens. Cinq fragments présentent des inscriptions malheureusement frustes en belles majuscules romaines : (*Hic req] uiescet.... us, (qui vixi]t in (saeculo]... — Hic q(u]ie-(s]c(it in pace) Princepi(us].... — (Hic ja]cet (Chre]* simus (qui vixit annos) XIII (1). Toutes mutilées qu'elles sont, ces inscriptions offrent cependant un grand intérêt : les formules initiales *hic jacet, hic quiescit, hic requiescit* sont en effet caractéristiques pour des sépultures chrétiennes.

Deux autres monuments en pierre, par le fait même qu'ils ont été découverts dans les couches inférieures des décombres, au-dessus du pavé de l'église, paraissent avoir eu une destination religieuse. Un chapiteau romain en marbre blanc, au tailloir creusé en forme de bénitier, fut trouvé à l'entrée de l'église, au-devant du petit mur de séparation. Une table ronde, de un mètre vingt de diamètre, percée au milieu d'un trou rectangulaire destiné sans doute à fixer un pied en bois, fut trouvée au même endroit ; elle rappelle les tables de proposition placées primitivement sur les côtés de l'autel pour recevoir les offrandes des fidèles et reléguées plus tard à l'entrée des églises. Il faut rapprocher aussi l'autel cannelé, découvert en 1736 (*voir planche* VI, nº 1) et qui, dans sa destination première, avait peut-être servi d'autel sépulcral dans un cimetière gallo-romain. « L'autel des basiliques était quelquefois accompagné de deux tables, l'une à droite, sur laquelle les fidèles déposaient leurs offrandes ; l'autre, à gauche, appelée crédence, près de laquelle se tenaient des diacres pour le service de la messe. On voit encore deux tables semblables dans l'église des saints Nérée et Achillée. Enfin, il y avait au pied de l'autel une piscine, où le prêtre jetait des débris qui devaient être recueillis avec soin. Le prêtre allait aussi se laver les mains dans une piscine

(1) Cfr. Keune, *Annuaire* XIV, p. 384-390, et planche XVII.

Digitized by Google

après la communion. Le Cérémonial de Paris, de l'an 1062, enjoint encore de placer un bassin près de l'autel (1). » Signalons enfin, parmi les découvertes, une ancre en plomb, un timbre en argile présentant la figure d'un cerf, et une quantité de lampes en terre cuite qu'on rencontre si fréquemment dans les Catacombes et qui servaient, soit à honorer les tombeaux des morts, soit à éclairer l'église pendant les offices de nuit.

III. Il résulte de l'ensemble des découvertes que l'église, construite dans les Arènes, appartient à la dernière période de la domination romaine et peut remonter au IVe ou au Ve siècle. Il est d'ailleurs de toute évidence qu'elle est postérieure à l'abandon des jeux et qu'elle suppose l'Amphithéâtre déjà en ruines, puisqu'elle a été construite avec les débris de ce monument.

Peut-on préciser la date de son origine ? M. le Dr Wolfram a avancé d'abord que l'Amphithéâtre avait été démoli de fond en comble, vers l'an 300, pour fournir des matériaux à la première enceinte de murs romains dont la ville de Metz aurait été dotée vers la même date. Se basant ensuite sur la tradition qui attribue la fondation de l'église des Arènes à saint Clément et sur des évaluations chronologiques qui feraient descendre l'apostolat de notre premier évêque à l'an 291 ou à l'an 298, il conclut que l'église a pu être construite dans les souterrains de l'arène, et qu'elle l'a été en effet, vers l'an 300 environ (2). Je me suis attaché déjà à démontrer le peu de solidité des prémisses sur lesquelles repose toute cette argumentation. L'opinion qui recule la mission de saint Clément jusqu'au commencement du IVe siècle semble aujourd'hui paradoxale aux esprits les moins prévenus. D'autre part, la tradition qui fait construire un oratoire par saint Clément dans les cavernes de l'Amphithéâtre, ne peut être qu'une légende. Enfin, la démolition de ce monument, vers l'an 300, pour

(1) Bâtissier, *Hist. de l'Art monumental*, p. 371.
(2) Wolfram, *Annuaire* XIV, p. 353-367.

Digitized by Google

donner à la ville sa première enceinte de murs romains, est une pure hypothèse qui n'a pas même le mérite de la vraisemblance. Il n'y a pas d'apparence que les magistrats de Metz aient attendu si tard pour développer l'enceinte primitive et l'étendre jusqu'au front du sud marqué par la tour d'Enfer, au pied de laquelle on a retrouvé en effet d'anciens murs de revêtement qui n'offraient aucun rapport avec l'Amphithéâtre. Il est peu croyable que, même dans l'intérêt supérieur de la défense de la cité, lesdits magistrats aient pris l'initiative de démolir ce monument populaire dans un temps où les jeux étaient encore en plein exercice. On connaît le goût effréné des populations gallo-romaines pour ces sortes de spectacles. Les habitants de Trèves réclamaient les jeux du cirque et les spectacles de l'arène au milieu des ruines encore fumantes de leur cité. Pour faire cesser les jeux, pour amener l'abandon et la ruine des amphithéâtres, il fallut une catastrophe, une première secousse venue du dehors.

M. le Dr Keune accepte l'hypothèse de Wolfram et il apporte quelques arguments nouveaux qui, tout en assignant à l'église la date approximative de 310, pourraient être invoqués aussi pour établir la démolition antérieure de l'Amphithéâtre. Il insiste sur le caractère archaïque des inscriptions chrétiennes, sur la présence de monnaies de Constantin I et de son fils Constantin II, et particulièrement sur le nom du tuilier *Adjutex,* dont l'existence serait démontrée pour 310 ; ce sont là autant d'indices qui nous reporteraient au premier quart du quatrième siècle. Je réponds que le caractère des lettres est un moyen insuffisant pour préciser l'âge des inscriptions : les plus anciennes inscriptions connues présentent généralement les grandes capitales romaines employées sans altération et sans liaison ; rien n'indique que l'usage ne s'en soit continué à Metz jusqu'au cinquième siècle. D'autre part on ne peut tirer aucune induction certaine de quelques monnaies découvertes, et peut-être égarées dans l'enceinte de l'arène, à la suite du déplacement des terres tant de fois

Digitized by Google

remuées ; d'ailleurs si un bronze de Constantin prouvait que l'église était d'un âge contemporain à ce prince, on pourrait faire le même raisonnement sur les monnaies plus anciennes d'Antonin-le-Pieux et de Trajan.

Mais voici un dernier argument qui paraît d'abord sans réplique. On a exhumé dans les couches profondes de l'arène une tuile timbrée du nom d'un potier gallo-romain qui s'appelait *Adjutex*. Des produits du même industriel, avec la marque de son nom, avaient déjà été retrouvés antérieurement sur d'autres points, dans les travaux exécutés à la Citadelle en 1875 (1), dans les substructions gallo-romaines du village de Basse-Yutz (2), dans les fouilles du Hiéraple près de Forbach, et à Trèves, aux alentours de la Basilique romaine. Or on sait que ce dernier monument était en construction en 310. Le fa bricant *Adutex* était donc lui-même contemporain de Constantin ; et c'est vers la même date qu'il dut fournir des tuiles pour l'église construite dans les Arènes de Metz (3). Voilà un argument qui fait honneur à la science archéologique ; il n'a qu'un inconvénient, c'est de n'être pas concluant. Supposons d'abord qu'il s'agit du même fabricant ; rien n'empêche d'admettre que les produits fournis par *Adjutex* pour un monument romain construit au commencement du IVe siècle, aient pu servir encore, comme les vieilles tuiles de nos maisons, à couvrir un nouvel édifice construit un siècle plus tard. Ce système de remploi, qui a été pratiqué généralement pour tous les débris des monuments païens, pour les colonnes, les chapiteaux, les chambranles des

---

(1) L'abbé Ledain, *Notices d'archéologie*, p. 173.

(2) Idem, *op. cit.*, p. 175.

(3) Keune, *Annuaire* XIV, p. 393 : « Wir sind berechtigt, diesen Ziegler in die Zeit Constantins des Grossen um das Jahr 310 zu setzen. » — p. 429 : « Für die Zeit ihrer Entstehung (der privaten Bau-Anlage in der Versenkung) sind massgebend einige Funde, deren Alter wir kennen, nämlich der mit dem Namen des Adjutex gestempelte Ziegel, und die Münzen des Constantinus I, des Grossen, und seines Sohnes... sie weisen den Einbau frühestens in die Konstantinische Zeit. »

Digitized by Google

portes, pour les sarcophages mêmes, devait s'étendre aux tuiles et aux briques. La preuve que les tuiles employées pour couvrir l'église des Arènes ne sortaient pas fraîchement de la fabrique mais provenaient de la dépouille d'anciens édifices romains, c'est qu'elles portaient les marques de huit fabricants différents.

Les hypothèses mises en avant et les légendes acceptées par nos archéologues modernes les ont amenés, semble-t-il, à donner un âge invraisemblable à l'édifice religieux construit dans les Arènes, en ajoutant au moins un siècle de durée à son existence. Je crois que cet édifice est d'une date plus récente. Ce n'est pas durant la persécution violente qui précéda la conversion de Constantin que les chrétiens de Metz auraient pu songer à construire un oratoire dans les ruines d'un monument qui dépendait du domaine public ; les édits de Dioclétien, ordonnant la destruction de toutes les églises chrétiennes, quoique moins sévèrement appliqués dans les Gaules, demeurèrent en vigueur dans tout l'empire de l'an 303 à l'an 313. D'autre part, l'idée de construire une église sur le plan des basiliques romaines ne put guère trouver d'application à Metz avant la fin du règne de Constantin (337).

Il y a une question préalable qu'il faudrait résoudre d'abord. A quel moment l'Amphithéâtre fut-il assez abandonné pour permettre l'établissement d'un édifice nouveau dans les souterrains de l'arène ? C'est à une secousse venue du dehors, avons-nous dit, que l'on doit rapporter avec le plus de vraisemblance la ruine de ce monument. Dans la seconde moitié du IVe siècle, il y eut des invasions fréquentes de la part des Francs et des Allemands. Ces barbares, mal contenus sur le Rhin, venaient ravager les campagnes des Gaules, ruiner les villes sans défense, et, après avoir répandu partout la désolation, ils se retiraient chargés de butin et emmenant souvent un grand nombre d'habitants en captivité. En 356, Julien l'Apostat, ayant concentré ses légions à Reims, se décida à attaquer les Alamans du côté de Tarquimpol *(per Decempagos)* et

Digitized by Google

il remporta sur eux la victoire de Strasbourg (1). En 366, le général Jovin refoula une autre troupe de Germains qui s'étaient avancés jusqu'à Scarpone (2). C'est, selon toute apparence, dans l'une ou l'autre de ces incursions, que saint Auteur, évêque de Metz, après avoir cherché vainement à défendre son troupeau contre les insultes des barbares, fut emmené captif jusqu'à *Decempagi*, où il fut miraculeusement délivré. Par sa position avancée hors des murs, le faubourg chrétien du Sablon dut être livré plus d'une fois au pillage et à l'incendie ; mais il ne paraît pas que, dans le courant du quatrième siècle, les ennemis se soient assez approchés de la cité pour battre les murailles en brèche ou seulement pour envahir l'Amphithéâtre.

Il en fut autrement lors des grandes invasions qui marquèrent le commencement et le milieu du cinquième siècle. Les Vandales et les Huns, « les Wandres et les Hongres », suivant la forme donnée à leurs noms dans les récits populaires, sont demeurés longtemps dans la mémoire de nos ancêtres comme la personnification de la barbarie déchaînée sur nos provinces. L'histoire qui nous raconte les ruines amoncelées à Cologne, à Mayence et à Trèves par le passage des Vandales, garde, il est vrai, le silence sur le sort de Metz, peut-être parce que ses murailles furent assez fortes pour résister à l'assaut de ce premier flot de barbares ; mais les faubourgs extérieurs de la cité n'échappèrent pas à la ruine, et il ne manque pas d'indices pour rapporter à ce temps l'abandon de l'Amphithéâtre et la construction de l'église des Arènes. Nos documents nous apprennent en effet que la crypte de Saint-Clément avait servi de nécropole à nos premiers évêques, en exceptant saint

(1) Ammien Marcellin, XIV, 2, 9 : Post variatas sententias plures, cum placuisset *per Decempagos* Allamannam adgredi plebem, densatis agminibus tendebat illuc solito alacrior miles.

(2) Ammien Marcellin, XXVII, 2, 1 : Jovinus equitum magister accingitur : et instructus paratusque, cautissime observans utrumque sui agminis latus, venit prope locum *Scarponna*, ubi inopinus majorem barbarorum plebem, antequam armaretur, temporis brevi puncto praeventam, ad internecionem exstinxit.

Digitized by Google

Patient peut-être, jusqu'aux temps de saint Urbice, qui occupe le quinzième rang dans la liste. Cette continuité ne semble-t-elle pas indiquer que le faubourg extérieur du Sablon était resté jusque-là à l'abri de tout désastre, et que l'oratoire primitif de Saint-Pierre-à-la-Crypte, voisin du baptistère de Saint-Jean, était demeuré en possession de la chaire épiscopale pendant toute la durée de ces premiers épiscopats?

Saint Explèce, le quatorzième évêque, fut inhumé le dernier dans la crypte de Saint-Clément ; du moins après lui, il y eut une interruption. Urbice, son successeur, choisit sa sépulture dans la chapelle de Saint-Maximin-aux-Vignes (1) qu'il avait fait construire en dehors de la porte des Allemands et qui fut désignée plus tard sous le nom de son fondateur. La tradition attribue en outre à saint Urbice la construction, sur l'emplacement de l'ancien oratoire de Saint-Pierre-à-la-Crypte, d'une église plus magnifique qu'il dédia sous l'invocation de saint Félix, martyr et prêtre de Nôle (2). D'après la chronologie naturelle de nos catalogues, Urbice aurait occupé le siège de saint Clément de l'an 382 à l'an 400. On peut reculer sans difficulté son épiscopat de dix à vingt ans, ce qui le ferait contemporain et témoin de l'invasion des Vandales.

Que s'était-il donc passé ? A l'approche des barbares, les habitants de la campagne et des faubourgs s'étaient réfugiés, les uns dans la cité, les autres dans l'Amphithéâtre où ils s'étaient retranchés comme dans une forteresse. Instruits par le souvenir encore récent du traitement infligé à saint Auteur, l'évêque et le clergé abandonnèrent l'oratoire de la Crypte, exposé aux premiers coups de l'ennemi ; et, emportant avec eux ce qu'ils avaient de plus

(1) On a généralement confondu cette chapelle avec l'église actuelle de Saint-Maximin. Le processionnal du XIIe siècle nomme l'église actuelle *ecclesia S. Maximini subterioris*, par opposition à l'autre, *ecclesia S. Maximini in vineis*, située sur le revers de la colline de Sainte-Croix. Cette dernière, désignée plus tard sous le nom de chapelle Saint-Urbice, fut démolie en 1552, et le corps du saint évêque fut transporté à Saint-Eucaire.

(2) Les Bénéd., *Hist. de Metz*, I, p. 248.

Digitized by Google

précieux, les vases sacrés, les reliques des saints et peut-être l'autel même de Saint-Pierre, ils vinrent chercher un asile dans les souterrains de l'arène (1). Lorsque l'orage fut passé, tout le quartier du Sablon ne présentait plus que l'image désolée de la destruction et de la mort. Urbice songea bien à relever l'oratoire primitif de ses ruines, mais il le dédia sous l'invocation de saint Félix de Nôle. Ce changement de titulaire n'est-il pas un indice indubitable de la translation du siège épiscopal en un autre endroit ? Saint Pierre avait pris possession des Arènes : la prudence conseillait de rester dans cette enceinte qui avait résisté victorieusement aux assauts des barbares et qui offrait l'avantage d'être plus rapprochée de la ville. Avec les matériaux qu'on avait sous la main, on y construisit à la hâte une nouvelle église, sans beaucoup d'art, sans grand souci des règles de l'architecture, en lui donnant toutefois la forme des basiliques généralement adoptée depuis un siècle. C'est ainsi que Saint-Pierre-aux-Arènes recueillit, avec le titre de l'oratoire primitif, la chaire épiscopale et la tradition de l'Église de Metz.

La première phase d'existence de cette nouvelle église ne fut pas de longue durée. Moins d'un demi-siècle après sa construction, elle était vouée à la ruine dans une catastrophe plus terrible que la précédente. Les monceaux de cendres, les monnaies, les inscriptions, l'âge relatif de tous les monuments découverts dans les couches profondes de l'arène, tout s'accorde avec le texte positif de Grégoire de Tours (2) pour assigner cette date à sa destruction.

---

(1) Un souvenir confus de cet événement, avec un anachronisme en plus, a trouvé peut-être un écho dans une ancienne chronique de Metz qui rapporte « que sous Adrien les chrétiens de cette ville furent si fort persecutez, qu'ils furent contraints de se retirer et de se cacher dans l'Amphithéâtre et aux Arènes » (D. Calmet, *Hist. de Lorr.*, I, p. 103.)

(2) Igitur Chuni a Pannoniis egressi, ut quidam ferunt, in ipsâ sancti Paschae vigiliâ, ad Mettensem urbem, reliqua depopulando perveniunt, tradentes urbem incendio et populum in ore gladii trucidantes, ipsosque sacerdotes Domini ante sacrosancta altaria perimentes. Nec remansit in eâ locus inustus, praeter oratorium beati Stephani primi martyris ac levitae (Greg. Turon. *Hist. Francor.*, II, 6).

Digitized by Google

C'était en l'an 451. Conduits par Attila, les Huns accourent du fond de la Pannonie, en semant partout la dévastation ; ils arrivent devant Metz la veille de Pâques qui tombait cette année-là le 8 avril. Après avoir ruiné les édifices extérieurs, ils dirigent leurs assauts furieux contre l'Amphithéâtre qui se dressait comme une forteresse aux abords de la cité. Ils parviennent sans peine à en forcer l'entrée, passent sur les corps des derniers défenseurs, égorgent les femmes et les enfants, et massacrent les prêtres réfugiés au pied de l'autel ; tout est pillé, saccagé ; les tables de marbre sont brisées, les tombeaux sont fouillés et profanés ; puis, quand rien ne tente plus la cupidité de ces hommes hideux et rapaces, la torche sinistre de l'incendie achève leur œuvre de destruction. Ce fut ensuite le tour de la ville, dont les habitants furent passés au fil de l'épée et dont les édifices furent livrés aux flammes ; seul, l'oratoire de Saint-Étienne échappa, comme par miracle, à l'incendie et à la ruine générale.

Après le passage du fléau de Dieu, la ville se releva lentement de ses ruines et se concentra autour de l'oratoire préservé. Les chrétiens survivants s'empressèrent de venir chercher les corps des martyrs au milieu des décombres de l'arène, pour leur donner la sépulture. Ils ne songèrent pas à relever immédiatement une église dans ce lieu désolé ; mais ils recueillirent avec soin, pour les transporter à l'intérieur de la cité, les monuments et les objets sacrés, tels que les débris de l'autel, la piscine et la chaire épiscopale, qui avaient échappé à la fureur des barbares. En même temps que le baptistère de Saint-Jean, l'église de Saint-Pierre, qui emportait avec elle la tradition primitive, fut transférée près de l'oratoire de Saint-Étienne, dans un nouveau sanctuaire désigné plus tard sous le nom de Saint-Pierre-le-Vieux. Celui-ci demeura à son tour, pendant cent trente ans, en possession de la chaire épiscopale jusqu'à la translation définitive de cette dernière à la cathédrale de Saint-Étienne.

Digitized by Google

§ IV.

Conclusion. — Ne dédaignons pas nos légendes : elles renferment le plus souvent quelques parcelles de vérité. — Essai de coordination chronologique et synchronique des personnages, des dates et des faits qui intéressent l'origine de l'Église de Metz.

Je touche à la fin de ces études où j'ai passé en revue, pour les soumettre à une discussion impartiale, les anciens monuments de notre Église, les traditions, les légendes, les opinions de la critique moderne et les découvertes récentes de l'archéologie. Pour le fait principal, je suis arrivé à une conclusion peu différente de celle que l'abbé Chaussier formulait ainsi : « la tradition, qui atteste l'origine apostolique de l'Église de Metz, se présente à nous avec une autorité imposante, que n'ont pu ébranler toutes les attaques de la critique moderne, et qui doit la rendre chère et digne de respect à tous les enfants de cette antique Église ».

Il restait bien des obscurités sur les circonstances d'un fait aussi difficile à éclaircir à cause de son antiquité, de l'absence de sources contemporaines et des notables contradictions de tous les documents ultérieurs. Outre les difficultés soulevées contre la chronologie naturelle de nos évêques, la question s'était compliquée par suite des confusions topographiques que j'ai pu relever chez presque tous mes devanciers ; mais ce qui a contribué le plus à en retarder la solution, c'est la persistance d'une notion légendaire qui introduisait un véritable anachronisme dans le texte de Paul Diacre. Pour dissiper toutes ces obscurités, j'ai tenté de coordonner les faits et les dates, et j'ai été amené, dans le courant même de mes recherches, à présenter quelques aperçus nouveaux que je résumerai ici.

Digitized by Google

Nos monuments s'accordent sur cette circonstance que le premier autel érigé par saint Clément a été consacré en l'honneur de saint Pierre *(consecravit aram in honorem preceptoris sui beati Petri apostoli)*. Il est remarquable que trois anciens sanctuaires, qui offrent ce trait commun d'avoir été dédiés tous les trois au prince des Apôtres, se soient disputé l'honneur d'avoir possédé, avec cet autel, la première chaire épiscopale et aient pu revendiquer sérieusement le titre d'oratoire primitif et de mère-église du diocèse. N'est-on pas fondé à conclure d'abord de ces notions que saint Pierre a été, à l'exclusion de saint Jean, le patron primitif de l'Église de Metz et qu'il est resté en possession de ce patronage pendant cinq siècles, jusqu'à l'époque de la translation tardive de la chaire épiscopale à la cathédrale de Saint-Étienne ?

Il y avait, semblait-il, un véritable antagonisme entre les prétentions de ces trois sanctuaires, telles du moins que nous les trouvons formulées dans nos anciennes légendes et dans les monuments lapidaires. Cette contradiction, plus apparente que réelle, cesse d'exister si, au lieu d'opposer ces sanctuaires entre eux, on admet qu'ils ont été, l'un après l'autre, en possession de la chaire épiscopale. Or, suivant toute apparence, l'oratoire primitif de Saint-Pierre, construit dans le faubourg extérieur au-dessus de la crypte de Saint-Clément, a été la mère-église du diocèse, jusqu'au moment de sa destruction par les Vandales. La basilique de Saint-Pierre-aux-Arènes, qui apparaît au cinquième siècle, succéda tout simplement à l'oratoire primitif comme siège principal de l'épiscopat messin, en attendant que les ruines accumulées par les Huns vinssent obliger saint Pierre à se réfugier à l'intérieur de la cité, dans la chapelle de Saint-Pierre-le-Vieux, qui demeura à son tour en possession de la chaire épiscopale jusque vers 580. Cet enchaînement de faits n'a rien que de très naturel et les indications qui le concernent ressortent de notions positives et bien liées entre elles. De plus, on peut dire que les trois sanctuaires, qui se

Digitized by Google

sont succédé dans trois emplacements différents, ne représentent en réalité qu'un titre, qu'une église, l'église de Saint-Pierre, construite d'abord au Sablon, transférée ensuite aux Arènes et plus tard au Four-du-Cloître, et emportant avec elle, dans cette double translation, les souvenirs et la tradition primitive de l'Église de Metz. Ainsi tout s'accorde et nos anciennes légendes elles-mêmes, si contradictoires en apparence, reçoivent une explication satisfaisante et se trouvent avoir gardé chacune quelques traits de vérité.

Des indices positifs, on l'a vu plus haut, permettent de revendiquer pour l'oratoire de Saint-Pierre au Sablon la priorité sur toutes les autres églises du pays et la primauté attachée au titre de mère-église. Sa construction au-dessus de la crypte du premier pasteur ; l'existence, dans son voisinage immédiat, du baptistère de Saint-Jean ; le nom de Basiliques donné plus tard à ce quartier qui fut le théâtre des premiers progrès du christianisme et de ses plus notables développements, ce sont là autant d'arguments topiques qui nous autorisent à reconnaître dans cet oratoire primitif la première fondation de saint Clément et le berceau du christianisme dans notre pays. Les premiers progrès de l'évangélisation furent marqués par deux sanctuaires nouveaux, élevés, l'un au dehors de la porte de Scarponne, en l'honneur de Saint-Jean-l'Évangéliste ; l'autre, en l'honneur de Saint-Étienne, à l'intérieur de la cité. Le siège épiscopal, établi d'abord dans l'oratoire primitif, suivit dans sa translation un parcours un peu différent et s'arrêta dans deux stations intermédiaires, aux Arènes et au Four-du-Cloître, avant d'être fixé définitivement à la future cathédrale de Saint-Étienne.

La circonstance que l'oratoire primitif du Sablon a servi de nécropole à nos quinze premiers évêques lui assure une antériorité de plusieurs siècles sur l'église de Saint-Pierre-aux-Arènes. C'est une raison de plus, qui vient s'ajouter à toutes celles qui ont déjà été déduites, pour

Digitized by Google

conclure que cette dernière église ne peut remonter au temps de saint Clément et que la tradition ancienne qui en attribue la fondation au premier apôtre des Messins est nécessairement erronée. Outre l'histoire du serpent, qui n'est qu'une fiction, j'ai été amené ainsi, par voie de déduction et par l'étude comparée des documents, à reconnaître le caractère légendaire de deux autres notions accueillies déjà dans le texte de Paul Diacre : c'est une légende que saint Clément, en arrivant à Metz, ait trouvé un asile dans les cavernes de l'Amphithéâtre ; c'est une légende non moins invraisemblable qu'il ait élevé un oratoire dans les ruines de cet édifice qui était à peine construit.

Ces légendes, qui ne tiennent plus debout devant une saine critique, ont été toutefois longtemps en vogue et n'ont pas peu contribué à obscurcir la question de nos origines. Elles n'ont pourtant pas été inventées à plaisir et supposent un lien quelconque entre notre premier évêque et l'Amphithéâtre. Il faut tenter d'en expliquer l'origine. Dirons-nous, avec Abel, que saint Clément, à son arrivée, proposa aux Médiomatriciens de réduire en poudre les statues immodestes de leurs divinités païennes, et que, joignant le fait à la parole, il se dirigea vers l'arène et précipita les statues des faux dieux, entre autres un Apollon transperçant un serpent Python, dans les flots voisins de la Seille ? C'eût été une témérité de sa part, un excès de zèle qui aurait eu pour résultat infaillible de faire porter son nom sur la liste des martyrs. Il faut donc chercher un point d'attache plus vraisemblable. Un martyrologe de la fin du neuvième siècle mentionne une première translation du corps de saint Clément, sans en indiquer la date ni les circonstances. Ne pourrait-on pas admettre que cette translation avait coïncidé avec l'invasion des Vandales ; et que saint Clément étant venu prendre possession de l'Amphithéâtre sinon de son vivant, du moins longtemps après sa mort, la présence de ses reliques avait suffi pour expulser les serpents de ce lieu, c'est-à-dire

Digitized by Google

les statues des faux dieux ? Mais ce ne sont là que des suppositions.

Il y a une explication à la fois plus simple, plus rationnelle et mieux en harmonie avec les particularités de la légende. Il est de fait qu'à son arrivée à Metz, saint Clément trouva un asile dans une modeste *cella* ou dans une grotte qu'il s'était creusée au Sablon, et qu'il éleva dans le même endroit un premier oratoire dédié à saint Pierre. Après la ruine de l'oratoire primitif et la translation de son titre à l'église des Arènes, les souvenirs se confondirent peu à peu avec la notion distincte des lieux. On transporta au second oratoire les traditions et les prétentions qui s'attachaient au premier et l'on put dire, en modifiant seulement la circonstance de lieu, que saint Clément avait trouvé un asile dans les cavernes de l'Amphithéâtre et qu'il y avait construit un oratoire en l'honneur du prince des Apôtres.

Je résumerai, en terminant mes conclusions dans l'essai chronologique suivant où j'ai tenté de coordonner les personnages, les dates et les faits les plus intéressants qui sont intimement liés à la question de nos origines.

I. Il est incontestable que saint Clément, envoyé de Rome, a été le premier apôtre de la foi dans notre pays, notre premier évêque et le fondateur de l'Église chrétienne et toujours catholique de Metz.

II. Suivant une antique relation, accueillie comme digne de foi par Paul Warnefrid, le premier historien de nos évêques, saint Clément a reçu sa mission de saint Pierre lui-même, vers le milieu du premier siècle ; c'est aussi la tradition immémoriale et constante de notre Église. Sans contredire absolument à l'origine apostolique, les évaluations chronologiques basées sur nos anciens catalogues nous permettent de remonter sans difficulté jusqu'à l'an 100 à peu près.

Digitized by Google

III. Arrivé à Metz, saint Clément n'a pu trouver un asile dans les cavernes de l'Amphithéâtre, encore moins y construire une église, comme on l'a cru longtemps sur la foi d'une ancienne légende. Il s'arrêta dans le faubourg extérieur de la cité et choisit un refuge dans une modeste *cella*, aux environs de l'église actuelle du Sablon. C'est là qu'il réunit autour de lui les premiers néophytes pour les instruire et les baptiser dans les eaux d'une source voisine. C'est là qu'il dressa le premier autel, que s'éleva l'oratoire primitif de Saint-Pierre, qui fut remplacé depuis par la basilique de Saint-Félix et plus tard par l'église abbatiale de Saint-Clément ; c'est tout près de là, au-dessus de la piscine, que fut construit le premier baptistère en l'honneur de saint Jean-Baptiste. Voilà le berceau du christianisme dans notre pays.

IV. Saint Clément mourut le neuvième des calendes de décembre (23 novembre) d'une année inconnue et fut inhumé dans une crypte que l'on creusa sous l'oratoire primitif. Il eut pour successeurs immédiats saint Céleste et saint Félix, auxquels il est impossible d'assigner une date certaine, mais qui paraissent se rattacher, comme lui, à un premier ou à un second groupe de missionnaires romains. La crypte de Saint-Clément servit de nécropole à nos quinze premiers évêques et devint de bonne heure un objet de vénération pour les fidèles.

V. Saint Patient, quatrième évêque de Metz (184-202) (1), était grec de naissance et originaire de l'Asie-Mineure. La tradition de Saint-Arnould qui fait remonter sa mission à l'apôtre saint Jean lui-même, mort en 101, est formelle-

(1) Les dates mises entre parenthèses, à la suite des noms des évêques, sont calculées en remontant du règne d'Hespérius (526-544) et en assignant une durée moyenne de dix-huit ans à chacun des épiscopats précédents. Il n'y a pas d'inconvénient à avancer ou à reculer toutes ces dates de quinze ou de 20 ans ; un écart de trente ou quarante ans serait improbable.

Digitized by Google

ment contredite par la chronologie qui le fait contemporain de saint Irénée. Il y a plus d'apparence qu'il faisait partie du groupe des missionnaires grecs envoyés dans le courant du IIe siècle à Lyon et dans les Gaules par saint Polycarpe, évêque de Smyrne, et lui-même disciple de saint Jean. Destiné à Metz pour occuper le siège demeuré vacant depuis un certain temps par la mort des trois premiers missionnaires romains, Patient se rapprocha de la cité et construisit au dehors de la porte Méridiane, le long de la voie qui conduisait à Scarponne, un nouveau sanctuaire sous l'invocation de saint Jean l'Évangéliste. Ce fut le second oratoire de Metz, désigné aussi sous le nom de basilique des Saints-Apôtres, et connu plus tard sous le titre de Saint-Arnould.

VI. La conversion de Constantin, arrivée en l'an 313, coïncida probablement avec l'épiscopat de saint Firmin, onzième évêque de Metz (310-328) (1). La paix ayant été rendue à l'Église, la religion, plus libre dans son expansion, prit droit de cité à l'intérieur des murs. Cette troisième étape fut marquée par la construction de l'oratoire de Saint-Étienne, qui était destiné à devenir, dans les siècles futurs, la cathédrale du diocèse. En attendant, l'oratoire primitif du Sablon demeurait en possession du siège épiscopal et du titre de mère-église.

VII. Saint Auteur, treizième évêque de Metz (346-364). Le temps probable que l'on peut assigner à son épiscopat, en fait coïncider le commencement avec la date du concile de Cologne ; en outre saint Auteur devient contemporain

(1) La Chronique de Saint-Clément fait assister saint Légonce, douzième évêque de Metz (328-346), avec saint Agrèce de Trèves, au concile d'Arles, tenu en 314 : « Hisdem temporibus, concilium sanctorum Patrum vel episcoporum apud Arelatem Galliae urbem celebratum est... Cui Legontius Mettensis et Agritius Treverensis interfuerunt (Cfr. M G. SS. XXIV, 494). Il y a là une confusion ; les actes du concile portent « Leontius diaconus de civitate Elosatium ».

Digitized by Google

de saint Servais, avec lequel il a pu souscrire au concile de Sardique (347) : une erreur de copiste aura substitué le nom de *Victor* à celui de *Auctor* dans les actes des deux conciles. Le synchronisme qui fait saint Auteur contemporain d'Attila doit être rejeté comme inconciliable avec la chronologie naturelle de nos évêques ; les faits rapportés par la légende qui le concerne, sa captivité, sa délivrance miraculeuse à *Decempagi,* s'accordent avec une invasion antérieure des barbares, tous confondus depuis sous le nom de Huns. En 356, l'empereur Julien repoussa une bande d'Allemands qui avaient occupé précisément *Decempagi ;* dix ans plus tard, d'autres bandes ennemies qui s'étaient avancées jusqu'à Scarponne, furent taillées en pièces par le général Jovin.

VIII. Invasion des Vandales (406-409). Saint Auteur et son successeur, saint Explèce (364-382), furent encore inhumés dans la crypte de Saint-Clément. Saint Urbice, notre quinzième évêque (382-400), trouva au contraire sa sépulture dans une chapelle qu'il avait fait élever dans les vignes de Saint-Julien, en l'honneur de saint Maximin de Trèves ; la tradition lui attribue aussi la construction de la basilique de Saint-Félix, au-dessus de la crypte de Saint-Clément. Avec l'an 400, nous touchons à l'invasion des Vandales ; rien n'empêche de reculer de dix ou quinze ans l'épiscopat d'Urbice, ce qui le ferait contemporain et témoin de cette première catastrophe. C'est à cette date qu'on peut rapporter avec le plus de vraisemblance la cessation des jeux de l'Amphithéâtre, la ruine et l'abandon de l'oratoire primitif du Sablon et la translation du siège épiscopal dans la nouvelle église de Saint-Pierre, construite dans les souterrains de l'arène.

IX. Invasion des Huns (451) sous l'épiscopat de saint Consolin (436-454). Les faubourgs extérieurs sont ruinés avec tous les édifices religieux du Sablon : le baptistère de Saint-Jean, les basiliques de Saint-Félix et des Saints-

Digitized by Google

Apôtres, l'église de Saint-Pierre-aux-Arènes deviennent la proie des flammes. Les barbares pénètrent au centre de la ville qu'ils réduisent en un monceau de cendres ; seul, l'oratoire de Saint-Étienne échappe, comme par miracle, à la ruine générale *(nec remansit in eâ locus inustus, praeter oratorium beati Stephani)*. Après le passage du fléau de Dieu, la ville se relève lentement de ses ruines, et le siège épiscopal est transféré à l'intérieur des murs, à Saint-Pierre-le-Vieux.

X. Pierre I, vingt-cinquième évêque de Metz (562-580). Dans une lettre adressée à ce prélat, Gogus, recteur de l'école du palais, dont saint Grégoire de Tours rapporte la mort à l'année 581, salue, après tous les grands dignitaires de l'Église de Metz, Théodemond, le président de la cité, puis un autre qu'il ne nomme point, mais qu'il loue pour avoir élevé un temple sur les bords de la Moselle (1). Il y a tout lieu de croire qu'il s'agit de la reconstruction et de l'agrandissement de Saint-Étienne, qui fut mis dès lors en possession de la chaire épiscopale.

(1) M. S. *Epistolae Austrasiacae*, t. III, p. 134 : Sed nec illum insalutatum relinquo, cujus gressibus indesinenter sanctorum limina visitantur et nunc super Musellae litoribus praecelsa templi cernitur jam construxisse culmina.

Digitized by Google

Digitized by Google

APPENDICE

NOTE A.

PAULI WARNEFRIDI

Liber de Episcopis Metensibus.

(Mon. Germ. II, 261.)

Postquam, peractis omnibus quae cum Patre pro mundi salute gerenda disposuerat, Christus dominus migravit ad coelos, statim ut promisso sancti Spiritus munere beati apostoli potiti sunt et confirmati, illico quam unusquisque eorum provinciam vel regionem praedicaturus adgredi deberet, communi consilio juxta divinam provisionem decernunt. Singulis igitur ad sibi delegata loca pergentibus, beatus Petrus, qui in eorum numero primus erat et quasi dux fortissimus eminebat, ad eam quae totius tunc mundi caput erat, hoc est urbem Romuleam, tota alacritate contendit, fundata prius apud Antiochiam ecclesia ac suae sedis nomine dedicata.

Igitur cum Romam pervenisset, illico qui summas quasque urbes in occiduo positas Christo domino per verbum fidei subjugaret, optimos eruditosque viros ex suo consortio direxit. Tunc denique Apollinarem Ravennam, Leucium Brundisium, Anatolium Mediolanum misit. Marcum vero, qui praecipuus inter ejus discipulos habebatur, Aquilegiam destinavit, quibus cum Hermagoram, suum

Digitized by Google

comitem, Marcus praefecisset, ad beatum Petrum reversus, ab eo nihilominus Alexandriam missus est.

Ea igitur tempestate, cum apud Galliam Belgicam Mediomatricum, quae etiam Mettis appellatur, civitas in ipsa Mosellae amnis ripa posita, copiosis populorum turbis abundaret, ad eandem beatus Petrus apostolus urbem, Clementem nomine, virum egregium ac meritis probatum, sublimatum pontificali dignitate direxit; cum quo pariter, *sicut antiqua tradit relatio,* ad eas quae praecipuae erant Galliarum urbes verbo fidei obtinendas, alii quoque religiosi doctores ab eodem apostolorum principe missi sunt.

Cum ergo pervenisset beatus Clemens Mediomatricum civitatem, in cavernis, *ut ferunt,* amphitheatri quod extra eandem urbem situm est, hospitium habuit; in quo etiam loco oratorium Domino construens, altare in eo statuit, ac beati Petri apostoli preceptoris sui nomine consecravit. Is igitur venerandus sacerdos dum sedula admonitione ejusdem urbis populis praedicaret, cooperante sibi divina misericordia, maximam ex eis multitudinem a sordidis idolorum cultibus et erroris caecitate liberatam ad verae fidei splendorem perduxit, primusque in illis regionibus ostensor justitiae et index veritatis enituit.

Denique asseverant qui ejusdem loci cognitionem habent, quod in amphitheatro, ubi primitus adveniens habitavit, usque in praesentem diem nec serpens consistere queat, sed et omnino noxiae pestes locum illum refugiant, unde olim verae salutis emanarunt insignia.

Successit huic vir Deo plenus Coelestis nomine...

Digitized by Google

NOTE B.

Additions de l'anonyme du Xe siècle.

(Sauerland, *Sancti Clementis vita*, c. 8-10.)

Post illam, quam supra diximus, beati Petri apostoli ecclesiam, aliam, *ut fertur*, in honore sanctissimi baptiste Johannis construxit basilicam, in qua multas diabolo abstrahens Deo adquivisit animas, ipsamque fidelium instituit baptisterium fieri populorum per succedentia annorum curricula. In qua etiam tantus sacrae religionis inolevit usus, ut postea non modico tempore sanctissimum inibi monachorum sub regulari tramite Christo militaret collegium. Terciam nihilominus affirmatur edificasse ecclesiam, in cujus fundamentis fecit mire pulcritudinis criptam fontemque inferius composuit mirificum, qui non modo habilis est ad potandum, sed insuper valde salutifer, si quis cum fide biberit, ad omnem expellendum egritudinis morbum. Ante ostium vero ipsius fontis consecravit aram in honorem preceptoris sui, jam crebro nominati beati Petri apostoli apostolorumque principis, ubi ipse venerandus antistes sepulcrum sibi, quemadmodum usque hodie cernitur, fecit, in quo etiam non parvo tempore humatus jacuit.

. . . . . .

Transivit vero nono die Kalendarum Decembrium ab hac erumnosa et instabili vita ad felicem et angelicam patriam princeps maximus et sacerdos, cunjunctus magnis principibus sacerdotum, assistens nunc Domino coelorum, paratus intercedere apud illum pro peccatis fidelium populorum, ubi cum eo laetatur feliciter in secula seculorum. Amen.

Digitized by Google

NOTE C.

Sur l'emplacement de l'abbaye de Saint-Clément.

Il n'est pas sans intérêt de recueillir toutes les indications qui peuvent servir à fixer l'antique emplacement de l'abbaye de Saint-Clément, et, par suite, de la crypte où nos premiers évêques ont trouvé leur sépulture. Les derniers vestiges de ce sanctuaire ont disparu en 1552 (1), et le souvenir du lieu qu'il occupait s'est complètement perdu au Sablon. Faut-il s'étonner après cela des incertitudes et des suppositions erronées que nous rencontrons chez tous nos historiens et nos archéologues modernes? Dom Calmet dit « que l'abbaye de Saint-Clément étoit située aux Arènes, c'est-à-dire à l'endroit où étoit l'ancien amphithéâtre de Metz, sur un penchant au midy de la ville, vers la porte St. Thiébaut (2) »; et sur le plan de la ville de Metz, inséré dans le tome I de l'*Histoire de Lorraine*, il lui assigne bien cette position. Il est plus étonnant que les Bénédictins, auteurs de l'*Histoire de Metz*, qui auraient dû avoir une connaissance plus exacte des lieux, avancent encore que la basilique de Saint-Jean-Baptiste, que l'on sait avoir été voisine de Saint-Clément, « étoit située sur le glacis à droite, près de la porte St. Thiébaut (3); ils ne commettent pas une moindre méprise en plaçant le prieuré de Saint-André « au delà de St. Pierre-aux-Arènes, tirant vers la porte Mazelle (4) ». A. Prost, qui a étudié avec soin les anciens établissements de Metz,

(1) « On ruina les abbayes de St-Arnoul, de St-Clément, de St-Martin, de St-Éloy; St-Pierre-aux-Arènes et les églises de St-Louis, de St-Jean-aux-Champs, de St-Julien, de St-Amand, de St-André, de St-Laurent, de Notre-Dame-aux-Martyrs, de St-Urbice..., de St-Génois, de St-Privé, de St-Ladre, de St-Fiacre. » (Bénéd., *Hist. de Metz*, III, p. 38-39.)

(2) D. Calmet, *Hist. de Lorraine*, I, 1161.

(3) Les Bénéd., *Hist. de Metz*, I, 350.

(4) Les Bénéd., *Hist. de Metz*, II, 56.

Digitized by Google

était encore mal renseigné sur l'emplacement des édifices religieux de la banlieue ; dans un plan annexé aux *Légendes*, il place, un peu au hasard, le baptistère de Saint-Jean à gauche de la route de Magny, immédiatement derrière la redoute du Pâté ; et l'abbaye de Saint-Clément, presque en face, à droite de la même route (1). Toutes ces erreurs provenaient, semble-t-il, de la confusion que l'on faisait de l'abbaye de Saint-Clément avec le prieuré de Saint-Pierre. Il est certain que c'est à plus d'un kilomètre au delà, vers l'église actuelle du Sablon, qu'il faut chercher l'emplacement primitif de l'abbaye de Saint-Clément et les premiers vestiges du christianisme dans notre pays.

Recueillons les données positives qui nous sont fournies par les documents anciens pour les confronter avec la topographie actuelle des lieux. Paul Diacre, le premier, signale l'existence de la crypte de Saint-Clément sous la basilique de Saint-Félix. A l'entrée de cette crypte, nous dit un peu plus tard le moine Winric, il y avait une source aux eaux courantes, d'un goût agréable, et salutaires aux malades.

Est fons in medio, Clemens quem foderat auctor,
Irriguus, dulcis gustu, sanabilis egris ;
In qua jam cripta Clemens pausaverat olim.

Le même poète nous apprend que ces édifices, ruinés pendant les invasions des Normands ou des Hongrois, furent relevés par Adalbéron I, achevés et agrandis sous Thierry, son successeur. Le princier Wigéric, un des bienfaiteurs insignes de l'abbaye, entoura la nouvelle église d'un cloître et d'un parvis.

Quam pater egregius Widricus jam auxit adorans,
Urbis Metensis tunc primicerius ingens.
Sancta et sanctorum post auxerat undique versum
Et claustrum totum restruxit plus meliusque,
Hisque Dei cultor construxit nam *paradysum*.

On sait que l'on donnait aux anciennes entrées d'église le nom de *paradisus* (du grec παράδεισος, jardin, promenade), d'où nous avons formé le mot *parvis*. Léon d'Ostie dit, en parlant d'un pape, qu'il fit construire au devant d'une église, un atrium avec colonnes « que nous, à Rome, nous avons l'habitude d'appeler

(1) A. Prost, *Les Légendes*, plan et note explicative, p. 506.

Digitized by Google

paradisum ». Or, nous retrouvons, encore aujourd'hui, sur le plan cadastral du Sablon, deux cantons désignés l'un sous le nom de *Paradis*, l'autre sous celui d'*Enfer*. Le canton nommé le *Paradis* commence à la *Fontaine Brûlee*, derrière Champ-à-panne, et s'étend, entre les rues de l'Église et de la Chapelle, jusqu'à la place à l'extrémité de laquelle s'élève l'église actuelle. Le nom de *Paradis*, donné à ce canton, est évidemment une réminiscence de l'ancien parvis, du *paradisus* construit par Wigéric, à la fin du Xe siècle, au-devant de l'abbaye de Saint-Clément. C'est donc sur l'un des côtés de ce canton qu'il faut chercher l'emplacement antique de l'abbaye.

Jusqu'ici l'attention s'est portée principalement sur le *ban Saint-Jean*, qui s'étend à l'ouest, vers la rue de Cuvry, et où l'on a fait, dans les cinquante dernières années, de nombreuses découvertes. Un vaste cimetière gallo-romain s'étendait depuis les ateliers de MM. Pantz frères, jusqu'à la mairie actuelle (1). D'après la tradition locale, consignée par Abel (2), la croix érigée en 1667 par les Bénédictins pour perpétuer le souvenir de l'emplacement de l'abbaye de Saint-Clément, croix démolie à son tour par les iconoclastes de la Révolution, aurait été placée au milieu des vignes, entre les ateliers de MM. Pantz et la rue de Cuvry (3). Se guidant sur ces indications, Abel arrivait à cette conclusion : « La grotte de Saint-Clément, qui devint la crypte de l'église de Saint-

(1) Cfr. Raymond Dupriez, *Note sur un cimetière gallo-romain découvert au Sablon en 1877* (Mém. de l'Acad., LIX, p. 255) ; — Abbé Ledain, *Notices d'Archéologie*, p. 264 ; — Dr Keune, *Der römische Friedhof in Sablon* (Annuaire XV, p. 351).

(2) Ch. Abel, *Notice sur le Sablon* (Revue d'Austrasie, an. 1858). La tradition ajoute que l'ouvrier, dont le concours fut requis en 1793 pour la démolition de la croix, périt quelques jours après d'une mort misérable, ce qui fut regardé dans sa famille même comme un châtiment du ciel. Aussi l'un de ses descendants considéra comme un devoir de réparation de contribuer, pour une large part, à l'érection de la croix Saint-Jean.

(3) Les croix érigées au Sablon vers 1866 pour les besoins de la procession, si l'on excepte celle de *Saint-André*, ne marquent pas l'emplacement des anciennes églises. La croix *Saint-Pierre* est placée à six cents mètres au-delà du *Jardin Saint-Pierre* ; la croix *Saint-Fiacre* s'élève à l'extrémité de la rue de Cuvry, près de la mairie actuelle, tandis que la chapelle de Saint-Fiacre était située à l'entrée de la rue des Loges à Montigny.

Digitized by Google

Clément, se trouvait à l'angle d'une pièce de vigne, dans le lieu appelé aujourd'hui le *Cloître-Saint-Jean*, par corruption de la *Croix-Saint-Jean*. Cette vigne, propriété de M. Volmerange (en 1858), a été défoncée, et les travaux d'exfodation ont amené la découverte de cinq cercueils de plomb contenant des calices et des croix avec inscriptions, et des cercueils en pierre avec des vases et poteries, le tout entremêlé de briques et de tuiles à rebords; ces trouvailles métalliques, si précieuses pour l'histoire, ont passé dans le creuset des orfèvres et les cercueils de pierre sont devenus des auges d'écurie ou des récipients de pompe ». Dans ces derniers temps, on a découvert, dans la sablière de M. Distler, voisine des anciens ateliers de MM. Pantz, plusieurs fragments de tablettes de marbre avec des restes d'inscriptions qui paraissaient d'origine chrétienne; pour l'un de ces fragments, trouvé dans un sarcophage vers la rue de Cuvry, le doute n'était pas possible: il portait, avec une inscription caractéristique (*Viltalis — in pace*), deux colombes symboliques, placées l'une sur un rameau, l'autre au-dessus d'un arbre (1).

Etait-ce bien l'emplacement de la *croix Saint-Clément* et le lieu d'inhumation de l'antique abbaye? Il est permis d'en douter aujourd'hui que nous connaissons mieux les nombreux sanctuaires qui s'élevaient autrefois dans cette partie avancée du Sablon. Dans les fouilles exécutées en cet endroit, on a découvert beaucoup de cercueils en pierre et en plomb de la période gallo-romaine, mais aucun vestige d'une crypte, aucune trace de substructions. Il n'y a pas d'apparence que saint Clément ait choisi sa retraite et trouvé sa sépulture au milieu d'un cimetière gallo-romain qui servit de lieu d'inhumation aux païens, jusqu'à la fin du quatrième siècle. Les églises de Saint-Amand ou de Sainte-Marie-aux-Martyrs, dont nous ne connaissons pas l'emplacement exact, pouvaient se trouver là; et, comme elles servaient de centres paroissiaux, elles devaient être précédées ou entourées d'un cimetière; un ancien

(1) *Annuaire XV de la Société d'Histoire et d'Archéologie*, p. 357-359. Pour M. le Dr Keune, ces débris chrétiens épars dans un cimetière gallo-romain demeurent encore une énigme. Ils attestent toutefois indubitablement que les chrétiens eurent là un lieu d'inhumation et une église; et comme les inscriptions présentent un caractère aussi archaïque que celles qui ont été découvertes dans l'Amphithéâtre, cette église devait être contemporaine, sinon antérieure à Saint-Pierre-aux-Arènes.

Digitized by Google

document nous révèle même l'existence de l'*âtre de Saint-Aman*. D'autre part, les souvenirs qui se rattachent à la *croix Saint-Jean* sont assez confus : il n'est pas certain que la croix désignée sous ce nom fût identique à celle que les Bénédictins avaient érigée en 1667 ; il faudrait expliquer du moins, par suite de quelle circonstance, la croix de Saint-Clément était devenue, dans la bouche de la tradition, la croix de Saint-Jean. Enfin, la configuration du terrain, qui s'élève légèrement en forme de plateau dans cette partie avancée du Sablon, ne se prêtait guère au jaillissement et à l'écoulement d'une source (*fons irriguus*) ; ce n'est pas d'ordinaire au sommet des monticules, mais sur la pente des collines et dans le creux des vallons que les nappes souterraines arrivent à fleur de terre et forment des sources aux eaux courantes.

Pour toutes ces raisons, il me semble qu'il faut chercher l'emplacement de l'abbaye de Saint-Clément à une autre extrémité du canton nommé le *Paradis*, au devant de la place actuelle de l'église. Cette supposition se trouve confirmée par deux documents longtemps négligés et remis en lumière par A. Prost (1). Le Cérémonial de la cathédrale et celui de Saint-Arnould, en décrivant l'itinéraire des processions pour les jours des Rogations, nous fournissent des indications précieuses sur les anciennes églises de la banlieue et sur leur emplacement relatif. Le troisième jour des Rogations, la procession générale, sortie de la ville par la porte du Neufbourg, se rendait d'abord à l'église collégiale de Saint-Thiébaut, située alors hors des murs ; puis, laissant à gauche l'église des Arènes, elle se dirigeait par la ruelle dite de Saint-Clément vers l'ancienne ville des Basiliques, où, sur un parcours d'un kilomètre environ, elle ne visitait pas moins de sept églises, énumérées dans l'ordre suivant : *ad S. Laurentium, ad S. Amantium, ad S. Mariam, ad S. Genesium, ad S. Clementem, ad S. Johannem Baptistam, ad S. Andream ;* de là, elle se rendait à Saint-Privat, pour revenir par Saint-Ladre et Saint-Arnould à la porte Serpenoise. Les vestiges de l'église de Saint-Privat, l'ancienne mère-église de Montigny, existent encore aujourd'hui au hameau de ce nom, sur la route d'Augny. Des sept églises indiquées au Sablon, il y avait une abbatiale, Saint-Clément ; un siège

(1) A. Prost, *La Cathédrale de Metz*, preuves n° 100. — Cfr. abbé Ledain, *Notices d'Archéologie*, p. 216-234 (Extraits du Cérémonial de Saint-Arnould). — Cfr. le plan ci-contre.

Digitized by Google

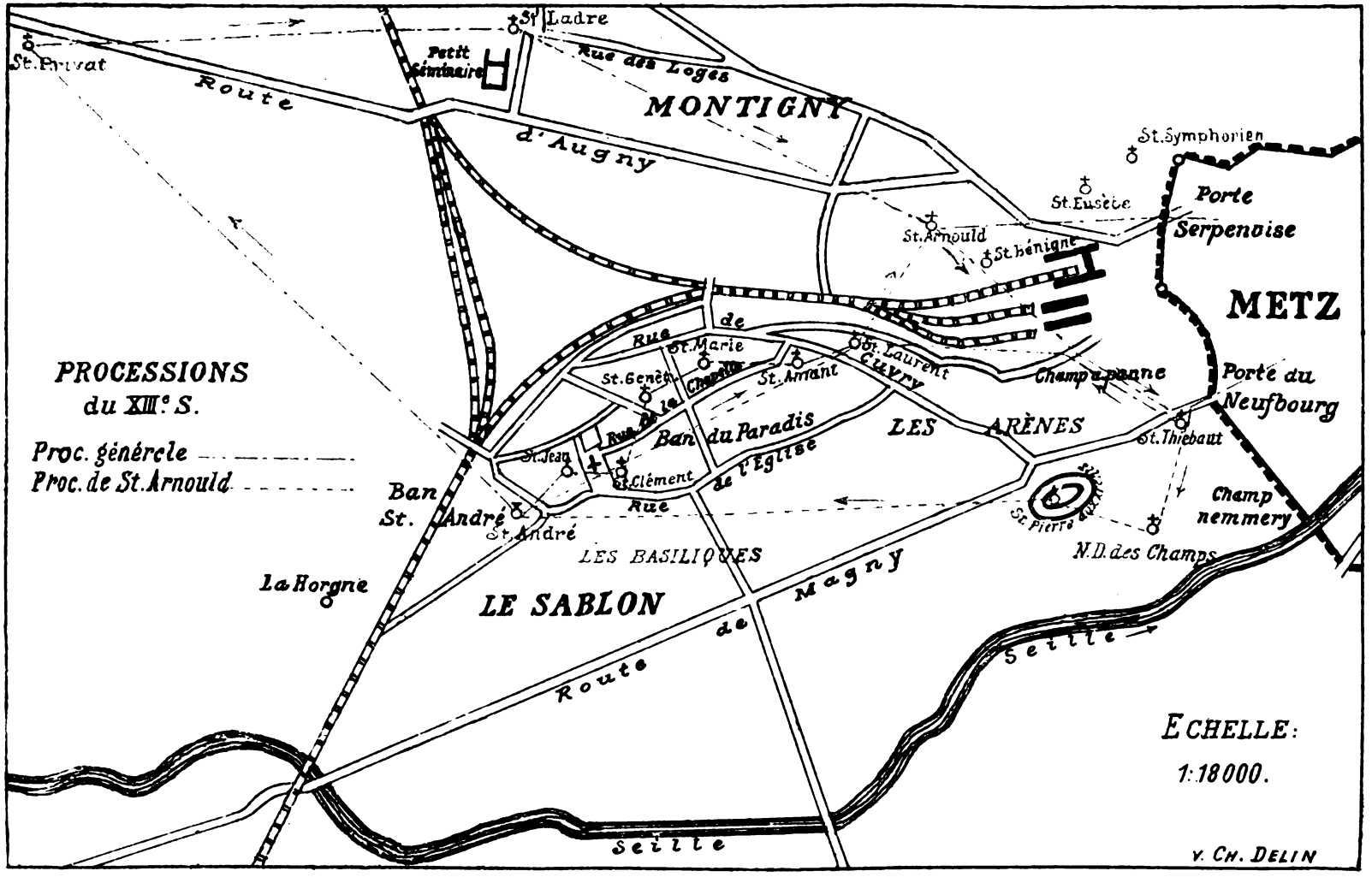

Digitized by Google

de prieuré, Saint-André, et quatre pour le moins avaient le titre de paroisses. Leur emplacement précis n'est pas connu ; mais on peut déterminer, presque avec certitude, la situation de la première et de la dernière : les cinq autres se trouvaient sur le parcours intermédiaire.

Quatre de ces églises, Saint-Laurent, Saint-Amant, Sainte-Marie-aux-Martyrs, Saint-Genêt, étaient placés en deçà de l'abbaye de Saint-Clément. D'après plusieurs indices, l'église de Saint-Laurent devait se trouver à une certaine distance de la porte Saint-Thiébaut, vers les hauteurs du Sablon, en face de l'ancien passage à niveau, et sur le parcours direct de Saint-Clément à Saint-Arnould. Dans la procession particulière de Saint-Arnould, elle formait une station intermédiaire entre les deux abbayes. Quand Thierry I voulut réaliser, vers 980, le dessein de ramener le corps de saint Clément à la cathédrale, le cortège qui s'avançait avec le précieux dépôt fut arrêté par une force invisible, en face de Saint-Laurent (1). Cette église, qui dépendait de l'abbaye de Saint-Vincent, fut incendiée et ruinée à la fin du XIe siècle par un seigneur nommé Haganon, qui avait pour complices Albert de Briey et Wiry de Walcourt (2). A la fin du XIIe siècle, Franques ou Francon, abbé de Saint-Vincent (1194-1199), s'accorde avec Hugues, curé de Saint-Laurent, pour le partage des cierges offerts à l'autel du saint le jour de sa fête (3). — L'église de *Saint-Amant* était voisine de Saint-Laurent et dépendait, comme elle, au spirituel, de l'abbaye de Saint-Vincent. Elle devait être située un peu plus loin, en tirant vers l'est. En 1447, Conrad Bayer de Boppard, évêque de Metz, s'était rendu à cheval à une journée amiable « au dehors de la porte aux baccons, pres de sainct Clément » ; il n'échappa à une embuscade que lui avait tendue Joachim Rowault, capitaine de Gorze, qu'en détalant à toute bride « *par le chemin où la fontaine de l'hospital vient, du côté de St-Amant* » ;

(1) Sauerland, *Sancti Clementis Vita et Translatio*, n° 17. Le 10 août, jour de la fête du saint, les chanoines de la cathédrale allaient en procession à l'église de Saint-Laurent ; après l'office ils se rendaient dans une chambre attenante à l'église où le patron ou le titulaire dudit lieu devait leur servir du pain, du vin et des poires. Postea eunt Domini parvi et magni in thalamum juxta ecclesiam (s^te Laurentii), et ibi datur eis panis cum vino et cum piris ab illo cujus est ecclesia.

(2) Sauerland, *Sancti Clementis Miracula*, p. 40.

(3) *Archives départementales*, H, 1929.

Digitized by Google

et il frappa si bien des éperons « qu'il fut au Champapanne en peu d'heure et arriva par la porte St-Thiébault à Mets ». La fontaine en question, qui a fourni longtemps ses eaux à la ville, existe encore aujourd'hui et les jardins ambiants sont demeurés la propriété de l'hospice Saint-Nicolas. Le pouillé de 1544 mentionne encore l'église de Saint-Amant comme étant à la collation de l'abbé de Saint-Vincent (1). En 1557, François de Beauquerre, évêque de Metz, supprima la paroisse de Saint-Amant, ruinée lors du siège de Metz, et la réunit à la chapelle de Sainte-Croix en l'église de Saint-Vincent (2). — L'église de *Sainte-Marie-aux-Martyrs* et la chapelle de Saint-Genèt étaient plus rapprochées de Saint-Clément. Elles sont mentionnées toutes les deux, en 1090, au nombre des cinq églises paroissiales que comprenait alors la villa des Basiliques (3). En 1137, Étienne de Bar, évêque de Metz, concède au chapitre de Saint-Sauveur l'église de Saint-Jacques, située sur la place de même nom à Metz, et l'église de Sainte-Marie *extra muros* (4). En 1372, « ce fut le curé de *Nostre-Dame-aux-Martres, devers sainct Clément*, occis et tué d'une haiche en son lit, par ung sien nepveu ». Le pouillé de 1544 mentionne encore parmi les églises paroissiales du suburbium : ecclesia sancte Marie ad Martires, p(atronus) : capitulum S. Salvatoris Metensis. — Quant à l'église ou à la chapelle de *Saint-Genèt*, on manque de renseignements ultérieurs ; on sait seulement qu'elle fut détruite en 1552.

Les églises de *Saint-Jean-Baptiste* et de Saint-André étaient situées au delà de l'abbaye de Saint-Clément, mais dans son voisinage immédiat. Cette position, qui résulte déjà de l'itinéraire de la procession, est encore nettement indiquée par une série de documents. La bulle d'Innocent II, de 1136, unit à l'abbaye de Saint-Clément les deux églises qui lui étaient adjacentes (ecclesiam beati Andreae apostoli et ecclesiam beati Johannis Baptistae quae in monasterio sancti Clementis adjacent). En 1443, les Ecorcheurs viennent piller l'abbaye de Saint-Clément et mettre le feu « *à la grant grainge daier qui estoit empres de l'esglise St-Jehan* ». L'église

(1) L'abbé Dorvaux, *Les anciens Pouillés*, p. 78.

(2) *Archives départementales*, H, 1930.

(3) Charte de Hériman de 1090 : Dedi etiam totum bannum et centenam quinque parochiarum in villa quae dicitur ad Basilicas sitarum, scilicet *S. Joannis Baptistae, sancti Genesii, sanctae Mariae ad Martyres, S. Laurentii, sanctique Amantii.*

(4) *Archives départementales*, G, 1544.

Digitized by Google

de Saint-Jean-Baptiste, qui avait servi primitivement de baptistère, fut ruinée plusieurs fois pendant les grandes invasions. Elle demeura unie à l'abbaye et fut érigée vers 950 en paroisse pour les habitants du bourg Saint-Clément. Le pouillé de 1544 la mentionne encore parmi les bénéfices à la collation de l'abbé et la place derrière l'abbaye : *ecclesia sancti Johannis retro sanctum Clementem* (1). — L'église de Saint-André enfin, incorporée par Adalbéron I à la même abbaye, fut érigée en un prieuré conventuel qui subsista au même endroit jusqu'en 1552, mais dont le titre ne fut éteint qu'à la Révolution. La croix de Saint-André, érigée en 1866, tout près du lavoir, me paraît bien marquer l'emplacement de l'ancien prieuré de ce nom. Elle est placée à l'angle d'un canton qui a conservé le nom de *ban Saint-André* et qui s'étend jusqu'au-delà de la voie ferrée, dans la direction de La Horgne-au-Sablon. En défonçant le sol du terrain qui s'étend derrière la croix, on a retrouvé, sous une mince couche de terre meuble, des amas de décombres et des substructions qui attestaient l'existence d'anciens édifices (2). Détail caractéristique ! En vidant un puits comblé depuis longtemps et découvert dans la même propriété, on en a retiré deux statues en pierre d'oolithe, dont le style accuse le faire du XIIIe au XIVe siècle. L'une d'elles représente saint André, appuyé sur la croix en sautoir qui porte son nom ; elle provenait indubitablement de l'église voisine du prieuré (3). Ces indications sont confirmées par la carte jointe au récit du siège de 1552 par de Salignac : elle place en effet le prieuré de St-Andrieu un peu en arrière du bourg de Saint-Clément, vers La Horgne-au-Sablon.

Entre la croix de Saint-André et l'église actuelle du Sablon, au lieu dit *les Ilottes*, le terrain subit une dépression aux contours

(1) L'abbé Dorvaux, *Les anciens Pouillés*, p. 81. La liste des paroisses de 1360 précisait ainsi sa situation : *ecclesia sancti Johannis in sancto Clemente*, c'est-à-dire dans l'enceinte du bourg ou dans la clôture de Saint-Clément.

(2) Je dois ces renseignements à M. Jules Berné, propriétaire au Sablon, dont les ancêtres ont possédé et cultivé le terrain en question.

(3) *Bulletin de la Soc. d'Arch. de la Moselle*, t. II, p. 153. Cette statue reste exposée, devant une petite masure, aux insultes du temps et des hommes. S'il n'y a pas de place pour elle au Musée, où l'on a recueilli dans ces derniers temps, avec un zèle d'ailleurs louable, tant de monuments païens plus insignifiants, je propose de la réfugier dans l'église du Sablon ou dans un coin de la sacristie.

Digitized by Google

régulièrement arrondis. Ce fonds humide, converti aujourd'hui en jardin, était inculte et rempli de joncs, il y a trois quarts de siècle; on croit qu'il y avait là anciennement un vivier. A l'extrémité de la place qui s'étend devant l'église, une source, plus abondante autrefois, jaillissait naturellement du sol et s'écoulait par la ruelle qui longe la propriété de Sainte-Chrétienne. Au commencement du siècle dernier, on y accourait de Metz, dans les premiers jours de mai, comme on va encore aujourd'hui à la Bonne-Fontaine, parce qu'on attribuait une vertu salutaire à ses eaux. N'est-on pas fondé à voir là une pieuse réminiscence de la fontaine miraculeuse de saint Clément et un souvenir lointain de la première piscine, d'où la grâce du salut s'est répandue dans notre pays (*unde olim verae salutis emanarunt insignia*)? Enfin, en creusant naguères le sol pour construire les dépendances du noviciat de Sainte-Chrétienne, on trouva des ossements humains et des vestiges d'anciens murs. N'était-ce pas l'emplacement du cimetière et du baptistère de Saint-Jean? Saint-Clément devait être tout près de là, aux environs de l'église actuelle ou des anciennes écoles. C'est plus qu'une simple supposition; c'est une hypothèse fondée sur un ensemble d'indications qui la rendent infiniment probable, et j'ose espérer que de nouvelles découvertes viendront un jour la confirmer et la changer en certitude (1).

(1) Malheureusement, après les ruines amoncelées par le siège de 1552, la pioche des démolisseurs s'est acharnée à faire disparaître jusqu'aux derniers vestiges de constructions. Nos Archives départementales conservent les pièces suivantes dont je donne seulement l'analyse d'après l'Inventaire : « 1558-1559. Rôle des piocheurs, chargeurs, hottiers, accoustreurs de terres, maçons etc. besoignant... à rompre les murailles du vieil bastion de la porte Champenoise; — à décombrer l'emplacement occupé précédemment par les églises de Saint-Clément et de Sainte-Elisabeth; — à en tirer les grosses pierres et les moellons, pour les employer à la construction du rempart près de la porte Champenoise et au revêtement de la plate-forme de la porte à Mezelle. » (G. 828 et 829.)

Digitized by Google

NOTE D.

La crypte de Saint-Clément.

La crypte de Saint-Clément, qui servit de nécropole à nos premiers évêques, ne peut pas être traitée comme un simple mythe. Les indications positives et bien concordantes qui la concernent attestent son existence et son antiquité. On me permettra de grouper ici les renseignements que j'ai pu recueillir à son sujet dans nos anciens documents.

Tous nos auteurs en attribuent la fondation à saint Clément lui-même « *Ecclesiam in cujus fundamentis fecit mirae pulchritudinis criptam fontemque inferius composuit mirificum, ubi ipse venerandus antistes sepulcrum sibi fecit, in quo etiam non parvo tempore humatus jacuit* ». (Anonyme du Xe siècle.)

Campum Metensem benedixit praesul et heros
Quem Basilicas jamque sacrato nomine dicunt,
In quo construxit miro fondamine criptam.
Est fons in medio, Clemens quem foderat auctor...
In qua jam cripta Clemens pausaverat olim.

(Poème de Winric.)

Jean de Gorze, qui écrivait au Xe siècle, nous assure que cette crypte servit de nécropole aux premiers successeurs de saint Clément : « *Hi tres* (nempe Clemens, Coelestis et Felix) *in constructae cellulae habitaculo pariter sunt humati. Aedificaverant enim criptam, et dicaverat eam sanctus Clemens sancto et magistro suo Petro. Eorum vero ardenti amore ferventes, plurimi eorum successorum loculo eidem corpora sua sepelienda tradiderunt* ». (*Vita Chrodegangi*, c. 4 ; MG. S. X, p. 554.)

Paul Diacre nous apprend que, de son temps, c'est-à-dire dès le VIIIe siècle, la crypte se trouvait sous la basilique de saint Félix, martyr « ...*Rufus* (9) et *Adelphus* (10)... *Horum denique corpora cum in basilicâ beati Foelicis martyris essent humata* ».

Digitized by Google

La première partie de la *Chronique des évêques de Metz*, rédigée vers l'an 1120, nous donne une première liste des évêques enterrés dans la crypte de Saint-Clément : « *Beatus Clemens* (1)... — *sanctus Celestis* (2)... *sepultus est ante fores criptae sancti Clementis*... — *sanctus Felix* (3)... *sepelitur juxta sanctum Celestem*... — *Victor* (5)... *sepultus est in ecclesiâ beati Clementis*... — *alius Victor* (6)... *in ecclesia beati Clementis similiter est sepultus*... — *sanctus Simeon* (7)... *similiter et ipse sepelitur in ecclesia beati Clementis* — *Sambatius* (8)... *sepultus est in ecclesia beati Clementis*... — *Rufus* (9)... *sepultusque est in ecclesia sancti Clementis*... — *Adelfus* (10)... *hic etiam sepultus est in ecclesia sancti Clementis*... — *Firminus* (11)... *Corpora sanctorum Rufi et Adelfi et aliorum, dum secus criptam sancti Clementis ad aquilonem fuissent humata*... — *Legontius* (12)... *et in ecclesia beati Clementis tumulatur*... — *Expletius* (14)... — *hic etiam sepultus est apud sanctum Clementem* (Gesta Episc. Metens. MG. S. X, p. 354 et ss.).

A cette première liste de douze évêques, la *Chronique de Saint-Clément*, rédigée à la fin du XIIe siècle, ajoute encore les noms de quatre autres évêques : — *sanctus Auctor* (13)... *hic sepultus est in ecclesia sancti Clementis*... — *Fronimus* (20)... *atque sepultus est in ecclesia beati Clementis*... — *Sperus* (23)... *et sepultus est in ecclesia beati Clementis*... — *Petrus* (25)... *atque sepultus est in ecclesia sancti Clementis*... — (Chron. Sanct. Clementis, MG. S. t. XXIV, p. 492 et ss.). Les Bénédictins (*Hist. de Metz*, I, 244) ajoutent encore Agatimbre (22e), ce qui porterait à dix-sept le nombre de nos premiers évêques enterrés dans la crypte de Saint-Clément.

D'autres personnages trouvèrent encore plus tard leur sépulture au même lieu. L'auteur anonyme des miracles de saint Clément rapporte que, du temps de saint Cadroé, premier abbé régulier de Saint-Clément († 968), un archidiacre de Saint-Étienne qui avait présidé auparavant à la communauté des clercs, fut inhumé à l'entrée de la crypte, tout près du corps de saint Clément. « *Metuentes autem, ne atrocitas hostis deinceps in eum atrocius deseviret, quanto vicinius corpori beatissimi Clementis possunt, ante ostium ipsius cripte, in qua ipse tumulatus adhuc jacebat, eum sepeliunt.* » (Cfr. Sauerland, Sancti Clementis miracula, n° 15.)

La crypte de Saint-Clément fut ravagée pendant les invasions

Digitized by Google

des Normands et des Hongrois et dépouillée des tablettes de marbre qui distinguaient ses sarcophages.

Clementis criptam mordentes dente canino,
Marmoreas petras vellentes inde tuerunt.
(Poème de Winric.)

Elle fut rétablie avec plus de splendeur et agrandie par le princier Wigéric et consacrée par Thierry I vers 980.

Quam pater egregius Widricus jam auxit adorans
Urbis Metensis tunc primicerius ingens.
(Poème de Winric.)

« *Idem etiam Deodericus episcopus... cum abbate tunc Fingenio et Wygerico primicerio omnes ipsius ecclesiae officinas ad usum monarchorum meliorari disposuit... ecclesiamque ipsam in melius auctam consecravit* » (Chron. Sanct. Clementis, MG. S. XXIV, 499).

C'est évidemment le souvenir de cette consécration qui nous a été conservé par un ancien nécrologe de l'abbaye de Saint-Clément : « *Quinto Nonas Maii, ad Basilicas, dedicatio cryptae in ecclesia beati Clementis in honore sancti Petri apostoli et aliorum plurimorum sanctorum* » (*Hist. de Metz*, I, 239). Il est remarquable que la crypte est de nouveau consacrée sous le nom de saint Pierre, comme l'autel ou l'oratoire primitif que saint Clément avait dédié sous l'invocation du prince des apôtres : Hézelin, prieur de l'abbaye de Saint-Clément (1), qui nous a laissé le récit de la troisième translation des reliques de notre premier pasteur, désigne la nouvelle église sous le nom de basilique de Saint-Pierre : « *Cujus corpus per quinquaginta pontificum successiones in basilica beati Petri apostoli tumulatum, non, ut decebat, inhonorum mansit* » (Cfr. Sauerland, Sancti Clementis translatio, c. 18). Il ne saurait être question de l'église de Saint-Pierre-aux-Arènes avec laquelle il convient plutôt d'identifier une église que le même auteur mentionne un peu plus loin, dans le récit des miracles de notre saint (nº 28) : « *ad ecclesiam extra muros civitatis sitam vocabulo ad macerias* ».

La plupart de nos premiers évêques, avons-nous dit, ont été honorés comme saints dans l'Église, leur tombeau a été vénéré et

(1) Hézelin, qui se nomme lui-même dans la suite de son récit (nº 39), était sans doute un religieux de l'abbaye, dit Sauerland dans sa préface. Je crois qu'on peut l'identifier avec *domnus prior Acctianus de sancto Clemente* qui signe une charte d'Adalbéron IV, en date de 1111.

Digitized by Google

leurs reliques ont été transférées et honorées en divers lieux. Les VIIIe et IXe siècles ont été particulièrement riches en translations. Depuis que les papes avaient ouvert les catacombes, depuis surtout que Chrodegand, évêque de Metz, et Fulrad, abbé de Saint-Denys, avaient obtenu des corps de martyrs romains, le désir des Églises de posséder des reliques de saints fit procéder partout à de nombreuses élévations et translations, et la crypte de Saint-Clément ne fut pas la dernière à être mise à contribution.

Avant 786, l'archevêque Angelram, évêque de Metz, avait fait transporter à l'abbaye de Senones, les reliques de saint Siméon, septième évêque de Metz (1). L'évêque Drogon, au IXe siècle (823-855), retira également les corps de plusieurs de nos anciens pontifes de la crypte de Saint-Clément pour en enrichir diverses Églises. L'année 830 vit partir pour Marmoutiers, en Alsace, les corps des saints Céleste et Auteur (2); entre 823 et 840, on transporta à Neuvillers, près de Saverne, les restes de saint Adelphe, dixième évêque de Metz (3); le corps de saint Rufe, notre neuvième évêque, fut encore accordé par le même pontife à l'abbaye de Gau-Odernheim près de Worms (4). Advence, successeur de Drogon depuis 858, envoya avant 871 à l'abbaye de Neumünster, aujourd'hui dans le diocèse de Trèves, le corps de saint Térence (5). Au commencement du XIe siècle enfin, l'empereur Henri II demanda à son beau-frère Thierry de Luxembourg, évêque de Metz, le corps de saint Félix, et le fit transporter dans l'église de Bamberg qu'il venait de fonder (6).

Un procès-verbal, tiré des archives de l'abbaye de Saint-Clément (7), nous apprend qu'au mois de juin, de l'an 1142, les reliques des saints confesseurs et pontifes de Metz, Victor I, Victor II, Légonce, Sperus, et de la vierge Aprincie, furent rassemblées de différents endroits et mises dans la même châsse. Voici, ajoute-t-on, ce qui y donna occasion : « Le prieur de Luckesin

(1) Bénéd., *Hist. de Metz*, I, 221. Cfr. Richerii *Gesta Senoniensis Ecclesiae*, II, 2. (Mon. Germ. XXV, p. 270).

(2) Bénéd., *Hist. de Metz*, I, 212 et 592. Cfr. Mabillon, *Annales* O. S. B. II, 517 — et Boll., *Acta Sanctorum*.

(3) Bénéd., *Hist. de Metz*, I, 225. Cfr. Boll. *Acta* SS. ad 29 Aug.

(4) Bénéd., *Hist. de Metz*, I, 223. Cfr. Usuard, ad 7 Novembr.

(5) Bénéd., *Hist. de Metz*, I, 241. Cfr. Boll. *Acta* SS. ad 29 Oct.

(6) Bénéd., *Hist. de Metz*, I, 212. Cfr. Mabillon, *Annales* O. S. B., II, 517.

(7) Bénéd., *Hist. de Metz*, I, 219-220.

Digitized by Google

« *(Licheim)*, voulant enrichir son Église de quelques reliques, « vint trouver Étienne de Bar, évêque de Metz, et le pria instam- « ment de lui en procurer. Ce prélat, porté à l'obliger, cherchoit « où il pourroit en trouver, lorsque les personnes qui l'accompa- « gnoient lui dirent qu'il n'y avoit rien de si facile et qu'il pou- « voit en donner sans qu'il lui en coûtât rien ; que l'Église de S. « Clément en possédoit beaucoup, et qu'on en avoit déjà transféré « plusieurs en d'autres Églises. Aussitôt Étienne fit venir les abbés « de S. Vincent et de S. Arnoul, et ordonna aux religieux de S. « Clément de déterrer le corps de S. Légonce et de préparer tout « ce qui étoit nécessaire pour l'exhumation qu'il se proposoit d'en « faire au premier jour. Quoiqu'il leur eût caché son dessein, ils « le pénétrèrent, et demandèrent du délai pour conférer entr'eux « sur ce qu'ils avoient à faire, relativement à la demande qu'on « leur faisoit. Le résultat fut que, pour ne pas perdre un si puis- « sant protecteur, et le dérober à la connaissance de l'évêque, on « le lèveroit secrètement de terre, avec les autres dont il est parlé « plus haut, qu'on les envelopperoit de linges et qu'on les met- « troit séparément dans la même châsse avec des étiquettes pour « chaque corps ; ce qui fut exécuté, à la réserve de celui de S. « Sperus, dont la tête et les autres membres ne sont point enve- « loppés, mais dispersés çà et là dans la châsse. »

Enfin, le corps de saint Clément lui-même ne fut pas l'objet de moins de quatre translations. La première est rappelée dans un ancien martyrologe de la cathédrale de Metz, dont les dernières annotations ne dépassent pas l'année 860 : *XIII Kal. Aprilis, Mettis translatio corporis sancti Clementis* (1). Ce ne fut peut-être qu'une simple élévation de ses reliques, faite par Drogon, en cherchant dans la crypte les restes des autres pontifes. Tout en reconnaissant le corps du premier pasteur dans le sarcophage où il reposait, on dut retrouver une première tablette brisée qu'on remplaça par une autre inscription, où saint Clément est décoré pour la première fois des titres de consul et de patrice des Romains (2).

La deuxième translation eut lieu vers 980, et fut entreprise par Thierry de Hamalant, évêque de Metz. Le cortège arrivé près de l'église Saint-Laurent, fut arrêté par une force surnaturelle, et dut rebrousser chemin pour ramener le corps du saint pontife à

(1) Cfr. plus haut, p. 177.

(2) Sur l'origine de cette notion singulière, cfr. Prost, *Les Légendes*, p. 232.

Digitized by Google

son premier lieu de repos. Le récit merveilleux de cette translation nous a été conservé par l'auteur anonyme du Xe siècle (Cfr. Sauerland, *Sancti Clementis Vita et Translatio*, nº 17) et par la *Chronique de Saint-Clément* (MG. S. XXV, 499) (1). C'est alors qu'en ouvrant le sarcophage, le princier Wigéric et l'abbé Fingenius y trouvèrent l'inscription placée précédemment : « Wygericus itaque primicerius et Fingenius abbas pari consilio prefati presulis aperientes sarcofagum invenerunt ad caput ipsius hujusmodi epitaphium in marmore sculptum : *Fabius Clemens, consul et patricius Romanorum, apostolus et episcopus Mediomatricorum.*

La troisième translation, entreprise par l'évêque Hériman en 1090, est connue (cfr. *Charte d'Hériman* de 1090, et le récit curieux de la même translation par Hézelin, prieur de Saint-Clément). Enfin, en 1552, les reliques de saint Clément, avec les reliques des saints évêques Victor I, Victor II, Sambace, Phronime, Légonce et Explèce, furent transférées *intra muros*, et déposées plus tard dans une église qui prit le nom de Saint-Clément. Elles y demeurèrent en vénération jusqu'à la Révolution.

---

(1) Lors de la deuxième translation, le corps de saint Clément fut extrait de la crypte où il avait reposé longtemps dans un sarcophage en pierre *[extractumque de cripta in qua diu tumulatum jacuerat]* et placé dans une châsse en bois *[scrinium, archa lignea]*. Rapporté dans l'ancienne église, il resta exposé provisoirement près de l'autel, jusqu'à l'achèvement des travaux d'agrandissement entrepris par Wigéric *[Tunc episcopus... in superiori monasterio juxta altare fecit eum recondi, in quo loco tam diu jacuit, quousque Wigericus primicerius, monasterio prolongato, eum in loco, ubi adhuc quiescit reposuit]*. (2a *Translatio*, nº 17.)

En 1090, on consacra une nuit à rechercher les précieuses reliques et il fallut de nouveau les exhumer. *[Siquidem terra effosa est, inventumque quod querebatur... elevatoque de sarcophago sancti ossa]*. (3a *Translatio*, n. 23, 24.) Les reliques furent relevées avec l'ancienne châsse en bois *[die qua sacri corporis thesaurus cum archa lignea, qua conditus fuerat, ab humo elevabatur]*, et c'est la même châsse qui fut placée ensuite dans un monument sépulcral au milieu de l'église de Saint-Clément (*ad monumentum ejus quod in medio ecclesiae est, cum archa lignea, de qua sacrum corpus elevatum fuerat*). (*Miracula* n. 26 et 29.) L'évêque Hériman se contenta d'orner cette châsse de lames d'or et d'argent *[scrinio auro et argento decenter ornato imposuimus]*. Plus tard, on y fit graver les hexamètres qui résumaient les miracles que les légendaires attribuaient à saint Clément (cfr. Kraus, *Kunst und Altertum*, p. 673).

Digitized by Google

NOTE E.

Catalogue des trente-huit premiers Évêques de Metz.

Dans le tableau suivant, on trouvera la liste de nos trente-huit premiers évêques, établie d'après la concordance de nos plus anciens catalogues. La colonne I contient un numéro d'ordre en face du nom de chaque évêque. La colonne II donne les noms et la série des évêques, sans aucune note chronologique, d'après l'opuscule de Paul Diacre. La colonne III reproduit la liste d'un catalogue en vers, tiré d'un ancien pontifical de la cathédrale, et composé du temps de Charlemagne (cfr. Meurisse, *Hist. des Evêques de Metz*, p. 685) ; ce catalogue s'arrêtait, comme le livre de Paul Diacre, à l'épiscopat d'Angelram ; les cinq noms qui suivent et l'annotation en marge du jour du décès de chaque évêque, sont des additions postérieures. Dans la colonne IV, on trouvera le catalogue du IXe siècle, imprimé à la suite de l'opuscule de Paul Diacre dans le *Corpus Historiae Francicae* de Freher, et dans la *Maxima Bibliotheca Patrum*, tom. XIII, p. 332. Il continue la liste des évêques jusqu'à la mort de Wala († 883) ; c'est le premier qui donne en regard du nom de chaque prélat, avec l'indication du jour de sa mort, celle de la durée de son épiscopat ; c'est aussi celui sur lequel l'abbé Chaussier a appuyé ses déductions, en le considérant à tort comme l'œuvre même de Paul Diacre. La colonne V met en regard le catalogue du Xe siècle, tiré d'un ancien cartulaire de l'abbaye de Saint-Arnould, et qui donne la suite des évêques jusqu'à la mort d'Adalbéron I (964) (1). Pour être complet, il aurait fallu ajouter le catalogue de Saint-Symphorien du XIe siècle (Paris, *Biblioth. Nat.* no 5294), et les listes tirées de la Chronique des Évêques et de la Chronique de Saint-Clément.

(1) J'ai reproduit cette liste d'après une copie du petit cartulaire de Saint-Arnould, faite vers 1480, et formant le no 76 de la bibliothèque de M. le baron de Salis, qui l'avait collationnée avec le plus grand soin sur l'exemplaire plus ancien de M. Chartener.

Digitized by Google

Mais les quatre plus anciens documents suffisent pour faire foi : or, il est à remarquer, qu'ils s'accordent parfaitement sur les noms et l'ordre de succession des trente-huit premiers évêques ; les légères divergences qu'on y relève peuvent être attribuées à l'inadvertance des copistes.

La colonne VI donne la liste de nos évêques d'après l'abbé Chaussier, avec le titre de saint reconnu à la plupart d'entre eux par nos anciens martyrologes, et le jour de leur décès tel qu'il est indiqué dans nos monuments liturgiques.

Les trois dernières colonnes sont consacrées à la chronologie. La colonne VII reproduit le système chronologique de Meurisse et de Chaussier, en assignant l'an 47 de notre ère à la venue de saint Clément et en ajoutant, pour chacun des évêques suivants, les années de son règne marquées dans les catalogues des IXe et Xe siècles ; ces supputations ne présentent aucune garantie sérieuse pour les premiers siècles. Dans la colonne VIII, on trouvera une base d'évaluation plus sûre pour l'ensemble, bien qu'elle ne donne que des résultats approximatifs pour chaque évêque en particulier ; à partir de la première date authentique de 535, toutes les autres dates sont calculées d'après une durée moyenne de dix-sept ou de dix-huit ans par épiscopat ; on a négligé d'assigner le temps probable des trois premiers évêques, à cause d'un interrègne très vraisemblable entre saint Félix et saint Patient. La colonne IX enfin donne les dates historiques, les unes fixées à des années certaines, les autres circonscrites entre deux dates extrêmes qui restent susceptibles de rectification.

Digitized by Google

I.	II.	III.	IV.
1.	S. Clemens.	Clemens obiit 9 Kal. Decembr.	Clemens, episc. sedit annos XXV, mens. IV. Obiit IX Kal. Decembr.
2.	Coelestis.	Coelestis obiit 2 Id. Octobr.	Coelestis, episc. sedit annos XV. Obiit pridie Id. Octobr.
3.	Foelix.	Foelix obiit 8 Kal. Martii.	Felix, episc. sed. an. XLII et mens. VII. Obiit IX Kal. Martii.
4.	Patiens.	Patiens obiit 6 Id. Januar.	Patiens, episc. sedit annos XIV. Obiit VI Id. Januar.
5.	Victor I.	Victor I obiit 10 Kal. Octobr.	Victor, episc. sedit annos IX. Obiit X Kal. Octobr.
6.	Victor II.	Victor II »	Victor, episc. sed. an. III et mens. II. »
7.	Simeon.	Simeon obiit 15 Kal. Martii.	Simeon, episc. sedit annos XXX. Obiit XIV Kal. Martii.
8.	Sambatius.	Sambatus obiit 18 Kal. Octobr.	Sambatius, episc. sedit annos XVIII. Obiit XVIII Kal. Octobr.
9.	Rufus.	Ruffus obiit 7 Id. Novembr.	Rufus, episc. sedit annos XXVIII. Obiit VII Id. Novembr.
10.	Adelphus.	Adelphus obiit 4 Kal. Septembr.	Adelfus, episc. sedit annos XVII. Obiit IV Kal. Septembr.
11.	Firminus.	Firminus obiit 15 Kal. Septembr.	Firminus, episc. sedit annis XLV. Obiit XV Septembr. (*sic*).
12.	Legontius.	Legontius obiit 12 Kal. Martii.	Legontius, episc. sedit an. XXIV et mens. VI. Obiit 12 Kal. Martii.
13.	Auctor.	Auctor obiit 4 Id. Aug.	Auctor, episc. sedit an. XXIX. Obiit IV Id. Aug.

Digitized by Google

V.	VI.	VII.	VIII.	IX.
Clemens, primus episc. sedit XXV an. et IV mens. Obiit IX Kal. Decembr.	S. Clément. (23 novembre)	47	?	
Celestis, episc. sedit annis XV. Obiit pridie Id. Octobr.	S. Céleste. (14 octobre)	72	?	
Felix, episc. sedit an. XLII mens. VI. Obiit IX Kal. Martii.	S. Félix. (21 février)	87	? (vacance)	
Patiens, episc. sedit annis XIV. Obiit V Id. Januar.	S. Patient. (9 janvier)	130	184-202	
Victor, episc. sedit an. IX et mens. II. Obiit X Kal. Octobr.	S. Victor I. (22 septembre)	143	202-220	
Item Victor, episc. sedit an. III et mens. II. Obiit IX Kal. Octobr.	Victor II. (23 septembre)	152	220-238	
Symeon, episc. sedit annis XXX. Obiit IX Kal. Martii.	S. Siméon. (16 février)	154	238-256	
Sambacus, episc. sedit annis XVIII. Obiit XVIII Kal. Octobr.	S. Sambace. (14 septembre)	184	256-274	
Rufus, episc. sedit annis XXVIII. Obiit VII Id. Novembr.	S. Ruffe. (7 novembre)	202	274-292	
Adelphus, episc. sedit annis XVII. Obiit IV Kal. Septembr.	S. Adelphe. (29 août)	230	292-310	
Firminus, episc. sed. annis XLV. Obiit XV Kal. Septembr.	S. Firmin. (18 août)	246	310-328	
Legontius, episc. sed. an. XXXIV et mens. VI. Obiit XII. Kal. Martii.	S. Légonce. (18 février)	292	328-346	
Auctor, episc. sed. an. XXIX (*alios* XLIX). Obiit IV Id. Aug.	S. Autor (9 août)	326	346-364	346 ?

Digitized by Google

I.	II.	III.	IV.
14.	Aeplitius.	Epletus obiit 3 Kal. Aug.	Aepletius, episc. sedit an. XVI. Obiit III Kal. Aug.
15.	Urbitius.	Urbicius obiit 13 Kal. April.	Urbitius, archiepisc. sedit annis XLIX. Obiit VIII Id. Aprilis.
16.	Bonolus.	Bonulus obiit 7 Id. Octobr.	Bonolus, episc. sedit an. III mens. VI. Obiit VII Id. Octobr.
17.	Terentius.	Terentius obiit 4 Kal. Novembr.	Terentius, episc. sedit an. XX. Obiit IV Kal. Novembr.
18.	Gonsolonus.	Gunsolonis obiit 2 Kal. Aug.	Gunsolinus, episc. sedit an. XVIII. Obiit II Kal. Aug.
19.	Romanus.	Romanus obiit Idibus April.	Romanus, episc. sedit an. XXXVI. Obiit Idibus April.
20.	Fronimus.	Fronimus obiit 6 Kal. Aug.	Fronimus, episc. sedit an. VIII. Obiit VI Kal. Aug.
21.	Grammatius.	Grammatus obiit 7 Kal. Maii.	Cromatius, episc. sedit an. XXV. Obiit VI Kal. Maii.
22.	Agathimber.	Agatimber obiit 4 Id. Maii.	Agathander (*sic*), episc. sedit an. XII et mens. VI. Obiit IV Id. Maii.
23.	Sperus.	Sperus obiit 10 Kal. Sept.	Sperus, episc. sed. an. XVII. Obiit X Kal. Septembr.
24.	Vilicus.	Villicus obiit 14 Kal. Maii.	Villicus, episc. sed. an. XXV et mens. II. Obiit XV Kal. Maii.
25.	Petrus.	Petrus obiit 5 Kal. Octobr.	Petrus, episc. sed. an. X. Obiit V Kal. Octobr.
26.	Agiulphus.	Agiulfus obiit 10 Kal. Septembr.	Haigulfus, episc. sed. an. VII. Obiit X Kal. Decembr.

Digitized by Google

V.	VI.	VII.	VIII.	IX.
Epletius, episc. sedit an. XVI. Obiit III. Kal. Aug.	S. Explèce. (30 juillet)	375	364-382	
Urbitius, primus archiep. sedit an. XLIX. Obiit XIII Kal. April.	S. Urbice. (20 mars)	391	382-400	
Bonolus, episc. sedit an. III et mens. VI. Obiit VII Id. Octobr.	S. Bonnole. (9 octobre)	420	400-418	
Terentius, episc. sed. an. XX. Obiit IV Kal. Novembr.	S. Térence. (29 octobre)	423	418-436	
Gonselinus, episc. sedit an. XIX, Obiit pridie Kal. Aug	S. Consolin. (31 juillet)	443	436-454	
Romanus, episc. sed. an. XXXVI. Obiit Idibus Aprilis.	S. Romain. (13 avril)	460	454-472	
Fronimus, episc. sed. an. VIII. Obiit VI Kal. Aug.	S. Fronime. (27 juillet)	489	472-490	
Grammatius, episc. sedit an. XXV. Obiit VI Kal. Maii.	S. Grammace. (25 avril)	496	490-508	
Agatymber, episc. sed. an. XII et mens. VI. Obiit IV Id. Maii.	S. Agatimbre. (12 mai)	519	508-526	
Sperus, episc. sedit an. XVII Obiit X Kal. Septembr.	S. Hespérius. (23 août)	531	526-543	535
Villicus, episc. sed. an. XXV et mens. II. Obiit XV Kal. Maii.	S. Villicus. (17 avril)	578	543-560	c. 550-570
Petrus, episc. sed. an. X. Obiit V Kal. Octobr.	S. Pierre. (27 septembre)	572	560-577	c. 570-580
Aigulphus, episc. sed. an. XII. Obiit X Kal. Decembr.	S. Ayulphe. (23 novembre)	582	577-594	c. 580-600

Digitized by Google

I.	II.	III.	IV.
27.	Arnoaldus.	Arnoaldus obiit.....	Arnoaldus, episc. sed. an. XXVII et d. XXX. Obiit XI Kal. Decembr.
28.	Pappolus.	Papulus obiit 11 Kal. Decembr.	»
29.	Arnulphus.	Arnulphus obiit 17 Kal. Septembr.	Arnulphus, episc. sedit an. XV et d. X. Obiit XVII Kal. Sept.
30.	Goëricus qui et Abbo	Goëricus qui et Abbo obiit 13 Kal. Octobr.	Gothericus sive Abbo episc. sedit an. XVIII. Obiit XIII Kal. Octobr.
31.	Godo.	Godo obiit 8 Id. Maii.	Godo, episc. sedit an. X et mens. II Obiit VIII Id. Maii.
32.	Clodulphus.	Clodulphus obiit 8 Id. Maii.	Chlodulphus, episc. sedit an. XL et d. XXV. Obiit VIII Id. Maii.
33.	Abbo.	Abbo obiit 18 Kal. Maii	Abbo, episc. sed. an. X et mens. I et d. XXVI. Obiit XVII Kal. Maii.
34.	Aptatus.	Aptatus obiit 12 Kal. Februar.	Aptatus, episc. sed. an. VIII et mens. II Obiit XII Kal. Februar.
35.	Felix II.	Foelix II obiit 11 Kal. Januar.	Felix, episc. sedit mens. IX. Obiit XI Kal. Januar.
36.	Sigibaldus.	Sigibaldus obiit 7 Kal. Novembr.	Sigibaldus, episc. sed. an. XXV. Obiit VII Kal. Novembr.
37.	Chrodegangus.	Chrodegangus obiit 2 Non. Martii.	Chrodegangus, archiepisc. sed. an. XXIII, m. V et d. V. Obiit pridie Non. Martii.
38.	Angilramnus.	Angelramnus obiit 7 Kal. Novembr.	Anghilrammus, archiepisc. sedit. an. XXIII diesque XXVIII. Obiit VII Kal. Novembr.

Digitized by Google

V.	VI.	VII.	VIII.	IX.
Arnoaldus, episc. sed. an. VIII et mens. I. Obiit	S. Arnoald. (27 avril)	594	594-614	c. 600
Papolus, episc. sed. an. XXVII et d. XXX. Obiit XI Kal. Decembr.	S. Pappole. (21 novembre)	621	614-628	c. 610
Arnulphus, episc. sed. an. XV, d. X. Obiit XVII Kal. Septembr.	S. Arnoul. (16 août)	624	628-645	c. 610-625
Goëricus sive Abbo, episc. sed. an. XVIII. Obiit XVII Kal. Octobr.	S. Goëric. (17 septembre)	638	645-662	c. 625-640
Godo, episc. sed. an. X, mens. II. Obiit VIII Id. Maii.	S. Godon. (8 mai)	656	662-679	c. 640-650
Chlodulphus, episc. sed. an. XL et d. XX. Obiit VIII Id. Maii.	S. Clodulphe. (8 mai)	664	679-696	c. 650-690
Abbo, episc. sed. an. X, mens. I et d. XXVI. Obiit XVII Kal. Maii.	S. Abbon. (15 avril)	703	696-713	c. 690-700
Aptatus, episc. sedit an. VII, mens. II. Obiit XII Kal. Februar.	Aptatus. (21 janvier)	712	713-730	c. 700 sqq.
Felix, episc. sedit mens. IX. Obiit XI Kal. Januar.	S. Félix II. (22 décembre)	719	730-747	c. 708
Sigibaldus sedit an. XXV. Obiit VII Kal. Novembr.	S. Sigisbauld. (26 octobre)	720	747-764	c. 708-740
Grodegandus, archiepisc. sedit an. XXIII, mens. V et d. V. Obiit pridie Non. Martii.	S. Chrodegang. (6 mars) (vacance)	744	764-781	741-766
Angelramnus, archiepisc. sedit an. XXVIII et dies XXVIII. Obiit VII Kal. Novembr.	S. Angelramne. (26 octobre) (vacance)	769	781-798	768-792

Digitized by Google

Digitized by Google

LA REVUE
A SES SOUSCRIPTEURS

La nouvelle *Revue* ne peut que se féliciter d'avoir trouvé un accueil bienveillant auprès de ses amis, auprès de vous tous, mes chers souscripteurs. — « Quelle excellente idée ! », me disaient les uns, après avoir parcouru le programme initial. — « Depuis longtemps déjà je désirais une *Revue* de ce genre », m'écrivait un autre des bords de l'Orne. — « Je vous souhaite un heureux succès, m'écrivait à son tour une dame de Metz ; ce sera une occasion pour nos enfants de Lorraine d'apprendre leur histoire locale et de s'intéresser davantage aux choses de leur pays. » — Un lotharingiste bien connu applaudissait de son côté à mon entreprise et m'exprimait ses souhaits sous la forme courtoise d'un éloge anticipé que je m'efforcerai de mériter : « Le titre que vous avez choisi pour votre *Revue* est fort bien, et vous arriverez à remplir le programme que vous avez tracé : car vous êtes un persévérant, et les difficultés que vous rencontrerez sur votre chemin ne vous arrêteront pas. » — Les conseils et les indications pratiques ne m'ont pas manqué : « Il faudrait être à plusieurs, il faudrait s'entendre et s'organiser, pour assurer le succès et la durée de l'œuvre. » — Je ne puis taire enfin l'observation juste d'un studieux confrère, tout en renvoyant l'exécution de son projet particulier à d'autres plus autorisés et mieux placés que moi : « Ne pourriez-vous pas

Digitized by Google

former une société de prêtres pour étudier notre histoire ecclésiastique si peu connue et si négligée jusqu'aujourd'hui ? Dans beaucoup de diocèses il existe des sociétés de ce genre. Et nous, nous restons en arrière ! Nous laissons d'autres empiéter sur notre terrain : n'est-ce pas humiliant pour nous ? »

Encouragé par toutes ces voix, soutenu par les nombreuses adhésions que j'ai recueillies dès la première heure et qui suffiraient au besoin pour justifier mon entreprise : mieux encore, honoré d'une approbation plus haute et qui m'est précieuse entre toutes, je me suis mis résolument à l'œuvre en choisissant pour devise la parole de saint Martin « *Non recuso laborem* ». Et je viens aujourd'hui offrir à mes souscripteurs, dans ce premier tome, le fruit de mon labeur et de mes recherches personnelles. Je ne me flatte pas de présenter un travail sans défaut. L'on trouvera peut-être que je me suis attardé dans les ruines de l'Amphithéâtre et que je me suis étendu avec trop d'ampleur sur toutes les questions soulevées par la découverte de ce monument. La légende du Graouly, annoncée dans le titre, n'a même plus trouvé place dans ce tome premier, qui a pris les proportions respectables d'un volume. Que pourrait-on me reprocher encore ? Un genre trop dissertation, des longueurs et des redites dans la discussion, un style peu soutenu et mal châtié ? Je n'ai pas la prétention d'être à l'abri de la critique et j'attends avec sérénité son jugement impartial. Si l'on trouve que j'ai bien dit, je m'en réjouirai et j'en prendrai occasion pour mieux faire ; si j'ai mal dit, qu'on me réfute, si l'on peut, et qu'on me corrige.

Quant à ceux qui m'avaient prédit une existence éphémère et qui s'attendaient à voir figurer mon épitaphe sur cette dernière page, qu'ils se détrompent : un tome II succédera au premier et plusieurs autres viendront après. La nouvelle *Revue* est née viable, et

Petit poisson deviendra grand,
Pourvu que Dieu lui prête vie.

Digitized by Google

C'est à mes souscripteurs de la première heure que je m'adresse pour placer mon œuvre sous leurs auspices et leur protection. La *Revue* leur doit le jour ; ils me permettront, je l'espère, de compter sur leur concours bienveillant pour en assurer l'existence, soit en recueillant de nouvelles adhésions, soit en m'offrant leur collaboration. Fidèle à son programme, la *Revue* publiera annuellement un volume contenant des études et des notions d'histoire, d'archéologie et de géographie locales. Elle ouvre ses colonnes à toutes les bonnes volontés et accueillera avec plaisir tout travail intéressant sur une localité, une paroisse, une ancienne seigneurie, un château ou une ruine ; sur les anciennes familles et les personnages qui ont joué un rôle dans le passé de notre pays. Un comité sera constitué pour la revision de ces travaux et pour décider leur admission à l'impression. Il paraîtra tous les ans, vers le premier octobre, un volume de trois cents pages environ. Le format adopté est celui du présent tome.

Pour le tome II, je me suis déjà assuré la collaboration de plusieurs collaborateurs, et je suis en mesure d'annoncer dès maintenant la publication des études suivantes :

1. *Le bailliage de Sarreguemines aux Elections de 1789. — Listes électorales. — Cahiers des doléances du Clergé, de la Noblesse et du Tiers-État,* par V. Ch.

2. *Notice historique sur Varize,* par V. Ch.

3. *La Maison de Florange, branche cadette de la Maison de Lorraine,* par V. Ch.

4. *Les anciens seigneurs de Rozérieulles,* par M. Richard, ancien archiviste, maire actuel de Rozérieulles.

5. *Notice sur Ajoncourt,* par M. l'abbé Samson, curé de Bâcourt.

Digitized by Google

6. *La Légende de saint Patient, 4e évêque de Metz*, par M. le Dr Weyland, curé de Verneville.

7. *Une Charte du XVIe siècle, concernant Audun-le-Tiche*, par M. le Dr Benoit, curé de Fribourg.

Et plus est patriae facta referre labor.

Vatimont, le 15 septembre 1904.

Digitized by Google

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

1. Adam (Joseph), maire de Varize.
2. Arnold (l'abbé), vicaire à Albersschweiler.
3. Aweng (E.), directeur de forges, à Knutange.

4. Balot (l'abbé), curé d'Altdorf, par Luttange.
5. Baquen (l'abbé), curé de La Chambre, par Saint-Avold.
6. Barba (Mlle), à Rettel-lès-Sierck.
7. Barthélemy (l'abbé Léon), aumônier de la Visitation, à Metz.
8. Barthélemy (l'abbé Adolphe), curé de Hayes.
9. Basselin (l'abbé), curé de Hémilly.
10. Beauvant (Charles de), propriétaire à Gorze.
11. Bello (l'abbé Justin), curé de Lixing-lès-Rouhling.
12. Bénard (l'abbé), curé-archiprêtre de Hayange.
13. Benoit (l'abbé), docteur en théologie, curé de Fribourg.
14. Bernard (Henry), banquier, à Hayange.
15. Bibliothèque du Grand-Séminaire, Metz.
16. Bibliothèque de la Ville de Metz.
17. Bibliothèque de la Ville de Mulhouse.
18. Bibliothèque de l'Université de Strasbourg.
19. Bolzinger (l'abbé Louis), à Metzerwiese.
20. Bour (l'abbé Jean), curé de Sillegny.
21. Bour, fondeur de cloches, membre du Conseil municipal de Metz, rue de La Chapelle, au Sablon.
22. Bourcier (le comte Charles de), au château de Bathelémont-sur-Seille, par Mulcey (Lorraine).
23. Bourgeat (l'abbé), chanoine honoraire, supérieur du Petit-Séminaire, à Montigny-lès-Metz.
24. Bouvy (l'abbé), professeur au Petit-Séminaire.
25. Brogiard, rue Fabert, 17, à Metz.

Digitized by Google

26. Chaler (l'abbé), aumônier de la Maternité, à Metz.
27. Champigneulles (l'abbé), curé de Condé.
28-30. Chatelain (l'abbé Victor), curé de Vatimont (trois exemplaires).
31. Chatelain (l'abbé Emile), curé de Welferding.
32. Chatelain (l'abbé Philippe), curé de Montigny-lès-Metz.
33. Choppé (Louis), directeur de banque, rue des Parmentiers, à Metz.
34. Choumert (Joseph), membre du Conseil général de la Lorraine, propriétaire à Many.
35. Chrétien (l'abbé), docteur en théologie et en droit canon.. professeur au Grand-Séminaire, Metz.
36. Clause (Adrien), percepteur à Neufbrisach (Alsace).
37. Codet (Joseph, père), propriétaire, à Vatimont.
38. Codet (Joseph, fils), fabricant, à Vatimont.
39. Collin (l'abbé Henri), chanoine honoraire, directeur du journal *Le Lorrain*.
40. Collin (l'abbé Georges), curé de Châtel-Saint-Germain.
41. Collin (l'abbé Edmond), curé de Herny.
42. Collin (Emile), sculpteur, à Villers-Laquenexy.
43. Courcelles (Henri de), au château de Montigny, par Montigny-lès-Metz.
44. David (Louis), fabricant, rue du Cœur-d'Argent, 12, à Sarrelouis (Prusse Rhénane).
45. Demange (l'abbé), vicaire, à Vic-sur-Seille.
46. Didelon (l'abbé), vicaire, à Thionville.
47. Didier (l'abbé), curé d'Argancy.
48. Didier-Laurent (l'abbé), curé de Monthureux-sur-Saône, département des Vosges (France).
49. Diedat (l'abbé), curé de Morville-sur-Nied.
50. Dijon (l'abbé), curé de La Maxe.
51. Dillmann (l'abbé), vicaire, à Audun-le-Tiche.
52. Ditsch, conseiller de justice, député au Landesausschuss, notaire à Fénétrange.
53. Dorvaux (l'abbé), curé de Juville.
54. Dory (l'abbé), curé de Bouschbach.
55. Doyen (l'abbé), professeur au collège de Bitche.
56. Dudot, marchand de vins, à Lorry-Mardigny.
57. Ehrminger (l'abbé), curé de Dabo.

Digitized by Google

58. Erman (l'abbé), chanoine honoraire, docteur en théologie et en droit canon., secrétaire général de l'Evêché, à Metz.
59. Ettinger (l'abbé), curé de Puzieux.
60. Etienne (l'abbé), curé de Lorry-lès-Metz.
61. Evrard (Mlles), à Boulay.

62. Ferveur (l'abbé), curé d'Orny.
63. Fiacre (l'abbé), curé de Juvelize.
64. Fick (l'abbé), curé de Malling.
65. Finot (l'abbé), chanoine honoraire, missionnaire apostolique, 13, rue Marchant, à Metz.
66. Forêt (le docteur), avocat-avoué, membre du Conseil municipal, rue de l'Esplanade, à Metz.
67. Form (l'abbé), curé-archiprêtre de Moyeuvre.
68. Fournier, à Courcelles-Chaussy.
69. François (l'abbé), curé de Baronville.
70. François (Charles), distillateur-liquoriste, à Moyeuvre-Grande.
71. François (Jules), pharmacien, à Saint-Amarin (Alsace).
72. Fritsch (l'abbé), professeur au Petit-Séminaire, à Montigny-lès-Metz.

73. Gertner (l'abbé), curé de Moulins-lès-Metz.
74. Gargan (le baron Charles-Joseph de), au château de Preisch, par Roussy (Lorraine).
75. Garnier (l'abbé), docteur en théologie, curé d'Oerming (Alsace).
76. Gaunard, « Aux Villes de France », à Hayange.
77. Georgin (l'abbé Charles), curé de Cheminot.
78. Georgin (l'abbé Pierre), curé de Louvigny.
79. Germain de Maidy (Léon), homme de lettres, membre de plusieurs sociétés savantes, 26, rue Héré, à Nancy.
80. Glatigny (l'abbé), curé de Lucy.
81. Glatigny (Joseph), marchand de bois, 10, rue St-Eucaire, à Metz.
82. Godel (Nicolas), liquidateur, à Boulay.
83. Godefrin (l'abbé), curé de Florange.
84. Gredt (Léon), liquidateur, à Thionville.
85. Guenser (André), rue Fabert, à Metz.
86. Guerber (l'abbé Isidore), curé d'Elvange.
87. Guerber (l'abbé Emile), curé de Varize.
88. Guérin (l'abbé), curé de Rosselange.

Digitized by Google

89. Guermont (Mme), 3, place Saint-Martin, à Metz.
90. Guillaume (l'abbé), curé de Saint-Epvre.

91. Haffner (Octave), manufacturier, à Sarreguemines.
92. Hamant (l'abbé), professeur au Petit-Séminaire, à Montigny-lès-Metz.
93. Haro (l'abbé), curé de Failly.
94. Hartard (l'abbé), curé de Queuleu-Plantières.
95. Hartard (Louis, père), propriétaire, à Vaudoncourt.
96. Harter (Jean-Pierre), maître de poste, à Vallerysthal.
97. Heckmann (l'abbé), professeur à l'Ecole Fénélon, à Bar-le-Duc, département de la Meuse (France).
98. Hennenfent (l'abbé), curé de Siersthal.
99. Hennequin (Paul), propriétaire, à Vatimont.
100. Historischer Verein, à Sarrebrück (Prusse Rhénane).
101. Houpert, rédacteur en chef au journal *Le Lorrain*.
102. Hourt (l'abbé), curé de Gosselming.

103. Ismert (l'abbé), chanoine honoraire, curé-archiprêtre de Notre-Dame, à Metz.

104. Jacquemin, architecte, avenue Serpenoise, à Metz.
105. Jean (l'abbé), curé de Château-Voué.
106. Jeandelize (Henri), rentier, place des Maréchaux, à Metz.
107. Jeunhomme (l'abbé), chanoine titulaire et archidiacre, rue Marchant, à Metz.

108. Keller, rue des Jardins, à Metz.
109. Kieffer (l'abbé), curé de Sorbey.
110 Kirch (l'abbé), curé d'Escherange.
111. Klein (Mlle), maison de la Sainte-Famille, à Montigny-lès-Metz.
112. Koch (l'abbé), curé-archiprêtre de Sierck.
113. Kremer (l'abbé), curé-archiprêtre de Morhange.
114. Küchly (l'abbé), chanoine honoraire, curé-archiprêtre de Sarrebourg.

115-118. Lacroix (Mme), 55, rue des Allemands, à Metz (quatre exemplaires).
119. Lallement (l'abbé), curé de Maizeroy.
120. Lambertye (le marquis de), au château de Cons-la-Grandville, département de Meurthe-et-Moselle (France).

Digitized by Google

121. Lamort, ingénieur, à Dombrovo (Pologne Russe).
122. Lamort, propriétaire, à Sierck.
123. Lapied (l'abbé), curé d'Arraincourt.
124. Larfelle, ingénieur, 20, rue de l'Esplanade, à Metz.
125. Laurent (l'abbé), curé-archiprêtre de Gorze.
126. Leclerc (Julien), percepteur à Vigy.
127. Legris (Auguste), fabricant de chaussures, 7, rue des Récollets, à Metz.
128. Léonard (l'abbé), curé de Falck.
129. Léonard (Nicolas), conseiller municipal, rue Tête-d'Or, à Metz.
130. Lesprand (l'abbé), professeur au Petit-Séminaire, à Montigny-lès-Metz.
131. Librairie Bloud & Barral, 4, rue Madame, à Paris.
132. Librairie Catholique, rue Tête-d'Or, 1, à Metz.
133. Librairie Even, rue Ambroise-Thomas, 1, à Metz.
134. Librairie Fuchs, à Saverne (Alsace).
135. Librairie Sidot, rue Raugraff, 3, à Nancy.
136-137. Librairie Vannière, rue des Jardins, à Metz (2 exempl.).
138. Loewe (l'abbé), curé-archiprêtre de Rohrbach.
139. Lombard (l'abbé), curé de Zommange.
140. Lorette (l'abbé), curé de Bertrange.

141. Magnette (A.), négociant, à Strasbourg.
142. Maire (l'abbé), curé de Silly.
143. Malye (Mlle Clémence), institutrice, rue de l'Evêché, à Metz.
144. Mangeot (l'abbé), curé de Destry.
145. Marchal (l'abbé), curé de Fèy.
146. Marguerie (Mme la marquise de), au château de Saint-Epvre, par Baudrecourt (Lorraine).
147. Marigny (l'abbé), curé de Malaucourt.
148. Marsal (l'abbé), curé de Lesse.
149. Martin (Eugène), comptable aux forges de Moyeuvre-Grande.
150. Mayer (l'abbé), curé de Dalhain.
151. Mayer (Hippolyte), brasseur, à Boulay.
152. Maujean, instituteur, à Vallières.
153. Maurer (l'abbé), professeur au collège de Bitche.
154. Médinger (l'abbé), curé de Voyer.

Digitized by Google

155. Midy (Charles), boulanger, à Marange-Silvange.
156. Monhoven (Jean), rentier, à Suftgen.
157. Montaigu (l'abbé), curé de Many.
158. Moy (l'abbé), curé de Novéant.
159. Müller (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Saint-Maximin, à Metz.
160. Nicolas (l'abbé), curé de Raville.
161-162. Paquet d'Hauteroche (René), propriétaire à Woippy-lès-Metz (deux exemplaires).
163. Pastor (l'abbé), curé de Hellimer.
164. Paulus (l'abbé), directeur de la Bibliothèque de la ville de Metz.
165. Pelt (l'abbé), docteur en théologie et en droit canonique, supérieur du Grand-Séminaire de Metz.
166. Petit (l'abbé Eugène), curé d'Augny.
167. Petit (l'abbé Alexis), curé de Jouy-aux-Arches.
168. Pétry, journaliste, à Metz.
169. Pfeiffer (l'abbé), curé de Mainvillers.
170. Poirier (l'abbé), curé de Peltre.
171. Poulain (Charles), à Goin, par Verny.
172. Prillot (Henri), photographe, place de Chambre, à Metz.
173. Rédemptoristes (couvent des R. P.), à Téterchen.
174. Remy (l'abbé), curé d'Arriance.
175. Revue Catholique d'Alsace.
176. Richard (Xavier), ancien archiviste, maire de Rozérieulles.
177. Riegel (Eugène), rue du Petit-Paris, 9, à Metz.
178. Ritz (l'abbé), au Séminaire de Saint-Sulpice, à Paris.
179. Robert (Edmond des), faubourg Saint-Georges, à Nancy.
180. Rollet, ancien agent d'affaires, à Vatimont.
181. Roloff (l'abbé), curé-archiprêtre de Bitche.
182. Samain (Alexis), rue de la Chèvre, 26, à Metz.
183. Samert (J.-P.), à Thionville.
184. Sancy (l'abbé), curé de Rozérieulles.
185. Scharff (l'abbé Edmond), curé de Knutange.
186. Scharff (l'abbé Joseph), docteur en théologie et en droit canonique, curé de Chambrey.
187. Scher (Mgr le Dr), protonotaire apostolique, aumônier militaire, Körnerstrasse, 13, à Hanovre (Allemagne).

Digitized by Google

188. Scherrer (l'abbé), curé de Courcelles-sur-Nied.
189. Schmitt (l'abbé), curé de Biberkirch.
190. Schmitt (l'abbé), curé de Herbitzheim.
191. Schreiner (l'abbé), aumônier du Pensionnat de Fénétrange.
192. Schwöber, instituteur à Adaincourt.
193. Secrétariat de l'Évêché de Metz.
194. Sibille (l'abbé), curé de Vitry.
195. Simon (l'abbé), chanoine titulaire, à Metz.
196. Société des Bollandistes, rue des Ursulines, 14, à Bruxelles (Belgique).
197. Société des Lettres, Sciences et Arts, de Bar-le-Duc.
198. Stoffel (Constant), instituteur à Ottonville.

199. Tarral (l'abbé Nicolas), curé de Kappelkinger.
200. Tarral (l'abbé), professeur au Petit-Séminaire de Zillisheim (Alsace).
201. Thilmont (l'abbé), à Guénange.
202. This (l'abbé), directeur de la Maîtrise, à Metz.
203. Thomas (l'abbé), économe du Petit-Séminaire, à Montigny-lès-Metz.
204. Thomy (Léon), jardinier, à Vatimont.
205. Thorelle (l'abbé), curé de Lorry-Mardigny.
206. Thutlier (l'abbé), curé de Béchy.
207. Tinseau (Valery de), maire de Peltre.
208. Tondon (l'abbé), curé de Pontoy.

209. Unternehr, directeur de tuilerie, à Jouy-aux-Arches.

210. Vagner (l'abbé), chanoine honoraire, curé-archiprêtre de Thionville.
211. Varlet (l'abbé), curé de Baudrecourt.
212. Vébert (l'abbé), curé de Flettrange.
213. Verneuil (Mlle de), rue du Change, 18, à Metz.
214. Verschneider, chef de service, à la faïencerie de Sarreguemines.
215. Villeroy de Galhau (E.), propriétaire à Wallerfangen (Prusse Rhénane).
216. Villier (l'abbé), chanoine honoraire, missionnaire apostolique, rue Marchant, à Metz.

Digitized by Google

217. WAGNER (l'abbé), curé de Longeville-lès-Saint-Avold.
218. WARSBERG (baron Alexandre de), à Salzburg (Autriche).
219. WÉBERT (l'abbé Joseph), curé de Niederham.
220. WÉBERT (l'abbé Louis), curé de Reiningen.
221. WEYLAND (l'abbé), docteur en théologie, curé de Vernéville.
222. WIBRATTE (A.), employé au laminoir Saint-Jacques, poste Knutange.
223. WINCKEL (l'abbé), curé de Guinglange.
224. WINSBACK (Léon), ancien pharmacien, à Thionville.
225. WINSBACK (l'abbé), curé de Marange-Silvange.

226. ZOLVER (l'abbé), curé d'Elzange.

Après la clôture de la liste :

227. FLORANGE (Jules), numismate, 21, quai Malaquais, à Paris.
228. BARTHEL (Charles), fabricant, à Vatimont.
229. HENNEQUIN (Gustave), ancien notaire, à Vatimont.
230. PIRUS (Michel), sculpteur, à Guénange.
231-232. LIBRAIRIE VANNIÈRE, à Metz (deux exemplaires).

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME

Pages

I. INTRODUCTION 1

II. APERÇU SOMMAIRE SUR LES AMPHITHÉATRES ROMAINS

§ I. Origine des Ampithéâtres. — Plan et configuration générale. — Distribution des parties 10

§ II. Distribution géographique. — Amphithéâtres de Rome ; le Colisée. — Amphithéâtres de l'Italie et des provinces. — Amphithéâtres des Gaules. — Arènes de Nîmes, d'Arles et de Trèves 20

§ III. Combats livrés dans l'arène. — Combats de gladiateurs « *munera* ». — Combats de bêtes fauves « *venationes* ». — Nouveau genre de supplice : condamnation aux bêtes « *bestiarii* ». — Batailles en champ clos. — Naumachies ou représentations navales 33

§ IV. Les Amphithéâtres et le monde païen. — Férocité des mœurs romaines. Licence effrénée et cruauté des spectacles. Impuissance des lois. Insuffisance des moralistes païens. Extravagances et cruautés des maîtres de l'Empire et du monde . . 48

§ V. Les Amphithéâtres et le Christianisme. — Combats glorieux des martyrs. — Protestations des apologistes chrétiens. — Edit de Constantin portant suppression des combats de gladiateurs. — Abandon et ruine des Amphithéâtres 63

Digitized by Google

Pages

III. LE GRAND AMPHITHÉATRE GALLO-ROMAIN DE METZ

§ I. Relevé topographique d'après les fouilles récentes. — Dimensions grandioses de l'Amphithéâtre. — Importance de la cité de Divodurum. — Sous-sol de l'arène. — Vestiges d'un canal souterrain 86

§ II. *Observations séculaires.* — Première mention de l'Amphithéâtre par Paul Diacre (782). — Vieux chroniqueurs et historiens modernes. — Un sceau de l'abbaye de Saint-Clément (1300). — Dessin de Chastillon (1614). — Croquis topographique relevé en 1736. 98

§ III. *Découvertes archéologiques* ayant rapport à l'Amphithéâtre. — Trouvailles faites en 1736. — Résultat des fouilles récentes. — Anciens murs d'enceinte de la ville. — Colonnes éparses en divers endroits 116

§ IV. *Questions chronologiques.* — Peut-on fixer, au moins approximativement, l'origine, l'âge et la durée de notre Amphithéâtre, le temps de sa première construction, la date de son abandon et de sa ruine ? 140

IV. NOUVELLES RECHERCHES SUR L'ORIGINE DE L'ÉGLISE DE METZ

PREMIÈRE PARTIE

NOTICES PRÉLIMINAIRES

§ I. *La Légende de saint Clément.* — Version primitive, selon Paul Diacre. — Interpolations successives. — Opinion de Meurisse. — Narration d'Abel 175

§ II. *L'église de Saint-Pierre-aux-Arènes,* centre d'une paroisse, d'un prieuré et d'un faubourg hors des murs. — Notes recueillies sur son emplacement, son origine et sa destruction. 185

Digitized by Google

Pages

DEUXIÈME PARTIE

TROIS OPINIONS EN PRÉSENCE SUR L'ORIGINE DE L'ÉGLISE DE METZ

§ I. *L'École grégorienne*, se basant sur un texte très discuté de saint Grégoire de Tours, fait descendre la mission de saint Clément, notre premier évêque, à la fin du IIIe siècle au plus tôt 213

§ II. *Le système irénéen*, se fondant sur le témoignage de saint Irénée, rattache l'Église de Metz aux chrétientés d'origine grecque qui avaient leur centre bien connu à Lyon, et en fixe l'origine au milieu ou à la fin du IIe siècle 231

§ III. *L'école traditionnelle*, s'appuyant sur une tradition immémoriale, consignée par Paul Diacre, fait remonter notre Église aux temps apostoliques et croit que saint Clément a reçu sa mission de saint Pierre lui-même, vers le milieu du premier siècle 251

§ IV. *Conclusion*. Le dernier mot appartient jusqu'aujourd'hui à la tradition antique de notre Église, dont aucune des objections de la critique moderne n'a pu infirmer le témoignage « *Itaque, fratres, state et tenete traditiones* (Thess. II, 15) . . 266

TROISIÈME PARTIE

SOLUTION DE QUELQUES DIFFICULTÉS

§ I. *Examen critique du texte de Paul Diacre*. — Notions historiques, traditionnelles et légendaires 269

§ II. *Le premier oratoire chrétien de Metz*. — Prétentions diverses : Saint-Jean-l'Évangéliste, Saint-Pierre-le-Vieux, Saint-Pierre-aux-Arènes. — Conclusion en faveur de Saint-Pierre-à-la-Crypte, au Sablon 282

§ III. *Vestiges de l'église de Saint-Pierre-aux-Arènes* découverts dans les souterrains de l'Amphithéâtre. — Age approximatif de ce monument. — Son attribution légendaire à saint Clément. — Date de sa destruction 313

§ IV. *Conclusion*. — Ne dédaignons pas nos légendes : elles renferment le plus souvent quelques parcelles de vérité. — Essai de coordination chronologique et synchronique des personnages, des dates et des faits qui intéressent l'origine de l'Église de Metz 333

Digitized by Google

Pages

APPENDICE

Note A. *Pauli Warnefridi Liber de episcopis Metensibus* . . . 343
Note B. *Additions de l'anonyme du Xe siècle* 345
Note C. *Sur l'emplacement de l'abbaye de Saint-Clément* . . . 346
Note D. *La Crypte de Saint-Clément* 356
Note E. *Catalogue des trente-huit premiers évêques de Metz* . . 362
La *Revue* à ses souscripteurs 371
Liste de souscription 375
Table des matières 383

FIN DU TOME PREMIER

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06828 5603

Digitized by Google

Digitized by Google